

Neuchâtel 2020



Panorama de la société suisse 2020

## Migration – Intégration – Participation



Panorama de la société suisse 2020

# Migration – Intégration – Participation

<b>Rédaction</b>	Jürg Furrer, OFS (coordination générale); Thomas Christin, OFS; Denise Efionayi-Mäder, SFM / Université de Neuchâtel; Peter Farago, anciennement FORS; Stéphane Fleury, OFS; Marcel Heiniger, OFS; Olivier Moeschler, OFS; Tom Priester, anciennement OFS; Christian Suter, Université de Neuchâtel
<b>Contenu</b>	Marion Aeberli, OFS Florence Bartosik, OFS Monica Budowski, Université de Fribourg Gianni D'Amato, Université de Neuchâtel Denise Efionayi-Mäder, SFM / Université de Neuchâtel Sandro Favre, Université de Zurich Reto Föllmi, Université de Saint-Gall Jürg Furrer, OFS Christoph Halbmeier, DIW Berlin Marcel Heiniger, OFS Eveline Odermatt, Université de Fribourg Laura Ravazzini, Université de Neuchâtel Sebastian Schief, Université de Fribourg Christian Suter, Université de Neuchâtel Philippe Wanner, Université de Genève Jonathan Zufferey, OBSAN Josef Zweimüller, Université de Zurich
<b>Éditeurs</b>	Office fédéral de la statistique (OFS) Université de Neuchâtel (UNINE) Université de Fribourg (UNIFR)

Neuchâtel 2020

**Éditeurs:** Office fédéral de la statistique (OFS)  
Université de Neuchâtel (UNINE)  
Université de Fribourg (UNIFR)

**Renseignements:** Jürg Furrer, OFS,  
tél. +41 58 463 61 84, panorama@bfs.admin.ch;  
Marcel Heiniger, OFS,  
tél. +41 58 463 68 74, panorama@bfs.admin.ch;  
Denise Efionayi-Mäder, SFM / Université de Neuchâtel,  
tél. +41 32 718 39 33, denise.efionayi@unine.ch;  
Monica Budowski, Université de Fribourg,  
monica.budowski@unifr.ch;  
Christian Suter, Université de Neuchâtel,  
christian.suter@unine.ch

**Rédaction:** Jürg Furrer, OFS (coordination générale)  
Thomas Christin, OFS  
Denise Efionayi-Mäder, SFM / Université de Neuchâtel  
Peter Farago, anciennement FORS  
Stéphane Fleury, OFS  
Marcel Heiniger, OFS  
Olivier Moeschler, OFS  
Tom Priester, anciennement OFS  
Christian Suter, Université de Neuchâtel

**Contenu:** Marion Aeberli, OFS  
Florence Bartosik, OFS  
Monica Budowski, Université de Fribourg  
Gianni D'Amato, Université de Neuchâtel  
Denise Efionayi-Mäder, SFM / Université de Neuchâtel  
Sandro Favre, Université de Zurich  
Reto Föllmi, Université de Saint-Gall  
Jürg Furrer, OFS  
Christoph Halbmeier, DIW Berlin  
Marcel Heiniger, OFS  
Eveline Odermatt, Université de Fribourg  
Laura Ravazzini, Université de Neuchâtel  
Sebastian Schief, Université de Fribourg  
Christian Suter, Université de Neuchâtel  
Philippe Wanner, Université de Genève  
Jonathan Zufferey, OBSAN  
Josef Zweimüller, Université de Zurich

**Langue du texte original:** chapitres 1, 2 et 6 français; chapitre 3 allemand;  
chapitres 4, 5 et 7 anglais

**Traduction:** Services linguistiques de l'OFS

**Mise en page:** section DIAM, Prepress/Print

**Graphiques:** section DIAM, Prepress/Print

**Cartes:** section DIAM, ThemaKart

**Image:** © vegefox.com – Adobe Stock.com

**En ligne:** www.statistique.ch

**Imprimés:** www.statistique.ch  
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,  
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60  
Impression réalisée en Suisse

**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2020  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,  
si la source est mentionnée.

**Numéro OFS:** 2016-2000

**ISBN:** 978-3-303-00650-4

Publié avec le soutien de l'Académie suisse  
des sciences humaines et sociales

Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften  
Académie suisse des sciences humaines et sociales  
Accademia svizzera di scienze umane e sociali  
Academia svizra da ciencias humanas e sociais  
Swiss Academy of Humanities and Social Sciences



# Table des matières

<b>Remerciements</b>	5	<b>2 Migration internationale et intégration dans une perspective longitudinale</b>	30
<hr/>		<hr/>	
<b>Introduction</b>		P. Wanner	
D. Efionayi-Mäder, J. Furrer, M. Heiniger et C. Suter	6	<b>Résumé</b>	30
<hr/>		<hr/>	
<b>Contexte</b>	6	<b>2.1 Introduction</b>	30
<b>La migration, un champ de recherche aujourd’hui reconnu</b>	6	<b>2.2 Données</b>	31
<b>Remarques terminologiques</b>	7	<b>2.3 L’intégration dans la vie professionnelle</b>	32
<b>Données, méthodes, indicateurs</b>	8	<b>2.4 L’intégration dans la vie sociale</b>	35
<b>Migration</b>	10	<b>2.5 La migration: provisoire, ou définitive?</b>	39
<b>Intégration</b>	11	<b>2.6 Conclusion</b>	41
<b>Participation</b>	12	<b>Références bibliographiques</b>	42
<b>Conclusions et perspectives</b>	14	<b>Informations sur l’auteur</b>	42
<b>Références bibliographiques</b>	15		
<b>Informations sur l’auteure et les auteurs</b>	16	<b>3 Immigration, retour au pays et intégration dans l’optique du marché du travail</b>	43
		<hr/>	
<b>1 Population issue de la migration: perspectives d’intégration face à la population native</b>		S. Favre, R. Föllmi et J. Zweimüller	
F. Bartosik	17	<b>Résumé</b>	43
<hr/>		<hr/>	
<b>Résumé</b>	17	<b>3.1 Introduction</b>	43
<b>1.1 Population selon trois typologies</b>	17	<b>3.2 Structure des revenus chez les personnes immigrées et chez celles nées en Suisse</b>	46
<b>1.2 Statut migratoire du ménage</b>	22	<b>3.3 Emploi et chômage</b>	47
<b>1.3 Définition du statut migratoire: comparaison internationale</b>	23	<b>3.4 Différences en termes de revenus professionnels</b>	51
<b>1.4 Mesurer l’intégration en Suisse</b>	25	<b>3.5 Sorties de la Suisse</b>	54
<b>1.5 Conclusion</b>	28	<b>3.6 Conclusion</b>	55
<b>Références bibliographiques</b>	29	<b>Références bibliographiques</b>	56
<b>Informations sur l’auteure</b>	29	<b>Informations sur les auteurs</b>	57

<b>4</b>	<b>Revenu et patrimoine des ménages issus de l'immigration. Comparaison entre la Suisse et l'Allemagne</b>		<b>6</b>	<b>Les migrations internes en Suisse: pratiques et impacts</b>	
	L. Ravazzini, C. Halbmeier et C. Suter	58		J. Zufferey	85
<hr/>			<hr/>		
	Résumé	58		Résumé	85
	4.1 Introduction	58		6.1 Introduction	85
	4.2 Importance du patrimoine	59		6.2 Les migrations internes: évolutions temporelles et géographiques	87
	4.3 Comparaison avec l'Allemagne	59		6.3 Migration interne et parcours de vie	90
	4.4 Données et méthodologie	59		6.4 Conclusion	95
	4.5 Le mystère de l'écart de patrimoine entre immigrés et non-immigrés en Suisse	61		Références bibliographiques	95
	4.6 Conclusion	69		Informations sur l'auteur	96
	Annexe	70	<b>7</b>	<b>Quelle voie vers l'inclusion? La citoyenneté entre institutions et attitudes</b>	
	Références bibliographiques	71		M. Aeberli et G. D'Amato	97
	Informations sur l'auteure et les auteurs	72	<hr/>		
<b>5</b>	<b>Une protection sociale pour qui? Participation des immigrés au système suisse de sécurité sociale</b>			Résumé	97
	M. Budowski, E. Odermatt et S. Schief	73		7.1 Le rôle de la citoyenneté	97
<hr/>				7.2 Citoyenneté et fédéralisme	99
	Résumé	73		7.3 Mesurer l'inclusivité dans les cantons suisses	100
	5.1 Introduction	73		7.4 Attitudes face à la diversité: poids du contexte institutionnel, de la démographie et des facteurs individuels	101
	5.2 Contribution des migrants au système suisse de protection sociale: état de la question	73		7.5 Conclusion	105
	5.3 Expériences des immigrés dans la protection sociale	79		Annexe	106
	5.4 Conclusion	81		Références bibliographiques	108
	Références bibliographiques	81		Informations sur l'auteure et l'auteur	109
	Informations sur les auteures et l'auteur	84			

# Remerciements

La série de publications *Panorama de la société suisse* est la continuation de la collection Rapport social, qui a été publiée cinq fois tous les quatre ans depuis 2000. Outre le nouveau titre, la principale nouveauté est que cette série est placée sous la responsabilité conjointe de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et des universités de Neuchâtel et de Fribourg. Le contenu de cette première édition est axé sur les thèmes de la migration, de l'intégration et de la participation.

Une telle publication ne serait pas possible sans le soutien et la coopération de divers comités et personnes. L'équipe de rédaction de ce premier numéro aimerait les remercier très sincèrement par ces quelques lignes.

Tout d'abord, il faut mentionner le Comité de pilotage, qui est responsable de la supervision générale de la série de publications et qui prend les décisions stratégiques concernant la série *Panorama de la société suisse*. Il est composé de représentants des institutions responsables: Marco D'Angelo, Markus Schwyn, Stéphane Cotter et Thomas Schulz de l'OFS; Monica Budowski de l'Université de Fribourg; Gianni D'Amato et Christian Suter de l'Université de Neuchâtel ainsi que Peter Farago, directeur fondateur de FORS jusqu'à sa retraite.

Nous remercions tout particulièrement les auteurs des sept chapitres, dont les contributions ont rendu possible la publication de ce livre. Par leur grand engagement, leurs compétences et les nombreux échanges, ils ont beaucoup contribué à la réussite de cette première édition de la série *Panorama de la société suisse*.

Cette publication est disponible en français, en allemand et en anglais. Nous tenons à remercier les services linguistiques de l'OFS, qui ont traduit les textes à partir des langues originales, pour leur travail professionnel et la qualité linguistique des traductions, à savoir Katharina Bufe, Sabine Dröschel et Nina Rüeger du service linguistique allemand, André Frossard et Milena Hrdina du service linguistique français ainsi que Deborah Haessig et Karen Evans du service linguistique anglais.

Nous tenons également à remercier tous les experts qui ont lu attentivement et commenté différents chapitres et versions linguistiques: Florence Bartosik, Anne Cornali, Martina Guggisberg et Stephan Häni (OFS), Joëlle Fehlmann, Anita Manatschal, Johanna Probst et Didier Ruedin (SFM de l'Université de Neuchâtel) et Michelle Walter (Université de Melbourne).

L'équipe du service Prepress/Print de l'OFS était en charge de la mise en page. Un grand merci à Dominic Thomas et Céline Bourquin et à leurs collaboratrices Valentine Lüthi ainsi que Sandrine Rochat, qui ont fait le travail de mise en page du texte et des tableaux, et Zsuzsanna Regli, qui a élaboré les graphiques. Olaf König et Joël Gasche du service ThemaKart ont produit les cartes. Nous tenons également à remercier Nadia Scherer pour son travail de standardisation des références bibliographiques.

Nous remercions l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) pour son soutien financier. En outre, la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Neuchâtel a contribué aux frais d'impression.

Neuchâtel, juillet 2020

L'équipe de rédaction

Jürg Furrer (coordination générale), Thomas Christin, Denise Efionayi-Mäder, Peter Farago, Stéphane Fleury, Marcel Heiniger, Olivier Moeschler, Tom Priester et Christian Suter

# Introduction

Denise Efionayi-Mäder, Jürg Furrer, Marcel Heiniger et Christian Suter

## Contexte

Le *Panorama de la société suisse* est la continuation, sous une forme différente et dans un cadre nouveau, du Rapport social qui paraît tous les quatre ans depuis l'an 2000. Cette nouvelle série, publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) et les universités de Neuchâtel et de Fribourg, est le fruit d'une initiative commune de la statistique publique et de la recherche sociale universitaire. Elle vise à présenter au public intéressé les nouvelles connaissances acquises sur les grandes questions sociales et sur les évolutions fondamentales de la société suisse.

Comme les cinq rapports sociaux publiés jusqu'ici (voir p. ex. Ehrler et al. 2016), le *Panorama de la société suisse* est basé sur des chiffres et sur des faits. Il s'appuie sur des données solides et sur des indicateurs, eux-mêmes fondés sur des enquêtes représentatives réalisées selon des normes de qualité élevées. Chacune des études qu'on va lire porte sur un aspect particulier de la question des migrations. Des spécialistes y analysent les évolutions récentes, proposent des interprétations et des explications. Plusieurs caractéristiques des anciens rapports sociaux ont été conservées – notamment l'interdisciplinarité (on trouvera ici des contributions d'économistes, de sociologues, de politologues, de démographes) et le plurilinguisme (le rapport est publié en allemand, en français et en anglais, afin d'ouvrir et d'internationaliser le débat). Il y a cependant quatre innovations:

Premièrement, toutes les études ici présentées sont accessibles gratuitement par voie électronique.

Deuxièmement, chaque numéro du *Panorama de la société suisse* est axé sur une thématique donnée, en l'occurrence celle des migrations.

Troisièmement, chaque étude publiée dans le *Panorama* repose sur une analyse scientifique approfondie. Il ne s'agit pas ici de présenter, de mettre à jour et de décrire en détail tel ou tel indicateur. Non que les indicateurs aient perdu de leur importance; au contraire, nombre de nouveaux systèmes d'indicateurs ont vu le jour au cours des dernières années et les indicateurs existants ont été développés. L'OFS joue à cet égard un rôle central. Les indicateurs sont aujourd'hui actualisés en permanence et sont accessibles sur le site internet de l'OFS. Mentionnons à titre d'exemple le Rapport social statistique suisse, publié par l'OFS (OFS 2019a). Les indicateurs qui y sont présentés portent notamment sur des questions liées aux conditions de vie, aux assurances sociales et à la délimitation des groupes sociaux à risque. Citons également les indicateurs de l'intégration de la population issue de l'immigration (OFS 2020), qui seront analysés en détail dans la présente publication.

La quatrième innovation, la plus importante, concerne la coopération entre la statistique publique et le monde scientifique. L'OFS collecte de nombreuses données; l'exploitation de nouveaux registres et le croisement de différentes sources de données ont dynamisé les relations entre la statistique publique et la science; des travaux d'analyse approfondis ont été menés à bien dans le cadre de différents projets de recherche. De nouvelles collectes de données sont réalisées dans le cadre de collaborations entre la statistique publique et ses principaux partenaires, dont les milieux scientifiques. La série *Panorama de la société suisse* est la face visible de cette coopération toujours plus étroite entre ceux qui produisent les données (la statistique publique) et ceux qui les analysent à la lumière des sciences sociales, coopération qui génère d'utiles synergies.

Ce premier numéro du *Panorama de la société suisse* est consacré aux thématiques de l'immigration, de l'intégration et de la participation. La question de la migration n'a été traitée que marginalement dans les précédents rapports sociaux. Les indicateurs démographiques et les indicateurs de l'immigration n'y ont certes jamais été négligés, le passé migratoire des personnes y a toujours été considéré comme un critère important dans de nombreux indicateurs, mais l'immigration en tant que telle n'a fait l'objet d'une étude approfondie que dans le rapport social de l'année 2004 (Fibbi et Wanner 2004).

## La migration, un champ de recherche aujourd'hui reconnu

La Suisse, petit pays situé au cœur de l'Europe, est un exemple type de pays d'immigration. Quelque six millions de personnes ont immigré en Suisse au cours des 60 dernières années (sans les saisonniers). Beaucoup sont reparties, mais nombre d'entre elles sont restées et se sont fait naturaliser (Zufferey et al. 2020; Wanner 2014; Piguet 2013). Rien d'étonnant, dès lors, à ce que la Suisse soit, après le Luxembourg et le Liechtenstein, le pays d'Europe qui compte dans sa population la plus forte proportion de personnes issues de la migration.

Bien des progrès et des avancées n'auraient pas été possibles en Suisse sans l'immigration. Songeons à la construction du tunnel du Gothard (1872–1880), à l'époque précisément où la Suisse, après avoir été longtemps un pays d'émigration, est devenue un pays d'immigration, son économie étant déjà une des plus fortement globalisées de la planète. La grande majorité des constructeurs du tunnel (85%) étaient des étrangers. Avec 199 victimes directes des travaux, ils ont payé un lourd tribut



à cette entreprise pionnière. À l'époque, malgré ou peut-être à cause de la diversité institutionnelle du pays, avec ses quatre régions linguistiques, la peur de la «surpopulation étrangère» était déjà présente dans le discours politique et dans notre droit des étrangers. Dans l'éternel conflit entre ouverture à l'autre et repli sur soi, le débat public est aujourd'hui encore dominé par des arguments où le sentiment viscéral prend quelquefois le pas sur la réalité des faits.

Au cours des 25 dernières années, les recherches empiriques sur l'immigration, fondées sur une pluralité de disciplines, se sont considérablement développées en Suisse, après être longtemps restées confinées dans quelques disciplines – surtout la sociologie et l'ethnologie (Wicker et al. 2003). En 1995, a été lancé le programme national de recherche *Migrations et relations interculturelles*. En même temps a été créé le *Forum suisse pour l'étude des migrations* (SFM), qui douze ans plus tard sera intégré dans l'Université de Neuchâtel (voir Haug et Kreis 2017). En 2014 est né le Pôle de recherche national *nccr – on the move*, dont l'objectif est de mieux comprendre les interactions entre migrations et mobilité et d'étudier les phénomènes qui y sont liés. Coordonné par le directeur du SFM, il réunit des chercheuses et des chercheurs en sciences sociales, en sciences économiques et en droit issus de la plupart des universités suisses.

Les recherches sur les migrations se sont institutionnalisées aussi grâce à la création de plusieurs chaires universitaires, de masters spécialisés, de formations continues en cours d'emploi dans les hautes écoles, et de plusieurs groupes de réflexion (*think tanks*). Elles s'appuient de plus en plus sur des données collectées au niveau international qui permettent d'intéressantes comparaisons entre les pays de l'UE et de l'OCDE, comme le montrent au moins deux chapitres (4 et 5) du présent ouvrage.

En comparaison avec d'autres pays d'Europe, la Suisse se caractérise par un degré de mobilité particulièrement élevé (immigration et émigration), qui touche également la population indigène. La migration du travail y est très importante, surtout en provenance des pays de l'UE. Cette mobilité s'est encore accentuée avec l'entrée en vigueur progressive de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), conclu avec l'Union européenne en 2002, et surtout avec la libre circulation complète pour les ressortissants de l'UE-15 (avec clause de sauvegarde) en 2007. Si les ressortissants de l'UE viennent en Suisse principalement pour des raisons professionnelles, les ressortissants de pays tiers viennent surtout pour des raisons familiales, car l'immigration économique en provenance de ces Etats reste fortement contingentée (OFS 2019b).

Pour éclairer les contextes et les évolutions récentes de l'immigration, nous nous intéresserons ici surtout – mais pas exclusivement – à l'immigration professionnelle en provenance des pays de l'UE. Les thématiques liées aux réfugiés, aux sans-papiers, aux migrations d'étudiants ou de personnes âgées ont été délibérément écartées. Leurs dynamiques et leurs flux sont différents et comportent des facettes qui dépassent le cadre du présent ouvrage.

Les éditeurs ont cependant veillé à ce que les auteures et les auteurs, issus de diverses disciplines, éclairent sous des angles différents les contextes, les caractéristiques et les circonstances de l'immigration en Suisse, en considérant aussi bien

les migrations internationales que les migrations internes, les processus d'intégration et l'évolution générale de la société. Le tableau T0.1 donne un aperçu des chapitres qui composent la présente publication.

## Sommaire des chapitres

T0.1

Chapitre	Auteurs et auteures	Titre
<b>Chapitre 1</b>	Florence Bartosik	Population issue de la migration: perspectives d'intégration face à la population native
<b>Chapitre 2</b>	Philippe Wanner	Migration internationale et intégration dans une perspective longitudinale
<b>Chapitre 3</b>	Sandro Favre, Reto Föllmi et Josef Zweimüller	Immigration, retour au pays et intégration dans l'optique du marché du travail
<b>Chapitre 4</b>	Laura Ravazzini, Christoph Halbmeier et Christian Suter	Revenu et patrimoine des ménages issus de l'immigration. Comparaison entre la Suisse et l'Allemagne
<b>Chapitre 5</b>	Monica Budowski, Eveline Odermatt et Sebastian Schief	Une protection sociale pour qui? Participation des immigrés au système suisse de sécurité sociale
<b>Chapitre 6</b>	Jonathan Zufferey	Les migrations internes en Suisse: pratiques et impacts
<b>Chapitre 7</b>	Marion Aeberli et Gianni D'Amato	Quelle voie vers l'inclusion? La citoyenneté entre institutions et attitudes

© OFS 2020

## Remarques terminologiques

Le terme de *migration* est défini par l'Organisation internationale pour les migrations comme un changement de lieu de résidence: «*tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituel, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale*» (OIM 2019). Cette définition, conforme au sens usuel du mot, est indépendante des conditions et de la durée du séjour dans le pays d'accueil, mais on postule généralement une durée d'au moins un an. Si la durée est plus courte, on précise qu'il s'agit d'une migration temporaire.

Le sens des mots *intégration et participation* est plus discuté, comme l'est aussi la délimitation entre ces deux notions. Le terme d'intégration désigne en principe une évolution résultant des relations réciproques qui s'instaurent entre une société d'accueil et une personne immigrée (Kristensen et al. 2017), mais l'accent est généralement mis, en particulier dans le débat public – souvent aussi dans la recherche – sur les particularités des personnes issues de la migration par rapport à la population non issue de la migration.

## De l'intégration ...

Le terme d'intégration, en sciences sociales, signifie l'insertion d'un groupe d'individus dans la vie et dans les activités d'une société. Ainsi définie, l'intégration s'étudie de manière empirique, au niveau collectif, sur la base de données agrégées<sup>1</sup>. S'intégrer dans une société, c'est *prendre part* à la vie économique, sociale, culturelle et politique de cette société. C'est s'insérer sur le marché du travail (intégration professionnelle), avec les droits et les devoirs que cela comporte (revenu, impôts, assurances sociales), fréquenter l'école ou un établissement de formation, prendre part à la vie collective (sociétés, associations). La notion d'intégration (comme celle de désintégration) renvoie à des processus complexes qui s'opèrent à différents niveaux, et qui sont interdépendants et en interaction les uns avec les autres.

## ... à la participation

La notion de participation va plus loin que celle d'intégration: participer, c'est *avoir part* – au sens d'un droit fondamental – à la vie d'une société. En ce sens, l'intégration n'est pleinement réalisée que lorsque les migrants et les nationaux jouissent d'une égale possibilité de participer à la vie collective, dans tous les domaines, qu'ils fassent ou non un usage effectif de cette possibilité. Les migrants et migrantes ne sont pas des visiteurs (passagers) à qui on offre le gîte et le couvert et qui se soumettent sans mot dire aux règles établies. Ils sont au contraire des membres égaux en droits de la société – au moins à l'âge adulte<sup>2</sup> et dans la plupart des domaines de la vie. Ils travaillent, paient des impôts, œuvrent dans des associations, prennent part (et peuvent prendre part) aux décisions. Ils ne font pas que s'insérer dans la vie sociale, ils sont associés aux processus de décision, exercent une influence, contribuent à faire évoluer la société, notamment en participant aux décisions politiques.

Il va de soi que le *prendre-part*, à chances égales, ne va pas sans certains droits de participation, par exemple dans le cadre de l'accès au marché du travail, du regroupement familial, de l'éducation des enfants, de la formation des jeunes adultes. Inversement, la *participation* ne va pas sans un certain degré d'intégration. Il faut par exemple être intégré dans la vie active pour bénéficier des assurances sociales (AC, AI, LAMal, etc.). Cela vaut d'ailleurs aussi pour les nationaux. Mais le droit aux prestations sociales dépend également en partie des dispositions relatives au droit de séjour et à la citoyenneté (par exemple en cas d'accord avec le pays d'origine sur la sécurité sociale; voir le chapitre 5).

Comme on peut le voir, les notions d'intégration (*prendre part*), de participation (*avoir part*) et de migration sont étroitement liées, même si, dans une optique analytique, nous les avons

présentées ici séparément. Nous allons, dans cette introduction, résumer et commenter les principaux résultats et les thèses qui sont développées autour de ces trois notions dans les chapitres qui suivent. Nous ne nous limiterons pas à présenter chaque chapitre; nous en examinerons le contenu sous des angles et sous des éclairages différents, avancerons parfois des thèses complémentaires, énoncerons des considérations de portée générale. Mais avant d'entrer en matière, voyons brièvement les données et les méthodes qui sous-tendent ces travaux et qui ont considérablement évolué au cours des vingt dernières années.

## Données, méthodes, indicateurs

### Vue d'ensemble des sources de données

Dans le Panorama de la société suisse, on veille, partout où c'est possible, à fonder toute assertion sur des données. Les bases de données se sont élargies en même temps que les recherches empiriques sur l'immigration se sont développées et se sont institutionnalisées. Depuis 2000, on dispose d'une foule de données sur les personnes issues de la migration. De nouvelles statistiques ont été créées – par exemple, en 2016, l'enquête de l'OFS «Vivre ensemble en Suisse». Des données sur la migration sont collectées aussi dans le cadre d'autres enquêtes statistiques, par exemple le lieu de naissance des parents dans le Relevé structurel et dans l'enquête SILC (voir tableau T0.2). Cet élargissement des sources de données était une condition du développement de la recherche empirique sur la migration. Dans la présente publication, on s'est appuyé entre autres sur les données de l'OFS, du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), de *nccr – on the move*, ainsi que sur la littérature spécialisée.

Il va de soi que les règles les plus strictes de protection des données sont appliquées au moment de la collecte et de l'analyse des données et lors de la publication des résultats, de sorte que personne ne puisse être identifié.

<sup>1</sup> Par suite de la judiciarisation de la notion d'intégration (comme aptitude à s'intégrer), on s'intéresse aussi aujourd'hui aux parcours d'intégration individuels, mais ceux-ci n'entrent pas dans le cadre de cette publication.

<sup>2</sup> Dans une optique certes un peu différente (travail, impôts, etc.), le droit de participation, dans une société pluraliste, est en principe garanti à tous (y compris aux personnes âgées, aux handicapés, aux enfants, aux personnes sans autorisation de séjour, etc.).

## Principales sources des données

### T.0.2

Sources	Institutions	Chapitres
Statistique de la population et des ménages (STATPOP)	Office fédéral de la statistique (OFS)	1, 2, 3, 6
Enquête suisse sur la population active (ESPA)	Office fédéral de la statistique (OFS)	1, 3
Relevé structurel (RS), composante du recensement de la population	Office fédéral de la statistique (OFS)	1, 3
Système d'information central sur les migrations (SYMIC); a remplacé le Registre central des étrangers (RCE) et le système d'enregistrement automatisé des personnes (AUPER)	Secrétariat d'État aux migrations (SEM)	2, 3
Compte individuel (CI)	Centrale de compensation (CdC)	2, 3, 6
Enquête migration-mobility	Université de Neuchâtel: pôle de recherche national <i>nccr – on the move</i>	2, 7
Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)	Office fédéral de la statistique (OFS)	4
Panel socioéconomique (SOEP), Allemagne	Institut Allemand pour la Recherche Économique (DIW Berlin)	4
Vivre ensemble en Suisse (VeS)	Office fédéral de la statistique (OFS)	7
Publication Probst et al. (2019): Enquête standardisée 2017–2018 auprès des délégués cantonaux à l'intégration, des coordinateurs de l'asile, des officiers d'état civil et des autorités chargées des migrations en Suisse	Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM), Université de Neuchâtel	7

© OFS 2020

## Méthodes

Les méthodes utilisées varient selon les auteurs et les auteures. Les analyses des chapitres 1, 6 et 7 s'appuient sur des variables sociodémographiques: sexe, âge, niveau de formation, nationalité, etc., ce qui permet de produire des résultats plus précis. Les chapitres 1 et 4 distinguent plusieurs groupes et générations de personnes issues de la migration (1<sup>re</sup> génération, 2<sup>e</sup> génération, etc.) Les différences observées entre ces groupes y sont décrites, mais ne sont pas expliquées, ni mises en relation avec d'autres facteurs.

Des comparaisons entre groupes de population sont effectuées, au sens d'une analyse transversale, aux chapitres 4 et 7. Le chapitre 4 étudie les écarts de revenu et de patrimoine des ménages issus de la migration et des ménages non issus de la migration. Les auteur/e/s ont utilisé la méthode de décomposition de DiNardo, Fortin et Lemieux (1996) pour examiner si les écarts de revenu et de patrimoine observés peuvent s'expliquer par certaines caractéristiques sociodémographiques (p. ex. l'âge ou le niveau de formation). Le chapitre 7 utilise une régression logistique pour montrer, au niveau des cantons, les rapports entre les structures institutionnelles et les attitudes de la population.

Les chapitres 2 et 3 présentent des analyses longitudinales sur plusieurs cohortes de migrants, avec des comparaisons avec la population suisse. Le chapitre 2 considère trois cohortes (les migrants des années 2000, 2005 et 2010) et montre comment le revenu du travail a évolué dans ces cohortes et dans la population générale de la Suisse. Au chapitre 3, les auteurs appliquent à des données individuelles longitudinales une analyse de régression pour contrôler les variables du sexe, de l'âge, de la formation et de la région de résidence. Ils étudient sur cette base les carrières professionnelles (emploi, chômage, revenu du travail) des migrants et les comparent avec celles des personnes nées en Suisse.

## Les indicateurs de l'intégration de l'OFS

Les indicateurs de l'intégration de l'OFS servent de base à un système de monitoring de l'intégration de la population issue de la migration, dont les premiers résultats ont été publiés en 2012. Ce monitoring a vu le jour dans le contexte du «rapport sur les mesures d'intégration» adopté par le Conseil fédéral le 22 août 2007. L'OFS a alors été mandaté pour développer un système d'observation de l'intégration (Kristensen et al. 2017, 5) dans le but de «mesurer l'intégration de différents groupes de population issus de la migration à un moment donné ou pendant une certaine période et de la comparer à celle de la population native» (OFS 2020). Dans la mesure où des données sont disponibles sous forme de séries chronologiques, le monitoring montre aussi l'évolution de la situation dans le temps.

Le système de monitoring comprend actuellement 68 indicateurs de l'intégration (dont 64 avec des résultats), qui portent sur onze domaines de la vie sociale (voir tableau T.0.3).

## Monitoring de l'intégration dans différents domaines de la vie

### T.0.3

Domaines de la vie	Nombre d'indicateurs
1. Aide sociale et pauvreté	11
2. Culture, religion et médias	6
3. Éducation et formation	5
4. Famille et démographie	9
5. Langue	5
6. Logement	4
7. Marché du travail	9
8. Politique	7
9. Santé	8
10. Racisme, discrimination et sécurité	3
11. Criminalité	1

© OFS 2020

Ce système d'indicateurs est régulièrement développé et adapté aux réalités nouvelles et aux résultats de la recherche. Les découvertes et résultats de la présente publication seront, à cet égard, pris en compte.

## Migration

L'immigration est un phénomène complexe et pluridimensionnel qu'on peut décrire à l'aide d'un certain nombre de concepts et de critères. L'OFS distingue trois catégories de migrants et de descendants de migrants, comme le montre Florence Bartosik au chapitre 1. Ces trois catégories sont :

- *La population étrangère (critère de la nationalité)*. La population étrangère est l'ensemble des personnes qui résident en Suisse mais qui n'ont pas la nationalité suisse (OFS). Cette population représente environ 2,1 millions de personnes, soit 25% de la population résidante permanente.
- *La population née à l'étranger (critère du lieu de naissance)*. Ce critère est indépendant de la nationalité. Ce groupe compte environ 2,6 millions de personnes (30% de la population), dont moins d'un tiers sont de nationalité suisse (600 000 personnes naturalisées et 99 000 Suisses et Suissesses de naissance).
- *La population issue de la migration (critère du statut migratoire)*. Cette notion est de plus en plus utilisée dans les discussions internationales sur les migrations et sur l'intégration. On distingue entre les migrants de première génération (nés à l'étranger) et leurs descendants de deuxième génération (nés en Suisse). Il est tenu compte ici du passé migratoire de la génération précédente. Ce groupe compte environ 2,7 millions de personnes (38% de la population de 15 ans et plus).

Cette typologie permet de cerner le phénomène migratoire dans sa diversité. Suivant la définition retenue, de 25 à 38% de la population sont directement ou indirectement liés à la migration. La majeure partie des personnes migrantes viennent d'Europe, en particulier des pays de l'UE. Les personnes issues de pays non européens représentent 17% de la population étrangère, 12% de la population née à l'étranger et 9% de la population issue de la migration. Les principales nationalités sont l'italienne, l'allemande, la portugaise et la française.

### Les ménages mixtes

Les ménages mixtes sont des ménages qui réunissent des personnes issues de la migration et des personnes non issues de la migration. De 2014 à 2016, 12% des ménages étaient mixtes (voir le chapitre 1). Laura Ravazzini, Christoph Halbmeier et Christian Suter montrent au chapitre 4 que ces ménages se situent, en termes de revenu et de patrimoine, entre les ménages indigènes et les ménages étrangers. Sur le plan sociodémographique, ils ressemblent aux ménages non issus de la migration; sur le plan économique, ils se rapprochent plutôt des ménages issus de la migration. Cette observation vaut pour la Suisse comme

pour l'Allemagne, avec cependant une différence importante: en Allemagne, ils sont plus fréquemment propriétaires d'un logement qu'en Suisse.

### Caractéristiques sociodémographiques des personnes migrantes

La population étrangère est en moyenne plus jeune que la population résidante totale de la Suisse (âge moyen: 37 ans, population totale: 42 ans). Les personnes nées à l'étranger et les personnes issues de la migration sont en moyenne plus âgées (45 ans). Le rapport de dépendance des personnes âgées – rapport entre le nombre de personnes non actives de 65 ans et plus et le nombre de personnes en âge de travailler (de 20 à 64 ans) – est, dans les trois catégories de population, plus bas que dans la population totale. Ce résultat est confirmé au chapitre 4 pour la Suisse et pour l'Allemagne. La répartition par sexe n'est pas la même dans les trois catégories de population: la population étrangère est plutôt masculine, la population née à l'étranger plutôt féminine. La population issue de la migration est équilibrée quant au sexe (voir le chapitre 1). à noter que la répartition par sexe dépend de la structure d'âge de la population. En ce qui concerne le niveau de formation, le chapitre 1 montre que la part des personnes sans formation postobligatoire est plus élevée dans la population issue de la migration que dans la population non issue de la migration.

La première génération de la population issue de la migration est particulièrement intéressante. Par rapport à la deuxième génération et à la population non issue de la migration, elle comprend une proportion plus élevée aussi bien de personnes ayant une formation de degré tertiaire que de personnes sans formation postobligatoire, comme le constatent Sandro Favre, Reto Föllmi et Josef Zweimüller, au chapitre 3. Le chapitre 4 confirme ce résultat pour la Suisse et pour l'Allemagne – avec, en Allemagne, une surreprésentation un peu moins marquée pour les personnes ayant atteint le degré tertiaire. Ces résultats montrent une fois encore que les personnes migrantes ne forment pas un groupe homogène.

### Beaucoup de personnes migrantes repartent

Les migrations ne sont pas à sens unique: l'immigration va de pair avec l'émigration. Cet aspect des choses est étudié notamment aux chapitres 2 et 3. Selon Favre, Föllmi et Zweimüller, un tiers des personnes migrantes repartent moins d'un an après leur arrivée, la moitié restent plus de trois ans en Suisse. La proportion de ceux qui repartent diminue nettement après trois ans. Au chapitre 2, Philippe Wanner montre que 60% des personnes qui ont immigré en l'an 2000 sont reparties dans les dix ans. La part de ceux qui repartent varie fortement selon les nationalités: elle est de 34% chez les Portugais, de 60 à 64% chez les Allemands, les Français et les Italiens. Outre la nationalité, le statut de séjour joue ici un rôle déterminant. Un obstacle important au retour des migrants et migrantes dans leur pays réside dans la réglementation de la sécurité sociale. Ce point est étudié par Monica Budowski, Eveline Odermatt et Sebastian Schief au

chapitre 5. Il arrive que des personnes migrantes renoncent à rentrer au pays par peur de perdre les droits acquis en Suisse en matière de prestations sociales. Les accords passés entre la Suisse et les pays d'origine des personnes migrantes jouent à cet égard un rôle important.

### Migrations internes: fréquentes à l'échelle locale

Les migrations, selon la définition de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ne sont pas nécessairement des déplacements transfrontières. Jonathan Zufferey, au chapitre 6, s'est intéressé aux migrations internes, c'est-à-dire aux flux migratoires à l'intérieur de la Suisse. Ses analyses montrent que, chaque année en Suisse, 9,2% de la population change de domicile et qu'une personne déménage en moyenne 7,5 fois au cours de sa vie. Mais les distances parcourues sont assez courtes: les déménagements se font principalement à l'intérieur d'une même commune. Les déplacements de plus de 100 km ne représentent que 2,2% des migrations internes. Très rares sont les migrations traversant les frontières linguistiques. Des différences s'observent entre les cantons: les cantons qui ont de grandes agglomérations se caractérisent par une émigration relativement faible. Les principaux facteurs déterminants des migrations internes sont l'âge et le passé migratoire. D'autres déterminants résident dans la biographie personnelle: événements familiaux, formation, profession. Ces motifs des migrations internes concernent tendanciellement surtout les jeunes et les personnes bien formées.

### Intégration

Comme on l'a dit plus haut dans les remarques terminologiques, le terme d'intégration désigne ici l'insertion des individus dans la vie sociale, au sens d'un *prendre-part*, par opposition à la participation, qui est un *avoir-part*. Les considérations qui suivent se limitent essentiellement à l'aspect du *prendre-part*.

L'intégration d'un groupe de population peut être considérée soit comme une situation de fait, soit comme un processus. Dans le premier cas, on peut comparer, par exemple, le degré d'intégration de plusieurs groupes de population dans un secteur donné de la société (p. ex. sur le marché du travail). Mais l'intégration (et inversement la perte d'intégration) doit être considérée moins comme un état de fait que comme un processus – une évolution au sens d'un ajustement (ou d'un écart croissant) pendant une période donnée ou entre une première cohorte de migrants et les cohortes suivantes. Nous nous intéressons essentiellement ici aux processus d'intégration.

On peut se faire une première idée de l'intégration de la population issue de la migration et de la manière dont elle évolue en examinant les 68 indicateurs du monitoring de l'intégration de l'OFS. Mais malgré sa diversité thématique – il couvre 11 domaines de la vie – ce système de monitoring par indicateurs comporte quelques lacunes que la présente publication contribue à combler au moins partiellement. Un monitoring, par nature descriptif, ne saurait couvrir tous les aspects du

processus d'intégration. Les indicateurs à eux seuls ne disent rien des causes et des effets des phénomènes observés. Il faut les compléter par des analyses chronologiques et par des analyses de causalité. Ces analyses complémentaires consistent d'abord à étudier des données longitudinales portant sur plusieurs cohortes de personnes migrantes. Les processus d'intégration, comme on l'a dit plus haut (voir la section «données, méthodes, indicateurs»), ne peuvent s'étudier valablement que sur la base de données longitudinales. On a aujourd'hui la possibilité d'analyser, dans le domaine du marché du travail et du revenu du travail, des données longitudinales portant sur plusieurs cohortes de migrants. D'autres analyses complémentaires peuvent porter sur le niveau de vie matériel des personnes. Le monitoring permet de comparer le revenu des ménages issus de la migration et des ménages non issus de la migration, mais nous n'avons pas d'indicateur sur le patrimoine des ménages. On trouvera dans le présent ouvrage une étude sur cette question, doublée d'une comparaison entre la Suisse et l'Allemagne (chapitre 4).

### Intégration réussie mais incomplète sur le marché du travail

Les personnes migrantes parviennent à prendre pied rapidement sur le marché suisse du travail et à augmenter progressivement leurs revenus. L'étude de Favre, Föllmi et Zweimüller, au chapitre 3, montre que la part des actifs occupés est, parmi les personnes migrantes, relativement faible l'année de leur arrivée en Suisse, mais qu'elle augmente à mesure que leur séjour se prolonge. La première année, la participation au marché du travail est nettement plus faible chez les personnes migrantes que chez les personnes nées en Suisse. L'écart se réduit ensuite progressivement, sans toutefois disparaître complètement (en cinq ans, il passe de 16 à 4 points de pourcentage chez les hommes, de 37 à 13 points de pourcentage chez les femmes). L'intégration sur le marché du travail varie selon les groupes sociodémographiques: les personnes nées à l'étranger qui ont un bas niveau de formation s'intègrent mieux et plus rapidement que les migrants dont le niveau de formation est élevé (et mieux que les personnes nées en Suisse). Le pays d'origine joue également un rôle important: les personnes issues du sud de l'Europe s'intègrent plus vite sur le marché du travail que celles venues d'Europe du Nord-Ouest, d'Europe de l'Est ou des pays tiers. Enfin, le taux de chômage (qui, au moment de l'immigration, est plus bas chez les personnes migrantes que chez les Suisses) augmente, parallèlement à leur intégration sur le marché du travail, à mesure que la durée de séjour augmente.

L'étude de Wanner (chapitre 2) montre que les personnes migrantes, qui au début gagnent nettement moins que la population générale, parviennent rapidement à augmenter leur revenu. L'écart, en termes de revenu moyen du travail, diminue nettement (de 10–15 points de pourcentage) surtout au cours des premières années de séjour – et ce pour toutes les cohortes de migrants. Ces données témoignent d'un processus d'intégration globalement réussi. L'appréciation généralement positive que les personnes migrantes portent sur leur situation professionnelle confirme cette bonne intégration. Mais la dynamique intégrative



diminue sensiblement, surtout chez les hommes, après une durée de séjour de 5 ans. L'écart de revenu, même après 15 ans de séjour, n'est jamais entièrement comblé. L'étude de Wanner et celle de Favre, Föllmi et Zweimüller montrent par ailleurs que le revenu évolue différemment selon le pays d'origine des migrants (et selon le niveau de salaire), ce qui entraîne avec le temps un accroissement des écarts salariaux entre les différents groupes de personnes migrantes – par exemple entre les Allemands (bien rémunérés), dont les revenus augmentent le plus et se situent nettement au-dessus de ceux de la population générale, et les personnes originaires d'Italie, du Portugal ou de pays tiers.

### **Revenu et patrimoine plus faibles chez les ménages issus de la migration**

L'étude de Ravazzini, Halbmeier et Suter (chapitre 4) montre que le revenu équivalent des ménages, en Suisse comme en Allemagne, est plus bas chez les migrants que dans le reste de la population. La taille des ménages est à cet égard un facteur important: les ménages issus de la migration, qui sont en général plus grands, doivent partager leurs revenus et leur patrimoine entre plus de personnes que les ménages non issus de la migration. En Suisse, c'est là le facteur principal qui explique les écarts de revenu entre les deux catégories de ménages. En Allemagne, les ménages issus de la migration ont en outre des revenus dans l'ensemble nettement plus modestes.

Les ménages issus de la migration sont aussi moins fortunés que les autres, et le taux de propriété du logement est chez eux moins élevé que dans le reste de la population. En Suisse, les personnes issues de la migration sont plus rarement qu'en Allemagne propriétaires de leur logement. Les caractéristiques sociodémographiques des ménages (âge, niveau d'éducation, taille des ménages) et les facteurs économiques (revenu du ménage, propriété du logement) expliquent une part nettement plus importante en Allemagne qu'en Suisse de l'écart de patrimoine entre les ménages issus de la migration et les ménages non issus de la migration. Cela montre que les personnes issues de la migration se heurtent en Suisse plus qu'en Allemagne à des obstacles considérables pour accéder à la propriété du logement.

### **Intégration sociale et activités bénévoles**

L'intégration augmente avec le temps non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan social et culturel. L'étude de Wanner (chapitre 2) montre que, en Suisse, la part des migrants qui s'engagent bénévolement dans des organisations sportives, sociales, politiques ou culturelles dépend aussi de la durée du séjour: les personnes arrivées en Suisse en 2013 ou avant s'engagent davantage dans ce type d'activités que les cohortes d'immigrés plus récentes.

## **Participation**

Conformément à notre législation sur les étrangers, on attend des migrants qu'ils se familiarisent avec notre société et avec nos modes de vie, et en particulier qu'ils apprennent une de nos langues officielles. La population suisse, de son côté, est appelée, comme dans toute société pluraliste, à «faire preuve d'ouverture» et à «tenir compte de la diversité» de la population étrangère (art. 4 et 53 de la loi sur les étrangers et l'intégration). Les prémisses d'une bonne cohabitation sont la reconnaissance de fait de la diversité (diversité des modes de vie, des références socio-culturelles, des traits physiologiques, etc.) et la lutte contre les discriminations, ce qui peut occasionnellement conduire à des tensions, susciter des réactions de défense, remettre en question les idées reçues et les rapports de force existants.

Finalement, c'est une attitude constructive et l'acceptation des résistances et des tensions qui permettent de cimenter une société aussi hétérogène que celle de la Suisse: il faut gérer les conflits politiques et culturels, jeter des ponts, trouver des voies praticables pour maîtriser (au plan institutionnel) les défis de la diversité. Notre pays y a souvent, sinon toujours réussi. Ces défis s'adressent en particulier aux responsables politiques et aux autorités publiques des cantons, qui déterminent au quotidien les conditions cadres de la participation de la population étrangère à la vie de la collectivité. C'est en effet en premier lieu aux cantons, aux villes et aux communes qu'il appartient de mettre en œuvre une politique d'intégration dont les employeurs, les partenaires sociaux et les associations de personnes migrantes sont également des acteurs importants. Les études empiriques consacrées aux politiques d'intégration et à leur efficacité sont encore relativement peu nombreuses (cf. Ruedin et al. 2019).

### **Effets des structures démographiques sur les politiques migratoires cantonales**

Marion Aeberli et Gianni D'Amato montrent au chapitre 7 qu'il existe un lien entre le degré d'inclusivité d'un canton et l'attitude de sa population à l'égard des étrangers: plus la structure de la population est diversifiée, avec une grande variété d'opinions sur la migration et sur les minorités en général, plus les pratiques cantonales en matière d'intégration et de naturalisation sont inclusives. Les rapports de force politiques – orientation politique du gouvernement et du parlement, résultats électoraux – jouent également un rôle. Les auteurs constatent cependant que «la voie vers l'inclusion n'est pas à sens unique». La vie politique et les attitudes individuelles s'influencent réciproquement. Ces interactions mettent en lumière les liens qui existent nécessairement entre le potentiel d'intégration d'une société, les migrants et le jeu politique. La politique d'un canton en matière de naturalisation, par exemple, peut être un indicateur de sa capacité à adapter ses cadres institutionnels à l'évolution de la société et à favoriser ainsi la participation des nouveaux arrivants.

## Influence du sexe et de l'origine

Plusieurs des études montrent que, par-delà les conditions cadres générales, l'économie est un déterminant majeur de la participation des personnes issues de la migration à la vie professionnelle et à la vie sociale. C'est vrai en particulier pour les personnes issues de l'UE/AELE, qui s'établissent en Suisse pour des raisons essentiellement professionnelles, et pour les personnes provenant des pays tiers reconnues en tant que travailleurs qualifiés essentiels. Les femmes très qualifiées issues des pays tiers ont apparemment plus de mal que les autres à prendre pied sur le marché suisse du travail. Selon Favre, Föllmi et Zweimüller (chapitre 3), ce constat est sans doute lié au fait que, dans les couples mariés, c'est la situation professionnelle du mari qui pèse le plus sur la décision de migrer. On peut penser en outre, comme le suggèrent certaines études, que la non-reconnaissance de leur diplôme et certaines discriminations restreignent l'accès de ces femmes au marché du travail, d'autant que leur situation ne les oblige généralement pas à accepter des activités sous-qualifiées dans des secteurs où la main d'œuvre manque (Jey Aratnam 2012; Riaño et Baghdadi 2007; Sandoz 2019).

## Importance des droits sociaux

Les conditions de participation des personnes étrangères à la vie économique ne sont plus soumises à des restrictions notables depuis l'entrée en vigueur du nouveau droit des étrangers (2008), abstraction faite des demandeurs d'asile, dont le nombre est relativement limité. On ne peut pas en dire autant de leur participation à la sécurité sociale, comme le montrent Budowski, Odermatt et Schief au chapitre 5 pour les ressortissants des pays de l'UE/AELE. Le droit à l'aide sociale, par exemple, est fortement limité pour les personnes migrantes la première année de leur séjour et peut ensuite encore conduire à la perte de leur autorisation de séjour. Les prestations sociales dépendent généralement des cotisations versées et elles peuvent, suivant les accords passés avec les pays d'origine, être soumises à des restrictions. Même quand les personnes migrantes bénéficient pleinement des assurances sociales, la complexité du système et l'ignorance des aides auxquelles elles ont droit font que certaines prestations ne leur sont pas effectivement versées. Les auteur/e/s soulignent en outre que les personnes ressortissantes des pays de l'UE/AELE contribuent globalement plus à la sécurité sociale qu'elles n'en bénéficient, tout en précisant que l'état des connaissances sur ces questions est encore très lacunaire en Suisse et que des études plus poussées seraient souhaitables. L'expérience montre que les coûts sont plus faciles à calculer que les bénéfices, de sorte que ceux-ci sont insuffisamment pris en compte dans les calculs et qu'il en résulte une image biaisée.

## Participation, facteurs socioéconomiques et droit de séjour

Depuis l'après-guerre, et jusque dans les années 1990, il s'est produit en Suisse un phénomène dont les effets persistent encore aujourd'hui: les migrantes et migrants sont venus occuper par vagues successives les places les plus basses de l'échelle professionnelle, permettant l'ascension sociale des personnes non issues de la migration. On peut dire, en forçant à peine le trait, que la classe laborieuse, en Suisse, a été – et est encore – largement d'origine étrangère. Au cours des vingt dernières années, la situation a changé: on trouve toujours plus de personnes migrantes parmi les cadres très qualifiés. À certains échelons des personnels dirigeants, on observe une surreprésentation de professionnels très qualifiés, parfois très mobiles, ayant une expérience migratoire. Historiquement, ce n'est pas un phénomène nouveau, mais il faut toujours le garder à l'esprit lorsque l'on parle globalement de la population issue de la migration.

Le chapitre 4 est, à cet égard, très éclairant. Il étudie non seulement les écarts de revenu et de patrimoine en fonction du statut migratoire, mais encore les écarts significatifs qui existent entre groupes de personnes d'origine différente. Derrière les moyennes se cache toujours une grande variété de situations socio-économiques particulières. Les auteurs montrent que les migrants issus des pays de l'ancienne Yougoslavie, d'Afrique et de Turquie ont des revenus et des patrimoines plus faibles, et sont par conséquent plus exposés au risque de pauvreté, que les migrants issus des autres régions du monde. On sait que les chances de s'intégrer dans la société et de s'y faire une place sont, pour les personnes touchées par la pauvreté des pays tiers, d'autant plus limitées qu'ils sont en butte, dans maints domaines de la vie, à des mécanismes d'exclusion économiques et sociaux, tout en étant défavorisés en termes de droit de séjour.

Les données sur la santé subjective, au chapitre 1, sont, elles aussi, particulièrement significatives. On sait par expérience que cet indicateur donne une bonne idée du bien-être psychique et physique de la population, et que ce bien-être – comme la morbidité et l'espérance de vie – est assez fortement corrélé avec le statut socioéconomique. L'auteure montre, à cet égard, que la population issue de la migration se distingue à peine, jusqu'à l'âge de 40 ans, de la population non issue de la migration et que l'écart augmente ensuite en défaveur des migrants de première génération. Ces derniers, par rapport aux personnes non issues de la migration, se considèrent bien plus rarement en bonne ou en très bonne santé. Il s'agit probablement en grande partie de migrants du sud de l'Europe (anciens saisonniers), des Balkans et de Turquie qui ont exercé des professions peu qualifiées et physiquement pénibles. Des études montrent en effet qu'il existe un lien entre la durée de séjour et l'état de santé: à mesure que la durée de séjour augmente, les troubles de santé augmentent significativement chez ces personnes – même si on contrôle l'âge et le sexe – par rapport aux personnes ayant migré plus récemment et aux personnes non issues de la migration (Guggisberg et al. 2011).

## Conclusions et perspectives

Les données et les résultats présentés montrent une fois de plus qu'il n'y a pas en Suisse une population issue de la migration. Toutes les études qui suivent mettent en lumière la forte hétérogénéité des personnes issues de la migration, hétérogénéité qui n'a fait qu'augmenter au cours des dernières décennies. Les sociologues ont forgé le terme de *superdiversity* pour désigner ces populations très diverses non seulement par leurs origines géographiques, mais aussi par leurs parcours migratoires et leurs caractéristiques socioéconomiques. Le régime de la Suisse en matière d'immigration a un double fondement (accord sur la libre circulation des personnes de l'UE/AELE d'une part, loi sur les étrangers et l'intégration d'autre part). Les conditions d'admission et de séjour des étrangers ne sont dès lors pas les mêmes pour les personnes ressortissantes des pays de l'UE/AELE et pour celles issues de pays tiers. Comme le soulignent les travaux présentés, c'est là une réalité qu'il ne faut jamais perdre de vue dans l'analyse.

S'agissant de l'immigration du travail, on observe qu'une grande partie de la population migrante prend pied assez rapidement sur le marché suisse du travail. C'est vrai pour les professionnels très qualifiés, mais aussi pour les travailleuses et les travailleurs moins bien formés. Mais on observe aussi des différences significatives selon le pays d'origine et selon le sexe qui persistent même après un séjour prolongé. Elles concernent la participation au marché du travail, le taux de chômage, le revenu et le patrimoine. Les analyses qui tiennent compte, en plus du parcours migratoire, des déterminants sociaux, du sexe, de l'origine et du droit de séjour sont de ce fait particulièrement utiles. Lorsque l'on tient compte de toutes ces caractéristiques, la différenciation selon le statut migratoire fait apparaître la grande diversité des parcours d'intégration de certains groupes de population, diversité qui n'apparaît pas quand on ne considère que les données relatives à la nationalité des personnes (par exemple parce que les possibilités de naturalisation ne sont pas les mêmes pour tous). La distinction entre la première et la deuxième génération ouvre également un vaste champ de recherches, comme on le voit pour l'indicateur de la santé auto-évaluée. Il convient ici aussi de poursuivre les recherches dans le contexte de la stratégie de la Confédération en matière d'égalité des chances et de santé.

De nouvelles analyses multivariées et longitudinales seraient utiles pour comprendre la diversité des profils et des parcours d'intégration des personnes issues de la migration. Ce type d'analyse permet mieux que d'autres de rendre compte de la forte mobilité qui caractérise notamment l'immigration du travail, qui est au cœur du présent ouvrage. Voilà un domaine d'investigation où bien des lacunes restent à combler. L'exploitation des registres officiels, en lien avec le système d'indicateurs d'intégration de l'OFS, ouvre à cet égard un vaste potentiel de recherches. Un autre aspect de cette mobilité concerne les étrangers qui quittent la Suisse et qui retournent dans leur pays. à moyen et à long terme, plus de la moitié des migrants finissent par quitter la Suisse.

Pour que l'analyse soit complète, il faudrait considérer également la population non issue de la migration, dont la mobilité internationale et à l'intérieur du pays n'a pas encore été suffisamment étudiée. Les migrations internes – qui ont essentiellement un caractère local – sont déterminées aussi par le passé migratoire des personnes, et elles traversent rarement les frontières linguistiques. La mobilité géographique et professionnelle des étrangers n'est plus limitée aujourd'hui par la législation sur le droit de séjour, sauf pour les demandeurs d'asile. Pour ce dernier groupe de population, des analyses multivariées axées sur la longue durée seraient riches d'enseignements et permettraient une meilleure compréhension des processus d'intégration. Il en est de même pour les familles des migrants, qui migrent surtout pour des raisons non professionnelles.

Si l'étude des migrations internationales a notablement contribué au cours des dernières décennies à une meilleure compréhension des réalités migratoires et des parcours d'intégration, l'attention se porte aujourd'hui davantage sur les interactions entre les contextes d'intégration et sur les migrations comme composantes de l'évolution générale de la société. L'immigration tend à être considérée aujourd'hui comme un aspect particulier des recherches sur l'économie, la formation, la politique sociale, la santé, l'art et la culture. La politique migratoire n'en continuera pas moins à jouer à l'avenir un rôle important pour les différents acteurs de la vie publique et dans les différents domaines de l'action politique.

En matière d'intégration et de participation, comme le montre la dernière contribution au présent ouvrage, ce sont les cantons qui sont au front. Leurs orientations politiques, leurs structures démographiques et l'opinion de leur population déterminent considérablement les pratiques à l'égard des personnes migrantes. Notre connaissance des mécanismes qui sous-tendent ces interactions est encore incomplète. Le monitoring de l'intégration de l'OFS constitue à cet égard une base précieuse pour l'analyse, car il permet non seulement de confronter des variables et des caractéristiques mais d'étudier les attitudes des populations issues et non issues de la migration. Pour faire le lien entre ces questions et les indicateurs plus étroitement liés à la politique (droit de cité, formation, langues, cas de rigueur, etc.), il serait souhaitable de développer les travaux dans ce domaine<sup>3</sup>. Certes, le choix des indicateurs pertinents ne sera pas aisé, car les possibilités d'action des cantons à l'égard des ressortissants de l'UE/AELE et des ressortissants des pays tiers évoluent de façon différenciée.

Enfin, les réalités internationales, sociales, économiques et politiques continueront probablement, demain comme hier, à évoluer très vite, avec des mutations difficiles à prévoir. La statistique publique et la recherche – mais aussi les responsables politiques – devront faire preuve de souplesse, de pragmatisme et d'innovation. Il faudra toujours fonder la réflexion et les débats sur des données factuelles et associer aux discussions les

<sup>3</sup> Aujourd'hui, seuls trois des indicateurs de l'intégration sont en rapport avec l'action politique (le taux de naturalisation, le droit de vote des étrangers et la probabilité de recevoir le permis C).



acteurs et les spécialistes de tous les domaines et de toutes les disciplines. Le *Panorama de la société suisse* a pour ambition d'y contribuer.

## Références bibliographiques

DiNardo, John; Nicole M. Fortin et Thomas Lemieux (1996): Labor Market Institutions and the Distribution of Wages, 1973–1992: A Semiparametric Approach, *Econometrica*, 64 (5), 1001–1044. DOI: 10.3386/w5093.

Ehrler, Franziska; Felix Bühlmann, Peter Farago, François Höpflinger, Dominique Joye, Pasqualina Perrig-Chiello et Christian Suter (éds. 2016): *Rapport social 2016: Bien-être*. Zurich: Seismo.

Fibbi, Rosita et Philippe Wanner (2004): La migration entre démographie et démocratie. In: Christian Suter, Isabelle Renschler et Dominique Joye (éds.): *Rapport social 2004*. Zurich: Seismo, 100–123.

Guggisberg, Jürg; Lucien Gardiol, Iris Graf, Thomas Oesch, Kilian Künzi, Thomas Volken, Peter Rüesch, Thomas Abel, Sabine Ackermann et Christoph Müller (2011): *Monitoring de l'état de santé de la population migrante. Rapport final*. Berne: Office fédéral de la santé publique, Office fédéral des migrations.

Haug, Werner et Georg Kreis (éds. 2017): *Zukunft der Migration. Reflexion über Gesellschaft und Politik*. Zurich: NZZ Libro.

Jey Aratnam, Ganga (2012): *Hochqualifizierte mit Migrationshintergrund. Studie zu möglichen Diskriminierungen auf dem Schweizer Arbeitsmarkt*. Bâle: Edition Gesowip.

Kristensen, Ewa; Fabienne Rausa et Marcel Heiniger (2017): *Rapport statistique sur l'intégration de la population issue de la migration*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. [www.bfs.admin.ch/bfs](http://www.bfs.admin.ch/bfs) → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Indicateurs de l'intégration (dernière consultation le 15.05.2020).

Office fédéral de la statistique OFS (2019a): *Rapport social statistique suisse 2019*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Sécurité sociale → Rapports sur la protection sociale (dernière consultation le 15.05.2020).

Office fédéral de la statistique OFS (2019b): *Motivations de la migration et conditions à l'arrivée: différences selon les groupes de nationalités*. Actualités OFS. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

Office fédéral de la statistique OFS (2020): Indicateurs de l'intégration. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Indicateurs de l'intégration (dernière consultation le 15.05.2020).

Organisation internationale pour les migrations OIM (2019): *International Migration Law. Glossary on Migration*. N° 34. Genève: Organisation internationale pour les migrations. [https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml\\_34\\_glossary.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_34_glossary.pdf) (dernière consultation le 15.05.2020).

Piguet, Etienne (2013): *L'immigration en Suisse. Soixante ans d'entrouverture*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

Probst, Johanna; Gianni D'Amato, Samantha Dunning, Denise Efionayi-Mäder, Joëlle Fehlmann, Andreas Perret, Didier Ruedin et Irina Sille (2019): *Marges de manoeuvre cantonales en mutation: Politique migratoire en Suisse*. SFM Studies n° 73. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Riaño, Yvonne et Nadia Baghdadi (2007): Understanding the labour market participation of skilled immigrant women in Switzerland: The interplay of class, ethnicity, and gender. *Journal of International Migration and Integration/Revue de l'intégration et de la migration internationale*, 8 (2), 163–183.

Ruedin, Didier; Denise Efionayi-Mäder, Sanda Üllen et Martin Hofmann (2019): *Corrélations entre migration, intégration et retour. Analyse de la littérature sur mandat du SEM en réponse au postulat 16.3790 «Migration. Conséquences à long terme de l'intégration»*. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population. <https://bit.ly/3hKyxzg> (dernière consultation le 15.05.2020).

Sandoz, Laure (2019): Unequal Access to Support and Privileges. In: Laure Sandoz: *Mobilities of the Highly Skilled towards Switzerland*. Cham: Springer, 187–236.

Wanner, Philippe (2014): *Une Suisse à 10 millions d'habitants. Enjeux et débats*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

Wicker, Hans-Rudolf; Rosita Fibbi et Werner Haug (éds. 2003): *Les migrations et la Suisse. Résultats du Programme national «Migrations et relations interculturelles»*. Zurich: Seismo.

Zufferey, Jonathan; Ilka Steiner et Didier Ruedin (2020): The many forms of multiple migrations: Evidence from a sequence analysis in Switzerland, 1998 to 2008, *International Migration Review*. doi:10.1177/0197918320914239.

## Informations sur l'auteure et les auteurs

*Denise Efionayi-Mäder* (1962), lic. rer. soc., MPA, directrice de projets et adjointe du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population à l'Université de Neuchâtel. Domaines de recherche: migrations, réfugiés, politiques sociales et sanitaires, racisme.

*Jürg Furrer* (1960), Dr, collaborateur scientifique à l'Office fédéral de la statistique. Domaines de recherche: mesure du bien-être, revenu, systèmes d'indicateurs.

*Marcel Heiniger* (1957), master en géographie, chef de section adjoint à l'Office fédéral de la statistique. Domaines de recherche: migration, intégration, évolution démographique.

*Christian Suter* (1956), Dr, Professeur de sociologie à l'Université de Neuchâtel. Domaines de recherche: indicateurs sociaux et «social reporting», inégalités sociales et pauvreté, mondialisation et société-monde.

# 1 Population issue de la migration: perspectives d'intégration face à la population native<sup>1</sup>

Florence Bartosik

## Résumé

**Ce chapitre présente trois typologies utilisées pour décrire la population dont on mesure l'intégration en Suisse, à savoir les migrants et leurs descendants. Se basant sur trois critères de sélection différents – la nationalité, le lieu de naissance et le statut migratoire – l'objectif est de montrer que ces typologies ne prennent pas en compte les mêmes expériences migratoires et désignent des groupes de population différents. Le système d'indicateurs d'intégration de la «population issue de la migration» développé à l'Office fédéral de la statistique (OFS) est ensuite présenté avec un focus sur le marché du travail, l'éducation ainsi que la santé. Les résultats montrent tout d'abord une réduction du taux de chômage au sein de la 2<sup>e</sup> génération en comparaison à la 1<sup>re</sup> génération. En revanche, cette dernière présente le taux le plus élevé de diplômés du degré tertiaire, suivie de la population non issue de la migration. À âge égal, la population non issue de la migration se déclare plus fréquemment en bonne ou très bonne santé que celle qui en est issue.**

## 1.1 Population selon trois typologies

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, différents flux migratoires ont façonné la population de la Suisse qui se compose en 2018 de 25% d'étrangers et de 75% de Suisses. Mais qui sont ces étrangers? Quelle est leur expérience migratoire? Ont-ils les mêmes chances dans divers domaines que les personnes de nationalité suisse?

Dans la législation suisse, il est indiqué que l'intégration doit permettre à tout individu dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle du pays et ce même s'il ne possède pas la nationalité suisse<sup>2</sup>. Ce processus d'intégration peut être vérifié par la comparaison entre les valeurs statistiques affichées par les étrangers et les nationaux – sous contrôle de certaines dimensions sociodémographiques – dans différents domaines de vie.

On distingue trois typologies de population – liées à la nationalité et au lieu de naissance – pour cibler les groupes dont l'intégration est mesurée à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ces trois typologies sont également utilisées pour étudier les phénomènes migratoires en Suisse.

- La population selon la nationalité;
- La population selon le lieu de naissance;
- La population selon le statut migratoire.

La «population étrangère» est un concept général pour lequel des données sont disponibles dans différents registres (registres des habitants, système d'information central sur la migration, etc.). Cependant, il a été démontré que l'acquisition de la nationalité suisse ne peut à elle seule entraîner l'égalité des chances (voir aussi le chapitre 7). Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'immigration en Europe n'a cessé d'augmenter et de se diversifier de telle manière que le critère de nationalité permet encore moins qu'avant d'analyser pleinement le phénomène de l'immigration. En effet, le critère juridique de la nationalité ne correspond plus à la réalité de la population issue de la migration (Krekels et Poulain 1996, 267–268). Le concept de «population née à l'étranger» – qu'elle soit de nationalité étrangère ou suisse – est plus précis, mais il prend seulement en compte l'expérience migratoire des individus. Afin de savoir si les individus sont issus ou non de la migration, il faut également tenir compte du statut migratoire de leurs parents (à travers leur lieu de naissance). C'est pourquoi la notion de «population issue de la migration» – qui doit être adaptée au contexte culturel et historique de chaque pays – est souvent préférée en Suisse si les données le permettent. Elle tend à remplacer la distinction trop réductrice entre «étrangers» et «nationaux», en ne se basant pas seulement sur le concept de nationalité (ou sur celui du lieu de naissance), mais en prenant en compte l'expérience migratoire des individus et de leurs parents (OFS 2009).

Cependant, parmi les sources de données statistiques utilisées pour la mesure de la migration et de l'intégration, toutes ne permettent pas de définir le statut migratoire de la population résidente permanente car les variables nécessaires pour sa construction ne sont pas disponibles dans chaque source de données. Il faut donc parfois se rabattre sur la distinction selon la nationalité et, si la variable existe, combinée avec le lieu de naissance de l'individu.

<sup>1</sup> Conformément à la pratique de l'OFS, la version française est au masculin générique.

<sup>2</sup> Chap.8 Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI): [www.admin.ch](http://www.admin.ch) → Droit fédéral → Recueil systématique → Droit interne → 1 Etat – Peuple – Autorités → 14 Droit de cité, Etablissement, Séjour → 142.20 Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI) (dernière consultation le 14.05.2020).

### 1.1.1 Définitions et chiffres clés

#### Population de nationalité étrangère

La population étrangère comprend toute personne qui réside en Suisse à un moment donné, mais qui ne possède pas la nationalité suisse. La population résidente permanente étrangère est la population de référence dans la statistique de la population de nationalité étrangère. Elle comprend toutes les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de résidence<sup>3</sup> d'une durée minimale de 12 mois ou totalisant 12 mois de résidence en Suisse (livrets B/C/L/F ou N<sup>4</sup> ou livret du DFAE, à savoir les fonctionnaires internationaux, les diplomates ainsi que les membres de leur famille sont inclus). Les données présentées dans cette section se basent sur la Statistique de la population et des ménages de l'OFS (STATPOP) qui fait partie du système de recensement annuel de la population.

#### Population née à l'étranger

Le lieu de naissance permet de distinguer les primo-migrants (foreign-born ou 1<sup>re</sup> génération) des générations successives (native-born ou 2<sup>e</sup> génération ou plus). Cette variable ainsi que la durée de résidence en Suisse sont des éléments importants pour mesurer la sédentarité de la population résidente permanente étrangère. Les données présentées ci-dessous se basent également sur STATPOP.

#### Population issue de la migration

Dans les discussions internationales liées à la migration et à l'intégration, la notion de population issue de la migration est de plus en plus souvent utilisée. Ce concept tend à remplacer la distinction qui se base uniquement sur la nationalité qui fait abstraction de savoir si l'individu a immigré lui-même (1<sup>re</sup> génération) ou a un rapport indirect avec la migration à travers l'expérience migratoire de ses parents (2<sup>e</sup> génération)<sup>5</sup>.

Comme de nombreux pays et sur la base des recommandations internationales de la CEE-ONU (2006, révisées en 2015), l'OFS a développé en 2009 une typologie de la population selon le statut migratoire pour la Suisse, prenant en compte non seulement la nationalité, le pays de naissance des individus, mais également celui de leurs parents (OFS 2009, Kristensen et al.

<sup>3</sup> Quiconque travaille pendant son séjour ou séjourne plus de trois mois en Suisse doit être en possession d'une autorisation. Celle-ci est délivrée par les offices cantonaux chargés des questions de migration. Il existe trois types d'autorisation délivrés aux étrangers: l'autorisation de courte durée (moins d'un an, ex. livret L), l'autorisation de séjour (durée limitée, ex. livret B) et l'autorisation d'établissement (durée indéterminée, ex. livret C). (SEM: <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/aufenthalt.html>; (dernière consultation le 14.05.2020).

<sup>4</sup> Dans le domaine de l'asile, il existe notamment le permis F pour les personnes admises provisoirement et le permis N pour les requérants d'asile. (SEM: [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/aufenthalt/nicht\\_eu\\_efta.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/aufenthalt/nicht_eu_efta.html); dernière consultation le 14.05.2020).

<sup>5</sup> Le lieu de naissance des grands-parents n'est pas pris en compte car cette variable n'est pas disponible dans les données.

2017). La génération des parents est la plus ancienne génération prise en compte et détermine donc si une personne est issue ou non de la migration.

Le groupe «population issue de la migration», tel que défini par l'OFS, comprend les personnes de nationalité étrangère ou naturalisées – à l'exception de celles nées en Suisse et dont les deux parents sont nés en Suisse – ainsi que les Suisses à la naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger.

#### Typologie de la population selon le statut migratoire T 1.1

Lieu de naissance	Nationalité	Lieu de naissance des parents		
		2 en Suisse	1 en Suisse	2 à l'étranger
			1 à l'étranger	
<b>Suisse</b>	Suisse à la naissance	o	o	II
	Suisse naturalisé	o	II	II
	Étranger	o	II	II
<b>Étranger</b>	Suisse à la naissance	o	o	I
	Suisse naturalisé	I	I	I
	Étranger	I	I	I

I Population issue de la migration de 1<sup>re</sup> génération  
 II Population issue de la migration de 2<sup>e</sup> génération  
 o Population non issue de la migration

© OFS 2020

Depuis 2012, l'enquête suisse sur la population active (ESPA) permet d'identifier la population issue de la migration et d'en reconstituer les différentes générations. La population de référence de l'ESPA est la population résidente permanente de 15 ans ou plus.

#### Chiffres clés en 2018

Plus de 2 millions de personnes de nationalité étrangère vivent en Suisse, soit 25% de la population y résidant de manière permanente. Cette proportion est le résultat des différentes vagues d'immigration, d'une politique de naturalisation restrictive, ainsi que d'un fort taux de natalité de la population étrangère et d'un taux de mortalité faible<sup>6</sup> dans la population étrangère.

Près d'un tiers de la population résidente permanente est née à l'étranger (2 553 400 personnes). 68% de la population née à l'étranger est de nationalité étrangère; 32% de nationalité suisse. Près d'un quart des personnes nées à l'étranger résident en Suisse depuis au moins 20 ans.

La population résidente permanente de 15 ans ou plus se compose de 38% de personnes issues de la migration, soit 2,7 millions d'individus sur plus de 7 millions. Plus d'un tiers de cette population a la nationalité suisse (974 000 personnes). Plus

<sup>6</sup> Dû principalement aux naturalisations et aux retours au pays d'origine.

de 80% de la population issue de la migration est née à l'étranger et appartient donc à la 1<sup>re</sup> génération (2 165 000 personnes). Le cinquième restant est né en Suisse et fait partie de la 2<sup>e</sup> génération (521 000 personnes). Dans la population non issue de la migration, on trouve principalement des Suisses à la naissance, mais également quelques naturalisés et les étrangers de 3<sup>e</sup> génération ou plus.

#### Encadré 1.1: Personnes de moins de 15 ans

Pour les enfants de moins de 15 ans, l'ESPA ne permet pas d'observer le statut migratoire car cette enquête cible les personnes âgées de 15 ans ou plus (personnes en âge de travailler). Toutefois, les données de STATPOP procurent des informations sur le lieu de naissance croisé à la nationalité.

Près des trois quarts de la population de moins de 15 ans est suisse et née en Suisse. Le quart restant est soit né à l'étranger (10%; 8% de nationalité étrangère et 2% de nationalité suisse), soit né en Suisse et de nationalité étrangère (19%).

Si nous considérons que les personnes de nationalité étrangère de moins de 15 ans nées en Suisse et celles nées à l'étranger représentent la population issue de la migration, cela représente près de 345 000 personnes en 2018. À cela nous ajoutons la population issue de la migration âgée de 15 ans ou plus qui représente 2 686 000 personnes. On estime donc un peu plus de 3 millions de personnes issues de la migration sur une population totale de près de 8,5 millions. En d'autres termes, 36% de la population résidente permanente est issue de la migration.

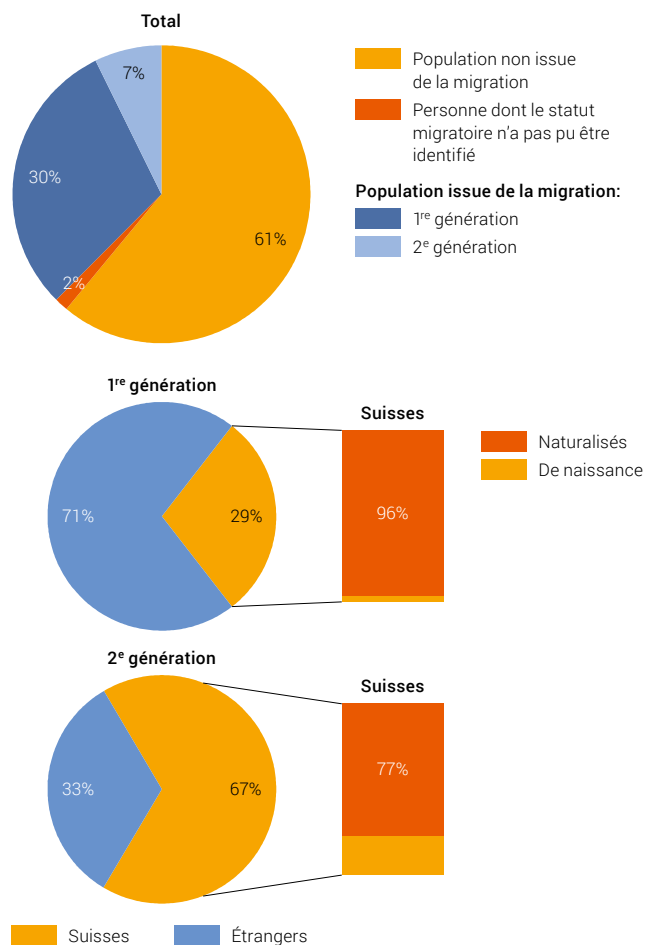
À l'exception des Suisses à la naissance, dont au minimum un des deux parents est né en Suisse, toute personne née à l'étranger est considérée comme issue de la migration de 1<sup>re</sup> génération (plus de 2,1 millions de personnes parmi les 15 ans ou plus en 2018). Ce groupe comprend ainsi:

- Les étrangers nés à l'étranger (ils composent un peu plus de 70% de ce groupe, soit 1 542 000 personnes);
- Les Suisses à la naissance nés à l'étranger et dont les deux parents sont nés à l'étranger (23 000 personnes);
- Les personnes naturalisées nées à l'étranger (600 000 personnes).

La 2<sup>e</sup> génération – c'est-à-dire les personnes issues de la migration (par au moins un de leurs parents) mais qui sont nées en Suisse (521 000 personnes) – se compose de personnes naturalisées (52%), d'étrangers dont au moins un des deux parents est né à l'étranger (33%) et de Suisses depuis la naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger (15%).

### Population résidente permanente selon le statut migratoire, en 2018

G1.1



Source: OFS – ESPA

© OFS 2020

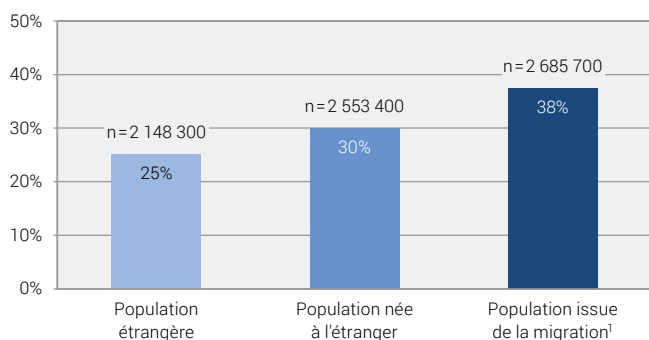
Dans le graphique G1.2, nous pouvons voir que les trois typologies de population<sup>7</sup> présentées précédemment ont des définitions plus ou moins étroites de la population pour laquelle l'expérience migratoire et l'intégration doivent être mesurées en Suisse. Ce graphique confirme le fait qu'en se concentrant seulement sur la nationalité, on omet une partie de la population qui, même si elle a la nationalité suisse, est liée – de manière directe ou indirecte – à la migration. Alors qu'un quart de la population résidente permanente de 15 ans ou plus est étrangère, près de 30% est née à l'étranger et 38% est issue de la migration.

<sup>7</sup> Pour les personnes issues de la migration, seules les personnes de 15 ans ou plus sont incluses.

## Population résidente permanente, en 2018

Selon trois typologies de population

G1.2



¹ à partir de 15 ans

Sources: OFS – ESPA, STATPOP

© OFS 2020

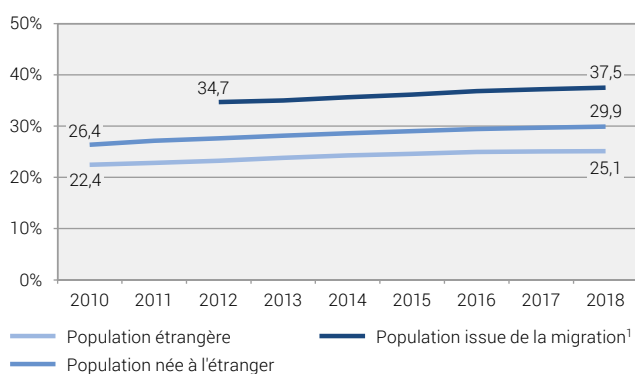
### 1.1.2 Évolution temporelle

Depuis 2010, la population de nationalité étrangère a moins augmenté que celle née à l'étranger (+ 2,7 points de pourcentage contre + 3,5 points de pourcentage). Depuis 2012, la population issue de la migration a augmenté de 2,8 points de pourcentage<sup>8</sup>. Une analyse selon les générations montre que la part de la population issue de la migration de 1<sup>re</sup> génération a augmenté de 2,5 points de pourcentage depuis 2012. L'augmentation est moindre au sein de la population issue de la 2<sup>e</sup> génération (+ 0,3 point de pourcentage). L'augmentation de la population issue de la migration est principalement expliquée par l'augmentation de la population née à l'étranger.

## Évolution de la population résidente permanente, de 2010 à 2018

Selon trois typologies de population

G1.3



¹ à partir de 15 ans

Sources: OFS – ESPA, STATPOP

© OFS 2020

<sup>8</sup> Les données selon le statut migratoire ne sont pas disponibles avant 2012.

### 1.1.3 Structure par âge

Parmi la population de nationalité étrangère, l'âge moyen est égal à 37 ans. Il est égal à 45 ans chez les personnes nées à l'étranger. Au sein de la population issue de la migration, l'âge moyen équivaut également à 45 ans. Dans la population totale, l'âge moyen est de 42 ans. On remarque donc que la population née à l'étranger et celle issue de la migration présentent une moyenne d'âge plus élevée que la population de nationalité étrangère.

Le rapport de dépendance des personnes âgées correspond au rapport entre l'effectif de la population âgée de 65 ans ou plus, qui est généralement inactive, et l'effectif de la population en âge de travailler (20–64 ans). Il ne varie que très peu entre les trois typologies de population.

La population résidente permanente étrangère présente le rapport de dépendance des personnes âgées le plus faible. On compte 11 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes en âge de travailler (20–64 ans).

En revanche, la population résidente permanente née à l'étranger est celle où le rapport de dépendance des personnes âgées est le plus élevé. On compte 19 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes en âge de travailler. Comme la population née à l'étranger prend seulement en compte la population de 1<sup>re</sup> génération, ce résultat pourrait indiquer que la 1<sup>re</sup> génération vivant en Suisse est en moyenne plus âgée que la 2<sup>e</sup> génération.

Pour ce qui est du rapport de dépendance des personnes âgées au sein de la population issue de la migration, il se situe entre celui de la population étrangère et celui de celle née à l'étranger (16 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 personnes en âge de travailler).

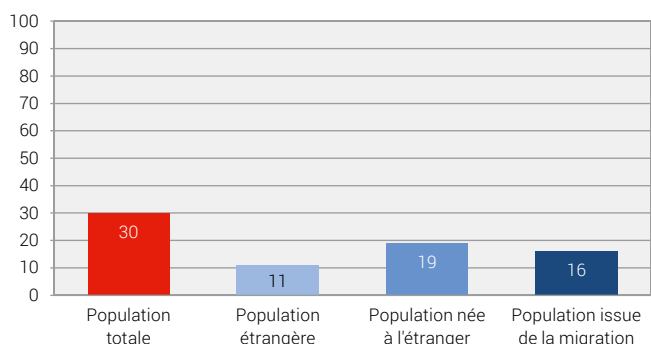
Dans la population totale, le rapport de dépendance des personnes âgées est de 30 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes en âge de travailler.

Le fait que la population de nationalité étrangère ait un âge moyen et un rapport de dépendance des personnes âgées plus bas que les autres groupes de population peut être expliqué par le fait que le travail constitue un des principaux motifs d'immigration des étrangers. D'autre part, une partie des étrangers deviennent suisses avant l'âge de la retraite et finissent par faire partie des Suisses plus âgés. Certains étrangers quittent également la Suisse après y avoir travaillé plusieurs années. Par le jeu des flux migratoires, ils sont remplacés par de nouveaux arrivants étrangers plus jeunes (voir aussi les chapitres 2.5 et 3.5).

## Rapport de dépendance des personnes âgées<sup>1</sup>, en 2018

Selon trois typologies de population

G1.4



<sup>1</sup> Rapport entre l'effectif de la population aux âges avancés généralement inactifs (65 ans ou plus) et l'effectif de la population en âge de travailler (de 20 à 64 ans). Il est exprimé en nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans.

Sources: OFS – ESPA, STATPOP

© OFS 2020

### 1.1.4 Structure par sexe

La structure par sexe de la population résidente permanente varie légèrement en fonction de la typologie de population choisie. Il est important de rappeler que la structure par sexe d'une population est influencée par sa structure par âge. En effet, les populations plus jeunes (par ex: la population étrangère) sont en général plus masculines, alors que les populations plus âgées (par ex: la population née à l'étranger) sont plus féminines.

La population résidente permanente de nationalité étrangère est plutôt masculine. 53% sont des hommes alors que 47% sont des femmes, ce qui équivaut à 113 hommes pour 100 femmes.

Les femmes nées à l'étranger sont légèrement plus nombreuses que les hommes nés à l'étranger (96 hommes pour 100 femmes).

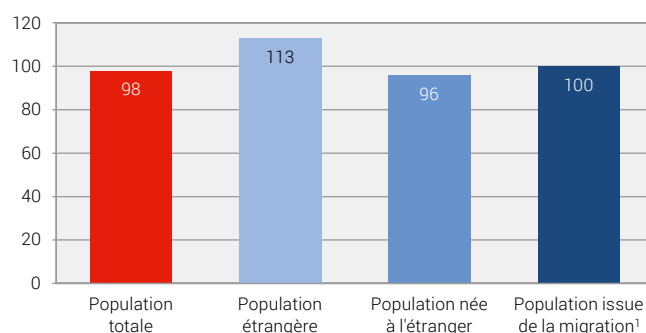
Finalement, la population résidente permanente issue de la migration se répartit de manière égale selon les sexes (100 hommes pour 100 femmes). On observe toutefois que, contrairement aux autres groupes, la population issue de la migration de 2<sup>e</sup> génération tend à présenter une part plus importante d'hommes (52%) que de femmes (48%). Ce résultat peut être expliqué par le fait que la 2<sup>e</sup> génération est en moyenne plus jeune que la 1<sup>re</sup> génération et que le nombre d'hommes est en général plus élevé que celui des femmes dans les populations plus jeunes.

Au sein de la population totale, le sexe ratio est de 98 hommes pour 100 femmes.

## Nombre d'hommes pour 100 femmes, en 2018

Selon trois typologies de population

G1.5



<sup>1</sup> à partir de 15 ans

Sources: OFS – ESPA, STATPOP

© OFS 2020

### 1.1.5 Structure par nationalité

La majorité des étrangers résidant de manière permanente en Suisse provient d'Europe. Les 1 416 000 ressortissants des pays membres de l'UE-28/AELE en composent la principale communauté étrangère en 2018 (66%). Le solde restant se compose de 730 000 ressortissants provenant principalement<sup>9</sup>:

- des autres pays de l'Europe non-membres de l'UE-28/AELE (17%);
- des autres pays du monde (17%).

En ce qui concerne la population résidente permanente née à l'étranger, un peu moins de la moitié d'entre elle est également ressortissante d'un pays membre de l'UE-28/AELE (45%). Près d'un tiers est de nationalité suisse. Le reste de cette population a la nationalité d'un autre pays de l'Europe non-membre de l'UE-28/AELE (11%) ou d'un autre pays du monde (12%).

La répartition par groupe de nationalité au sein de la population issue de la migration est similaire à celui de la population née à l'étranger. Moins de la moitié de la population issue de la migration possède un passeport d'un des pays membres de l'UE-28/AELE (44%). Plus d'un tiers est de nationalité suisse. Le solde restant est soit ressortissant d'un autre pays d'Europe (11%) ou d'un autre pays du monde (9%). La répartition par groupe de nationalité au sein de la 1<sup>re</sup> génération est pratiquement similaire à celle de la population issue de la migration. Dans la 2<sup>e</sup> génération, plus de 65% sont de nationalité suisse et près d'un quart d'entre eux sont des ressortissants d'un pays membre de l'UE-28 et AELE.

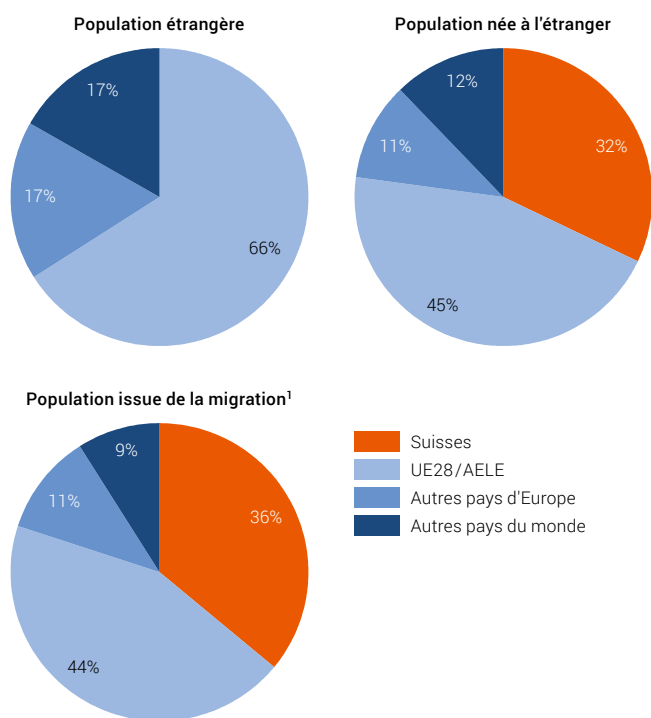
<sup>9</sup> 2300 «cas» ne sont pas attribuables à un pays (0,1%).



## Nationalités selon le découpage politique, en 2018

Selon trois typologies de population

G1.6

<sup>1</sup> à partir de 15 ans

Sources: OFS – ESPA, STATPOP

© OFS 2020

La nationalité la plus représentée parmi la population de nationalité étrangère est la nationalité italienne (15%), suivie par la nationalité allemande (14%) et portugaise (12%).

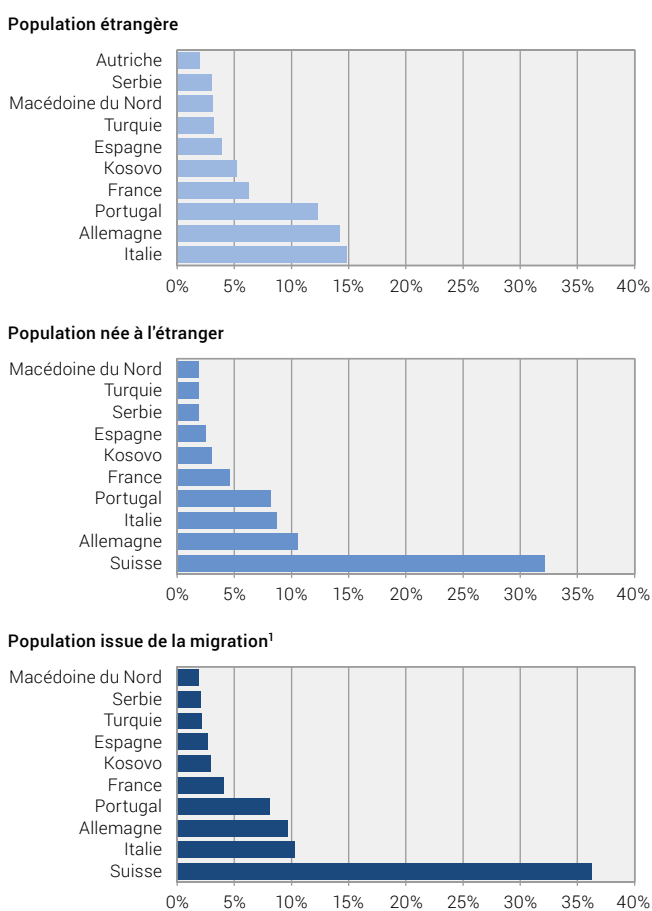
Parmi la population née à l'étranger, la nationalité suisse est la plus représentée (32%)<sup>10</sup>. La nationalité allemande (11%), suivie de l'italienne (9%) sont les deuxième et troisième nationalités les plus fréquentes.

La nationalité suisse est également la nationalité la plus fréquente au sein de la population issue de la migration (36%), suivie par la nationalité italienne (10%) et allemande (10%).

## Top 10 des nationalités les plus représentées, en 2018

Selon trois typologies de population

G1.7

<sup>1</sup> à partir de 15 ans

Sources: OFS – ESPA, STATPOP

© OFS 2020

## 1.2 Statut migratoire du ménage

Le relevé structurel de l'OFS permet de mettre en évidence les différentes formes de vie en commun dans la société d'accueil selon le statut migratoire de ses membres. Le statut migratoire du ménage se définit de la manière suivante:

- Le ménage n'est pas issu de la migration si ni le père ni la mère seul-e, ni les deux membres du couple (avec ou sans enfant-s) ou aucune personne d'un ménage non-familial ou d'autres types de ménage ne sont nés à l'étranger ou n'ont une nationalité étrangère;
- Le ménage est issu de la migration si le père ou la mère seul-e ou les deux membres du couple (avec ou sans enfant-s) ou toutes les personnes d'un ménage non-familial ou autres types de ménage sont nés à l'étranger ou ont une nationalité étrangère;

<sup>10</sup> Il s'agit principalement de Suisses naturalisés.



- Le ménage a un statut migratoire mixte si l'un des deux membres du couple (avec ou sans enfant-s) ou l'une des personnes au moins d'un ménage non-familial ou autres types de ménage est né-e à l'étranger ou sont de nationalité étrangère et l-es autre-s non. Il n'y a pas de ménage mixte issu/non issu de la migration s'il est composé d'un père ou d'une mère seul-e.

Dans les années cumulées de 2014 à 2016, la Suisse compte plus de 3,6 millions de ménages, dont 29% sont issus de la migration (plus de 1 million) et 12% sont mixtes issu/non issu de la migration. Ces taux sont légèrement supérieurs à ceux de 2011–2013 (27% et 12%).

Quel que soit son statut migratoire, la population résidente permanente âgée de 15 ans ou plus vit principalement dans un ménage composé d'un couple avec enfant-s (42%), dans un ménage d'un couple sans enfant (29%) ou dans un ménage d'une personne (19%).

39% de la population non issue de la migration se trouve dans un ménage composé d'un couple avec enfant-s. Les populations issues de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> génération ou plus présentent des taux respectifs encore plus élevés (45% et 59%).

32% de la population non issue de la migration est dans un ménage de type «couples sans enfant». La population issue de la migration de 2<sup>e</sup> génération ou plus l'est plus de deux fois moins souvent (15%). La 1<sup>re</sup> génération se situe entre les deux groupes de population avec un taux équivalent à 26%.

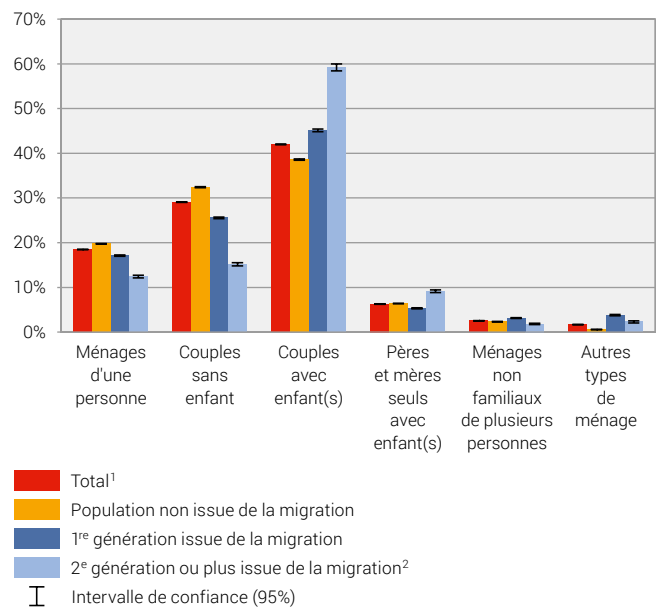
Concernant les ménages d'une personne, les taux sont relativement similaires entre les ménages de différents statuts migratoires variant de 12% au sein de la 2<sup>e</sup> génération ou plus à 20% parmi la population non issue de la migration.

À âge égal, la population issue de la migration est presque toujours plus susceptible de vivre dans un ménage avec enfant-s. Inversement, on retrouve plus souvent des personnes non issues de la migration dans les ménages de couple sans enfant à une exception près. Dans la classe d'âge allant de 15–24 ans, la population non issue de la migration est un peu plus représentée dans les ménages de couple avec enfant-s que la population issue de la migration (75% contre 73%).

## Ménages privés selon le type de ménage, de 2014 à 2016

Selon le statut migratoire

G1.8



<sup>1</sup> Y compris les personnes dont le statut migratoire n'a pas pu être déterminé.  
<sup>2</sup> inclut les étrangers de 3<sup>e</sup> génération ou plus

Source: OFS – RS

© OFS 2020

## 1.3 Définition du statut migratoire: comparaison internationale

La plupart des pays, à quelques exceptions près, utilisent les variables relatives à la nationalité et au pays de naissance des individus, mais aussi de leurs parents, afin de définir le statut migratoire d'une personne. Cependant, la manière avec laquelle chaque pays définit le statut migratoire et la génération à laquelle un individu appartient dépend de sa conception de la citoyenneté (ex: jus sanguinis, jus solis) et de son histoire.

Les exemples ci-dessous montrent comment le statut migratoire et les générations sont définis dans deux pays limitrophes à la Suisse: la France et l'Allemagne.

### 1.3.1 France

En France, des controverses agitent les sphères académique, politique et médiatique depuis plus de 20 ans pour savoir s'il est convenable de produire des statistiques ethniques pour l'analyse de faits sociaux et de les introduire dans les outils d'observation statistique tels que le recensement (Simon 2014). La loi du 6 janvier 1978, dite «loi informatique et libertés<sup>11</sup>», interdit de recueillir et d'enregistrer des informations faisant apparaître directement ou indirectement les origines «raciales» ou ethniques, ainsi que les appartenances religieuses des personnes. En France, les

<sup>11</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000886460> (dernière consultation le 14.05.2020).

statistiques reposent sur la nationalité effective des personnes, mais toute origine «raciale» est éliminée des statistiques officielles. Ainsi, il est interdit de faire, hors dérogations accordées à certains instituts de recherche, des statistiques sur les Kabyles, les noirs, les juifs, etc. Les raisons derrière ces interdictions sont notamment la peur des dérives qu'engendreraient de tels comptages et la stigmatisation des populations qui pourrait en découler. À l'occasion de la loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile de 2007<sup>12</sup>, le Conseil constitutionnel a statué sur la question. En France, il est autorisé de collecter des données anonymes pour des enquêtes statistiques, uniquement pour des études nécessitant de relever des critères objectifs liés à l'ethnie comme la couleur de peau, la religion, etc. (comme une étude sur la discrimination par exemple).

Plusieurs études, telles que celle de Berchet et Jusot (2010), croisent la nationalité avec le pays de naissance des individus et de leurs parents afin de distinguer trois profils migratoires: la population française (81%), la population immigrée de 1<sup>re</sup> génération (9%) et la population immigrée de 2<sup>e</sup> génération (10%). Le premier groupe correspond aux individus nés français (quel que soit leur pays de naissance) dont les parents sont nés en France ou sont nés français à l'étranger. Les immigrés de 1<sup>re</sup> génération désignent les personnes nées étrangères à l'étranger, indépendamment de la nationalité et de l'origine de leurs parents. Enfin, les immigrés de 2<sup>e</sup> génération font référence aux individus nés français en France dont au moins un parent est né étranger à l'étranger. Cette définition est couramment utilisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et l'Institut national d'études démographiques (INED).

Meurs et Pailhé (2008) vont encore plus loin en faisant une distinction entre «2<sup>e</sup> génération mixte» et «2<sup>e</sup> génération». Ainsi, ils différencient les enfants d'un couple dont les deux parents sont immigrés de ceux dont un parent immigré est en union avec un parent non immigré. La «2<sup>e</sup> génération» est ainsi composée de personnes nées en France dont les deux parents sont nés à l'étranger et la «2<sup>e</sup> génération mixte» de personnes nées en France dont l'un des parents est né à l'étranger et l'autre en France, parfois aussi appelée «génération 2.5» (Lessard-Phillipps et al. 2017). Plus de 8% des répondants font ainsi partie de la 2<sup>e</sup> génération mixte. 6% sont issus de la 2<sup>e</sup> génération. Le solde restant (86%) sont considérés comme natifs. Ce sont des personnes nées en France de deux parents nés en France (3<sup>e</sup> génération et plus).

### 1.3.2 Allemagne

En Allemagne, le statut migratoire d'un individu est déterminé sur la base d'informations relatives à la migration, à la nationalité et à la naturalisation. De ce fait, une personne est issue de la migration lorsqu'elle-même ou au moins un de ses parents n'a pas obtenu la nationalité allemande à sa naissance (Statistisches Bundesamt 2018). En 2018, 24% de la population résidante était issue de la migration en Allemagne. La population issue de la migration comprend:

- Les étrangers immigrés et non immigrés;
- Les naturalisés immigrés et non immigrés;
- Les rapatriés d'origine allemande<sup>13</sup>;
- Les personnes qui ont obtenu la nationalité allemande par adoption d'un parent de nationalité allemande;
- Les enfants nés avec la nationalité allemande des quatre groupes susmentionnés.

L'Allemagne utilise une définition du statut migratoire «au sens étroit», c'est-à-dire que seules les informations relatives aux parents vivant dans le même ménage sont utilisées<sup>14</sup>.

Parmi les personnes issues de la migration, une distinction est faite entre celles qui ont elles-mêmes vécu la migration (et y sont donc directement liées; «Personen mit eigener Migrationserfahrung») et celles qui ne l'ont pas vécue (mais qui sont indirectement liées à la migration par au moins un de leurs parents; «Personen ohne eigene Migrationserfahrung»). 16% de la population totale résidante a elle-même vécu la migration en Allemagne en 2018, alors que la part des individus n'ayant pas eux-mêmes expérimenté la migration est équivalente à 7%.

Parmi les personnes ayant directement expérimenté la migration, une distinction est également faite entre les étrangers et les Allemands, groupe au sein duquel on peut encore distinguer les naturalisés et les rapatriés d'Europe de l'Est d'ascendance allemande («Spätaussiedler»). Parmi les personnes n'ayant pas directement vécu la migration, on distingue également les étrangers des Allemands. Ce dernier groupe peut encore être différencié entre les naturalisés et les Allemands dont au moins un des parents a un passé migratoire. L'Allemagne ne fait pas de distinction entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> génération au sein des personnes issues de la migration nées en Allemagne. La raison est que leurs parents peuvent appartenir à différentes générations et qu'il n'est pas possible de déterminer quel parent choisir comme base pour la détermination de leur génération.

Les personnes déplacées de la Seconde Guerre mondiale et leurs descendants n'appartiennent pas à la population issue de la migration. Il en va de même pour les personnes nées à l'étranger avec la nationalité allemande et dont les parents ne sont pas issus de la migration. Ces personnes nées à l'étranger ne sont pas considérées comme étant issues de la migration car elles sont nées avec la nationalité allemande, ainsi que leurs parents.

Ainsi, la Suisse et la France, utilisent les mêmes variables pour déterminer le statut migratoire: la nationalité et le lieu de naissance des individus, ainsi que le lieu de naissance de leurs parents. En revanche, malgré l'utilisation de variables identiques, ces deux pays déterminent légèrement différemment qui est considéré comme étant issu de la migration. La Suisse présente un taux de personnes issues de la migration plus élevé que la France (respectivement 37% contre 29%). L'Allemagne, quant à elle, se base

<sup>12</sup> <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2007/2007557DC.htm> (dernière consultation le 14.05.2020).

<sup>13</sup> «(Spät-)Aussiedler»: il s'agit des personnes appartenant au peuple allemand qui vivaient dans le bloc de l'est, notamment en Pologne et en Union Soviétique, et qui sont revenus en Allemagne pour s'y installer définitivement.

<sup>14</sup> Au contraire, dans la définition du statut migratoire «au sens large», toutes les informations relatives aux parents sont utilisées, qu'ils vivent ou non avec leurs enfants.

sur la nationalité des individus et sur celle de leurs parents pour déterminer leur statut migratoire. C'est le pays qui présente le taux de personnes issues de la migration le plus bas (24%).

## 1.4 Mesurer l'intégration en Suisse

La législation suisse stipule que l'intégration doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle du pays<sup>15</sup>. Processus lent qui se joue tant du côté des personnes que de celui de la société d'accueil, l'intégration vise à établir l'égalité des chances entre Suisses et étrangers dans la société suisse (Kristensen 2014)<sup>16</sup>.

Il n'existe pas de définition claire de la notion d'intégration. On peut toutefois identifier trois aspects centraux (Kristensen et al. 2017). L'intégration vise à :

- Réaliser l'égalité des chances et l'égalité de traitement, en permettant à chacune et à chacun de participer de manière égale aux processus de décisions politiques et sociétaux et en garantissant à chacune et à chacun un accès équivalent aux ressources de la société;
- Rapprocher les niveaux de vie des différents groupes de la société;
- Garantir, comme préalable à l'égalité des chances et au rapprochement des niveaux de vie, que la société d'accueil soit bien disposée vis-à-vis de la population immigrée ou étrangère.

La réalisation du processus d'intégration peut se mesurer en comparant les valeurs statistiques affichées par les étrangers en termes d'accès dans divers domaines de la vie en société avec celles enregistrées par les nationaux se trouvant dans la même situation socio-économique et familiale. Les écarts entre ces valeurs donnent une indication quant au déroulement du processus d'intégration en Suisse.

### 1.4.1 Population selon le statut migratoire adaptée pour la mesure de l'intégration

Dans la population issue de la migration, légèrement modifiée pour cette mesure particulière de l'intégration, sont considérées toutes les personnes de nationalité étrangère – y compris les étrangers de 3<sup>e</sup> génération ou plus qui sont considérés comme non issus de la migration dans la typologie de base de la population selon le statut migratoire. Même si leurs parents et eux-mêmes sont nés en Suisse, on considère que, n'étant pas suisses, les étrangers de 3<sup>e</sup> génération ne bénéficient pas des mêmes droits politiques et économiques que les personnes ayant la nationalité suisse (Kristensen et al. 2017). Dans la population

issue de la migration sont également compris les Suisses naturalisés de 1<sup>re</sup> génération, les Suisses naturalisés de 2<sup>e</sup> génération dont au moins un des parents est né en à l'étranger, ainsi que les Suisses depuis la naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger. De ce fait, la population issue de la migration – plus spécifiquement la 2<sup>e</sup> génération – est légèrement plus nombreuses dans cette typologie adaptée pour la mesure de l'intégration (37,6%, soit + 0,1 point de pourcentage par rapport à la typologie de base en 2018).

La population non issue de la migration peut servir de point de comparaison pour le thème de l'intégration. Elle comprend les Suisses de naissance dont au moins un des parents est né en Suisse ainsi que les personnes naturalisées nées en Suisse dont les deux parents sont nés en Suisse. C'est à elle ou à la population totale que l'on peut comparer les valeurs statistiques affichées par la population cible dont on mesure l'intégration pour évaluer l'égalité des chances atteinte dans chacun des domaines de la vie en société.

### 1.4.2 Indicateurs de l'intégration de l'OFS

L'OFS a développé un système d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration<sup>17</sup> comprenant 68 indicateurs répartis dans les 11 domaines sociétaux suivants<sup>18</sup>:

- Aide sociale et pauvreté
- Culture, religion et médias
- Éducation et formation
- Famille et démographie
- Langue
- Logement
- Marché du travail
- Politique
- Santé
- Racisme, discrimination et sécurité
- Criminalité

Ces domaines et leur importance dans le processus d'intégration s'appuient d'une part sur des bases théoriques et sont axés d'autre part sur les principes et les buts de la politique d'intégration de la Confédération.

Les trois paragraphes suivants présentent des résultats de trois indicateurs de trois domaines sociétaux différents: le marché du travail, l'éducation et la santé.

Il est toutefois important de rappeler que le statut migratoire ne peut en aucun cas être considéré comme le seul indicateur explicatif des différences relevées entre les différents groupes de population. D'autres variables, telles que le niveau de formation, le statut professionnel, l'âge, le sexe, etc., peuvent également expliquer les différences entre ces groupes de population, mais aussi

<sup>15</sup> Art. 4 Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI): [www.admin.ch](http://www.admin.ch) → Droit fédéral → Recueil systématique → Droit interne → 1 Etat – Peuple – Autorités → 14 Droit de cité. Etablissement. Séjour → 142.20 Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI) (dernière consultation le 14.05.2020).

<sup>16</sup> Art.53 Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI): [www.admin.ch](http://www.admin.ch) → Droit fédéral → Recueil systématique → Droit interne → 1 Etat – Peuple – Autorités → 14 Droit de cité. Etablissement. Séjour → 142.20 Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI) (dernière consultation le 14.05.2020).

<sup>17</sup> [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Indicateurs de l'intégration (dernière consultation le 14.05.2020).

<sup>18</sup> Dans un rapport méthodologique du système d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration, Kristensen (2014) décrit les différentes étapes de construction du système susmentionné. Le mode de calcul des indicateurs, leur pertinence, ainsi qu'un descriptif des sources nécessaires à leur construction sont rassemblés.

à l'intérieur de ceux-ci. Les indicateurs ne présentent ainsi pas un instrument d'analyse de cause à effet. Ils renseignent sur des faits mais ne fournissent pas a priori des explications causales. Ils ne permettent donc pas d'évaluer des mesures politiques ou instruments d'intégration spécifiques. Ils peuvent néanmoins être utilisés comme base pour développer des mesures politiques adaptées et en étudier les répercussions.

Les trois indicateurs présentés ci-dessous sont calculés sur la base des données de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Seules les personnes âgées de 15 ans ou plus sont prises en compte. Pour chacun de ces exemples, nous présenterons en premier lieu la pertinence de cet indicateur, puis des résultats ventilés selon le statut migratoire. Une évolution temporelle sera également présentée. D'autres variables, telles que le sexe, l'âge, le niveau de formation et la nationalité seront également ajoutées en fonction de leur pertinence.

### Taux de chômage au sens du BIT<sup>19</sup>

Recommandé comme indicateur par l'Union Européenne (UE), le chômage montre un manque d'intégration, de participation ou une mise à l'écart de la richesse d'une société (et aussi un manque d'aptitude au placement). Il s'agit d'un des indicateurs centraux pour mesurer le degré d'intégration. L'exclusion de la vie active est une des principales causes de pauvreté. Une exclusion durable a des conséquences négatives pour presque tous les domaines de la vie. Un rapprochement des taux de chômage des différents groupes de population montrerait que l'accès effectif au marché du travail tend à s'égaliser. Cette évolution concernerait éventuellement aussi des variables sous-jacentes telles que la formation, la langue, la reconnaissance des diplômes ou les risques liés à la participation au marché du travail.

En 2018, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 5% en Suisse. La population non issue de la migration présente un taux de 3%; c'est près de 3 fois moins que la population issue de la migration (près de 8%). La 1<sup>re</sup> génération a un taux de 8%, la 2<sup>e</sup> génération ou plus de 6% (voir aussi le chapitre 3.3.1).

Entre 2012 et 2018, on n'observe pas d'évolution significative du taux de chômage dans les différents groupes de population considérés.

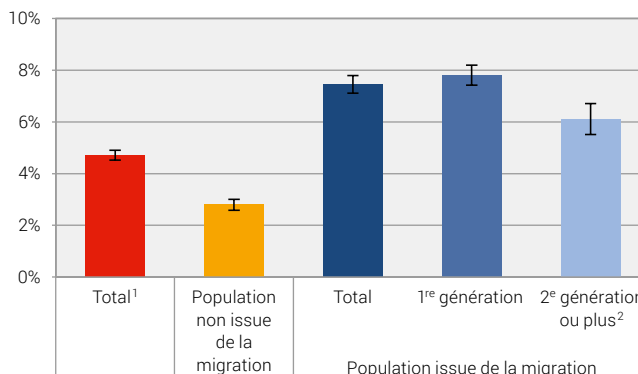
Alors qu'au sein de la population non issue de la migration et de la 2<sup>e</sup> génération ou plus, l'écart au niveau du taux de chômage entre les hommes et les femmes n'est pas significatif, les femmes de 1<sup>re</sup> génération sont significativement plus souvent au chômage que les hommes (+ 1,8 point de pourcentage). Le taux de chômage plus élevé au sein de la 1<sup>re</sup> génération est donc en partie expliqué par un taux de chômage plus élevé chez les femmes de ce groupe de population.

Bien que les taux de chômage soient plus élevés dans les classes d'âge plus jeunes, les différences entre les groupes de population augmentent avec l'âge. Par exemple, les personnes issues de la 1<sup>re</sup> génération âgées de 15 à 24 ans présentent un

### Taux de chômage au sens du BIT, en 2018

Selon le statut migratoire

G1.9



┆ Intervalle de confiance (95%)

<sup>1</sup> Y compris les personnes dont le statut migratoire n'a pas pu être déterminé.

<sup>2</sup> inclus les étrangers de 3<sup>e</sup> génération ou plus

Source: OFS – ESPA

© OFS 2020

taux de chômage deux fois plus élevé que celles non issues de la migration du même âge. Ce rapport est égal à 3 dans les classes d'âge supérieures à 55 ans.

Finalement, les taux de chômage sont en moyenne près de deux fois plus élevés chez les personnes dont le niveau d'éducation le plus élevé est l'école obligatoire par rapport au degré secondaire II et tertiaire (8% contre 5% et 4%). En revanche, à niveau de formation égal, les différences entre la population non issue de la migration et la 1<sup>re</sup> génération sont les plus élevées au sein des diplômés du degré tertiaire. Parmi ce groupe, la 1<sup>re</sup> génération est plus de 3 fois plus souvent au chômage que les personnes qui ne sont pas issues de la migration, alors que ce rapport est inférieur à 2: 1 parmi les personnes qui ont un diplôme de l'école obligatoire.

Quelle que soit la génération à laquelle les individus font partie, les ressortissants de l'UE-28 et AELE présentent des taux de chômage inférieurs par rapport à ceux qui possèdent une nationalité d'un autre pays de l'Europe<sup>20</sup> ou d'un autre pays du monde. Cependant, l'écart entre les taux de chômage de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> génération ou plus ne varie presque pas selon le groupe de nationalités auquel elles appartiennent. La seule différence significative peut être observée parmi les ressortissants des autres pays d'Europe où la 1<sup>re</sup> génération a un taux de chômage plus élevé que celui de la 2<sup>e</sup> génération ou plus.

<sup>19</sup> [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Éducation et science → Intégration sur le marché du travail → Degré tertiaire – Hautes écoles → Taux de chômage au sens du BIT (dernière consultation le 14.05.2020).

<sup>20</sup> Pour la 2<sup>e</sup> génération, la différence au niveau des taux de chômage entre les ressortissants de l'UE-28 et AELE et ceux des autres pays de l'Europe n'est pas significative.

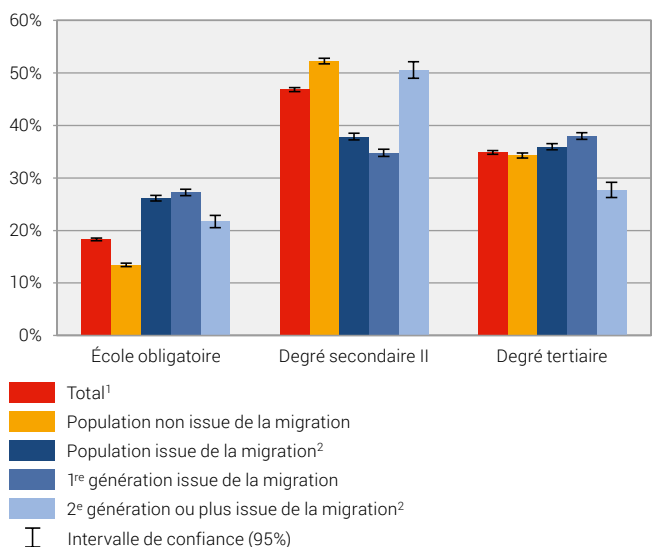
## Niveau de formation achevée

Recommandé par l'UE, cet indicateur montre la répartition des ressources éducationnelles entre les différents groupes de population résidant en Suisse. Il s'agit d'un indicateur essentiel de l'intégration structurelle et de l'égalité des chances dans le système éducatif. Le niveau de formation achevée forme la base sur laquelle peut se développer la participation à venir dans le système de formation et sur le marché du travail. Dans la majorité des cas, les chances d'intégration sont réduites si aucune formation n'est achevée. Plus le niveau de formation achevée est élevé, meilleures sont les autres chances d'intégration structurelle. Il est à noter que beaucoup de personnes entre 15 et 30 ans sont encore en formation et n'ont ainsi pas encore atteint leur niveau de formation le plus élevé.

### Niveau de formation, en 2018

Selon le statut migratoire

G1.10



<sup>1</sup> Y compris les personnes dont le statut migratoire n'a pas pu être déterminé.

<sup>2</sup> inclus les étrangers de 3<sup>e</sup> génération ou plus

Source: OFS – ESPA

© OFS 2020

La 1<sup>re</sup> génération présente le taux de personnes n'ayant pas dépassé l'école obligatoire comme niveau d'éducation le plus élevé (27%). En deuxième position, on retrouve les personnes issues de la 2<sup>e</sup> génération ou plus (22%), suivies de celles qui ne sont pas issues de la migration (14%). En ce qui concerne le niveau du degré secondaire II, les personnes qui ne sont pas issues de la migration et celle issues de la 2<sup>e</sup> génération ou plus présentent des taux similaires (52% et 51% respectivement). La 1<sup>re</sup> génération a des taux inférieurs (35%). Environ un tiers

des personnes non issues de la migration et de la 1<sup>re</sup> génération ont un niveau d'éducation de degré tertiaire (34% et 38%)<sup>21</sup>. La 2<sup>e</sup> génération ou plus présente un taux plus bas (28%)<sup>22</sup>.

Au niveau de l'école obligatoire, les taux diminuent significativement pour tous les groupes dans la période comprise entre 2013 et 2018. Concernant le degré secondaire II, la population totale, la population non issue de la migration et la 1<sup>re</sup> génération présentent des taux qui diminuent significativement entre 2013 et 2018. Au niveau du degré tertiaire, une augmentation des taux est visible dans la majorité des populations considérées.

La répartition des niveaux de formation au sein des différents groupes de population est plus ou moins la même entre les personnes appartenant à différents groupes de nationalité.

En revanche, alors que les femmes non issues de la migration sont près de deux fois moins nombreuses à avoir un diplôme du degré tertiaire que les hommes non issus de la migration (27% contre 42%), la part de femmes issues de la migration avec un diplôme du degré tertiaire, quelle que soit leur génération, est pratiquement identique à celle des hommes de même statut migratoire (35% contre 37%).

Tous âges confondus, les personnes issues de la 1<sup>re</sup> génération sont deux fois plus susceptibles de ne pas avoir dépassé l'école obligatoire que les personnes non issues de la migration (27% contre 14%). Dans les classes d'âge allant de 25 à 54 ans (25–34, 35–44 et 45–54 ans), ce rapport est près de trois fois plus élevé. Au contraire, les individus de 1<sup>re</sup> génération âgés de 35 à 44 ans sont environ sept fois plus nombreux à ne pas avoir dépassé l'école obligatoire que les personnes non issues de la migration (20% contre 3%). Pour les classes d'âge supérieures à 45 ans, il n'y a pas de différences significatives en ce qui concerne la part de personnes possédant un degré tertiaire entre la 2<sup>e</sup> génération ou plus et les personnes non issues de la migration, ainsi qu'entre la 2<sup>e</sup> et la 1<sup>re</sup> génération.

## Santé auto-évaluée

Recommandé par l'UE et présent dans le Minimum European Health Module (MEHM), module intégré dans les enquêtes européennes de santé, cet indicateur est très connu et utilisé, autant par le monde universitaire que par les offices nationaux de statistiques. Il englobe diverses dimensions de la santé (physique, psychique et sociale). De nombreuses études longitudinales ont établi qu'il a un bon pouvoir prédictif en termes de mortalité ou de maladie grave (Kristensen 2014). Il constitue ainsi un bon indicateur synthétique de l'état de santé de la population. De caractère subjectif, il s'approche implicitement de la qualité de vie globale des individus.

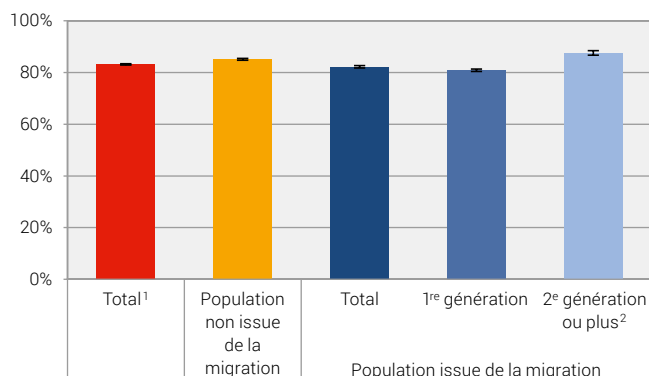
<sup>21</sup> La majorité des migrants (1<sup>re</sup> génération) sont hautement qualifiés (Wanner et Steiner 2018; voir aussi le chapitre 3.1.1).

<sup>22</sup> Ce taux peut être expliqué par le fait que la 2<sup>e</sup> génération est en moyenne plus jeune que les autres groupes de population. Alors que près d'un tiers de la 2<sup>e</sup> génération a moins de 25 ans, ce taux est égal à 13% parmi la population non issue de la migration et à 7% parmi la 1<sup>re</sup> génération. Ces personnes n'ont pas encore eu le temps d'atteindre leur niveau d'éducation le plus élevé (cf. analyses ventilées selon les classes d'âge).

## Bonne à très bonne santé auto-évaluée, en 2018

Selon le statut migratoire

G1.11



I Intervalle de confiance (95%)

<sup>1</sup> Y compris les personnes dont le statut migratoire n'a pas pu être déterminé.

<sup>2</sup> inclut les étrangers de 3<sup>e</sup> génération ou plus

Source: OFS – ESPA

© OFS 2020

La proportion de personnes déclarant être en bonne ou très bonne santé diffère selon le statut migratoire. Les personnes issues de la migration de 1<sup>re</sup> génération ont le taux le plus bas (81%), suivies par celles non issues de la migration (85%). Avec un taux de 88%, la population issue de la 2<sup>e</sup> génération ou plus se considère davantage en bonne ou très bonne santé.

De 2012 à 2018, la proportion de personnes déclarant être en bonne ou très bonne santé a augmenté dans la majorité des groupes de population. Cette augmentation n'est pas significative dans la population de 2<sup>e</sup> génération ou plus. La 1<sup>re</sup> génération connaît l'augmentation la plus importante (+ 2,9 points de pourcentage).

Que la 2<sup>e</sup> génération ou plus se considère davantage en bonne ou très bonne santé s'explique en partie par le fait que cette population est plus jeune que celle qui n'est pas issue de la migration et que la 1<sup>re</sup> génération. Pour cette raison, nous présenterons ici les résultats pour les personnes faisant partie de la même classe d'âge.

Parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans et de 25 à 39 ans, la 2<sup>e</sup> génération ou plus se déclare moins souvent en bonne ou très bonne santé que les personnes non issues de la migration. Dans la deuxième classe d'âge (25 à 39 ans), la 2<sup>e</sup> génération rapporte également moins souvent une bonne ou très bonne santé que la 1<sup>re</sup> génération. Dans ces deux classes d'âge, la 1<sup>re</sup> génération présente une santé auto-évaluée identique à celle de la population non issue de la migration. Au sein des classes d'âge allant de 40 à 54 ans et de 55 à 64 ans, la 1<sup>re</sup> génération se déclare en revanche moins souvent en bonne santé que la population non issue de la migration et que la 2<sup>e</sup> génération. Les différences entre la 2<sup>e</sup> génération et la population non issue de la migration ne sont cependant pas significatives dans ces deux classes d'âge. Dans la classe d'âge de 65 ans ou plus, la population issue de la migration, quelle que soit la génération, présente une santé moins bonne que la population non issue de la migration.

On remarque également que la santé auto-évaluée ne se dégrade pas de la même manière avec l'âge entre les différents groupes de population. En effet, en partant d'une santé relativement identique, la dégradation la plus élevée peut être observée au sein de la 1<sup>re</sup> génération (– 35,7 points de pourcentage entre les classes d'âge situés aux deux extrémités), suivie de la 2<sup>e</sup> génération (– 29,8 points de pourcentage) et de la population non issue de la migration (– 23,1 points de pourcentage).

Le taux de femmes s'auto-évaluant en bonne ou très bonne santé est inférieur à celui des hommes, quel que soit le groupe de population observé. En revanche, à sexe égal, les écarts entre les groupes de différents statuts migratoires sont identiques à ceux calculés les deux sexes confondus.

La santé auto-évaluée augmente avec le niveau d'éducation dans tous les groupes de population. En revanche, on remarque que les différences entre les groupes de population disparaissent parmi les diplômés du degré tertiaire.

Parmi les ressortissants d'un même groupe de nationalité, les écarts au niveau des taux de personnes se déclarant en bonne ou très bonne santé restent plus ou moins identiques à ceux calculés tous groupes de nationalité confondus.

## 1.5 Conclusion

Le but de ce chapitre était de présenter les trois différentes typologies de population utilisées pour identifier et décrire la population migrante et ses descendants dont l'intégration est mesurée à l'OFS. Il a été démontré que selon la ou les variable-s sélectionnée-s pour définir la population d'intérêt – que ce soit la nationalité, le lieu de naissance ou le statut migratoire – des différences en termes de structure par âge, sexe et nationalité peuvent être observées entre ces trois groupes de population.

Il a également été montré que la manière avec laquelle chaque pays définit le statut migratoire et la génération à laquelle un individu appartient dépend de sa conception de la citoyenneté, mais également de son histoire. De ce fait, la France – avec sa conception de la citoyenneté basée sur le droit du sol – a une manière spécifique de définir le statut migratoire. Il en est de même pour l'Allemagne, notamment avec son concept de rapatriés d'origine allemande.

Le système d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration développé à l'OFS a été présenté avec un focus sur trois domaines sociétaux: le marché du travail, l'éducation et la santé. Bien que la population issue de la migration présente une situation moins avantageuse que celle non issue de la migration en ce qui concerne le chômage, une réduction du taux de chômage à partir de la 2<sup>e</sup> génération peut être observée. Concernant le niveau d'éducation, bien que la 1<sup>re</sup> génération présente le taux le plus élevé de personnes n'ayant pas dépassé l'école obligatoire, elle est également la population avec le plus de diplômés du degré tertiaire. En ce qui concerne la santé auto-évaluée, la 2<sup>e</sup> génération ou plus est la population qui se considère le plus comme étant en bonne ou très bonne santé, suivie des personnes non issues de la migration et de la 1<sup>re</sup> génération. Cependant, le statut migratoire seul ne permet pas d'expliquer les différences entre ces groupes de population. D'autres variables telles que le



sexe, l'âge et le niveau d'éducation doivent également être prises en considération. Par exemple, le fait que la 2<sup>e</sup> génération ou plus se considère davantage en bonne ou très bonne santé s'explique en partie par le fait que cette population est plus jeune que celle qui n'en est pas issue et que la 1<sup>re</sup> génération. Cependant, même si le statut migratoire n'explique pas directement les différences entre les groupes de population, il permet de mettre en évidence des différences au sein de ces groupes pouvant amener à des inégalités dans différents domaines de la vie.

## Références bibliographiques

Berchet, Caroline et Florence Jusot (2010): L'état de santé des migrants de première et seconde génération en France. Une analyse selon le genre et l'origine, *Revue Economique*, 61 (6), 1075–1098. <https://doi.org/10.3917/reco.616.1075>.

Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe CEE-ONU (2015): *Recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des habitations de 2020*. New York et Genève: Nations Unies.

Krekels, Barbara et Michel Poulain (1996): Population d'origine étrangère: comparabilité internationale des divers concepts utilisés, *Espace Populations Sociétés*, 2–3, 257–269. <https://doi.org/10.3406/espos.1996.1750>.

Kristensen, Ewa (2014): *Rapport méthodologique du système d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration. Concepts, méthodes, processus de sélection et sources de données*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Intégration → Rapport méthodologique du système d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration (dernière consultation le 14.05.2020).

Kristensen, Ewa; Fabienne Rausa et Marcel Heiniger (2017): *Rapport statistique sur l'intégration de la population issue de la migration*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Indicateurs de l'intégration → Rapport statistique sur l'intégration de la population issue de la migration (dernière consultation le 14.05.2020).

Lessard-Phillips, Laurence; Silvia Galandini, Helga A. G. de Valk et Rosita Fibbi (2017): Damned if you do, damned if you don't: The challenges of including and comparing the children of immigrants in European survey data. In: Claudio Bolzman, Laura Bernardi et Jean-Marie Le Goff (éds.): *Situating Children of Migrants across Borders and Origins*. Dordrecht: Springer, 33–66.

Meurs, Dominique et Ariane Pailhé (2008): Descendantes d'immigrés en France: une double vulnérabilité sur le marché du travail? *Travail, Genre et Sociétés*, 2 (20), 87–107. <https://doi.org/10.3917/tgs.020.0087>.

Office fédéral de la statistique OFS (2009): Migrations internationales, *Démos: Informations démographiques*, n° 4, Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Démos. Migrations internationales (dernière consultation le 14.05.2020).

Simon, Patrick (2014): La question des statistiques ethniques en France. In: Marie Poinot et Serge Weber (éds.): *Migrations et mutations de la société française: L'état des savoirs*. Paris: La découverte, 297–306.

Statistisches Bundesamt (2018): *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Bevölkerung mit Migrationshintergrund. Ergebnisse des Mikrozensus 2018*. Wiesbaden: Destatis. [https://www.destatis.de/DE/Themen/Gesellschaft-Umwelt/Bevoelkerung/Migration-Integration/Publikationen/\\_publikationen-innen-migrationshintergrund.html?nn=206104](https://www.destatis.de/DE/Themen/Gesellschaft-Umwelt/Bevoelkerung/Migration-Integration/Publikationen/_publikationen-innen-migrationshintergrund.html?nn=206104) (dernière consultation le 14.05.2020).

Wanner, Philippe et Ilka Steiner (2018): Une augmentation spectaculaire de la migration hautement qualifiée en Suisse, *Social Change in Switzerland*, n° 16. DOI: 10.22019/SC-2018-00007.

## Informations sur l'auteur

Florence Bartosik (1989), Dr, collaboratrice scientifique à l'Office Fédéral de la statistique. Domaines de recherche: migration, intégration, double nationalité.

## 2 Migration internationale et intégration dans une perspective longitudinale

Philippe Wanner

### Résumé

**Dans un contexte marqué par des migrations internationales continues, il est important de disposer d'outils permettant de mesurer le niveau d'intégration sociale et structurelle des populations issues de la migration. La mesure de l'intégration prend tout son sens lorsqu'elle est effectuée d'une manière longitudinale, c'est-à-dire depuis l'arrivée en Suisse et durant l'ensemble du séjour. Aujourd'hui, des données permettent une telle description, et cette contribution discute trois dimensions longitudinales en lien avec l'intégration. D'une part, l'évolution du statut professionnel, exprimé par les différentiels salariaux par rapport à l'ensemble de la population, montre une intégration progressive mais inachevée pour la population migrante, avec des écarts importants en fonction de l'origine. D'autre part, l'intégration sociale, exprimée par trois indicateurs, montre en particulier l'importance de la durée de séjour sur le niveau des interactions entre natifs et migrants. Troisièmement, l'analyse de la mobilité internationale et des retours permet d'identifier les différents schémas migratoires qui coexistent en Suisse.**

### 2.1 Introduction

Les dernières décennies ont été marquées par un contexte de globalisation et d'effacement progressif des frontières, et par conséquent par un accroissement de la mobilité des biens, des capitaux et des personnes. De nombreuses évolutions (meilleur accès aux opportunités professionnelles à l'étranger, spécialisation des activités économiques régionales et nationales et par conséquent recours à des compétences internationales, mobilité facilitée au sein de l'Union européenne) ont soutenu les flux migratoires entre les pays de l'Europe; quant à eux, les mouvements migratoires en provenance du reste du monde vers l'Europe sont restés élevés suite aux conflits internationaux. Cette situation a contribué à focaliser l'attention des décideurs politiques, des médias, du public et des chercheurs sur le phénomène migratoire. Progressivement, des moyens d'action ont été activés, souvent pour limiter ou contrôler les flux migratoires,

mais d'autres fois aussi pour recruter de la main-d'œuvre étrangère, et systématiquement aussi pour favoriser l'intégration ou l'insertion des migrants<sup>1</sup> dans la société d'accueil.

Ainsi, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les Etats se sont progressivement dotés de politiques intégratives visant à encadrer les flux de travailleurs migrants, de familles et de réfugiés après leur arrivée. Pour leur part, les offices de statistiques des Etats européens se sont dotés d'outils modernes permettant de suivre et de mesurer les mouvements de population et les conditions de vie et d'intégration des groupes d'origine étrangère. La mesure du niveau d'intégration des populations migrantes ou étrangères a notamment connu un essor important dans les deux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, au moment où les agences internationales (telles Eurostat, l'OCDE ou le Conseil de l'Europe) ou nationales se sont penchées progressivement sur cette problématique. L'intérêt croissant observé pour celle-ci s'explique, en partie, par les conséquences du choc pétrolier de 1973 en Europe, lequel a profondément modifié les flux migratoires: une migration de plus longue durée et moins étroitement liée à l'activité professionnelle a progressivement pris place, faisant suite à une migration dominée par des travailleurs arrivant seuls dans les pays d'embauche, généralement pour une période limitée. Avec la complexification des motifs de la migration, la mesure des conséquences pour la société d'accueil autant que pour les communautés migrantes s'est avérée nécessaire.

Aujourd'hui, nous disposons en Suisse des données permettant la mesure presque instantanée du phénomène migratoire (voir les statistiques mensuelles du Secrétariat d'Etat aux migrations)<sup>2</sup> et, malgré quelques limites liées à sa complexité, de l'intégration des personnes issues de la migration (par exemple OFS, monitoring de l'intégration élaboré sur demande du Conseil fédéral)<sup>3</sup>. La mesure des flux et de l'intégration sociale ou structurelle s'effectue dans la majeure partie des cas selon une approche transversale: les arrivées et départs sont documentés, les effectifs de migrants vivant dans le pays sont mesurés, tandis que la situation économique ou sociale d'un groupe de personnes est

<sup>1</sup> Afin de faciliter la lecture, le masculin est utilisé de manière générique pour exprimer à la fois les hommes et les femmes. Ce chapitre porte sur des personnes de nationalité étrangère arrivées en Suisse au cours de leur vie. On utilisera plus loin dans le texte le terme «(im)migrants étrangers» pour qualifier ces personnes.

<sup>2</sup> [www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch) → Publications & services → Statistiques → Statistique des étrangers (dernière consultation le 14.05.2020).

<sup>3</sup> [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Indicateurs de l'intégration (dernière consultation le 14.05.2020; voir aussi le chapitre 1).



décrite à une date précise en faisant le plus souvent abstraction de la durée de séjour et de ce qui s'est passé avant la date du recueil des données.

Cette approche transversale apporte certes des enseignements utiles, mais ne permet pas de tenir compte du fait que les populations migrantes évoluent au gré des arrivées, des départs et des mouvements naturels (naissances, décès). Il est ainsi difficile d'analyser l'évolution temporelle des comportements (par exemple sur le marché du travail) d'un groupe de migrants, si celui-ci se modifie chaque année en fonction des mouvements naturels et migratoires. Pour donner un exemple, pour un groupe d'immigrants étrangers arrivés en Suisse au cours d'une année, la connaissance de la langue de la région d'accueil s'améliorera certainement à mesure où la durée de séjour s'allonge. Cette amélioration est un des indicateurs parmi les plus utilisés pour la mesure de l'intégration sociale. Or, si ce groupe se renouvelle en raison des arrivées et des départs, la mesure des connaissances linguistiques sera influencée et péjorée par la présence de nouveaux immigrants et le retour des plus anciens. Il serait erroné de conclure à une faible ou une absence d'intégration linguistique, car on omettrait alors de tenir compte de la durée moyenne de séjour en Suisse du groupe. La mesure longitudinale des processus, en particulier des processus intégratifs, tient compte de la durée de séjour. Elle est indispensable pour éviter des fausses interprétations.

L'approche adoptée dans ce chapitre privilégie dans la mesure du possible le suivi des cohortes d'immigrants définis par l'année d'arrivée en Suisse en vue de cerner les processus intégratifs. Cette contribution s'articule autour de trois axes descriptifs. Après une partie introductive, elle décrit, dans une première étape, l'intégration dite structurelle (sur le marché du travail) de différentes cohortes de personnes immigrant en Suisse. Dans un pays où la majorité de la migration est liée au marché du travail, cette notion d'intégration structurelle est importante, car elle indique la capacité de s'insérer efficacement sur le marché du travail et dès lors de réussir son projet migratoire.

L'intégration structurelle est un élément de l'intégration sociale ou socioculturelle, laquelle couvre d'une manière plus large les interactions et échanges entre migrants et pays d'accueil (voir par exemple Alba et Nee 1997). Pour cette raison, dans une deuxième partie, cette contribution se penchera sur quelques dimensions spécifiques à l'intégration sociale, faisant référence aux capacités de vivre ensemble des natifs et des immigrants étrangers, et plus largement aux interactions entre ces derniers et le pays d'accueil. Dans une troisième étape, le devenir des cohortes d'immigrants préalablement définies sera analysé, en tenant compte des trois principales issues possibles: le statu quo (rester en Suisse en tant qu'étranger), la naturalisation, ou le départ de la Suisse. La conclusion mettra en relation les principaux résultats obtenus.

## 2.2 Données<sup>4</sup>

L'arrivée en Suisse et le suivi de l'épisode migratoire peuvent être appréhendés à partir de différentes sources. Une base de données longitudinales a été préparée dans le cadre des activités du Pôle de recherche national sur les migrations (nccr – on the move), en collaboration avec l'OFS (Steiner et Wanner 2015). Cette base de données a en particulier relié les registres des étrangers (RCE, puis SYMIC, 1998–2010), STATPOP (2010–2016), et les registres de la Caisse de compensation AVS (CdC, registre des comptes individuels 1998–2016). Elle permet de suivre les immigrants de nationalité étrangère depuis leur arrivée et de documenter leur parcours économique. Trois cohortes ont été retenues ici: les personnes de nationalité étrangère ayant effectué une immigration en 2000 (soit peu de temps avant l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes avec l'UE), en 2005 (peu après) et en 2010. Les personnes immigrant en Suisse au titre de l'asile ne sont pas incluses dans l'analyse. Les résultats présentés dans ce chapitre font référence à l'évolution du revenu professionnel des immigrants comparativement au groupe de référence constitué de l'ensemble de la population de la Suisse. Ils sont descriptifs dans le sens où ils ne sont pas contrôlés de variables susceptibles d'influencer le niveau de revenu (tels que l'âge, le niveau de formation ou la position dans la profession). L'analyse privilégie l'évolution des écarts observés entre les groupes de migrants et la population de référence.

Les trois cohortes se réfèrent à trois périodes présentant des niveaux d'immigration très variés, puisqu'en 2000 on dénombre quelque 80 000 entrées dans la population résidente permanente, en 2005 100 000, et en 2010 140 000. Ces chiffres, issus de la statistique officielle, sous-estiment cependant le nombre effectif d'entrées, puisqu'ils ne tiennent compte que de la population résidente permanente (définie par un permis de séjour d'une année ou plus). En intégrant les personnes résidentes non permanentes (personnes arrivées avec un permis de saisonnier – en 2000 – ou de courte durée), la cohorte 2000 dénombre 177 000 entrées, la cohorte 2005 164 500 entrées, et la cohorte 2010 202 000 entrées. Ce sont ces effectifs qui ont été considérés. Les ressortissants allemands, portugais, français et italiens représentent les quatre principaux groupes nationaux et représentent environ 50% de la population qui immigre en Suisse chacune de ces trois années (voir aussi le chapitre 1.1.5). Les hommes sont majoritaires et formaient en 2000 59% des immigrants, une proportion qui atteint 56% en 2010.

Une limite méthodologique doit être mentionnée pour les cohortes 2000 et 2005. Seules les personnes de nationalité étrangère restées en Suisse jusqu'en 2008 se sont vues attribuer un numéro AVS à 13 positions (NAVST13), lequel a servi à la liaison des différents registres. Pour cette raison, on ne dispose pas du statut sur le marché du travail des étrangers ayant quitté la Suisse avant 2008 (ou ayant été naturalisés avant cette date). Par contre, on peut documenter leurs changements de statut (départ, principalement, parfois naturalisation).

<sup>4</sup> Les données longitudinales utilisées dans ce chapitre ont été mises à disposition par l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'enquête Migration-Mobility est organisée par le Pôle de recherche national nccr – on the move, financé par le Fonds national suisse de recherche scientifique.

L'enquête Migration-Mobility représente la deuxième source utilisée. Il s'agit d'une enquête organisée par le nccr – on the move auprès d'un échantillon d'étrangers (Steiner et Wanner 2019). La première vague a eu lieu en automne 2016 (5973 immigrants étrangers interrogés), la seconde en automne 2018 (7740 participants, dont 2023 faisant partie d'un panel répondant pour la deuxième fois après 2016). L'enquête concerne les personnes nées à l'étranger, de nationalité étrangère, âgées de 24 à 64 ans en 2016, titulaires d'un permis L, B, C, Ci ou d'une autorisation du DFAE, et arrivées en Suisse en 2006 et après, à l'âge de 18 ans ou plus. Lors de la première vague, l'échantillon se focalisait sur onze groupes de nationalités incluant les principaux flux migratoires en direction de la Suisse. Pour la deuxième vague, l'ensemble des nationalités étaient incluses.

L'enquête recueille des informations originales sur le parcours migratoire, la vie professionnelle et sociale en Suisse, le vécu de la migration et les aspirations concernant le devenir la migration. Dans ce chapitre, on utilise les résultats des deux vagues de l'enquête (2016 et 2018), en comparant si besoin les réponses de 2018 avec celles de 2016, afin d'avoir une vision longitudinale de l'intégration.

### 2.3 L'intégration dans la vie professionnelle

Les données des assurances sociales (registres de la CdC) fournissant des informations sur le revenu soumis à cotisation, elles permettent de mesurer la progression du revenu professionnel des cohortes d'immigrants (graphique G2.1). Pour la cohorte de sexe masculin arrivée en 2000, le revenu médian passe de 42 000 francs l'année suivant l'arrivée à 70 400 francs en 2015, soit une augmentation de 68% (femmes 54%). Le même rythme de progression s'observe pour les cohortes 2005 et 2010. Ces tendances concordent avec l'hypothèse de l'intégration progressive sur le marché du travail, qui suppose que certains migrants acceptent un sacrifice salarial comparativement à leur qualification au moment d'arriver en Suisse, en comptant pouvoir ensuite progresser rapidement sur le marché du travail (Sicherman et Galor 1990, Grunau et Pecoraro 2016). Cependant, les écarts entre le revenu médian des migrants et celui de l'ensemble de la population active en Suisse (population de référence indiquée par la ligne rouge sur le graphique G2.1) restent importants, et dans sa totalité la population migrante ne comble pas l'écart observé initialement avec la moyenne suisse.

Chez les femmes en revanche, la convergence entre immigrantes et population de référence est atteinte rapidement, mais les résultats ne peuvent pas être commentés avec pertinence en raison du fait que l'on ne dispose pas nombre d'heures hebdomadaires de travail, qui peut varier considérablement en fonction de facteurs tels que l'âge, la situation familiale ou le pays d'origine.

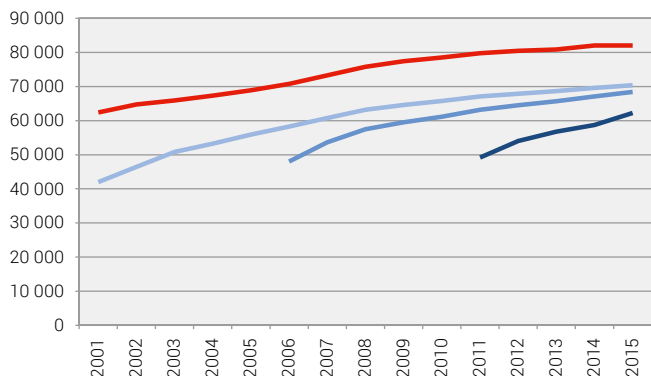
Comparativement à la population totale, le revenu professionnel médian des cohortes d'immigrants de sexe masculin présente donc un déficit qui peut être exprimé en pourcentage du revenu médian du groupe de référence. Lorsqu'il est calculé successivement pour les différentes cohortes et en tenant compte de la

## Revenu professionnel médian, de 2001 à 2015

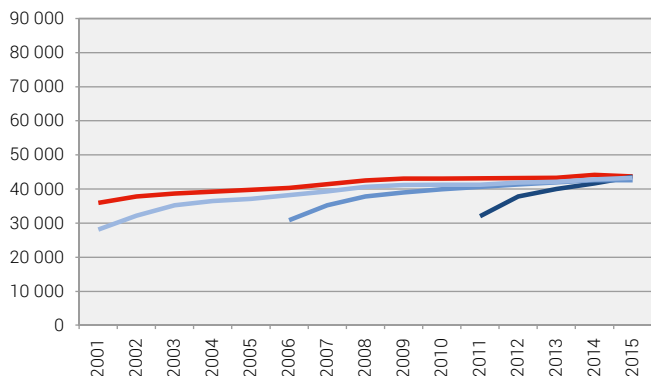
Selon la cohorte d'arrivée et le sexe

G2.1

Hommes  
En francs



Femmes  
En francs



— Cohorte 2000 — Cohorte 2010  
— Cohorte 2005 — Total

Remarque: le revenu d'une activité salariée, indépendante ou agricole est pris en compte.  
Personnes âgées de 18 à 49 ans au moment de la migration.  
Total: ensemble de la population active âgée de 18 à 49 ans en 2000.

Sources: OFS – STATPOP; SEM – RCE, SYMIC; CdC – CI

© OFS, auteur 2020

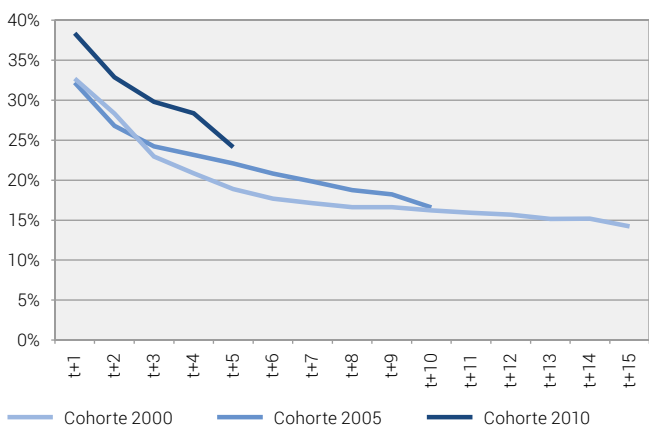
durée de séjour, cet écart diminue, ce qui est un signe d'une intégration structurelle progressive. Malgré cette diminution, l'écart se stabilise autour de 15% (graphique G2.2).

Le maintien d'un tel écart s'explique par de nombreux facteurs tels qu'un déficit de formation, la présence des immigrants dans des secteurs d'activité peu rémunérés, la difficulté de transférer les compétences professionnelles acquises au pays d'origine dans le pays d'accueil, les obstacles à la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger ou une déqualification professionnelle pouvant parfois être reliée à de la discrimination. En ce qui concerne cette déqualification, la Suisse se caractériserait selon l'OCDE par un niveau plutôt faible, comparativement aux autres pays industrialisés (Quintini 2011). Le phénomène reste cependant fréquent parmi certains groupes de migrants (Pecoraro et Wanner 2019), ce qui est susceptible de conduire à une pénalité de revenus.

## Déficit salarial brut des immigrants de nationalité étrangère et de sexe masculin

Selon la durée de résidence et la cohorte d'arrivée, en %

G 2.2



Remarque: le revenu d'une activité salariée, indépendante ou agricole est pris en compte. Le groupe de comparaison est constitué de l'ensemble de la population active âgée de 18 à 49 ans en 2000. Le déficit s'exprime en pourcentage du revenu médian du groupe de comparaison.

Sources: OFS – STATPOP; SEM – RCE, SYMIC; CdC – CI

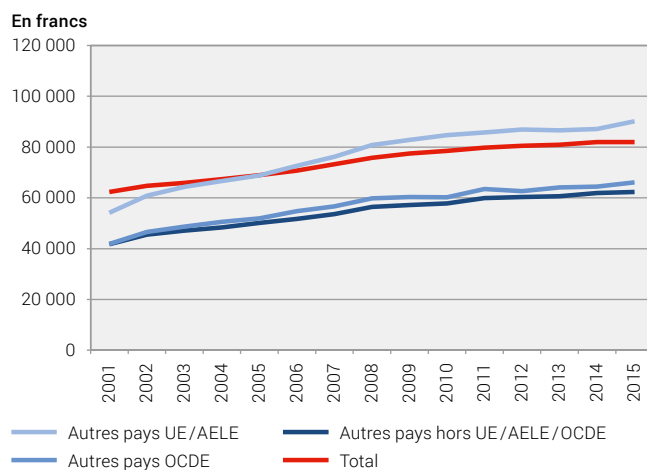
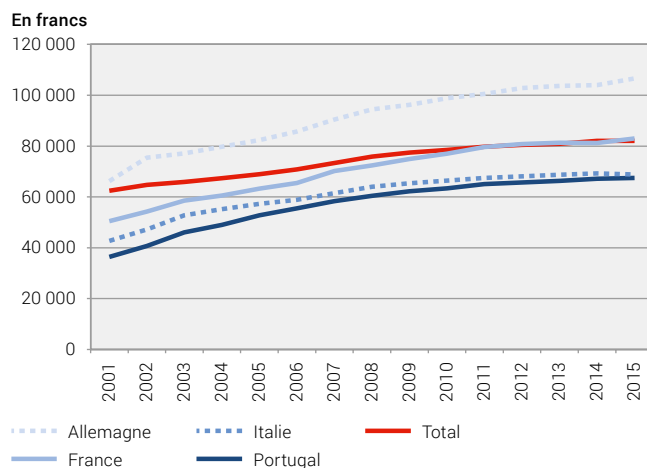
© OFS, auteur 2020

Ces tendances générales cachent des situations fort diverses suivant la nationalité. Parmi les étrangers de sexe masculin arrivés en Suisse en 2000, les Allemands présentent un revenu supérieur à celui de la population de référence, ceci dès l'arrivée, et l'écart se creuse par la suite (graphique G 2.3). Les Français et ressortissants des autres pays de l'UE/AELE rattrapent progressivement le revenu médian de référence et le dépassent même en fin de période, ce qui signifie une intégration professionnelle réussie. Les Italiens, Portugais et ressortissants des Etats tiers, pour leur part, ne rattrapent que partiellement le déficit de revenu observé par rapport à la population de référence, très certainement car une part importante de cette population est active dans des secteurs faiblement rémunérés. Le graphique G 2.3 met aussi en évidence le fait que ce sont les Allemands, présentant donc des revenus élevés, qui observent la progression la plus spectaculaire entre 2001 et 2015, et qui donc contribuent à la réduction des écarts mentionnée au graphique G 2.2 entre population totale et immigrants. Les immigrants appartenant aux communautés moins bien rétribuées voient plutôt les écarts relatifs augmenter.

## Revenu professionnel médian de la population de nationalité étrangère arrivée en 2000

De 2001 à 2015, selon la nationalité

G 2.3



Remarque: le revenu d'une activité salariée, indépendante ou agricole est pris en compte. Total: ensemble de la population active âgée de 18 à 49 ans en 2000.

Sources: OFS – STATPOP; SEM – RCE, SYMIC; CdC – CI

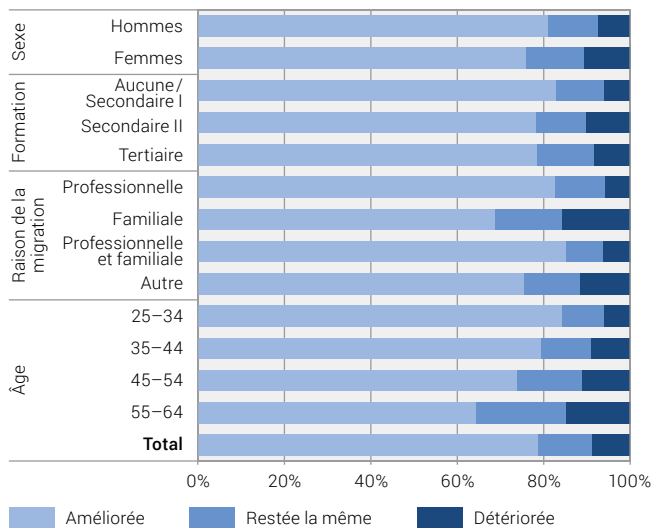
© OFS, auteur 2020

L'enquête Migration-Mobility apporte différents éléments complémentaires sur l'intégration structurelle. Elle fournit d'abord une auto-évaluation de la satisfaction vis-à-vis de l'emploi. Plus de la moitié (53%) des personnes actives interrogées en 2018 considéraient très positivement leur situation professionnelle (sur une échelle de 0 (pas du tout satisfait) à 7 (totalement satisfait), ils indiquaient la note de 6 ou 7), tandis que seuls 3% déclaraient une profonde insatisfaction (note de 0 ou 1). Par ailleurs, 79% des personnes actives attestaient d'une amélioration de la situation professionnelle en lien avec la migration (graphique G 2.4). Bien que favorable pour plus de 60% d'entre eux, l'évolution de la situation professionnelle est jugée moins positivement parmi les actifs en deuxième moitié de vie active (45 ans et plus), parmi les personnes arrivées en Suisse pour des raisons familiales et parmi les femmes comparativement aux hommes.

### Comparaison entre la situation professionnelle actuelle et celle avant la migration, en 2018

Selon des caractéristiques socio-démographiques

G2.4



Source: nccr on the move – enquête Migration-Mobility 2018 © OFS, auteur 2020

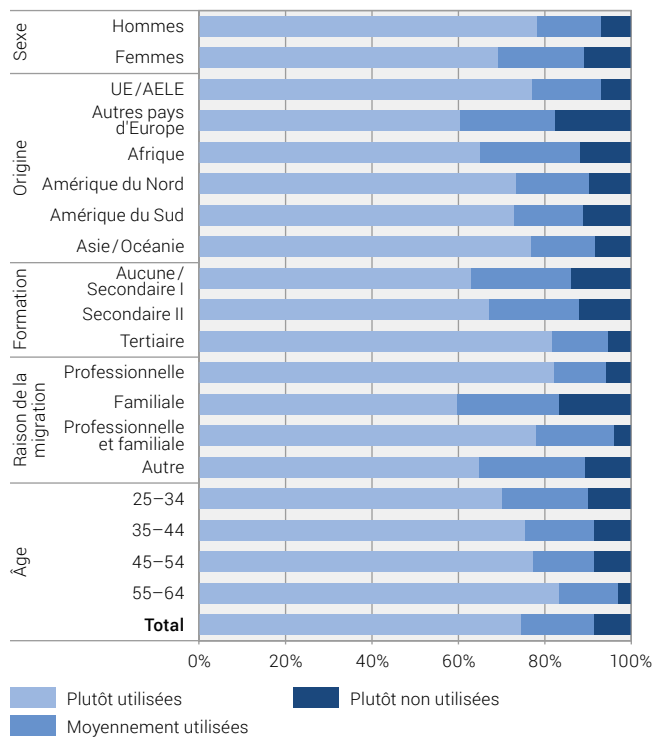
Plus encore, les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête déclarent dans une grande majorité une utilisation plutôt bonne ou optimale de leurs compétences<sup>5</sup>. Cependant, certains groupes déclarent une utilisation moyenne des compétences: les jeunes migrants, ceux arrivés en Suisse pour des raisons non professionnelles (par exemple familiales), ceux titulaires d'une formation secondaire (souvent engagés dans des activités faiblement qualifiées en Suisse), ainsi que ceux originaires de la région du reste de l'Europe (principalement des Balkans) ou du continent africain (graphique G2.5). Ces résultats globalement positifs s'expliquent en partie par le fait qu'une partie importante des migrants (près de la moitié) sont arrivés en Suisse avec un contrat de travail signé, c'est-à-dire qu'ils ont eu la possibilité d'accepter en relative connaissance de cause de venir travailler en Suisse. Les personnes arrivées pour des raisons familiales ou suite à des facteurs les incitant à quitter le pays d'origine n'ont bien sûr pas eu cette chance et présentent une situation plus pondérée, car l'intégration professionnelle prend alors place après l'arrivée, avec parfois certaines contraintes comme le fait de devoir accepter, pour des raisons uniquement financières, une activité qui n'est pas satisfaisante.

<sup>5</sup> La question était intitulée de la manière suivante: «Sur une échelle de 0 «pas du tout» à 7 «dans une très forte mesure», dans quelle mesure utilisez-vous vos connaissances et compétences générales dans votre travail actuel? Par connaissances et compétences générales, nous entendons votre éducation formelle ainsi que les compétences que vous avez acquises en travaillant (formation en milieu de travail).»

### Niveau auto-déclaré d'utilisation des compétences professionnelles, en 2018

Parmi la population migrante active, selon des caractéristiques socio-démographiques

G2.5



Remarque: les réponses ont été exprimées sur une échelle allant de 0 à 7, les modalités 0, 1, 2 (plutôt non utilisées) 3, 4 (moyennement utilisées), 5, 6, 7 (plutôt utilisées) ont été regroupées.

Source: nccr on the move – enquête Migration-Mobility 2018 © OFS, auteur 2020

Ces différents indicateurs de l'intégration professionnelle des cohortes de migrants montrent en définitive des résultats contrastés: certes, des déficits de revenus s'observent par rapport à la population de référence et ne paraissent pas se combler pour certaines nationalités. En outre, l'intégration professionnelle des femmes et des migrants arrivés pour des motifs autres que professionnels n'est pas optimale. Cependant, l'utilisation des compétences professionnelles des migrants sur le marché du travail est auto-évaluée comme plutôt bonne. Ceux-ci indiquent également une amélioration de leur statut professionnel suite à la migration. La section suivante analyse la mesure selon laquelle cette intégration professionnelle s'accompagne d'une intégration sociale réussie.

## 2.4 L'intégration dans la vie sociale

Plus large que l'intégration professionnelle ou structurelle, l'intégration sociale est aussi plus complexe à mesurer et à traduire par des indicateurs. Cette notion reflète le niveau d'interaction entre le migrant et la société d'accueil, et sa capacité de participer à la vie sociale et collective. Des indicateurs de langue, de réseaux sociaux et de mariage interethniques sont souvent mobilisés pour mesurer l'intégration sociale des migrants (voir par exemple Vigdor 2008). À l'aide de l'enquête Migration-Mobility, trois dimensions associées de cette intégration sont investiguées : la maîtrise de la langue de la région d'accueil, l'intérêt porté aux nouvelles et questions d'actualité de la Suisse, versus du pays d'origine, et la participation à des activités bénévoles.

### 2.4.1 Intégration linguistique

Interrogés sur la compréhension et la capacité de s'exprimer dans la langue locale, les personnes migrantes ayant été enquêtées à la fois en 2016 et 2018 fournissent en 2016 les résultats suivants : 51% disent comprendre l'ensemble d'une conversation, 23,5% la quasi-totalité, 13,5% quelques éléments d'une conversation et 12% peu ou rien. Quelque 31% déclarent par ailleurs parler d'une manière courante la langue locale, alors que 26% ne peuvent au contraire que prononcer quelques mots ou rien du tout. Le fait d'interroger les mêmes personnes à deux années d'intervalle permet d'identifier les progrès linguistiques des migrants au cours des deux années couvertes par l'enquête. Parmi ceux ayant annoncé des lacunes en 2016, 36,5% déclarent en 2018 une meilleure compréhension de la langue comparativement à 2016 et 33% de meilleures capacités orales. Les 63% (respectivement 67%) restants se caractérisent par une absence de progrès, ou dans de rares cas une capacité linguistique moins bien autoévaluée. L'amélioration de la compréhension de la langue locale (première colonne en gris au tableau T.2.1a et T.2.1b) est significativement plus fréquente parmi les migrants arrivés en Suisse pour des motifs professionnels et âgés de 45–54 ans. Elle est moins fréquente parmi les migrants arrivés en Suisse pour des motifs autres que professionnels ou familiaux, ainsi que parmi ceux âgés de 55 ans et plus. L'aptitude à s'exprimer s'améliore plus souvent pour les personnes les d'origine africaine, celles âgées de moins de 35 ans et celles de niveau secondaire I. Cette amélioration est moins fréquente parmi les personnes de niveau tertiaire et celles les plus âgées. Contrairement à ce qui est généralement attendu, le lien entre le niveau de formation et l'acquisition de la langue de la région d'accueil est inversé. Cela est peut-être dû au fait que les migrants hautement qualifiés, souvent anglophones, peuvent vivre en Suisse en utilisant l'anglais et ne ressentent dès lors pas autant le besoin d'apprendre la langue locale que des personnes de langue maternelle espagnole ou portugaise, de niveau de formation en moyenne plus faible, par exemple.

## Auto-évaluation des compétences linguistiques par les migrants, changements entre 2016 et 2018

Compréhension d'une conversation

T2.1a

	S'améliore	I.C. 95%	Reste identique	I.C. 95%	Se détériore	I.C. 95%	N
<b>Sexe</b>							
Hommes	37.4	+/-3.7	57.6	+/-3.8	4.9	+/-1.7	650
Femmes	35.3	+/-4.0	57.0	+/-4.1	7.8	+/-2.2	558
<b>Origine</b>							
UE/AELE	36.6	+/-3.9	57.7	+/-4.0	5.7	+/-1.9	597
Autres pays d'Europe	41.0	+/-17.9	55.6	+/-18.1	3.4	+/-6.6	29
Afrique	42.3	+/-12.2	52.9	+/-12.3	4.9	+/-5.3	63
Amérique du Nord	33.9	+/-11.3	58.9	+/-11.8	7.2	+/-6.2	67
Amérique du Sud	31.8	+/-5.6	59.7	+/-5.9	8.5	+/-3.3	268
Asie/Océanie	42.7	+/-7.1	<b>49.5</b>	+/-7.2	7.9	+/-3.9	184
<b>Formation</b>							
Aucune/Secondaire I	30.2	+/-11.0	59.3	+/-11.8	10.5	+/-7.3	67
Secondaire II	35.4	+/-5.5	58.4	+/-5.7	6.2	+/-2.8	286
Tertiaire	38.4	+/-3.3	56.4	+/-3.3	5.2	+/-1.5	855
<b>Raison de la migration</b>							
Professionnelle	<b>40.6</b>	+/-3.8	<b>53.5</b>	+/-3.9	5.9	+/-1.8	644
Familiale	34.0	+/-4.9	61.4	+/-5.0	4.6	+/-2.2	362
Professionnelle et familiale	31.6	+/-9.0	61.7	+/-9.4	6.7	+/-4.8	103
Autre	<b>26.0</b>	+/-8.6	64.0	+/-9.5	10.0	+/-5.9	99
<b>Âge</b>							
24-34	32.3	+/-5.8	60.9	+/-6.1	6.8	+/-3.1	248
35-44	36.0	+/-4.1	58.8	+/-4.2	5.2	+/-1.9	518
45-54	<b>46.3</b>	+/-5.6	<b>48.3</b>	+/-5.6	5.5	+/-2.6	302
55-66	<b>26.6</b>	+/-7.3	64.1	+/-7.9	9.4	+/-4.8	140
<b>Total</b>	36.5	+/-2.7	57.4	+/-2.8	6.1	+/-1.4	1208

Les données ont été pondérées selon une pondération longitudinale.

Les résultats indiqués en gras sont significativement différents des résultats obtenus pour l'ensemble de l'échantillon au seuil de confiance de 95%.

Source: nccr on the move – enquête Migration-Mobility 2016 et 2018.

© OFS, auteur 2020

## Auto-évaluation des compétences linguistiques par les migrants, changements entre 2016 et 2018

Aptitude à parler

T2.1b

	S'améliore	I.C. 95%	Reste identique	I.C. 95%	Se détériore	I.C. 95%	N
<b>Sexe</b>							
Hommes	34.4	+/-3.2	51.8	+/-3.4	13.8	+/-2.4	824
Femmes	31.6	+/-3.5	56.5	+/-3.7	12.0	+/-2.4	688
<b>Origine</b>							
UE/AELE	33.4	+/-3.2	53.5	+/-3.3	13.1	+/-2.3	858
Autres pays d'Europe	27.6	+/-13.7	50.7	+/-15.3	21.7	+/-12.6	41
Afrique	<b>47.6</b>	+/-12.0	<b>39.8</b>	+/-11.8	12.7	+/-8.0	66
Amérique du Nord	31.8	+/-10.6	61.1	+/-11.1	7.1	+/-5.8	74
Amérique du Sud	29.6	+/-5.3	56.6	+/-5.8	13.8	+/-4.0	285
Asie/Océanie	34.5	+/-6.8	56.8	+/-7.1	8.7	+/-4.0	188
<b>Formation</b>							
Aucune/Secondaire I	<b>50.4</b>	+/-11.6	47.3	+/-11.6	2.3	+/-3.5	71
Secondaire II	36.3	+/-4.8	52.2	+/-5.0	11.6	+/-3.2	384
Tertiaire	<b>29.0</b>	+/-2.7	55.7	+/-3.0	15.4	+/-2.2	1057
<b>Raison de la migration</b>							
Professionnelle	32.0	+/-3.2	54.3	+/-3.4	13.7	+/-2.3	826
Familiale	31.1	+/-4.4	56.0	+/-4.8	12.9	+/-3.2	417
Professionnelle et familiale	39.8	+/-8.5	53.3	+/-8.7	6.9	+/-4.4	126
Autre	37.1	+/-7.9	48.1	+/-8.2	14.8	+/-5.8	143
<b>Âge</b>							
24-34	<b>38.7</b>	+/-5.4	54.7	+/-5.5	6.6	+/-2.8	312
35-44	32.7	+/-3.6	52.4	+/-3.9	14.8	+/-2.8	638
45-54	36.8	+/-4.8	53.2	+/-5.0	10.0	+/-3.0	387
55-66	<b>18.0</b>	+/-5.7	58.1	+/-7.3	23.9	+/-6.3	175
<b>Total</b>	33.2	+/-2.4	53.8	+/-2.5	13.0	+/-1.7	1512

Les données ont été pondérées selon une pondération longitudinale.

Les résultats indiqués en gras sont significativement différents des résultats obtenus pour l'ensemble de l'échantillon au seuil de confiance de 95%.

Source: nccr on the move – enquête Migration-Mobility 2016 et 2018.

© OFS, auteur 2020

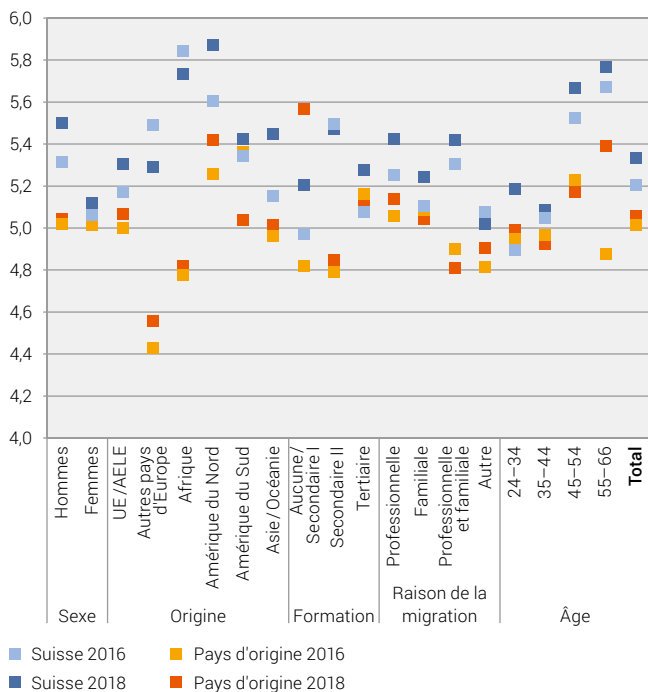
## 2.4.2 Intérêt pour les nouvelles et questions d'actualité

D'une manière générale, les migrants interrogés par l'enquête Migration-Mobility, que ce soit en 2016 ou en 2018, indiquent un niveau élevé d'intérêt pour ce qui se passe en Suisse, mais aussi pour les nouvelles du pays d'origine. Le graphique G2.6 fournit ainsi un indice calculé en faisant la moyenne des valeurs exprimées par le panel en 2016 et en 2018<sup>6</sup>. Cette moyenne est comprise entre 4,4 et 5,9 sur une échelle de sept. D'une manière quasi-systématique, les migrants déclarent en moyenne s'intéresser un peu plus à ce qui se passe en Suisse (carrés bleu) comparativement au pays d'origine (carrés oranges et rouges). Les écarts sont en particulier les plus importants pour les ressortissants de l'Europe non communautaire et d'Afrique, ainsi que pour les hommes, les personnes de formation secondaire II et les migrants en deuxième moitié de vie active. Ils sont faibles pour les femmes qui s'intéressent autant à l'actualité du pays d'accueil que celle du pays d'origine, ceux du continent asiatique, ceux faiblement qualifiés et les plus jeunes.

### Intérêt des immigrants de nationalité étrangère pour les nouvelles et les questions d'actualité, en 2016 et en 2018

Nouvelles et questions d'actualité en Suisse et dans le pays d'origine, selon des caractéristiques socio-démographiques

G2.6



Remarque: personnes appartenant au panel. Les répondants avaient la possibilité d'indiquer cet intérêt en utilisant une échelle allant de 0 (pas du tout) à 7 (dans une très large mesure). Le score est calculé en faisant la moyenne des réponses obtenues par les répondants.

Source: nccr on the move – enquête Migration-Mobility 2016 et 2018

© OFS, auteur 2020

<sup>6</sup> Les répondants avaient la possibilité d'indiquer cet intérêt en utilisant une échelle allant de 0 (pas du tout) à 7 (dans une très large mesure).

Ces résultats traduisent à la fois une ouverture envers le pays d'accueil, signe d'une volonté d'intégration sociale, mais aussi un intérêt restant élevé pour le pays d'origine. Cet intérêt est cependant relativement faible parmi les communautés d'autre Europe et d'Afrique. Relevons que 40% des personnes d'origine espagnole, nord-américaine et britannique enquêtées en 2016 déclarèrent un intérêt plus marqué pour les nouvelles de leur pays que pour les nouvelles et l'actualité suisse. L'enquête a eu lieu durant les élections présidentielles américaines, peu de temps avant la votation sur le Brexit et pendant le débat sur l'indépendance de la Catalogne. Ces événements ont pu accroître temporairement l'intérêt pour les nouvelles du pays d'origine dans ces trois groupes.

D'une manière générale, l'intérêt pour l'actualité suisse s'accroît progressivement pour le panel entre 2016 et 2018, mais l'écart n'est pas statistiquement significatif. Cet intérêt reste stable en ce qui concerne l'actualité du pays d'origine.

## 2.4.3 Engagement bénévole en Suisse

La proportion de personnes qui participent à des activités bénévoles en Suisse (au sein d'organisations sportives, sociales, politiques ou culturelles) représente le troisième indicateur d'intégration sociale<sup>7</sup>. Celui-ci est particulièrement important puisqu'il atteste d'une interaction directe avec la population d'accueil, autant que le désir de s'engager pour des causes de nature diverse dans le pays d'accueil. Cette proportion est supérieure à 40% parmi les migrants de formation tertiaire, ceux d'Afrique de l'Ouest, de l'Inde et de l'Amérique du Nord. Elle dépasse légèrement 20% parmi les Portugais (graphique G2.7). Au total, 16% des personnes enquêtées participent à des activités bénévoles en lien avec le sport, 12% avec des organisations charitables, et 9% avec des organisations religieuses.

Des chiffres sur l'activité bénévole pour l'ensemble de la population de la Suisse âgée de plus de 15 ans ont été publiés pour l'année 2016 par l'OFS, à partir de données recueillies par l'Enquête suisse sur la population active<sup>8</sup>. Selon cette étude, 23% des Suisses et 8% des étrangers sont engagés dans le bénévolat organisé. L'engagement bénévole est moins important chez étrangers comparativement aux Suisses. La formulation des questions<sup>9</sup> et les populations couvertes par les deux enquêtes étant différentes, les comparaisons entre les sources ne sont pas possibles.

<sup>7</sup> Cette question n'a été posée qu'en 2016 par l'enquête Migration-Mobility. La question posée comprenait une liste de 7 activités bénévoles organisées, incluant des activités culturelles en lien avec le pays d'origine.

<sup>8</sup> [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Travail et rémunération → Travail non rémunéré → Travail bénévole (dernière consultation le 14.05.2020).

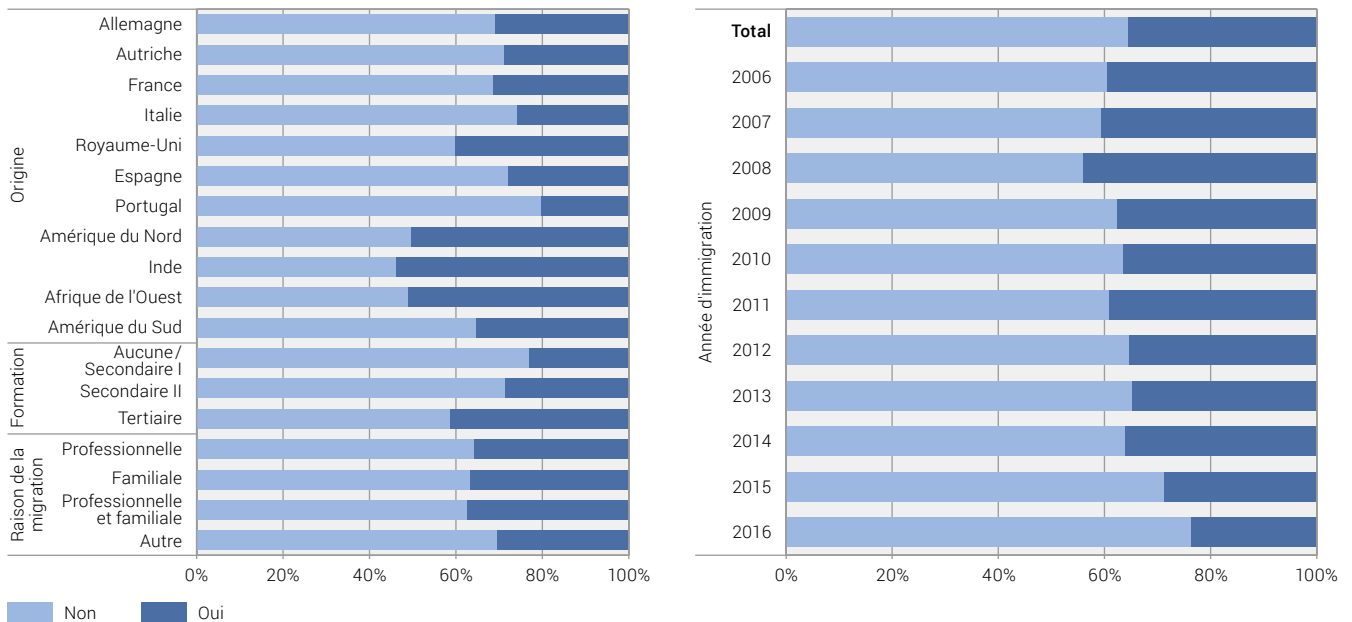
<sup>9</sup> La question posée par l'Enquête suisse sur la population active faisait explicitement référence à l'activité bénévole au cours des quatre dernières semaines.



## Engagement bénévole des immigrants de nationalité étrangère en Suisse, en 2016

Selon des caractéristiques socio-démographiques et l'année d'arrivée

G2.7



Source: nccr on the move – enquête Migration-Mobility 2016

© OFS, auteur 2020

Selon l'enquête Migration-Mobility, l'engagement bénévole est plus important parmi les personnes arrivées en 2013 et avant, comparativement aux nouvelles cohortes<sup>10</sup>. Cette situation suggère, à nouveau un processus d'intégration progressive dans certaines activités sociales du pays d'accueil.

Les trois indicateurs retenus attestent d'une intégration sociale non seulement progressive, mais aussi importante. Sans surprise, le niveau de compréhension de la langue locale s'améliore pour une proportion élevée de migrants. Les écarts observés entre groupes pour les trois indicateurs suggèrent cependant que l'intégration sociale peut prendre des rythmes variés suivant les caractéristiques individuelles, et en particulier suivant la possibilité ou non de mobiliser la langue universelle qu'est l'anglais. La formation n'est pas systématiquement un marqueur de l'intégration, et ce résultat contredit l'hypothèse soumise émise selon laquelle un niveau de formation élevé favorise l'intégration.

### 2.5 La migration: provisoire, ou définitive?

La troisième partie de cette contribution s'intéresse au devenir des migrants. Les données des registres de population sont mobilisées.

Parmi les personnes arrivées en 2000 (hors asile), près de 60% ont quitté la Suisse avant dix années (graphique G2.8; voir aussi le chapitre 3.5). Cette proportion est légèrement inférieure (56%) pour la cohorte 2005, cette baisse s'expliquant par un séjour plus long, voire définitif, pour les migrants originaires de l'Union européenne. La relative stabilité du marché du travail

suisse, en comparaison avec les autres pays européens, dont certains ont vécu de plein fouet la crise financière, contribue à expliquer cette diminution.

Le taux de départs de la Suisse au cours des dix ans suivant l'arrivée varie considérablement selon la nationalité des immigrants, puisque pour la cohorte 2005, il se situe à 34% parmi les Portugais et à 71% parmi les ressortissants des pays hors UE/AELE membres de l'OCDE<sup>11</sup>. Cette proportion varie entre 60% et 65% au sein des trois principaux groupes d'immigrants (avec les Portugais) que sont les Allemands, les Français et les Italiens (graphique G2.8).

Parmi les immigrants toujours présents en Suisse dix années après leur arrivée, plus de la moitié disposent d'un permis C en fin de période. Ils sont même 78% chez les Allemands ayant immigré en 2005 et toujours sur le territoire en 2015. On dénombre entre 14% et 27% de bénéficiaires d'un permis B (résultant probablement d'allers-et-retours), et une proportion variable de naturalisés: notamment, 16% des ressortissants d'Etats membres de l'OCDE mais non membres de l'UE/AELE et 24% d'Etats non-membres de l'OCDE ni de l'UE/AELE toujours en Suisse ont été naturalisés au cours des dix années ayant suivi leur arrivée. Durant la période sous étude, une naturalisation avant douze années de présence était possible dans le cas d'un mariage (naturalisation facilitée) ou si la personne a été scolarisée en Suisse. Ainsi, un séjour durable en Suisse, pour les ressortissants des Etats tiers, est souvent lié à un contexte familial qui permet l'accès à une naturalisation rapide.

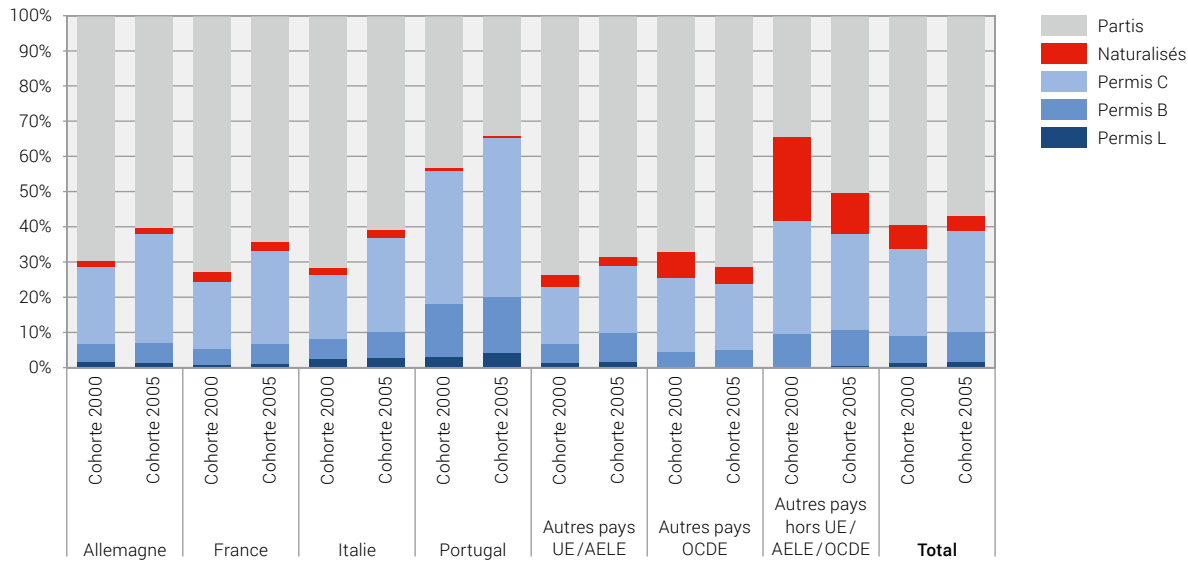
<sup>10</sup> Résultat significatif après contrôle des facteurs de confusion.

<sup>11</sup> Il s'agit des ressortissants des pays suivants: Australie, Canada, Chili, Corée du Sud, Israël, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Turquie, Etats-Unis.

### Statut de résidence des immigrants de nationalité étrangère dix ans après la migration

Selon la cohorte d'arrivée et la nationalité

G2.8



Remarque: données appariées. Quelques cas de personnes de nationalité inconnue ont été exclus.

Sources: OFS – STATPOP; SEM – RCE, SYMIC

© OFS, auteur 2020

Le permis de séjour attribué au moment de l'arrivée influence logiquement le devenir de la migration. En 2000, le permis A (permis saisonnier) arrivait en fin de vie, puisqu'il a été aboli en 2002. Il a cependant été attribué à 39 200 personnes, contre 63 900 bénéficiaires d'un permis B et 69 400 bénéficiaires d'un permis L (autorisant un séjour de 3 à 12 mois). L'attribution à l'arrivée d'un permis C concernait un nombre marginal de cas (4300)<sup>12</sup>. Le permis L, alors nouvellement entré en vigueur, remplissait bien son rôle de permis de courte durée, puisque plus de 80% des titulaires à leur arrivée avaient quitté la Suisse en 2010 (graphique G2.9). Par contre, le permis saisonnier semblait être un fréquent prélude vers une installation de longue durée, puisque parmi les titulaires de ce permis, plus de 40% étaient toujours en Suisse dix ans plus tard.

Dans 60% des cas, le permis B a été suivi d'un séjour d'au moins dix ans, avec une naturalisation dans 15% des cas. C'est dans cette catégorie qu'on retrouve en effet la plupart des personnes arrivées en Suisse au titre du regroupement familial, une condition favorisant la naturalisation rapide. Le fait d'être titulaire d'un permis C au moment de l'arrivée conduit bien entendu à une installation de longue durée, laquelle concerne plus de 85% des cas (20% de naturalisés en 2010).

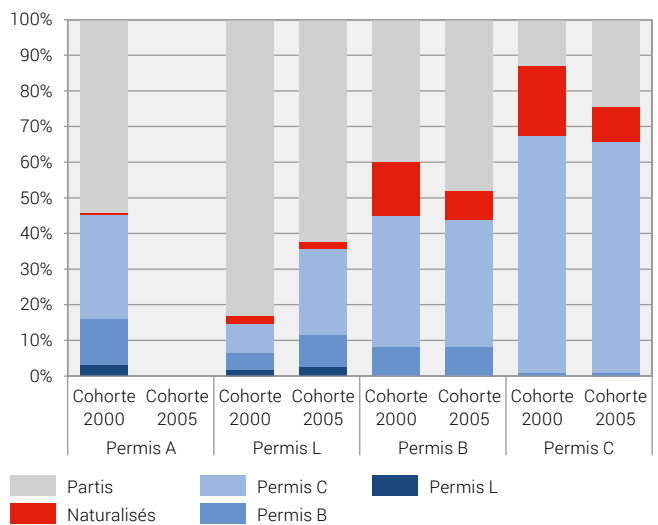
Par rapport à ces chiffres, la cohorte 2005 montre, d'une part, que le permis de courte durée, lequel a pris de l'importance suite à l'abolition du permis saisonnier, ne s'accompagne plus autant d'un retour, puisque près de quatre personnes sur dix titulaires d'un tel permis à l'arrivée sont toujours résidents de la Suisse dix ans après, majoritairement avec un permis C. Les titulaires

d'un permis B à l'arrivée en Suisse sont 50% dans ce cas. Ainsi, les écarts en termes de trajectoire migratoire entre permis L et B sont moins marqués. Par rapport à la cohorte 2000, les bénéficiaires d'un permis B à l'arrivée en Suisse en 2005 sont devenus plus mobiles, puisque la part de ceux qui ont quitté le pays a passé de 40% à 48%.

### Statut de résidence des immigrants de nationalité étrangère dix ans après la migration

Selon la cohorte d'arrivée et le permis de séjour à l'entrée

G2.9



Remarque: les personnes arrivées dans le cadre de l'asile n'ont pas été prises en compte. Quelques cas de personnes arrivées en Suisse avec un autre type de permis que ceux mentionnés dans le graphique ont été écartés.

Sources: OFS – STATPOP; SEM – RCE, SYMIC

© OFS, auteur 2020

<sup>12</sup> Les personnes retenues ont effectué une immigration en Suisse en 2000, respectivement 2005. Nous n'avons pas d'information sur leur parcours migratoire antérieur mais l'on peut supposer que les personnes bénéficiant d'un permis d'établissement C au moment de leur arrivée avaient déjà résidé en Suisse dans le passé.

Bien que les permis accordés à l'entrée jouent un rôle significatif sur la durée de séjour, ce rôle se modifie ainsi avec le temps. Le permis de courte durée, qui n'a pas pour but de conduire à une installation sur le long terme, est désormais accompagné, dans près de quatre cas sur dix, d'un séjour en Suisse d'au moins dix ans. Par contre, le permis B, qui est censé représenter un prélude à une installation de longue durée, ne l'est que dans un cas sur deux. Comparativement à la cohorte ayant immigré cinq ans plus tôt, celle de 2005 se caractérise par un retour plus important des titulaires d'un permis B voire C à l'arrivée.

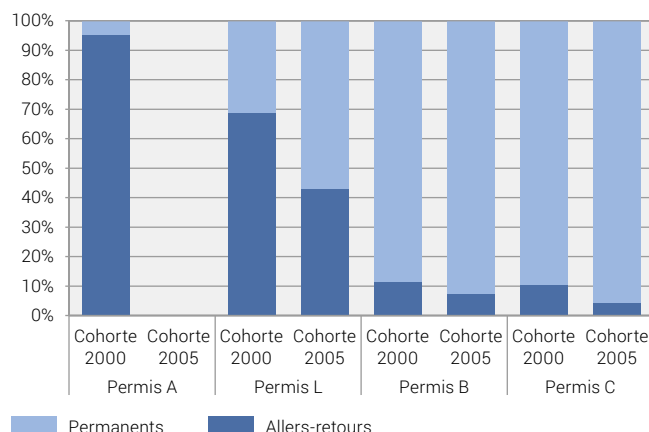
L'hypothèse selon laquelle l'ouverture des frontières favorise la circulation migratoire, à savoir la multiplication des mouvements migratoires pour une même personne, n'est que partiellement vérifiée à partir des données sur la migration internationale. En effet, la majorité des personnes immigrant en 2000 (respectivement 2005) et toujours présentes en Suisse dix ans plus tard sont restées résidentes en Suisse durant l'ensemble de la période. Seules celles titulaires d'un permis saisonnier à leur arrivée en Suisse (95%) et celles bénéficiant d'un permis L au moment de leur arrivée (cohorte 2000: 69%, cohorte 2005: 43%) ont observé une proportion élevée d'allers-et-retours. Pour celles arrivées au bénéfice d'un permis B ou C, le modèle dominant, adopté par 90% ou plus de ces titulaires, est de rester en Suisse durant l'ensemble de la période (graphique G2.10). Ce résultat obtenu selon des données de registres de population ne couvre cependant pas certaines formes de mobilité, telles que des allers-et-retours informels ou de courte durée (sans changement de domicile déclaré).

L'enquête Migration-Mobility fournit à ce propos quelques informations complémentaires sur les relations entretenues par les migrants avec leur pays d'origine. En 2018, plus de 90% d'entre eux retournent au moins une fois par année dans leur pays d'origine, et même 18% au moins une fois par mois. Plus de la moitié disent conserver des liens avec le pays d'origine tels que la plupart de leurs amis y vivent. Selon l'Enquête suisse sur la population active 2017 qui inclut les personnes issues de la migration (2<sup>e</sup> génération), 67% se rendent dans leur pays d'origine au moins une fois par année.<sup>13</sup> Ainsi, la mobilité semble être organisée autour de séjours plus ou moins réguliers en fonction de la distance entre la Suisse et le pays d'origine, rendus possibles par les moyens de transport actuels et accessoirement des prix des billets d'avion qui ont diminué au cours des dernières décennies.

## Allers-retours ou séjour permanent en Suisse<sup>1</sup>

Selon la cohorte d'arrivée et le permis de séjour

G2.10



<sup>1</sup> parmi les immigrants de nationalité étrangère vivant toujours en Suisse dix ans après leur migration

Remarque: personnes arrivées en Suisse hors asile. L'aller-retour est défini comme le fait d'effectuer au moins une émigration puis une immigration au cours de la période d'observation.

Sources: OFS – STATPOP; SEM – RCE, SYMIC

© OFS, auteur 2020

## 2.6 Conclusion

La migration dans un pays étranger est un événement souvent lourd de conséquences pour la personne ou la famille concernée. Du point de vue des sociétés d'accueil, le phénomène migratoire représente un défi, à la fois pour les politiques et les économies. Dans ce contexte, il importe de connaître précisément les caractéristiques d'intégration des populations concernées par la migration, ainsi que leurs comportements de mobilité. Une abondante littérature a tenté d'expliquer le choix entre le retour ou l'installation définitive, en faisant souvent référence à la théorie de la migration sélective de Borjas et Bratsberg (1994). Cette théorie distingue deux raisons de quitter le pays d'accueil: d'une part, le fait d'avoir réalisé les objectifs prédéfinis de la migration (par exemple la fin de la formation); d'autre part, l'échec du projet migratoire en raison d'informations erronées sur les gains potentiels liés à la migration. Une mauvaise intégration structurelle ou sociale représente, pour un migrant, un échec dans le projet migratoire et favoriserait le retour. Les liens entre l'intégration structurelle et sociale d'un côté, et le devenir de la migration de l'autre, sont étroits.

Que ce soit sur le marché du travail, pour la langue ou pour la participation sociale, les résultats obtenus dans cette contribution démontrent tous que l'intégration dans la société s'inscrit dans la durée. Le processus de l'intégration ne s'achève pas sur une situation égalitaire, si l'on en juge par exemple par les écarts salariaux entre migrants et l'ensemble de la Suisse, mais elle progresse à mesure où la durée de séjour augmente. Par conséquent, un pays privilégiant une migration de longue durée accroîtra les chances d'une intégration réussie, et d'une participation professionnelle et sociale des migrants, comparativement à un pays caractérisé par une migration de courte durée. En corollaire, une augmentation soudaine des flux migratoires, telle qu'observée depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle en Suisse, défie les politiques

<sup>13</sup> [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Transnationalisme (dernière consultation le 14.05.2020).

d'intégration et de cohésion sociale, puisqu'elle conduit à un renouvellement des flux migratoires et à la présence dans le pays de populations migrantes récentes, en début du processus d'intégration. En termes de cohésion sociale, la migration du début du XXI<sup>e</sup> siècle a été, de par l'effectif de migrants concernés, un défi pour les politiques d'intégration en Suisse. Les résultats obtenus ici montrent une diversité de situations, que ce soit sur le marché du travail et pour les indicateurs d'intégration sociale, en fonction de caractéristiques telles que la nationalité, le sexe, le motif de migration ou le niveau de formation. En particulier, pour ce qui est du revenu professionnel, les Allemands présentent une situation extrêmement favorable dès le départ, ce qui est probablement à relier à une immigration sélective (arrivent en Suisse les personnes de niveau de formation élevé). En outre, durant leur séjour en Suisse, leur revenu augmente significativement. Au contraire, d'autres nationalités présentent un revenu plutôt faible dès le départ, et une faible progression. Ainsi, les groupes de migrants peuvent se trouver dans des situations très différentes. Malgré cela, la satisfaction par rapport à l'activité professionnelle est évaluée positivement, ce qui s'explique probablement par le fait que les migrants rencontrent en Suisse des conditions professionnelles qui, si elles ne sont pas toujours optimales, sont jugées meilleures que dans le pays d'origine. Le contexte économique explique ces résultats et favorise l'intégration professionnelle.

Les données sur la connaissance de la langue locale indiquent que les populations non anglophones progressent plus rapidement concernant la compréhension et l'expression de la langue de la région d'accueil que les populations anglo-saxonnes, même si ces dernières sont mieux qualifiées. Ce résultat s'explique probablement par le fait que les populations hautement qualifiées vivent généralement dans les grandes agglomérations où l'anglais permet de communiquer dans le quotidien. Il interroge cependant sur les attentes du pays d'accueil concernant la maîtrise de la langue locale et sur les groupes à viser par des politiques d'intégration linguistique.

Finalement, bien que descriptives, les analyses mettent en évidence le rôle ambigu des permis de séjour. Ceux-ci interviennent certes sur la durée du séjour en Suisse, mais pas d'une manière très tranchée. Les transitions entre un permis de courte durée et un permis annuel sont fréquentes. C'est là une caractéristique intéressante de la politique migratoire dans le sens où le système offre une certaine flexibilité, bien que celle-ci reste limitée pour les ressortissants n'appartenant pas à l'UE/AELE.

En conclusion, cette contribution mobilise la statistique descriptive et une approche orientée sur le longitudinal pour mieux comprendre les caractéristiques d'intégration et le devenir de la migration. Elle n'a pas pour objectif d'expliquer certains comportements, mais de décrire la situation et son évolution temporelle. La richesse des données désormais disponibles en Suisse permettra, dans un proche avenir, d'analyser plus en détail les caractéristiques migratoires et d'intégration sur une plus longue durée, et de les aborder d'une manière plus analytique.

## Références bibliographiques

- Alba, Richard et Victor Nee (1997): Rethinking Assimilation Theory for a New Era of Immigration, *International Migration Review*, 31 (4), 826–874. <https://doi.org/10.1177/019791839703100403>.
- Borjas, George et Bernt Bratsberg (1994): Who Leaves? The Outmigration of the Foreign-Born, *The Review of Economics and Statistics*, 78 (1), 165–176.
- Grunau, Philipp et Marco Pecoraro (2017): Educational mismatch and promotions to managerial positions: a test of the career mobility theory, *Applied Economics*, 49 (12), 1226–1240. <https://doi.org/10.1080/00036846.2016.1213369>.
- Pecoraro, Marco et Philippe Wanner (2019): Does the Recognition of Foreign Credentials Decrease the Risk for Immigrants of Being Mismatched in Education or Skills? In: Ilka Steiner et Philippe Wanner (éds.): *Migrants and Expats: The Swiss Migration and Mobility Nexus*. IMISCOE Research Series. Cham: Springer Open, 161–186.
- Quintini, Glenda (2011): *Right for the Job: Over-qualified or Under-skilled?* Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations n° 120. Paris: Éditions OCDE. [www.oecd.org/els/48650012.pdf](http://www.oecd.org/els/48650012.pdf). (dernière consultation le 14.05.2020).
- Sicherman, Nachum et Oded Galor (1990): A theory of career mobility, *Journal of Political Economy*, 98 (1), 169–192. <https://doi.org/10.1086/261674>.
- Steiner, Ilka et Philippe Wanner (2015): *Towards a New Data Set for the Analysis of Migration and Integration in Switzerland*. nccr – on the move, Working Paper n° 1. <https://nccr-onthemove.ch/publications/towards-a-new-data-set-for-the-analysis-of-migration-and-integration-in-switzerland/> (dernière consultation le 14.05.2020).
- Steiner, Ilka et Philippe Wanner (éds. 2019): *Migrants and Expats: The Swiss Migration and Mobility Nexus*. IMISCOE Research Series. Cham: Springer Open. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-05671-1>.
- Vigdor, Jacob L. (2008): *Measuring Immigrant Assimilation in the United States*. New York: Manhattan Institute, Civic Report n° 53. <https://www.manhattan-institute.org/html/measuring-immigrant-assimilation-united-states-5835.html> (dernière consultation le 14.05.2020).

## Informations sur l'auteur

*Philippe Wanner* (1964), Dr, Professeur en démographie à l'Université de Genève. Domaines de recherche: démographie suisse, migrations et intégration.

# 3 Immigration, retour au pays et intégration dans l'optique du marché du travail<sup>1</sup>

Sandro Favre, Reto Föllmi et Josef Zweimüller

## Résumé

**Le présent chapitre examine la façon dont les personnes immigrées s'intègrent sur le marché suisse du travail. L'année de leur arrivée en Suisse, aussi bien la part des actifs occupés parmi les personnes immigrées que leur revenu professionnel sont inférieurs aux valeurs mesurées pour les personnes nées en Suisse. En règle générale, toutefois, les personnes immigrées rattrapent en grande partie leur retard au cours de leur séjour. Chez les hommes, après cinq ans, l'écart en termes de taux d'actifs occupés n'est plus que de 4 points de pourcentage et leur revenu dépasse même légèrement celui des hommes nés en Suisse. Chez les femmes, en revanche, le taux d'actives occupées demeure, après cinq ans, sensiblement inférieur (13%) à celui des femmes nées en Suisse. Les femmes immigrées qui travaillent ont des revenus nettement plus élevés que les femmes nées en Suisse du fait de leur taux d'occupation moyen plus élevé. Un peu plus de la moitié des femmes immigrées quittent la Suisse moins de cinq ans après leur arrivée.**

## 3.1 Introduction

Depuis le début du millénaire, la Suisse a fortement ouvert son marché du travail à l'international tandis que sa bonne santé économique attirait un grand nombre d'immigrés. Cette évolution a suscité un large débat politique, notamment autour de la manière dont les immigrés s'intègrent dans notre pays, en particulier sur notre marché du travail<sup>2</sup>. Nous aborderons à cet égard deux questions centrales :

- Les personnes immigrées s'intègrent-elles durablement sur le marché du travail, ou sont-elles plus nombreuses que celles nées en Suisse à être au chômage ou à n'exercer, pour diverses raisons, aucune activité professionnelle ?
- Les personnes immigrées ont-elles les mêmes revenus que les personnes de profil comparable nées en Suisse ?

Grâce à l'appariement des données des registres, il nous est possible de suivre les carrières professionnelles des personnes immigrées durant leur séjour en Suisse. Nous comparerons leurs parcours sur le marché du travail avec ceux des personnes nées en

Suisse, en tenant compte des différences entre les deux groupes en termes de sexe, d'âge, de niveau de formation et de région de domicile, au moyen d'analyses de régression.

Conséquence un peu moins remarquée de l'ouverture des frontières, mais tout aussi importante, la hausse de l'immigration s'accompagne d'une hausse du nombre de retours au pays. Depuis qu'elle a ouvert son marché du travail, la Suisse connaît ainsi une évolution sociale plus dynamique. Il ne suffit plus, dès lors, de se demander comment les personnes immigrées s'intègrent sur le marché du travail, il faut se demander aussi quelles sont, parmi elles, celles qui restent durablement en Suisse. Nous allons donc explorer les liens pouvant exister entre les retours au pays et le succès rencontré sur le marché du travail.

Pour la méthodologie, nous nous sommes appuyés sur une précédente étude, réalisée par nos soins pour le SECO (Favre, Föllmi et Zweimüller 2018). D'autres données ont été livrées entre-temps, ce qui nous a permis d'actualiser nos analyses et d'examiner plus en détail certains points.

Par son contenu, ce chapitre présente certains liens avec le chapitre 2, dans lequel Philippe Wanner étudie les différences, en termes de revenu professionnel, entre personnes immigrées et personnes nées en Suisse. Mais plutôt que de suivre comme nous un groupe de personnes dans la durée, Wanner examine l'ensemble de la cohorte à chacun des moments considérés, et ne tient pas compte de l'influence de l'âge, du niveau de formation et du lieu de résidence sur le revenu professionnel. Alors que le chapitre 2 s'intéresse à l'écart de revenus entre les personnes immigrées d'une cohorte donnée et les personnes nées en Suisse, année après année depuis l'immigration, le présent chapitre suit la manière dont les immigrés s'intègrent sur le marché du travail par rapport à des personnes comparables nées en Suisse.

<sup>1</sup> Ce texte est la traduction française d'un article original en allemand. Conformément à la pratique de l'OFS, la version française est au masculin générique.

<sup>2</sup> Ce chapitre ne concerne que l'intégration sur le marché du travail. Les autres mesures d'intégration ne sont pas abordées.

**Encadré 3.1: Données utilisées**

Pour les analyses présentées dans ce chapitre, les données tirées des sources ci-après ont été appariées:

Comptes AVS individuels (CI) (Centrale de compensation CdC): statut professionnel et revenu professionnel de la population générale, de 1981 à 2016;

Statistique de la population et des ménages (STATPOP, Office fédéral de la statistique OFS): âge, sexe et domicile de toute la population étudiée entre 2010 et 2017 et position des personnes au sein des ménages;

Relevé structurel (RS) (OFS): indicateurs de qualification (formation, profession initiale) et heures de travail de 2010 à 2017 pour environ 300 000 personnes choisies chaque année au hasard au sein de la population résidente permanente;

Système d'information central sur la migration (SYMIC, Secrétariat d'État aux migrations SEM): date d'entrée dans le pays et date de sortie, statut et lieu de résidence des ressortissants de pays étrangers, de 2003 à 2017.

L'univers de base est constitué des ressortissants suisses domiciliés en Suisse durant au moins une année entre 2010 et 2017, ainsi que des ressortissants étrangers domiciliés en Suisse début 2003 ou ayant immigré en Suisse depuis. Les personnes arrivant en Suisse en tant que demandeurs d'asile sont comptabilisées à partir de la date à laquelle un titre de séjour leur est octroyé.

**3.1.1 Méthodes et définitions***Méthodes*

Nos analyses portent sur les personnes âgées soit de 25 à 65 ans (analyses descriptives), soit de 25 à 55 ans (analyses de régression). Ce choix tient à deux raisons: premièrement, les moins de 25 ans et les plus de 55 ans sont sous-représentés parmi les personnes immigrées, ce qui complique les comparaisons avec les personnes nées en Suisse. Deuxièmement, les moins de 25 ans sont souvent encore en formation, et leurs revenus sont donc inférieurs à la moyenne.

Pour évaluer l'intégration de ces groupes de population, nous comparerons le degré de réussite sur le marché du travail des personnes immigrées durant leur séjour en Suisse (groupe étudié) avec le degré de réussite, durant la même période, des personnes nées en Suisse (groupe de contrôle)<sup>3</sup>. Étant donné que nous nous intéressons aux processus d'intégration individuels, nos analyses relatives à l'activité professionnelle et aux périodes de chômage portent exclusivement sur les personnes résidant en Suisse pendant toute la période sous revue (5 ans pour les principaux résultats de notre étude). Pour les analyses des revenus professionnels, nous considérons les personnes tirant leur revenu d'une activité salariée durant toute la période sous revue.

En effet, si nous incluons dans l'analyse les personnes quittant la Suisse ou cessant leur activité professionnelle avant la fin de la période sous revue, les différences mesurées entre le groupe étudié et le groupe de contrôle refléteraient non plus uniquement le processus d'intégration, mais également la composition changeante du groupe étudié.

Pour faciliter les comparaisons entre les deux groupes, nous excluons les moins de 25 et les plus de 55 ans, et effectuons les analyses pour les hommes et les femmes séparément. Nos analyses de régression tiennent en outre compte de l'âge, du niveau de qualifications et de la région de domicile des personnes faisant l'objet de l'étude. Nous comparons donc effectivement les personnes immigrées avec celles de profil comparable – sur la base de ces critères – nées en Suisse.

Pour ce faire, nous estimons des équations de régression du type

$$\log(x_{it}) = \alpha + \sum_{y=0}^5 \beta_y D_{yit} + \sum_{j=1}^3 \gamma_j \hat{\text{Age}}_{it}^j + \sum_{e \in \{\text{SecII}, \text{Tert}\}} \delta_e D_{eit} + \sum_{g=2}^7 \theta_g D_{git} + \sum_{\tau=2004}^{2013} \iota_{\tau} D_{\tau it} + \varepsilon_{it},$$

où  $x_{it}$  désigne les performances sur le marché du travail (revenu professionnel, taux d'actifs occupés, taux de chômage) d'une personne donnée  $i$  durant l'année  $t$ ;  $D_{yit}$  est une variable indicatrice qui prend la valeur 1 lorsque durant l'année  $t$ , la personne  $i$  réside en Suisse depuis  $y$  années, et la valeur 0 si elle appartient au groupe de contrôle;  $\hat{\text{Age}}_{it}$  correspond à l'âge de la personne  $i$  durant l'année  $t$ ; les variables indicatrices  $D_{\text{SecII},it}$  et  $D_{\text{Tert},it}$  prennent la valeur 1 lorsque, durant l'année  $t$ , la personne  $i$  a une formation de degré secondaire II ou de degré tertiaire;  $D_{git}$  est une variable indicatrice prenant la valeur 1 lorsque, durant l'année  $t$ , la personne  $i$  vit dans la région  $g$ ;  $D_{\tau it}$ , enfin, est une variable indicatrice de valeur 1 lorsque  $\tau = t$  (effets de calendrier).

Les valeurs qui nous intéressent sont les coefficients  $\beta_y$ , qui mesurent les différences en termes de revenu professionnel, de taux d'actifs occupés et de taux de chômage entre les personnes nées en Suisse et les personnes immigrées de profil comparable, durant l'année suivant leur arrivée. Une comparaison de ces coefficients permet de déterminer le processus d'intégration moyen.

Le groupe des personnes immigrées étant extrêmement hétérogène, nous différencions nos résultats en plusieurs dimensions. Nous présentons les résultats par pays d'origine car les personnes originaires des pays de l'UE et de l'AELE ont plus de facilité à s'intégrer que les ressortissants des pays tiers étant donné que leurs systèmes de formation et les structures de leur marché du travail sont comparables aux nôtres et que les personnes issues des pays voisins maîtrisent au moins une de nos langues officielles. Il y a par ailleurs de grandes différences en termes de niveau de qualification à l'intérieur de la population immigrée. Par rapport aux personnes nées en Suisse, on constate parmi les personnes immigrées une surreprésentation aussi bien des niveaux de formation les plus bas (secondaire I

<sup>3</sup> Voir tableau T 1.1, chap. 1. Dans le présent chapitre, les personnes «nées en Suisse» sont comparées aux personnes immigrées, c'est-à-dire aux personnes nées à l'étranger et qui n'avaient pas la nationalité suisse à leur arrivée.



et plus bas) que des niveaux de formation les plus élevés (degré tertiaire) (voir aussi le chapitre 1.4.2). À ces deux niveaux de formation, on observe parmi les immigrés une surreprésentation des personnes à très bas revenus, ou inversement à très hauts revenus.

Nous avons calculé aussi les régressions séparément par origine géographique, de façon à pouvoir comparer les parcours d'intégration des personnes originaires des pays membres de l'UE/AELE à ceux des personnes originaires de pays tiers. Au sein de ces catégories, nous présentons les coefficients par niveau de formation, pour vérifier si les moyennes recouvrent des réalités très différenciées en fonction du niveau de qualification des personnes immigrées. Cette distinction est particulièrement importante lorsqu'on analyse l'évolution des revenus, étant donné que les moyennes pourraient être fortement tirées vers le haut par l'inclusion de très forts revenus dans l'échantillon. Nous examinerons dans une section distincte comment la distribution des revenus professionnels des personnes immigrées évolue dans le temps par rapport à celle des personnes nées en Suisse.

La période de référence commune à toutes ces analyses correspond aux cinq premières années à compter de l'immigration. Sont ainsi exclues les personnes qui quittent le territoire suisse durant cette période (analyses relatives aux personnes actives occupées et au chômage) ou qui n'exercent pas d'activité professionnelle sur la totalité de la période examinée (analyses relatives aux revenus). L'étude du parcours «typique» des personnes immigrées en Suisse révèle toutefois que la moitié d'entre elles quittent la Suisse dans les trois ans après leur arrivée. C'est pourquoi nous documentons les parcours d'intégration des personnes restant entre une et treize années en Suisse. Nous obtenons ainsi une image complète et différenciée de la façon dont les personnes immigrées s'intègrent sur le marché du travail, aussi bien sur le court que sur le long terme.

Nous étudierons par ailleurs les facteurs influant sur la durée du séjour, et montrerons en particulier le lien existant entre le degré de réussite atteint sur le marché du travail et la probabilité de retour au pays. Nous verrons si les personnes peinant à trouver un emploi ou perdant leur emploi tendent plutôt à rester en Suisse ou à regagner leur pays d'origine. Et nous examinerons si les personnes ayant un revenu supérieur à la moyenne ou connaissant une progression très rapide de leurs revenus sont plus enclines à rester en Suisse, ou si au contraire leur grande mobilité internationale les porte à quitter notre pays plus rapidement.

### Définitions

Dans nos analyses, nous comparons la réussite des personnes immigrées sur le marché du travail avec celle des personnes nées en Suisse<sup>4</sup>. Sont considérées comme immigrées toutes les personnes qui sont arrivées en Suisse durant la période sous revue en tant que ressortissants d'un pays étranger, et qui avaient entre 25 et 55 ans pendant toute la période considérée. Ces personnes continuent d'être considérées comme immigrées

même si elles ont entre-temps acquis la nationalité suisse. Le groupe de contrôle est constitué de personnes nées en Suisse et appartenant au même groupe d'âge, qu'elles détiennent ou non la nationalité suisse.

Nous mesurons l'intégration des personnes immigrées sur le marché du travail premièrement à leur degré de participation à celui-ci et deuxièmement au revenu atteint si elles exercent une activité professionnelle:

- Notre critère fondamental pour évaluer la participation au marché du travail est le taux de personnes actives occupées, soit la part des personnes exerçant actuellement une activité professionnelle salariée ou indépendante dans la population considérée. Le critère complémentaire est la part des personnes non occupées dans cette même population. Le groupe des personnes non occupées comprend les chômeurs et les personnes non actives. Sont considérées comme au chômage les personnes touchant des indemnités durant les mois considérés, et comme non actives celles qui durant le mois étudié, ne sont pas au chômage et n'exercent aucune activité rémunérée, qu'elle soit indépendante ou salariée.
- Les comparaisons de revenus se basent sur le revenu mensuel moyen d'une activité salariée. Étant donné que les sources de données disponibles (voir encadré 3.1) ne recensent ni les heures de travail ni le taux d'occupation, il ne nous est possible de calculer ni les salaires horaires ni les revenus standardisés. Si pour les hommes les salaires horaires et les revenus mensuels sont fortement corrélés, étant donné leur taux d'occupation moyen très élevé, pour les femmes, en revanche, les différences de revenus ne permettent aucune déduction directe quant à des différences dans le salaire horaire.

### 3.1.2 Littérature

La manière dont les personnes immigrées s'intègrent sur le marché du travail du pays d'accueil a de tout temps intéressé les chercheurs travaillant sur les phénomènes migratoires. Dans des travaux déjà anciens, Chiswick (1978) et Borjas (1985, 1987) analysaient, sur la base de données transversales, comment évoluaient les revenus de la population immigrée au fil de leur séjour aux États-Unis par rapport à ceux des citoyens américains. Borjas (2015) a récemment repris et actualisé ces analyses. Comme ils se basent sur des données non pas longitudinales, mais transversales (relevés effectués à intervalles réguliers), ces travaux ne peuvent pas servir à suivre les trajectoires individuelles des personnes immigrées, mais uniquement l'évolution moyenne d'une cohorte. Étant donné que la composition d'une telle cohorte se modifie sans cesse, du fait des retours au pays, il n'est guère possible d'isoler les effets de l'intégration des migrants des effets de l'évolution de ladite cohorte.

Ce n'est qu'au cours des deux dernières décennies que la recherche en matière de migration a exploité des données longitudinales pour observer les processus d'intégration dans la durée. Hu (2000) et Lubotsky (2007) ont examiné les différences individuelles en termes de revenu professionnel entre les immigrés et les citoyens américains sur la base de données récoltées par les administrations et ont constaté que les immigrés parvenaient à

<sup>4</sup> Voir tableau T 1.1, chap. 1.



comblent l'écart après un certain nombre d'années. Bratsberg et al. (2010, 2014) ont analysé les données collectées par les administrations norvégiennes pour établir non pas seulement l'évolution des revenus, mais aussi celle des taux d'actifs occupés. Leur conclusion est que les ressortissants de pays européens quittent généralement la Norvège après quelques années, alors que les immigrés originaires d'autres continents tendent à rester plus longtemps. Or si ces derniers commencent par s'intégrer relativement bien sur le marché du travail, ils abandonnent souvent celui-ci au bout d'une dizaine d'années pour toucher des prestations sociales.

Il n'existe que peu de publications scientifiques sur le sujet en Suisse. La première étude longitudinale réalisée à ce propos est celle commanditée par la Commission de gestion du Conseil national (Fluder et al. 2013). En appariant les données des assurances sociales avec celles des registres des migrations, ses auteurs exploitent la dimension longitudinale de leur corpus uniquement pour calculer les durées de séjour et pour analyser l'incidence du chômage et du recours aux assurances sociales de manière transversale. Deux autres études analysent la réussite sur le marché du travail des ressortissants étrangers en Suisse. Steinhardt et al. (2013) comparent les Suisses de souche avec les Suisses naturalisés et les étrangers. Une étude du bureau BASS (2015), enfin, établit des comparaisons entre les ressortissants de pays européens touchés par la crise de la dette et ceux d'autres pays membres de l'UE.

Les auteurs du présent chapitre avaient déjà examiné l'intégration des personnes immigrées sur le marché du travail dans le cadre d'une étude mandatée par le SECO (Favre, Föllmi et Zweimüller 2018). Nous reprenons les bases méthodologiques de cette étude, en élargissant toutefois son cadre dans plusieurs dimensions. Tout d'abord, un nouveau jeu de données nous permet d'étendre la période examinée de trois ans, soit jusqu'à 2016. Il nous est ainsi possible premièrement d'observer l'intégration sur une période plus longue, et deuxièmement d'intégrer d'autres cohortes dans l'analyse. Nous mettons par ailleurs en évidence le rôle que joue la situation du ménage dans les décisions en matière de participation au marché du travail et, par extension, dans l'intégration des groupes de personnes étudiées. Pour rendre compte dans une plus large mesure de l'hétérogénéité de ces groupes, nous analysons plus en détail la répartition des revenus professionnels. Enfin, nous suivons le parcours d'intégration des personnes séjournant en Suisse depuis plus ou moins longtemps, pour comprendre comment le degré de succès atteint sur le marché du travail influe sur les décisions de retour au pays. Autant d'étapes nous permettant de nous faire une idée plus large de la situation en matière d'intégration.

### 3.2 Structure des revenus chez les personnes immigrées et chez celles nées en Suisse

Le nombre d'immigrés par année a augmenté de manière continue entre 2003 et 2013. Si l'immigration a légèrement reculé depuis, elle restait sensiblement plus élevée en 2017 qu'en 2003. La part des immigrés en provenance des pays de l'UE/AELE est restée constante, à environ 80%.

Si les personnes immigrées se sont dans l'ensemble bien intégrées sur le marché du travail helvétique, elles n'atteignent pas, en moyenne, les taux de participation au marché du travail des personnes nées en Suisse. En 2015, la part des immigrés actifs occupés âgés de 16 à 65 ans était de 78% pour les hommes et de 66% pour les femmes, soit un chiffre relativement élevé, mais sensiblement inférieur à celui des personnes actives occupées nées en Suisse (85% pour les hommes et 78% pour les femmes).

Une analyse descriptive montre que les personnes immigrées exerçant une activité salariée obtiennent des revenus légèrement plus élevés en moyenne que celles nées en Suisse. S'ils sont encourageants en termes d'intégration, ces chiffres doivent être considérés de manière différenciée. Tout d'abord, la participation au marché du travail est plus basse chez les personnes immigrées. Ensuite, il faut distinguer entre les sexes, car il existe des différences considérables entre le taux d'occupation des hommes et des femmes. Les hommes immigrés comme ceux nés en Suisse occupent majoritairement des postes à plein temps et ont atteint en 2016 un revenu approximatif moyen de 7540 francs par mois. En revanche, les femmes immigrées exerçant une activité salariée travaillent en moyenne 10% de plus que leurs homologues nées en Suisse et elles gagnaient en 2016 environ 10% de plus (4766 francs par mois en moyenne). On pourrait en conclure que les personnes immigrées et celles nées en Suisse ont des revenus moyens similaires. Ces revenus moyens cachent toutefois une grande hétérogénéité parmi les personnes immigrées. Ce groupe présente en effet une nette surreprésentation des revenus très élevés et des revenus très bas par rapport au groupe des personnes nées en Suisse. Et c'est particulièrement vrai pour les personnes récemment arrivées.

Le graphique G3.1 compare la répartition des revenus entre les personnes immigrées d'une part et celles nées en Suisse d'autre part, pour le groupe d'âge compris entre 25 et 55 ans. Les boîtes représentent les quartiles de la répartition, les lignes le 5<sup>e</sup> et le 95<sup>e</sup> centiles, et le point le revenu moyen.

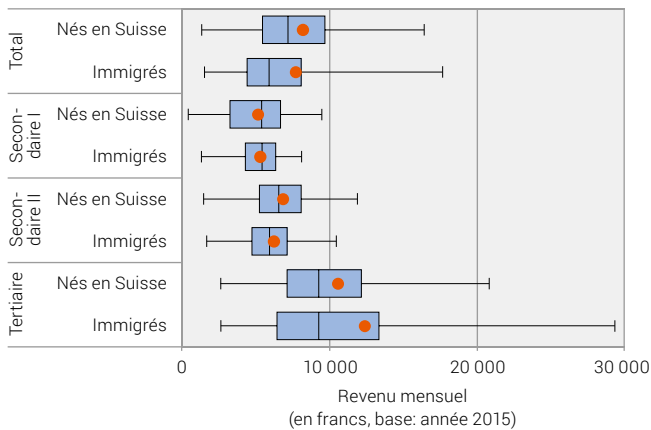
Les hommes immigrés comme ceux nés en Suisse touchent un salaire moyen quasi identique, de 8000 francs par mois environ. Chez les migrants, on compte toutefois un nombre légèrement plus important de personnes à revenus modestes, ce qui se reflète dans un 1<sup>er</sup> quartile un peu plus bas. Cette situation est compensée par une part plus importante de très hauts revenus. Une comparaison des niveaux de formation révèle que c'est surtout parmi les hommes immigrés de formation tertiaire que l'on trouve beaucoup de très gros revenus: presque 5% d'entre eux gagnent plus de 30 000 francs par mois.

Les femmes immigrées comme celles nées en Suisse gagnent moins par mois que les hommes. Comme le montre une analyse descriptive de l'Enquête suisse sur la population active, c'est notamment dû au fait que les femmes travaillent plus souvent

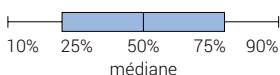
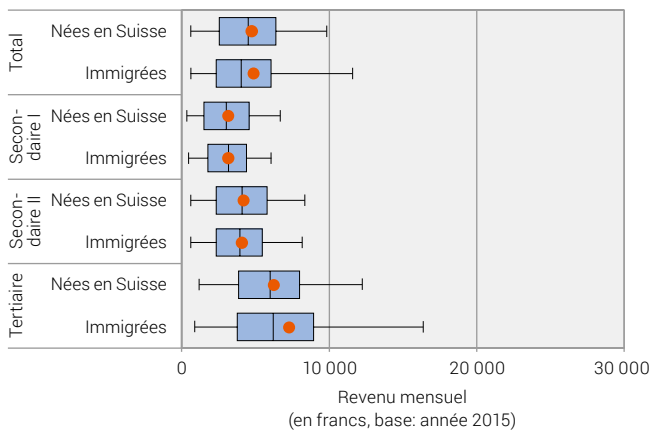
## Répartition du revenu professionnel des personnes immigrées et des personnes nées en Suisse, en 2016

G3.1

### Hommes, selon le niveau de formation



### Femmes, selon le niveau de formation



Remarque: le graphique montre la répartition des revenus mensuels des personnes exerçant une activité salariée en Suisse en 2016. Il prend en compte les personnes immigrées arrivées en Suisse entre 2003 et 2016 et qui étaient âgées de 25 à 55 ans en 2016, ainsi que les personnes du même groupe d'âge nées en Suisse. Les boîtes indiquent les quartiles de la répartition des revenus, les lignes indiquent les 5e et 95e centiles, le point correspond au salaire moyen. La ligne verticale au milieu des boîtes correspond au revenu médian.

Sources: OFS – RS, STATPOP; SEM – SYMIC; CdC – CI

© OFS, auteurs 2020

à temps partiel, et effectuent donc moins d'heures par semaine. Les femmes immigrées gagnent toutefois plus en moyenne que celles nées en Suisse, du fait de taux d'occupation plus élevés<sup>5</sup>. Enfin, comme chez les hommes, les écarts de revenus sont plus larges parmi les femmes immigrées que parmi celles nées en Suisse.

<sup>5</sup> Étant donné que les sources disponibles ne recensent pas les heures de travail et donc les taux d'occupation, il ne nous est pas possible de déterminer directement quelle part des différences constatées est liée à des différences salariales et quelle part aux heures de travail. Les analyses effectuées dans l'Enquête suisse sur la population actuelle (ESPA) montrent toutefois que les femmes immigrées effectuent plus d'heures en moyenne que les femmes nées en Suisse.

## 3.3 Emploi et chômage

Cette section est consacrée à l'intégration sur le marché du travail, mesurée à l'aide du taux d'actifs occupés et du taux de chômage. Là encore, nous comparons les personnes immigrées et celles nées en Suisse, en tenant compte des différences d'âge, de niveau de formation et de région de domicile.

### 3.3.1 Différences en termes d'activité professionnelle et de chômage au cours du séjour en Suisse

Le graphique G3.2 montre la part dans la population générale des personnes non occupées et de celles touchant des indemnités de chômage. Il montre les différences entre les personnes immigrées et celles nées en Suisse, et prend en compte les différences résultant de l'âge, de la formation et de la région de domicile grâce à l'équation de régression expliquée dans la section 3.1.1. Sont comprises dans l'analyse les personnes immigrées arrivées en Suisse entre 2003 et 2011, dont la durée de séjour est de cinq ans au minimum et qui avaient entre 25 et 55 ans durant cette période. Le groupe de contrôle est constitué des personnes nées en Suisse appartenant au même groupe d'âge et qui séjournaient en Suisse durant la même période.

Parmi les hommes immigrés, la part de ceux qui sont sans activité professionnelle pendant l'année qui suit l'immigration est de 15 points plus élevée que parmi les hommes nés en Suisse. Au cours du séjour, l'écart se réduit à un peu moins de 5 points. Les hommes immigrés s'intègrent donc bien sur le marché du travail, et ce quelques années à peine après leur arrivée en Suisse. La différence résiduelle s'explique principalement par le risque de chômage plus élevé auquel ils sont exposés. Si le taux de chômage des immigrés est, au début de leur séjour, inférieur à celui des Suisses, il augmente ensuite et, au bout de cinq ans, dépasse nettement celui des hommes nés en Suisse (voir aussi le chapitre 1.4.2).

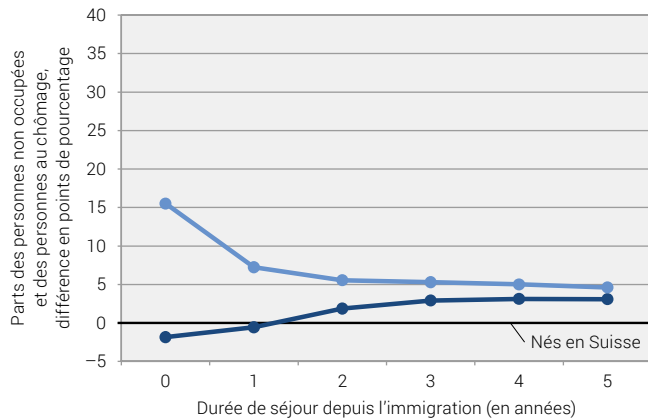
Parmi les femmes, les écarts sont beaucoup plus marqués. Durant l'année qui suit leur arrivée en Suisse, la part des femmes immigrées exerçant une activité professionnelle est de quelque 35 points inférieure à celle des femmes de profil comparable nées en Suisse. Cinq ans après l'immigration, l'écart avoisine encore 15 points. Contrairement à ce que l'on constate chez les hommes, le chômage n'explique que très partiellement cet écart. Les femmes immigrées sont beaucoup plus nombreuses que celles nées en Suisse à décider de n'exercer aucune activité professionnelle ou à ne pas trouver d'emploi.

## Part des personnes non occupées et des chômeurs

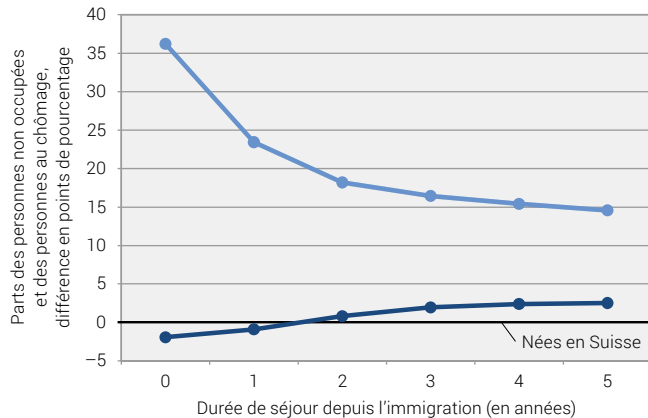
Personnes immigrées entre 2003 et 2011  
par rapport aux personnes nées en Suisse

G3.2

### Hommes



### Femmes



- Personnes immigrées non occupées/population
- Personnes immigrées au chômage/population
- Intervalle de confiance (95%)

Remarque: L'analyse porte sur les personnes immigrées âgées de 25 à 55 ans, arrivés en Suisse entre 2003 et 2011 et dont la durée de séjour est de cinq ans minimum. Le groupe de contrôle est constitué de personnes nées en Suisse, appartenant au même groupe d'âge. La ligne bleu clair correspond à la différence dans la proportion de personnes non occupées entre les personnes immigrées et celles nées en Suisse. La ligne bleu foncée à la différence en termes de taux de chômage. Une analyse de régression permet d'exclure l'influence exercée par l'âge, le niveau de formation et la région de domicile.

Sources: OFS – RS, STATPOP; SEM – SYMIC; Cdc – CI

© OFS, auteurs 2020

### 3.3.2 Différenciation selon l'origine et la formation

Le tableau T3.1 classe les résultats par pays d'origine et par niveau de formation. Pour simplifier, les différences sont indiquées uniquement en termes de taux de personnes actives occupées – qui est la variable complémentaire à la non-occupation – et non en termes de taux de chômage.

L'analyse détaillée par pays d'origine suit une typologie établie par le SECO. Celle-ci distingue entre plusieurs régions géographiques de l'UE et de l'AELE et forme deux groupes de pays tiers. Ces derniers sont regroupés selon qu'ils sont ou non d'importants pays de recrutement de main d'œuvre (p. ex. Inde, États-Unis, Chine, Japon).

Quel que soit leur sexe, les ressortissants des pays de l'UE/AELE s'intègrent sensiblement mieux sur le marché du travail que ceux des pays tiers. Cela ne surprend guère, vu la proximité culturelle de ces pays. Nombre d'entre eux parlent par exemple déjà une des langues nationales lorsqu'ils arrivent en Suisse. Plus surprenant, en revanche, est le fait que les ressortissants des pays tiers de recrutement présentent des taux de participation au marché du travail sensiblement inférieurs à ceux des personnes nées en Suisse. De fait, beaucoup de personnes issues de ces pays séjournent en Suisse à des fins de formation et n'exercent à ce titre pas d'activité professionnelle.

Si l'on considère les niveaux de formation, la chose qui saute aux yeux est que les personnes immigrées peu qualifiées présentent des écarts moindres, par rapport aux personnes nées en Suisse, que les immigrés hautement qualifiés. Cela tient au fait que les personnes nées en Suisse de niveau de formation peu élevé présentent un taux d'actifs occupés sensiblement plus bas que celles ayant suivi une formation plus poussée.

### 3.3.3 Participation au marché du travail et situation familiale des femmes immigrées

Une comparaison entre les personnes immigrées des deux sexes révèle que les hommes s'intègrent plus rapidement et de façon plus complète sur le marché du travail que les femmes immigrées. Dès leur arrivée en Suisse, celles-ci accusent un retard plus marqué par rapport aux femmes nées en Suisse, et ne rattrapent pas autant que les hommes ce retard par la suite.

Comme le montre le tableau T3.2, une grande partie de ces différences s'expliquent par la situation familiale des femmes immigrées. Après cinq ans en Suisse, le taux d'actives occupées des femmes immigrées mariées de 30 à 55 ans atteint un niveau quasi identique (83%) à celui des femmes de même âge nées en Suisse (86%). Chez les femmes mariées, en revanche, seules 61% exercent une activité professionnelle cinq ans après leur arrivée en Suisse. Le taux d'actives occupées des femmes mariées nées en Suisse est certes lui aussi plus bas que celui des non mariées, mais atteint néanmoins 80%. Cela laisse supposer que pour les femmes mariées, la situation professionnelle du mari pèse plus lourd dans la décision de migrer que leurs propres chances de trouver du travail.

Le constat est le même lorsqu'on observe la composition des ménages. Les femmes immigrées vivant seules atteignent le même taux d'actives occupées que les femmes seules nées en Suisse. En revanche, les immigrées vivant dans un ménage de plusieurs adultes (essentiellement des femmes mariées vivant avec leur mari) sont moins nombreuses à exercer une activité professionnelle que les femmes de situation familiale équivalente nées en Suisse (77% contre 86%). La différence est encore plus marquée chez les ménages comprenant des enfants mineurs. On peut raisonnablement en conclure que c'est lorsqu'elles vivent avec un partenaire à même de subvenir aux besoins du ménage et avec des enfants mineurs que les femmes immigrées participent le moins au marché du travail.

**Taux d'actifs occupés: personnes immigrées arrivées entre 2003 et 2011**

Par rapport aux personnes nées en Suisse (en points de pourcentage)

**T3.1**

	Années depuis l'arrivée en Suisse	
	0 années	5 ans
<b>Total</b>		
Hommes	-16,1	-3,6
Femmes	-37,3	-13,3
<b>Par pays d'origine</b>		
Hommes, UE/AELE nord-ouest	-9,2	-3,3
Hommes, UE/AELE sud	2,3	3,0
Hommes, UE/AELE est	-13,1	-2,7
Hommes, États tiers, pays de recrutement	-29,8	-8,8
Hommes, États tiers, autres	-44,9	-9,3
Femmes, UE/AELE nord-ouest	-22,2	-7,6
Femmes, UE/AELE sud	-17,2	1,2
Femmes, UE/AELE est	-39,7	-11,7
Femmes, États tiers, pays de recrutement	-57,9	-30,4
Femmes, États tiers, autres	-60,3	-25,4
<b>Par niveau de formation</b>		
Hommes, degré secondaire I	-8,0	7,0
Hommes, degré secondaire II	-19,2	-5,4
Hommes, degré tertiaire	-17,0	-6,7
Femmes, degré secondaire I	-30,6	-3,5
Femmes, degré secondaire II	-37,6	-13,0
Femmes, degré tertiaire	-38,6	-17,8

L'analyse porte sur les personnes immigrées âgées de 25 à 55 ans, arrivées en Suisse entre 2003 et 2011 et qui ont séjourné en Suisse durant cinq ans au minimum. Le groupe de contrôle est constitué de personnes nées en Suisse et appartenant au même groupe d'âge. Les chiffres indiquent les différences en termes de taux d'actifs occupés entre les personnes immigrées et celles nées en Suisse. La deuxième colonne montre la différence durant l'année d'immigration, la troisième celle mesurée cinq ans après l'arrivée dans le pays.

Sources: OFS – RS, STATPOP; SEM – SYMIC; CdC – CI

© OFS, auteurs 2020

**Taux d'actives occupées: femmes immigrées cinq ans après leur arrivée en Suisse et femmes nées en Suisse****T3.2**

	Taux d'actives occupées (%)	
	Femmes immigrées, après 5 ans	Femmes nées en Suisse
<b>État civil</b>		
Mariées	61	80
Non mariées	83	86
<b>Composition du ménage</b>		
Ménage individuel	87	87
Au moins 2 adultes, pas d'enfant	77	86
Au moins 1 enfant de 6 ans ou plus	67	81
Au moins 1 enfant de 5 ans au max.	55	76

L'analyse porte sur les femmes immigrées qui étaient âgées de 30 à 55 ans entre 2012 et 2016 et qui étaient arrivées en Suisse cinq ans auparavant. Le groupe de contrôle est constitué de femmes nées en Suisse et appartenant au même groupe d'âge. Les chiffres correspondent aux taux d'actifs occupés (en pour cent) par état civil et selon la composition du ménage durant l'année sous revue.

Sources: OFS – RS, STATPOP; SEM – SYMIC; CdC – CI

© OFS, auteurs 2020

### 3.3.4 Différences entre personnes immigrées en fonction de la durée de séjour

Les analyses ci-dessus ne concernent que les personnes séjournant en Suisse depuis au moins cinq ans. Or, la moitié environ des personnes immigrées quittent le pays dans les trois ans après leur arrivée. Il faut se demander dès lors si les parcours montrés jusqu'ici en matière d'intégration ne brossent pas un tableau incomplet de la situation, en excluant les personnes immigrées qui ne séjournent que brièvement en Suisse.

Les analyses présentées jusqu'ici ne disent rien non plus de l'intégration à long terme des personnes immigrées sur le marché du travail. Parviennent-elles à une situation solide et durable? Ou l'écart les séparant des personnes nées en Suisse se creuse-t-il à nouveau après quelques années, puisqu'elles recourent plus souvent aux assurances sociales?

Pour répondre à ces deux questions, nous allons comparer les parcours d'intégration de la population immigrée ne séjournant que brièvement en Suisse avec ceux des personnes qui y restent durablement. Pour cela, nous considérerons les personnes arrivées en Suisse entre 2003 et 2006, âgées de 25 à 55 ans durant cette période. Le groupe de contrôle est constitué de personnes du même âge nées en Suisse.

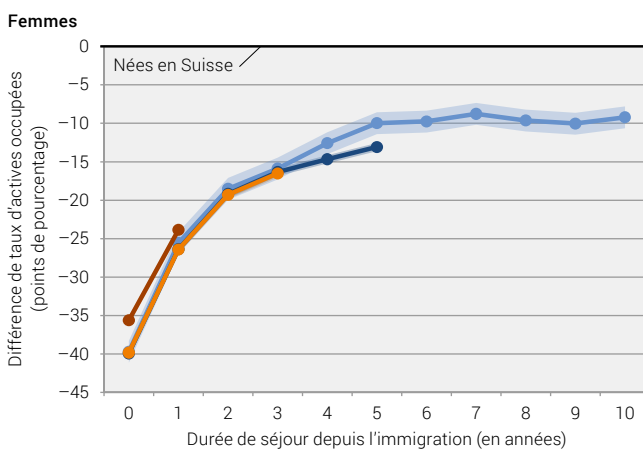
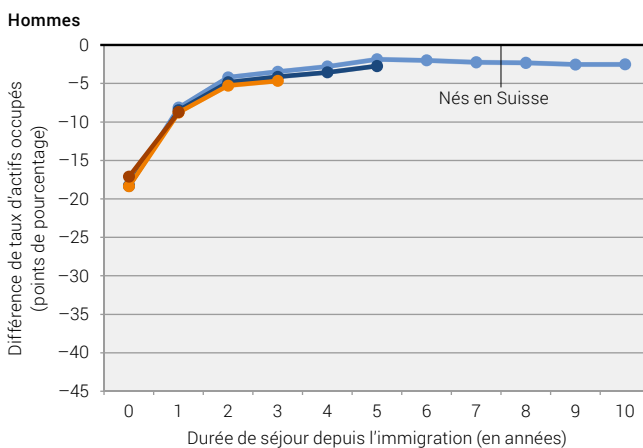
Les résultats de cette analyse sont présentés dans le graphique G3.3. Comme pour le graphique G3.2, nous intégrons dans l'analyse l'âge, le niveau de formation et la région de domicile, pour rendre comparables les personnes immigrées et celles nées en Suisse. La ligne rouge montre le parcours d'intégration des personnes immigrées séjournant une année ou plus en Suisse, les autres trois lignes ceux des personnes séjournant au moins 3, 5 ou 10 ans dans notre pays. Chez les hommes, on observe des parcours d'intégration similaires quelle que soit la durée de séjour. Les immigrés, après une brève période où leur participation au marché du travail est sensiblement inférieure à celle des hommes nés en Suisse, rattrapent en majeure partie leur retard durant les cinq premières années. Au-delà de cinq ans, la courbe s'aplatit et un écart de trois points de pourcentage subsiste. Chez les femmes également, les parcours d'intégration sont semblables à ceux présentés dans le graphique G3.2, indépendamment de la durée du séjour. À la différence de ce qui se passe pour les hommes, cependant, l'écart entre les femmes immigrées et les femmes nées en Suisse continue de se réduire après cinq ans de séjour. Après dix ans, l'écart mesuré n'est plus que de 9 points de pourcentage.

Si nous considérons uniquement la cohorte des personnes arrivées en Suisse en 2003, il est possible de suivre leur parcours d'intégration sur 13 ans. Pas de changement notable par rapport au constat évoqué précédemment: l'écart entre les hommes immigrés et ceux nés en Suisse est de 2,4 points après 13 ans, celui entre les femmes immigrées et celles nées en Suisse de 10,2 points.

### Taux de personnes actives occupées chez les immigrés arrivés entre 2003 et 2006

Par rapport aux personnes nées en Suisse

G3.3



Remarque: L'analyse porte sur les personnes immigrées âgées de 25 à 55 ans, arrivées en Suisse entre 2003 et 2006, et qui ont séjourné au moins un, trois, cinq ou dix ans dans notre pays. Le groupe de contrôle est constitué de personnes nées en Suisse âgées de 25 à 55 ans. Les lignes indiquent les différences en termes de taux d'actifs occupés entre les personnes immigrées et celles nées en Suisse. Une analyse de régression permet d'exclure l'influence exercée par l'âge, le niveau de formation et la région de domicile. Chaque ligne correspond à une durée de séjour minimale en Suisse (1 à 10 ans).

Sources: OFS – RS, STATPOP; SEM – SYMIC; CdC – CI

© OFS, auteurs 2020

### 3.4 Différences en termes de revenus professionnels

Cette section est consacrée à l'intégration sur le marché du travail, mesurée en termes de revenus professionnels mensuels. Nous comparons les personnes immigrées et celles nées en Suisse, en intégrant ici aussi dans l'analyse les différences d'âge, de niveau de formation et de région de domicile.

#### 3.4.1 Écarts de revenus au fil du séjour en Suisse

Le graphique G3.4 montre l'écart entre les revenus mensuels moyens des personnes immigrées et des personnes nées en Suisse. Sont une nouvelle fois incluses dans l'analyse les personnes immigrées âgées 25 à 55 ans, arrivées en Suisse entre 2003 et 2011 et qui ont séjourné au moins cinq ans dans notre pays. Le groupe de contrôle est constitué de personnes nées en Suisse appartenant au même groupe d'âge et qui séjournaient en Suisse durant la même période. Pour les deux groupes, on postule que les personnes qui les composent ont tiré des revenus d'une activité salariée pendant chacune des années sous revue. La différence entre les revenus est indiquée en points log. Un écart de 0.01 correspond à peu près à une différence de 1%.

Durant l'année de leur arrivée en Suisse, les revenus des hommes immigrés sont inférieurs d'un peu plus de 5% à ceux des hommes nés en Suisse. Le plus souvent, ils comblent cet écart durant la première année suivant leur arrivée. Après cinq ans, ils gagnent même plus, en moyenne, que les hommes de profil comparable nés en Suisse. Du côté des femmes, les migrantes gagnent légèrement plus, et ce dès leur première année de séjour, que les femmes de profil comparable nées en Suisse, et cet écart se creuse toujours plus pour dépasser les 20% en l'espace de cinq ans. Une analyse descriptive montre que cela tient essentiellement à des taux d'occupation moyens plus élevés chez les migrantes. Les salaires moyens des femmes immigrées se situent à peu près au même niveau que ceux des femmes nées en Suisse (voir aussi la section 3.2).

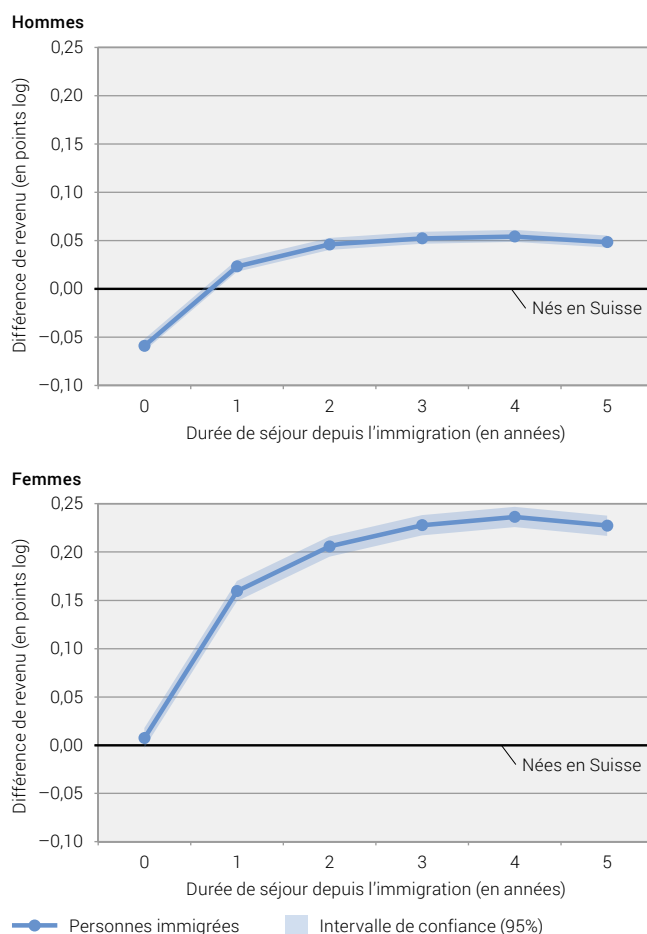
#### 3.4.2 Différences de revenu en fonction du niveau de formation et de la nationalité

Le tableau T3.3 présente les résultats de manière différenciée en fonction de l'origine et de la formation. Il en ressort que les ressortissants des pays du nord et de l'ouest de l'UE/AELE et les ressortissants des principaux pays tiers de recrutement tirent particulièrement bien leur épingle du jeu, y compris au plan des revenus. Chez les hommes immigrés, ces trois groupes ainsi que les ressortissants des pays du sud de l'UE/AELE s'insèrent si bien sur le marché du travail qu'après cinq ans, ils atteignent en moyenne un revenu supérieur à celui des hommes nés en Suisse. Chez les ressortissants des pays de l'est de l'UE/AELE, ainsi que, et ce n'est pas une surprise, chez les ressortissants des pays tiers n'appartenant pas aux principaux pays de recrutement, un écart subsiste au-delà de cinq ans de séjour. Chez les femmes immigrées aussi, les ressortissantes des pays du nord et de l'ouest de

### Revenus professionnels des personnes immigrées arrivées entre 2003 et 2011

Par rapport aux personnes nées en Suisse

G3.4



Remarque: L'analyse porte sur les personnes immigrées âgées de 25 à 55 ans arrivées en Suisse entre 2003 et 2011, qui ont séjourné en Suisse durant cinq ans au minimum et qui ont exercé une activité salariée pendant chacune de ces années. Le groupe de contrôle est constitué de personnes nées en Suisse, appartenant au même groupe d'âge et qui elles aussi ont exercé une activité salariée pendant au moins cinq années consécutives. La ligne bleu clair correspond à la différence entre les revenus des personnes immigrées et des personnes nées en Suisse. Une analyse de régression permet d'exclure l'influence exercée par l'âge, le niveau de formation et la région de domicile.

Sources: OFS – RS, STATPOP; SEM – SYMIC; CdC – CI

© OFS, auteurs 2020

l'UE/AELE s'en sortent particulièrement bien. Après cinq ans, quel que soit le groupe de pays dont elles sont originaires, toutes se sont si bien intégrées qu'elles atteignent en moyenne des revenus plus élevés que les femmes nées en Suisse.

Si l'on considère les chiffres séparément par niveaux de formation, on s'aperçoit que la population immigrée titulaire d'une formation de degré secondaire II obtient des revenus sensiblement inférieurs à ceux des personnes de formation équivalente nées en Suisse. La situation est révélatrice de la haute valeur que le marché du travail accorde au modèle suisse de l'apprentissage professionnel. Hommes et femmes confondus, le groupe rencontrant la plus grande réussite professionnelle est celui des personnes immigrées au bénéfice d'une formation tertiaire. Les revenus des hommes



## Revenu professionnel: personnes immigrées arrivées entre 2003 et 2011

Par rapport aux personnes nées en Suisse (en points log)

T 3.3

	Années depuis l'arrivée en Suisse	
	0 années	5 ans
<b>En tout</b>		
Hommes	-0,058	0,049
Femmes	0,008	0,227
<b>Par pays d'origine</b>		
Hommes, UE/AELE nord-ouest	-0,002	0,101
Hommes, UE/AELE sud	-0,039	0,020
Hommes, UE/AELE est	-0,170	-0,083
Hommes, États tiers, pays de recrutement	0,098	0,250
Hommes, États tiers, autres	-0,264	-0,056
Femmes, UE/AELE nord-ouest	0,175	0,350
Femmes, UE/AELE sud	-0,145	0,134
Femmes, UE/AELE est	-0,121	0,134
Femmes, États tiers, pays de recrutement	0,148	0,373
Femmes, États tiers, autres	-0,328	0,081
<b>Par niveau de formation</b>		
Hommes, degré secondaire I	-0,111	0,060
Hommes, degré secondaire II	-0,266	-0,122
Hommes, degré tertiaire	0,068	0,138
Femmes, degré secondaire I	-0,200	0,126
Femmes, degré secondaire II	-0,048	0,164
Femmes, degré tertiaire	0,164	0,279

L'analyse porte sur les migrants des deux sexes, âgés de 25 à 55 ans et arrivés en Suisse entre 2003 et 2011, qui séjournent en Suisse depuis au moins cinq ans et qui ont touché un revenu d'une activité salariée durant chacune de ces années. Le groupe de contrôle est constitué de personnes nées en Suisse du même groupe d'âge, qui elles aussi ont touché un revenu d'une activité salariée durant au moins cinq années consécutives. Les chiffres correspondent aux écarts de revenus mensuels moyens entre les personnes immigrées et celles nées en Suisse. La deuxième colonne correspond à l'écart mesuré l'année d'arrivée en Suisse, la troisième à l'écart mesuré la cinquième année après l'arrivée en Suisse.

Sources: OFS – RS, STATPOP; SEM – SYMIC; Cdc – CI

© OFS, auteurs 2020

immigrés sont de 14% supérieurs à ceux des hommes nés en Suisse de formation équivalente. Pour les femmes immigrées ayant suivi une formation tertiaire, l'écart avoisine même les 30%.

### 3.4.3 Écarts de revenus le long de l'échelle des revenus

Comme nous l'avons montré dans la section précédente, les revenus moyens des personnes immigrées cachent d'importants écarts de revenus. Il se pourrait par exemple que le parcours d'intégration positif représentée dans le graphique G3.4 soit tiré vers le haut par le groupe des très hauts revenus. Et en effet, l'analyse différenciée selon le niveau de formation, présentée dans le tableau T3.3, montre que les revenus des personnes immigrées les plus qualifiées suivent une courbe de progression extrêmement raide. Cette analyse révèle toutefois également que les personnes immigrées peu qualifiées s'intègrent elles aussi rapidement sur le marché du travail et qu'en cinq ans, elles obtiennent des revenus comparables à ceux de personnes peu qualifiées nées en Suisse.

Le graphique G3.5 illustre cette tendance de manière éloquent. Pour cette analyse, nous avons commencé par comparer les revenus des personnes nées en Suisse avec ceux des personnes immigrées, en contrôlant les valeurs pour l'âge, la formation et la région de domicile. Nous avons divisé les revenus (contrôlés) des deux groupes en vingt groupes de taille égale (vingtiles). Les lignes bleu clair montrent quelle part de la population immigrée tombe dans chacun de ces vingtiles durant l'année de leur arrivée. Si la distribution des revenus était la même pour les immigrés et pour les personnes nées en Suisse, ces lignes suivraient un tracé horizontal à la hauteur de 5% (chaque vingtile de revenus défini pour les personnes nées en Suisse contiendrait 5% des personnes immigrées).

Les hommes immigrés sont nettement surreprésentés dans les vingtiles de revenus les plus bas. Ils sont sous-représentés au milieu de l'échelle, puis à nouveau légèrement surreprésentés dans le vingtile de revenus le plus élevé. Les immigrés récents ont ainsi plus fréquemment que la moyenne des revenus particulièrement bas ou au contraire particulièrement élevés. Le tableau est similaire chez les femmes, à ceci près que la distribution

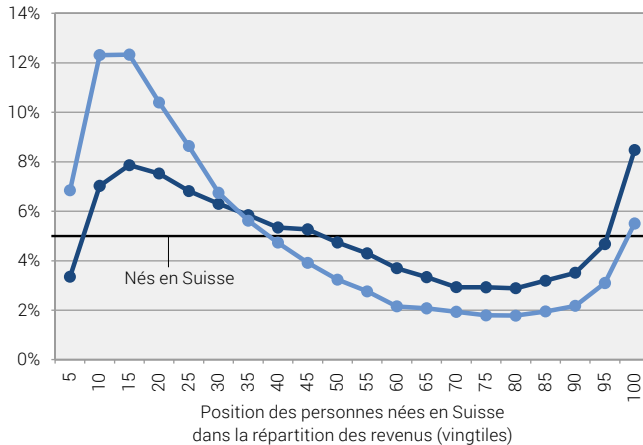


## Position des personnes immigrées arrivées entre 2003 et 2011 sur l'échelle des revenus

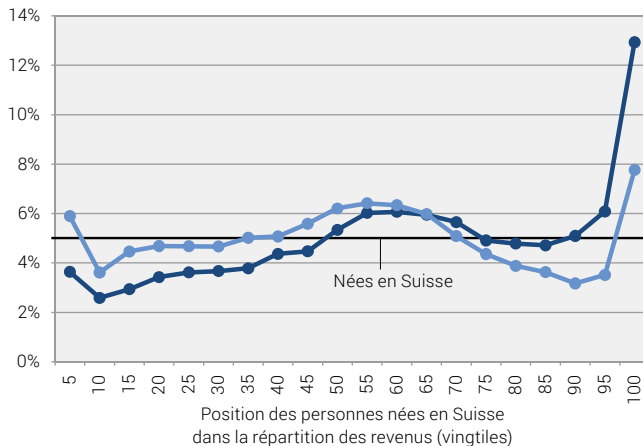
Pendant l'année de leur arrivée et 5 ans plus tard, par rapport aux personnes nées en Suisse

G3.5

### Hommes



### Femmes



— Personnes immigrées, pendant l'année de l'arrivée en Suisse  
 — Personnes immigrées, 5 ans après l'arrivée en Suisse

Remarque: L'analyse porte sur les personnes immigrées des deux sexes, âgées de 25 à 55 ans et arrivées en Suisse entre 2003 et 2011, qui séjournent en Suisse depuis au moins cinq ans et ont touché un revenu d'une activité salariée durant chacune de ces années. Le groupe de contrôle est constitué de personnes nées en Suisse du même groupe d'âge, qui elles aussi ont touché un revenu d'une activité salariée durant au moins cinq années consécutives. Les lignes avec des points montrent quelle proportion des immigrés (hommes et femmes) se classe dans quel vingtile de la population autochtone. La ligne bleu clair montre la distribution des immigrés durant l'année suivant leur arrivée, la bleu foncé leur distribution durant la cinquième année après leur arrivée.

Sources: OFS – RS, STATPOP; SEM – SYMIC; CdC – CI

© OFS, auteurs 2020

progresser plus que la moyenne, mais que toutes les personnes immigrées se rapprochent de la distribution des revenus mesurée chez les personnes nées en Suisse.

### 3.4.4 Écarts de revenus en fonction de la durée de séjour

Les analyses de revenus effectuées jusqu'ici concernaient uniquement les personnes immigrées séjournant au minimum cinq ans en Suisse. Comme nous l'avons fait dans la section consacrée à la participation au marché du travail, nous allons étendre ici l'analyse aux personnes séjournant en Suisse pendant un à dix ans.

Le graphique G3.6 montre l'intégration en termes de revenus des personnes arrivées en Suisse entre 2003 et 2006 et qui étaient âgées de 25 à 55 ans durant la période examinée. Le groupe de contrôle est constitué de personnes nées en Suisse qui appartenaient au même groupe d'âge durant la même période. Comme dans toutes les analyses précédentes, nous tenons compte de l'âge, de la formation et de la région de domicile. La ligne rouge montre le parcours d'intégration des personnes immigrées séjournant en Suisse durant au moins une année, les trois autres lignes celles des immigrés séjournant en Suisse durant au moins 3, 5 ou 10 ans.

Pour le rapprochement progressif entre les niveaux de revenus des personnes immigrées et des personnes nées en Suisse, on ne constate pas de différence considérable en fonction de la durée de séjour dans le pays. Les hommes immigrés commencent dans tous les cas par toucher des revenus sensiblement inférieurs à ceux des hommes nés en Suisse, mais voient leurs revenus progresser bien plus vite au cours des années qui suivent. Quant aux femmes, quelle que soit leur durée de séjour en Suisse, elles touchent environ autant que les femmes nées en Suisse et profitent durant leurs premières années de séjour d'une hausse de leurs revenus supérieure à la moyenne.

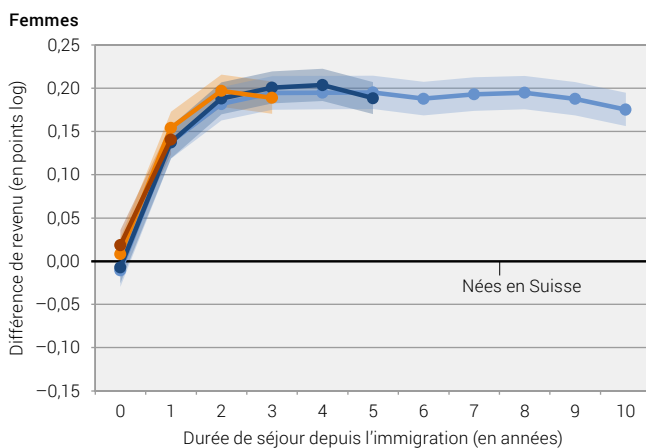
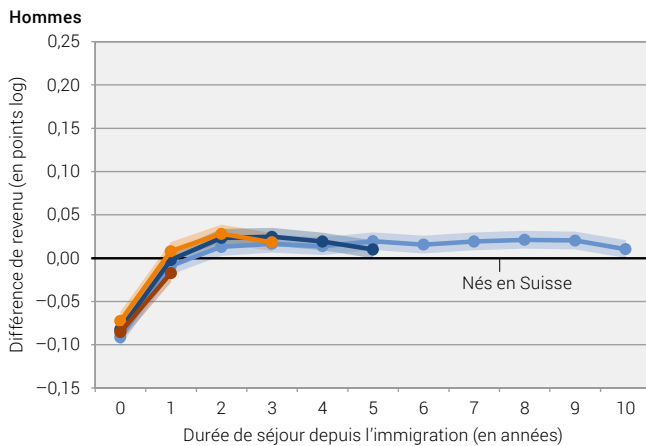
est légèrement déplacée vers le haut, étant donné qu'elles travaillent en moyenne quelques heures de plus par semaine que les femmes de profil comparables nées en Suisse.

Les lignes bleu foncé montrent la distribution des immigrés cinq ans après leur arrivée dans le pays. Tant chez les hommes que chez les femmes, la part des personnes immigrées au bas de l'échelle des revenus a diminué et celle des personnes situées haut sur l'échelle des revenus a augmenté. Cela souligne le fait que ce ne sont pas uniquement les personnes immigrées touchant les revenus les plus élevés qui voient leurs revenus

## Revenus professionnels des personnes immigrées arrivées en Suisse entre 2003 et 2006

Par rapport à celles nées en Suisse

G 3.6



—●— Durée de séjour ≥ 10 ans —●— Durée de séjour ≥ 3 ans  
 —●— Durée de séjour ≥ 5 ans —●— Durée de séjour ≥ 1 an  
 ■■ Intervalle de confiance (95%)

Remarque: L'analyse porte sur les personnes immigrées âgées de 25 à 55 ans et arrivées en Suisse entre 2003 et 2006, et qui ont séjourné au moins un, trois, cinq ou dix ans dans notre pays et qui ont touché un revenu d'une activité salariée durant chacune de ces années. Le groupe de contrôle est constitué de personnes nées en Suisse du même groupe d'âge. Les lignes correspondent à la différence de revenus mensuels entre les personnes immigrées et celles nées en Suisse. Une analyse de régression permet d'exclure l'influence exercée par l'âge, le niveau de formation et la région de domicile. La différence entre les lignes vient de la durée minimale de séjour des personnes immigrées considérées (de 1 à 10 ans).

Sources: OFS – RS, STATPOP; SEM – SYMIC; CdC – CI

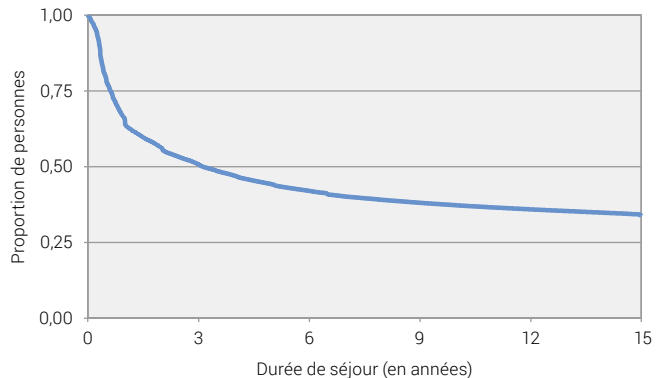
© OFS, auteurs 2020

## 3.5 Sorties de la Suisse

Dans les premières sections du présent chapitre, nous avons étudié la manière dont les personnes immigrées s'intègrent sur le marché du travail au cours de leur séjour en Suisse. Une telle analyse, par nature, se focalise sur ceux qui séjournent dans le pays pendant au moins un certain temps. Mais combien de temps les immigrés restent-ils en Suisse? Et quel est le lien entre le succès rencontré sur le marché du travail et la durée de séjour? C'est à ces questions que nous nous proposons de répondre ci-après.

## Durée de séjour des personnes immigrées arrivées depuis 2003 jusqu'à leur départ de la Suisse

G 3.7



Remarque: Part des personnes immigrées arrivées depuis 2003 et séjournant encore en Suisse après une durée donnée (estimation établie selon Kaplan et Meier 1958).

Sources: OFS – RS, STATPOP; SEM – SYMIC; CdC – CI

© OFS, auteurs 2020

Le graphique G 3.7 montre la part des immigrés arrivés depuis 2003 séjournant encore en Suisse après une durée donnée. Nous nous sommes basés sur la méthode d'estimation élaborée par Kaplan et Meier (1958). Un grand nombre d'immigrés ne passent que très peu de temps en Suisse. La première année déjà, un tiers d'entre eux quittent le pays et à peine la moitié d'une cohorte quelconque d'immigrés séjourne plus de trois ans. Après trois ans, la propension à émigrer baisse toutefois (voir aussi le chapitre 2.5). D'un point de vue quantitatif et donc dans une perspective économique globale, les personnes immigrées qui ne séjournent que très brièvement dans le pays jouent un rôle moins important que ce graphique ne le laisse supposer, du fait justement de la brièveté de leur séjour. Si l'on considère l'ensemble des personnes immigrées présentes en Suisse, on constate que plus de la moitié d'entre elles vivent dans le pays depuis plus de dix ans, alors que la part de celles qui passent moins de deux ans en Suisse représente à peine un cinquième du total.

Parmi les personnes immigrées qui ne restent qu'un an en Suisse, beaucoup participent depuis le début au marché du travail. Indépendamment du sexe, le taux de personnes actives occupées mesuré chez les personnes qui repartent rapidement est plus élevé que chez les personnes qui restent plus d'une année en Suisse. Durant les années qui suivent, une forte proportion d'immigrés qui ne touchent pas de revenu d'une activité rémunérée, c'est-à-dire qui n'exercent pas d'activité professionnelle ou qui se trouvent au chômage, quittent le pays.

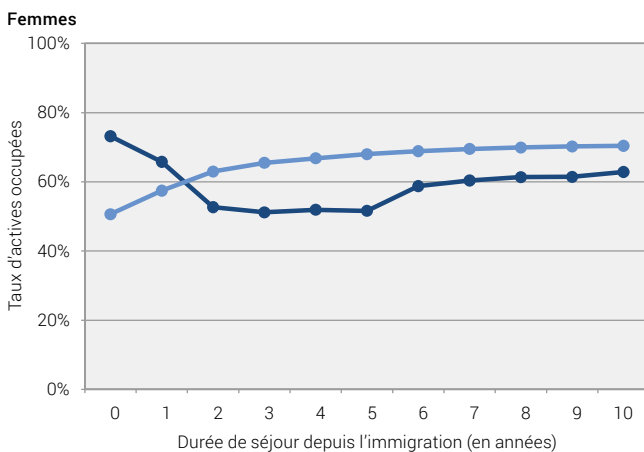
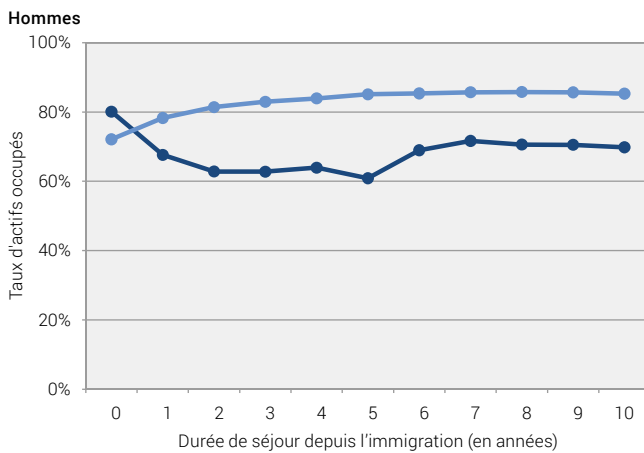
Ce lien est illustré dans le graphique G 3.8. La ligne bleu foncé correspond au taux d'actifs occupés chez les personnes qui quittent la Suisse dans l'année. La ligne bleu clair représente le taux d'actifs occupés des personnes qui restent plus longtemps. L'analyse tient compte des personnes immigrées en Suisse depuis 2003, âgées de 25 à 55 ans.

Le graphique G 3.9 illustre une analyse semblable examinant les revenus professionnels des personnes qui quittent la Suisse par rapport à ceux des personnes qui restent. La ligne avec

### Taux d'actifs occupés des personnes qui ont quitté la Suisse entre 2003 et 2017

Par rapport à celui des personnes restées dans le pays

G3.8



— Personnes immigrées qui restent en Suisse  
 — Personnes immigrées qui quittent la Suisse

Remarque: L'analyse porte sur les personnes immigrées âgées de 25 à 55 ans, arrivées en Suisse depuis 2003. La ligne bleu foncé indique, en fonction du nombre d'années passées en Suisse, le taux de personnes actives occupées chez les personnes qui quittent le pays dans l'année. La ligne bleu clair indique le taux chez les personnes qui se trouvent encore dans le pays l'année suivante.

Sources: OFS – RS, STATPOP; SEM – SYMIC; CdC – CI

© OFS, auteurs 2020

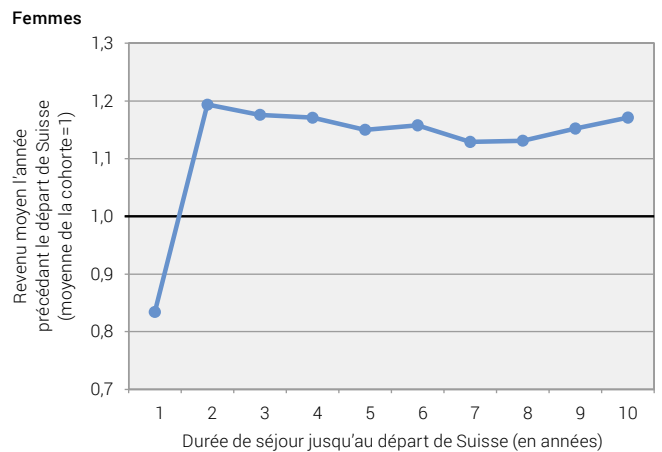
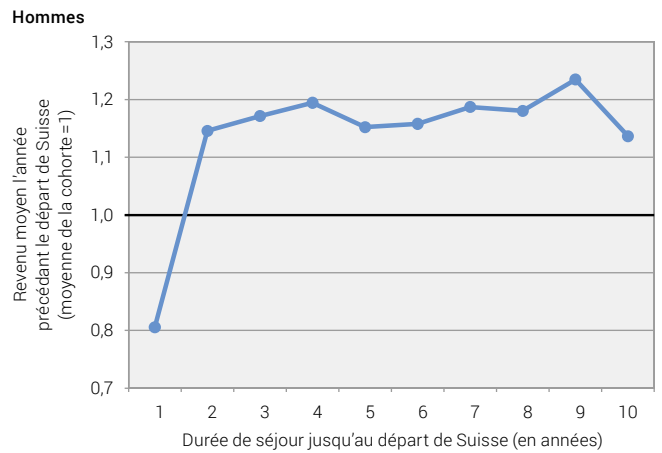
des points compare les revenus des personnes quittant le pays durant l'année qui précède le départ avec le revenu moyen de l'ensemble de la cohorte durant la même année.

La première année, ce sont avant tout les personnes à très bas revenus qui quittent la Suisse. Les personnes qui ne séjournent que très brièvement dans le pays sont souvent peu qualifiées; elles participent certes au marché du travail, mais n'atteignent que des revenus inférieurs à la moyenne. Durant les années qui suivent, le revenu moyen des personnes qui quittent la Suisse est de 10 à 20% supérieur à celui des personnes immigrées de la même cohorte qui demeurent dans notre pays. Si l'on considère toutefois la distribution des revenus entre les personnes qui quittent le pays, on se rend compte qu'aussi bien les personnes à très bas revenus que celles à revenus très élevés sont surreprésentées. Le revenu moyen élevé des personnes qui quittent la Suisse est donc poussé vers le haut par un petit nombre de

### Revenus professionnels des personnes qui ont quitté la Suisse entre 2003 et 2017

Par rapport aux revenus des personnes immigrées restées en Suisse

G3.9



Remarque: L'analyse porte sur les personnes immigrées âgées de 25 à 55 ans, arrivées en Suisse depuis 2003. La ligne met en rapport le revenu moyen des personnes qui quittent la Suisse dans l'année qui précède leur départ avec le revenu moyen des personnes immigrées restant dans le pays.

Sources: OFS – RS, STATPOP; SEM – SYMIC; CdC – CI

© OFS, auteurs 2020

personnes touchant des revenus particulièrement élevés. Il s'agit de personnes hautement qualifiées, actives sur le marché du travail international et donc particulièrement mobiles.

### 3.6 Conclusion

Nos analyses montrent que les hommes immigrés s'intègrent rapidement et bien sur le marché du travail. Si dans l'année qui suit leur arrivée, leur taux d'actifs occupés est encore inférieur de 16 points de pourcentage à celui des hommes de profil comparable nés en Suisse, l'écart se réduit à 4 points après cinq ans de séjour (voir tableau T3.1). Les hommes immigrés exerçant une activité rémunérée comblent très vite l'écart en termes de revenus, et atteignent après cinq ans des revenus mensuels légèrement supérieurs à ceux des hommes nés en Suisse. Une plus forte proportion d'entre eux demeurent toutefois au chômage.

L'année de leur arrivée en Suisse, le taux d'actives occupées des femmes immigrées est inférieur de 37 points de pourcentage à celui des femmes nées en Suisse. Mais les femmes immigrées parviennent elles aussi à réduire sensiblement cet écart au cours de leur séjour dans le pays: après cinq ans, il n'est plus que de 13 points. Côté revenus, les femmes immigrées atteignent des niveaux comparables à ceux des femmes nées en Suisse dès la première année de leur arrivée. Après cinq ans, elles gagnent même 23% de plus que ces dernières. Cela est en grande partie lié au fait qu'elles travaillent en moyenne plus d'heures par semaine.

Ces valeurs moyennes cachent toutefois une grande hétérogénéité. Si on compare la distribution des niveaux de formation au sein de la population immigrée et au sein de la population née en Suisse, on constate que la proportion de personnes de niveau de formation modeste (degré secondaire I ou plus bas) ou de personnes de haut niveau de formation (degré tertiaire) est plus élevée au sein de la population immigrée. Cette répartition très polarisée se reflète dans les niveaux de revenus: la population immigrée est surreprésentée tout au sommet et tout en bas de l'échelle des revenus<sup>6</sup>.

Afin de nous assurer que nos résultats ne sont pas faussés par la présence dans la population considérée de groupes d'immigrés présentant des valeurs extrêmes, nous avons veillé à différencier selon le niveau de qualification et le pays d'origine. Si l'image générale d'un parcours d'intégration positif reste préservée pour tous les sous-groupes, on observe des différences notables en termes de degré d'intégration. Pour ce qui est de la participation au marché du travail, les personnes immigrées de formation modeste s'en tirent mieux, par rapport aux personnes de profil comparable nées en Suisse, que les immigrés bénéficiant de niveaux de formation élevés. Pour ce qui concerne les revenus professionnels, ce sont les personnes immigrées hautement qualifiées qui s'en tirent le mieux. Dans les deux dimensions, les personnes originaires des pays de l'UE/AELE sont en meilleure position que celles en provenance de pays tiers.

L'analyse de la distribution des revenus parmi les actifs occupés révèle elle aussi une situation très positive en termes d'intégration. Si les personnes immigrées restent surreprésentées au bas de l'échelle des revenus cinq ans après leur arrivée en Suisse, cette part diminue sensiblement par la suite. Et la proportion d'immigrés parvenant aux échelons supérieurs de l'échelle des revenus augmente. Les personnes immigrées sont donc tout à fait en mesure de se hisser en grand nombre au niveau de la population née en Suisse. Et cela se confirme lorsqu'on compare la croissance des revenus par quintiles. Toutes les personnes immigrées voient une évolution favorable de leurs revenus, et dans tous les quintiles sauf le premier, les augmentations mesurées sont même plus importantes que pour les personnes nées en Suisse.

Dans nos analyses, nous nous concentrons sur la population immigrée qui reste en Suisse pendant au moins cinq ans. Mais nous considérons également les personnes immigrées qui quittent la Suisse plus tôt. Et nous constatons que les profils d'intégration de ces personnes sont très semblables à ceux des personnes immigrées qui restent plus longtemps dans le pays. Si au départ on mesure parmi eux des taux d'actifs occupés et des

revenus moyens nettement plus bas qu'au sein de la population née en Suisse, ils comblent rapidement cet écart. Ces analyses élargies montrent aussi que même dix ans après l'arrivée en Suisse, le taux d'actifs occupés des personnes immigrées ne diminue pas par rapport aux personnes nées en Suisse. Les personnes immigrées peuvent donc participer au marché du travail sur le long terme et ne deviennent pas dépendantes des assurances sociales de manière significative. Chez les femmes immigrées, toutefois, un écart substantiel persiste par rapport à celles nées en Suisse.

Les personnes immigrées qui restent en Suisse s'intègrent donc bien sur le marché du travail. Mais on observe aussi que beaucoup de personnes immigrées quittent rapidement le pays: plus de la moitié d'entre elles repartent après moins de trois ans. C'est parmi les personnes dont les revenus sont les plus bas que l'on observe les durées de séjour les plus courtes. Ceux qui quittent le pays après un séjour plus prolongé sont surtout des personnes hautement qualifiées et internationalement mobiles ou des personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle en Suisse.

## Références bibliographiques

- BASS (2015): *Auswirkungen der Eurokrise auf die Zuwanderung aus der EU in die Schweiz*. Schlussbericht im Auftrag des Staatssekretariats für Migration. Berne. <https://www.buerobass.ch/kernbereiche/projekte/auswirkungen-der-eurokrise-auf-die-zuwanderung-aus-der-eu-in-die-schweiz/project-view> (dernière consultation le 15.05.2020).
- Borjas, George J. (1985): Assimilation, Changes in Cohort Quality, and the Earnings of Immigrants, *Journal of Labor Economics*, 3 (4), 463–489.
- Borjas, George J. (1987): Self-Selection and the Earnings of Immigrants, *American Economic Review*, 77 (4), 531–553.
- Borjas, George J. (2015): The Slowdown in the Economic Assimilation of Immigrants: Aging and Cohort Effects Revisited Again, *Journal of Human Capital*, 9 (4), 483–517.
- Bratsberg, Bernt, Oddbjørn Raaum et Knut Røed (2010): When Minority Labor Migrants Meet the Welfare State, *Journal of Labor Economics*, 28 (3), 633–676.
- Bratsberg, Bernt, Oddbjørn Raaum et Knut Røed (2014): Immigrants, Labor Market Performance and Social Insurance, *Economic Journal*, 124 (580), 644–683.
- Chiswick, Barry (1978): The Effect of Americanization on the Earnings of Foreign-born Men, *Journal of Political Economy*, 86 (5), 897–921.

<sup>6</sup> Voir aussi l'étude de Jey Aratnam (2012).

Favre, Sandro; Reto Föllmi et Josef Zweimüller (2018): *Réussite des immigrés sur le marché du travail en Suisse: étude longitudinale de l'évolution du revenu et de la participation à la vie active*. Publication du SECO; politique du marché du travail n° 55 (10.2018). Berne: Secrétariat d'état à l'économie. [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen\\_Dienstleistungen/Publikationen\\_und\\_Formulare/Arbeit/Arbeitsmarkt/Informationen\\_Arbeitsmarktforschung/arbeitsmarkterfolg-immigranten.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsmarkt/Informationen_Arbeitsmarktforschung/arbeitsmarkterfolg-immigranten.html) (dernière consultation le 15.05.2020).

Fluder, Robert, Renate Salzgeber, Luzius von Gunten, Tobias Fritschi, Franziska Müller, Urs Germann, Roger Pfiffner, Herbert Ruckstuhl et Kilian Koch (2013): *Evaluation zum Aufenthalt von Ausländerinnen und Ausländern unter dem Personenfreizügigkeitsabkommen*. Studie zuhanden der Geschäftsprüfungskommission des Nationalrats.

Hu, Wei-Yin (2000): Immigrant Earnings Assimilation: Estimates from Longitudinal Data, *American Economic Review: Papers and Proceedings*, 90 (2), 368–372.

Jey Aratnam, Ganga (2012): *Hochqualifizierte mit Migrationshintergrund. Studie zu möglichen Diskriminierungen auf dem Schweizer Arbeitsmarkt*. Basel: Edition Gesowip.

Kaplan, Edward L. et Paul Meier (1958): Nonparametric estimation from incomplete observations, *Journal of the American Statistical Association*, 53 (282), 457–481.

Lubotsky, Darren (2007): Chutes or Ladders? A Longitudinal Analysis of Immigrant Earnings, *Journal of Political Economy*, 115 (5), 820–867.

Steinhardt, Max Friedrich; Thomas Straubhaar, Jan Wedemeier, avec la coopération de Sibille Duss (2010): *Studie zur Einbürgerung und Integration in der Schweiz: Eine arbeitsmarktbezogene Analyse der schweizerischen Arbeitskräfteerhebung*. Studie des HWWI im Auftrag von der Schweizerischen Eidgenossenschaft vertreten durch das Bundesamt für Migration (BFM). Hambourg: Hamburgisches WeltWirtschaftsinstitut (HWWI).

## Informations sur les auteurs

*Sandro Favre* (1985), lic. phil., collaborateur scientifique à l'institut d'économie politique à l'Université de Zurich. Domaines de recherche: marché du travail et migration.

*Reto Föllmi* (1975), Dr. oec. publ., Professeur d'économie politique à l'Université de Saint-Gall. Domaines de recherche: macroéconomie, économie internationale, développement économique, distribution du revenu et des salaires.

*Josef Zweimüller* (1959), Dr, Professeur d'économie politique à l'Université de Zurich. Domaines de recherche: recherche empirique sur le marché du travail, inégalité et croissance, marché du travail et état-providence.

# 4 Revenu et patrimoine des ménages issus de l'immigration. Comparaison entre la Suisse et l'Allemagne<sup>1</sup>

Laura Ravazzini, Christoph Halbmeier et Christian Suter

«*This is the even-handed dealing of the world!*» he (*Scrooge*) said. «*There is nothing on which it is so hard as poverty; and there is nothing it professes to condemn with such severity as the pursuit of wealth!*» *Charles Dickens, A Christmas Carol, 1843*

## Résumé

**Dans ce chapitre, nous examinerons le patrimoine des ménages, autre indicateur important de l'intégration et des conditions de vie des immigrés. Nous comparerons, en nous concentrant d'abord sur le revenu, puis sur le patrimoine, les conditions de vie matérielles des ménages immigrés, des ménages non immigrés et des ménages mixtes en Suisse et en Allemagne. Nous montrerons qu'en Allemagne les immigrés gagnent moins que les non-immigrés, et que cet écart de revenu contribue à instaurer entre eux un écart substantiel de patrimoine. En Suisse, les ménages immigrés partagent leur revenu entre plus de personnes que les ménages suisses. Ce partage des ressources fait que les immigrés sont moins riches que les non-immigrés. L'accès limité des ménages immigrés et des ménages mixtes à la propriété du logement contribue à expliquer pourquoi les immigrés ont en moyenne un patrimoine moins important que les non-immigrés. Il y a plusieurs raisons possibles à cette moindre accumulation de patrimoine : réglementations en matière de prêts hypothécaires et d'acquisition d'une résidence secondaire, pratiques en matière d'héritage, expérience professionnelle, évolution des prix de l'immobilier, intentions en matière de mobilité.**

## 4.1 Introduction

L'Office fédéral suisse de la statistique (OFS) observe l'immigration et les conditions de vie des immigrés au moyen de 68 indicateurs touchant 11 domaines de la vie. Ces indicateurs mesurent notamment les conditions de travail pendant la vie active et le risque de faire partie des travailleurs à bas salaire (Kristensen et al. 2017). Les résultats pour 2015 montrent que, si 13% des salariés non issus de l'immigration ont un bas salaire, le pourcentage est plus

élevé (20%) chez les salariés issus de l'immigration. L'immigration est également en corrélation avec le taux de pauvreté dans la population active et avec le nombre de travailleurs pauvres.

Au-delà de la population active, les indicateurs annuels de l'OFS mesurent l'intégration et les conditions de vie de la population dans son ensemble. Ils font apparaître des différences de ressources économiques entre immigrés et non-immigrés également en dehors de la population active. En 2017, le revenu disponible équivalent médian annuel<sup>2</sup> était significativement moins élevé chez les personnes issues de l'immigration, indépendamment de leur statut d'activité, que dans le reste de la population (46 592 francs chez les personnes issues de l'immigration, 53 745 francs chez les non-immigrés; OFS 2019a). Ce fait va de pair avec un risque de pauvreté plus élevé chez les personnes issues de l'immigration (17,5%) que dans la population non issue de l'immigration (11,5%; OFS 2019b).

Outre ces différences touchant le revenu disponible, on observe un taux de privation matérielle trois fois plus élevé chez les personnes issues de l'immigration que dans le reste de la population (7,0% contre 2,4%; OFS 2019c). Ces difficultés économiques se reflètent dans l'appréciation subjective que les personnes issues de l'immigration portent sur leur situation matérielle: 17,3% d'entre elles, contre 7,2% dans le reste de la population, disent avoir du mal à joindre les deux bouts (OFS 2019d). Le risque objectif de pauvreté correspond à peu près, mais ne coïncide pas parfaitement avec cette appréciation subjective.

Les différences entre immigrés et non-immigrés ont un caractère persistant. Malgré l'hétérogénéité de la population immigrée, elles persistent au cours du temps, au niveau des données agrégées, quelles que soient les définitions et les méthodes d'enquête utilisées<sup>3</sup>. On les observe au moins depuis 2010 (OFS 2019b, c). En termes de revenus et de privations matérielles, la population issue de l'immigration est donc objectivement et subjectivement désavantagée en Suisse par rapport à la population non issue de l'immigration.

<sup>1</sup> Ce texte est la traduction française d'un article original en anglais. Conformément à la pratique de l'OFS, la version française est au masculin générique.

<sup>2</sup> Le revenu équivalent est le revenu divisé par la taille d'équivalence du ménage. Dans le calcul de la taille d'équivalence, les enfants reçoivent un coefficient de pondération inférieur à celui des adultes.

<sup>3</sup> La période 2014–2016 est celle qui se prête le mieux aux comparaisons pour ces indicateurs. La tendance a été établie avec SILC.



## 4.2 Importance du patrimoine

À cette riche série d'indicateurs de l'intégration et des conditions de vie des immigrés, nous ajouterons ici une variable importante, celle du patrimoine des ménages. Le patrimoine exerce sur les conditions de vie matérielles tout au long de la vie des effets considérables qui n'apparaissent pas dans les indicateurs basés sur le revenu. Le patrimoine – épargne, propriété du logement, etc. – est une composante fondamentale de la prévoyance vieillesse (Guggisberg et Häni 2014). Il peut suppléer le revenu et faciliter la consommation dans les périodes économiquement difficiles. Il offre la possibilité de se mettre à son compte. Enfin, le patrimoine est un moyen de transmettre son statut social à la génération suivante, et il est en cela intimement lié à la question de la mobilité sociale.

Pour toutes ces raisons, le patrimoine et le revenu sont généralement considérés comme deux variables complémentaires dans les travaux sur la pauvreté économique (CEE-ONU 2017, 157–158; OCDE 2018a). Le patrimoine et le revenu sont les deux faces d'une même pièce; elles ne peuvent pas être séparées.

## 4.3 Comparaison avec l'Allemagne

Nous allons comparer la situation financière des ménages issues de l'immigration en Suisse et en Allemagne<sup>4</sup>. Les comparaisons avec l'Allemagne sont intéressantes car la Suisse et l'Allemagne partagent d'importantes caractéristiques économiques: faible chômage, faible taux de propriété du logement (47,5% en Allemagne, 37% en Suisse)<sup>5</sup>, même ratio sur le marché hypothécaire entre les fonds propres et la valeur immobilière (20%), répartition comparable de la valeur ajoutée par secteurs d'activité, systèmes de sécurité sociale comparables (indemnités de chômage généreuses pour de courtes périodes de chômage, système de formation «dual»), forte inégalité des richesses (Kaas et al. 2015). Le contexte institutionnel qui régit l'accumulation privée de richesses diffère cependant en Suisse et en Allemagne sur plusieurs points importants. La Suisse est un des rares pays de l'OCDE à prélever un impôt sur la fortune, impôt qui a été aboli en Allemagne en 1997 (OCDE 2018b). Le système de retraite diffère dans la mesure où la prévoyance professionnelle est obligatoire en Suisse alors que le système allemand repose davantage sur le premier pilier et sur la prévoyance professionnelle facultative<sup>6</sup>. Le système de santé repose dans les deux pays sur une assurance maladie obligatoire dont les prestations de base sont fixées par la loi, mais les dépenses de santé par tête sont significativement

plus élevées en Suisse (OCDE 2019) et sont financées dans une plus large mesure par les assurés (paiements directs et participation aux coûts)<sup>7</sup>.

Aucune étude n'a été consacrée jusqu'ici à l'écart de patrimoine entre immigrés et non-immigrés en Suisse. Des études ont été réalisées sur cette question en Allemagne. Dans ce pays, la différence entre immigrés et non-immigrés, en ce qui concerne le patrimoine et le taux d'épargne, est liée principalement à des différences de niveau d'éducation et à des caractéristiques démographiques (Bauer et al. 2011; Bauer et Sinning 2011). En outre, les immigrés sont beaucoup moins nombreux à être propriétaires de leur logement que les non-immigrés (Sinning 2010), mais les immigrés qui ont des liens forts avec le pays hôte ont plus de chances de devenir propriétaires de leur logement que les autres (Constant et al. 2009).

Nous voulons dans ce chapitre aller au-delà des indicateurs de l'OFS déjà publiés et donner une image plus complète de la condition économique des ménages issus de l'immigration en Suisse. Des comparaisons avec l'Allemagne enrichiront l'analyse en situant les revenus et le patrimoine des immigrés dans une perspective internationale.

## 4.4 Données et méthodologie

Une analyse utilisant le patrimoine comme indicateur des conditions de vie est possible aujourd'hui grâce aux nouvelles données de l'enquête suisse sur les revenus et les conditions de vie (SILC), qui, en 2015, comportait un module expérimental sur le patrimoine des ménages<sup>8</sup>. Nous utiliserons ici les données SILC 2015 (version du 7.6.2018) pour analyser les revenus et les données expérimentales sur le patrimoine des ménages (version du 7.6.2018), avec la distinction entre issus et non issus de l'immigration.

Une difficulté réside dans le fait que le statut migratoire est déterminé au niveau des individus alors que le patrimoine est mesuré au niveau des ménages. Pour lever cette difficulté, nous avons défini trois types de ménages: les ménages dont tous les membres sont issus de l'immigration (nous les appellerons «ménages immigrés»), les ménages dont une partie seulement des membres sont issus de l'immigration («ménages mixtes») et ceux dont aucun membre n'est issu de l'immigration («ménages non immigrés»). Une partie des ménages immigrés et des

<sup>4</sup> Cette recherche a été financée par le FNS (N° de projet 10001AL\_166319: «La distribution de la fortune en Suisse et en Allemagne: évidence de données d'enquête»).

<sup>5</sup> Le taux de propriété du logement se mesure au niveau des ménages.

<sup>6</sup> La contribution des salariés au financement de la sécurité sociale (contributions sociales des personnes protégées) est plus élevée en Suisse qu'en Allemagne et dans l'UE en général (OFS 2019e).

<sup>7</sup> En Suisse, les primes d'assurance maladie se paient par tête, non par ménage comme en Allemagne. Par ailleurs, les employeurs y contribuent peu ou pas du tout, contrairement à ce qui se fait en Allemagne. Les frais dentaires ne sont pas couverts par l'assurance maladie en Suisse. En 2013, les paiements directs et les participations aux coûts représentaient en Suisse 25,9% des dépenses de santé, contre 13,5% en Allemagne en 2012 (Busse et Blümel 2014; De Pietro et al. 2015).

<sup>8</sup> Le premier module sur le patrimoine des ménages a été introduit en 2011, mais la cohérence des données posait problème (Ecoplan 2014). En 2015, la cohérence avec les comptes nationaux a fortement augmenté, atteignant 92% pour les chiffres nets (Ravazzini et al. 2019). Nous utilisons ici le module expérimental de SILC 2015 (résultats du 7.6.2018), qui comporte encore quelques limites: impossibilité de distinguer la résidence principale des autres biens immobiliers, pas de données sur les dettes non hypothécaires, erreurs de mesure liées à l'estimation du patrimoine immobilier et à l'imputation des valeurs manquantes. Malgré ces restrictions, le module expérimental SILC 2015 est l'enquête la plus cohérente réalisée jusqu'ici sur le patrimoine de la population en Suisse.



ménages non immigrés sont des ménages d'une personne, lesquels ont été exclus des comparaisons avec les ménages mixtes de façon à ce que les comparaisons portent sur des ménages de taille semblable. Le statut migratoire des personnes est défini sur la base de trois critères: la nationalité, le lieu de naissance et le lieu de naissance des parents. Cette définition correspond à celle utilisée au chapitre 1.

L'échantillon de SILC 2015 comprend 7468 ménages, dont 1413 ont été écartés faute de données complètes à leur sujet – principalement en raison de leur statut migratoire<sup>9</sup>. L'analyse a donc porté sur 6055 ménages. Les ménages très riches, en particulier les ménages étrangers bénéficiant d'un forfait fiscal, sont sous-représentés dans l'échantillon.

Pour l'Allemagne, nous avons utilisé les données du Socio-Economic Panel (SOEP), qui produit des données sur le patrimoine par des méthodes analogues à SILC, mais dans lequel les immigrés et les hauts revenus sont suréchantillonnés. Des données détaillées sur le patrimoine des ménages ont été collectées dans le cadre du SOEP en 2002, 2007, 2012, et 2017. Nous avons utilisé les données de 2012, qui sont les données harmonisées les plus récentes. Créé en 1984, le SOEP fournit annuellement des données représentatives sur la population allemande. Depuis la première vague d'enquête, les immigrés y sont suréchantillonnés, de sorte que le SOEP se prête particulièrement bien à l'étude de l'immigration. Actuellement, l'échantillon du SOEP comprend quelque 30 000 personnes réparties dans 15 000 ménages (Goebel et al. 2019). Nous avons utilisé la même définition de l'immigration dans l'analyse des données suisses et allemandes<sup>10</sup>.

Les enquêtes SILC et SOEP diffèrent en ce qui concerne les composantes du patrimoine: SILC 2015 ne mesure pas la dette de consommation et les actifs commerciaux, SOEP ne distingue pas entre les comptes bancaires et les autres actifs financiers. Pour rendre les données comparables, nous avons exclu les actifs commerciaux et la dette de consommation, qui sont mesurés dans SOEP<sup>11</sup>. Comme des différences importantes pourraient apparaître dans les actifs financiers autres que les comptes bancaires, nous présentons ces deux composantes séparément pour la Suisse et réunies pour l'Allemagne. Les comptes du troisième pilier, qui sont pris en considération dans SILC et dans SOEP, sont inclus dans l'analyse. Ils comprennent également les assurances vie. Les comptes du premier et du deuxième pilier sont ignorés dans les deux enquêtes.

L'enquête SOEP est réalisée par des interviewers individuels qui aident les immigrés qui ne maîtrisent pas bien la langue à mieux comprendre les questions. L'enquête SILC est réalisée par téléphone dans les langues officielles, ce qui pourrait décourager

les immigrés qui ne parlent pas bien une des trois langues officielles de participer à l'enquête. Dans les deux enquêtes, on ne demande pas aux gens dans quel pays ils ont leur patrimoine ou leurs dettes, et aucune instruction n'est donnée aux interviewers à ce sujet. Il est donc laissé à la discrétion de chacun de déclarer ou non ses actifs à l'étranger, ce qui pourrait, dans les deux pays, entraîner une sous-déclaration du patrimoine chez les immigrés.

Les résultats de ces deux enquêtes nous ont permis de déterminer l'écart de patrimoine et de revenu entre les ménages issus de l'immigration et les ménages non issus de l'immigration. Le revenu est défini comme le revenu disponible annuel, y compris les loyers imputés. Les distributions sont présentées sans leurs valeurs extrêmes, qui sont très volatiles. Nous présenterons dans un premier temps des statistiques de synthèse robustes et analyserons la composition du patrimoine des ménages issus de l'immigration et des ménages non issus de l'immigration. Nous précisons toujours la région d'origine de ces derniers. Est considérée comme personne de référence du ménage la personne dont le revenu est le plus élevé ou, en cas d'égalité, la personne la plus âgée du ménage.

Dans un deuxième temps, nous avons segmenté les écarts de patrimoine au premier quartile, à la médiane et au troisième quartile afin de déterminer s'ils peuvent s'expliquer par les caractéristiques particulières des ménages immigrés et des ménages non-immigrés. Cette méthode est bien établie dans la littérature spécialisée et a été utilisée par nombre d'auteurs<sup>12</sup>. L'analyse fait apparaître dans quelle mesure l'écart net de patrimoine résulte du fait que les ménages non immigrés ont des caractéristiques différentes des ménages immigrés.

#### Encadré 4.1: Méthode DFL

Nous utilisons la décomposition de DiNardo-Fortin-Lemieux (DiNardo et al. 1996), qui est communément utilisée dans les analyses sur les écarts de revenu et de patrimoine pour déterminer si les écarts observés peuvent être expliqués par des caractéristiques différentes des ménages. La part inexpliquée des écarts peut être l'indice d'une discrimination. Pour plus d'information sur cette technique, voir l'appendice.

Les caractéristiques sociodémographiques considérées sont l'âge, le sexe, le niveau de formation, l'expérience professionnelle, le statut d'activité, le nombre d'enfants, la situation conjugale et la taille du ménage. Les caractéristiques économiques considérées sont le revenu, la propriété du logement et la capacité d'épargne. Il est possible que l'analyse ne fasse pas apparaître la totalité de l'écart lié aux caractéristiques des ménages, car une partie importante de ces caractéristiques demeure inobservée. Le patrimoine des ménages s'accumule progressivement au cours de la vie en fonction de caractéristiques qui évoluent et dont beaucoup sont inobservées dans l'état actuel des données. Compte tenu de

<sup>9</sup> 60% des ménages sont des ménages sans données sur le statut migratoire, 20% sont des ménages comprenant plusieurs adultes sans couple identifiable, 20% présentent des lacunes dans les variables explicatives.

<sup>10</sup> Une différence mineure réside dans le fait que les données allemandes ne permettent pas de classer les immigrés de deuxième génération exactement comme on le fait en Suisse car elles disent seulement si les deux parents sont nés en Allemagne ou non. Les personnes dont un des parents est né hors d'Allemagne doivent par conséquent être classées comme étant issues de l'immigration.

<sup>11</sup> Nous avons testé la différence avec les données allemandes et avons trouvé que la dette de consommation des ménages non immigrés ne diffère pas significativement de celle des ménages immigrés. Les actifs économiques des deux types de ménages, en revanche, sont significativement différents.

<sup>12</sup> Voir Cobb-Clark et Hildebrand (2006a) ou Painter et Qian (2015) pour les USA, Cobb-Clark et Hildebrand (2006b) pour les Américains d'origine mexicaine, Gibson et al. (2007) pour la Nouvelle-Zélande, Bauer et al. (2011) pour les USA, l'Allemagne et l'Australie, enfin Mathä et al. (2011) pour l'Italie, le Luxembourg et l'Allemagne.

ces restrictions inhérentes aux données, nos résultats doivent être considérés comme une simple indication de la pertinence des caractéristiques que nous pouvons aujourd'hui observer. La part de l'écart de patrimoine que ces caractéristiques n'expliquent pas pourrait être liée au caractère incomplet des données et ne doit pas être interprétée comme étant seulement l'effet d'une discrimination.

#### 4.5 Le mystère de l'écart de patrimoine entre immigrés et non-immigrés en Suisse

L'écart de patrimoine entre immigrés et non-immigrés dépend de la somme des ressources économiques que les uns et les autres accumulent et du nombre de personnes entre lesquelles ces ressources se répartissent. Nous examinerons ici comment le revenu du travail, la composition du patrimoine, la dette et la composition du ménage exercent une influence sur le patrimoine accumulé des ménages immigrés et des ménages non immigrés, en Suisse et en Allemagne.

##### 4.5.1 Les immigrés partagent leurs revenus entre plus de personnes que les non-immigrés

Les ménages immigrés ont un revenu disponible équivalent médian moins élevé que les ménages non immigrés. L'écart est de 5391 francs par an (voir tableau T4.1). Cet écart de ressources n'est pas lié seulement à des revenus plus faibles mais aussi à la taille des ménages. Les ménages immigrés gagnent 2264 francs de moins par an que les ménages non immigrés. Ce chiffre n'est en lui-même pas très significatif car les ménages immigrés sont sensiblement plus grands que les autres (ils comptent plus d'individus et plus d'enfants). Leurs revenus se répartissent donc entre un plus grand nombre de personnes. La différence de composition des ménages aggrave la situation des immigrés en termes de revenus par rapport aux non-immigrés (-5391 francs). Cet écart, loin de ne toucher que les personnes à revenus relativement élevés ou relativement bas, s'observe sur toute la distribution des revenus (voir graphique G4.1).

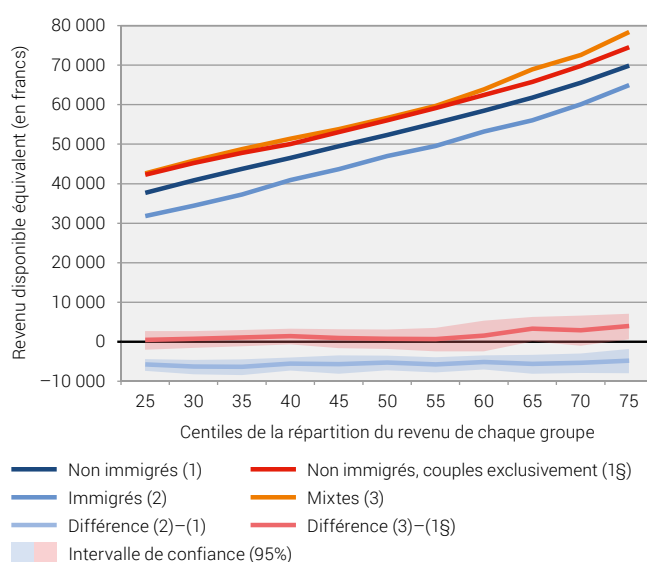
Par ailleurs, les personnes de référence des ménages immigrés sont plus jeunes et ont moins d'expérience professionnelle que les personnes de référence des ménages non immigrés. Les immigrés sont aussi plus souvent des personnes actives et moins souvent des retraités que les non-immigrés.

Les ménages mixtes se situent entre les ménages immigrés et les ménages non immigrés. Ils se rapprochent plus des premiers en termes sociodémographiques et plus des seconds en termes de condition économique. Comme les ménages immigrés, ils comptent moins de retraités et plus de personnes bien formées que les ménages non immigrés. Les ménages mixtes sont également plus grands, avec beaucoup d'enfants, mais leur revenu disponible équivalent est comparable à celui des ménages non immigrés (voir également graphique G4.1). En termes de revenu, les ménages mixtes ne sont pas désavantagés par rapport aux ménages non immigrés. Ils gagnent environ 6649 francs de plus par an que ces derniers, et en moyenne 601 francs de plus par an en termes équivalents.

#### Distribution du revenu disponible équivalent annuel, en 2015

Ménages non immigrés, immigrés et mixtes en Suisse

G4.1



Notes: toutes les statistiques avec pondération transversale des ménages.

Source: OFS – SILC 2015, version du 7.6.2018, avec les données expérimentales sur le patrimoine

© OFS, auteur/auteurs 2020

**Caractéristiques moyennes de l'échantillon suisse, en 2015**

D'après la personne de référence du ménage

**T4.1**

	Non-immigrés (1)	Immigrés (2)	Mixtes (3)	(2) – (1)	(3) – (1§)
<b>Âge (en années)</b>	54,47	48,60	51,49	–5,87 années**	–1,15 années
<b>Taille du ménage (nombre de personnes)</b>	1,87	2,20	2,87	+0,33 personnes**	+0,12 personnes**
<b>Nombre d'enfants</b>	0,27	0,49	0,66	+0,22 enfants**	+0,12 enfants**
<b>Statut matrimonial (en %)</b>					
Jamais marié	32,40	28,55	15,22	–3,85 p.p.**	–0,95 p.p.
Marié	37,08	44,95	80,83	+7,87 p.p.**	8,05 p.p.**
Divorcé	18,98	19,71	3,73	+0,73 p.p.	–6,54 p.p.**
Veuf	11,54	6,80	0,22	–4,75 p.p.**	–0,56 p.p.*
<b>Niveau de formation (en %)</b>					
Scolarité obligatoire	9,06	21,03	5,75	+11,97 p.p.**	+0,45 p.p.
Secondaire II	53,46	38,72	43,25	–14,73 p.p.**	–7,19 p.p.**
Tertiaire	37,48	40,24	50,99	+2,76 p.p.	+6,74 p.p.**
<b>Expérience professionnelle (en années)</b>	28,39	22,53	28,12	–5,86 années**	–1,66 années**
<b>Statut d'activité (en %)</b>					
Salarié du public ou du privé	55,37	68,44	71,69	+13,07 p.p.**	+8,36 p.p.**
À son compte	8,73	5,12	7,60	–3,60 p.p.**	–2,19 p.p.
Retraité	30,16	15,15	16,38	–15,00 p.p.**	–6,40 p.p.**
Sans emploi	1,15	4,24	1,22	+3,09 p.p.**	+0,54 p.p.
Inactif	4,60	7,04	3,11	+2,44 p.p.*	–0,30 p.p.
<b>Revenu disponible annuel du ménage (médiane, en fr.)</b>	68 480	66 216	105 806	–2 264 fr.	+6 649 fr.**
<b>Revenu disponible annuel équivalent du ménage (médiane, en fr.)</b>	52 240	46 849	56 502	–5 391 fr.**	+601 fr.
<b>N'épargne pas/ne peut pas épargner</b>	45,96	49,53	42,70	+3,57 p.p.	+3,09 p.p.
<b>Observations</b>	4 032	1 260	763		

Résultats pondérés avec le poids transversal ménage. 1§ ne comprend que les couples, sans les ménages d'une personne. \* significatif à 5%, \*\* significatif à 1%. p.p. signifie points de pourcentage.

Source: OFS – SILC 2015, version du 7.6.2018, avec les données expérimentales sur le patrimoine

© OFS, auteure/auteurs 2020

## Revenu équivalent médian et patrimoine médian net des ménages, en 2015

Écarts entre immigrés et non-immigrés en Suisse, selon l'origine de la personne de référence

T4.2

	Revenu équivalent médian du ménage	Écart par rapport aux non-immigrés	Patrimoine médian net	Écart par rapport aux non-immigrés	Proportion d'immigrés
Ensemble des immigrés	46 849 fr.	-5 391 fr.**	50 000 fr.	-209 387 fr.**	100%
<b>Région d'origine des immigrés</b>					
Suisse	50 323 fr.	-1 917 fr.	61 600 fr.	-197 787 fr.**	14,0%
Europe du Nord et de l'Ouest	56 472 fr.	4 232 fr.*	127 144 fr.	-132 243 fr.**	30,5%
Europe du Sud	43 867 fr.	-8 373 fr.**	40 000 fr.	-219 387 fr.**	24,6%
Europe de l'Est	40 235 fr.	-12 004 fr.**	28 000 fr.	-231 387 fr.**	5,8%
Ex-Yougoslavie et Turquie	32 379 fr.	-19 861 fr.**	14 250 fr.	-245 138 fr.**	11,6%
Afrique	47 790 fr.	-4 450 fr.	16 218 fr.	-243 169 fr.**	5,0%
Autres	41 731 fr.	-10 509 fr.**	24 000 fr.	-235 387 fr.**	8,5%

Revenu équivalent médian et patrimoine médian net des ménages en francs. Résultats pondérés avec le poids transversal ménage. \* significatif à 5%, \*\* significatif à 1%. p.p. signifie points de pourcentage.

Source: OFS – SILC 2015, version du 7.6.2018, avec les données expérimentales sur le patrimoine

© OFS, auteure/auteurs 2020

### 4.5.2 Les immigrés accumulent moins de richesses tant en termes de patrimoine immobilier qu'en termes de fortune mobilière

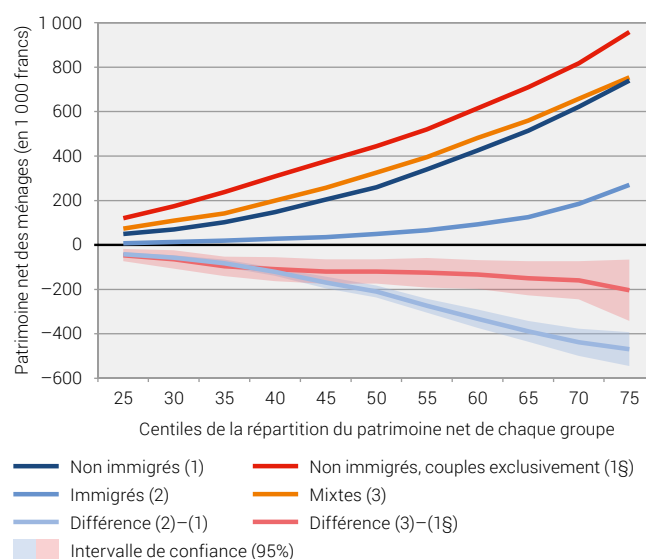
Si l'écart entre ménages immigrés et non immigrés est relativement faible pour le revenu équivalent médian, il est beaucoup plus important pour la médiane du patrimoine net total à la médiane (voir tableau T4.2). Chez les ménages immigrés, 49,5% des ménages déclarent ne pas pouvoir épargner et 5,3% se déclarent endettés. Les pourcentages sont moins élevés chez les non-immigrés, où les proportions sont respectivement de 46,0% et 1,5%. Ces différences de revenu et d'épargne se traduisent par une différence de patrimoine total net de 209 387 francs entre ménages immigrés et ménages non immigrés. L'écart est plus faible au bas de la distribution et plus marqué à son sommet, mais il est toujours significatif (voir graphique G4.2). Au niveau de la médiane, les immigrés qui ont les revenus les plus bas par rapport aux non-immigrés sont ceux issus d'Ex-Yougoslavie et de Turquie. Ils sont aussi, avec les immigrés issus d'Afrique, ceux dont le patrimoine net est le plus modeste. Un écart moins marqué mais néanmoins substantiel s'observe, en termes de revenu et de patrimoine, chez les immigrés issus de l'Europe de l'Est et du Sud. Il est intéressant d'observer que les immigrés issus de l'Europe du Nord et de l'Ouest ont des revenus plus élevés, mais un patrimoine net moins élevé que les non-immigrés. Semblablement, les personnes qui ont au moins un parent étranger mais qui sont nées en Suisse ont le même revenu, mais un patrimoine net significativement moins élevé que les non-immigrés.

Les raisons d'une plus faible accumulation de richesses chez les immigrés pourraient résider, ici encore, dans le nombre d'enfants et de proches entre lesquels le revenu est partagé, ainsi que dans leur situation respective en matière d'héritages, dans une propension différente à épargner et dans leur situation en matière de propriété du logement. Pour ce qui est de la proportion de

### Distribution du patrimoine net des ménages, en 2015

Ménages non immigrés, immigrés et mixtes en Suisse

G4.2



Notes: toutes les statistiques avec pondération transversale des ménages.

Source: OFS – SILC 2015, version du 7.6.2018, avec les données expérimentales sur le patrimoine

© OFS, auteure/auteurs 2020

ménages propriétaires de leur logement, l'écart entre immigrés et non-immigrés se confirme si l'on considère la valeur de leur patrimoine immobilier (voir tableau T4.3).

Un quart environ des ménages immigrés possèdent des biens immobiliers, contre environ la moitié des non-immigrés. Moins d'immigrés que de non-immigrés bénéficient d'un prêt hypothécaire pour l'acquisition d'une maison. À ces écarts assez importants s'en

## Composition du patrimoine de différentes catégories de ménages en Suisse, en 2015

T4.3

Type de patrimoine	Part des ménages ayant un type de patrimoine (%)			Écart (en points de pourcentage)	
	Non-immigrés (1)	Immigrés (2)	Mixtes (3)	(2) – (1)	(3) – (1§)
Biens immobiliers	51,7	29,4	54,8	-22,3**	-12,0**
Comptes bancaires	94,9	85,6	94,8	-9,3**	-0,9
Obligations, actions et fonds de placement	36,2	21,0	39,7	-15,1**	-2,4
Objets de valeur	38,6	34,4	48,7	-4,2*	+4,8*
Fonds de pension du 3 <sup>e</sup> pilier	52,5	41,3	65,2	-11,2**	-1,3
Hypothèques	43,2	22,8	48,1	-20,4**	-11,7**
<b>Observations</b>	4 032	1 260	763		

Résultats pondérés avec le poids transversal ménage. 1§ ne comprend que les couples, sans les ménages d'une personne. \* significatif à 5%, \*\* significatif à 1%.

Source: OFS – SILC 2015, version du 7.6.2018, avec les données expérimentales sur le patrimoine

© OFS, auteure/auteurs 2020

ajoutent d'autres. Un écart marqué s'observe pour les obligations, les actions et les fonds de placement: les immigrés sont moins nombreux que les non-immigrés à posséder ce genre d'actifs. Les immigrés sont aussi moins nombreux que les non-immigrés à avoir un compte bancaire. Au total, les immigrés sont moins riches que les non-immigrés aussi bien en termes de patrimoine immobilier qu'en termes de fortune mobilière. Un léger écart s'observe enfin pour les objets de valeur, ce qui indique un niveau de bien-être matériel moins élevé chez les immigrés que chez les non-immigrés.

La situation est différente pour les ménages mixtes. On n'observe pas ici de différence pour les actifs financiers et les ménages mixtes sont plus nombreux que les ménages non immigrés à posséder des objets de valeur. Mais les ménages mixtes ont un accès plus limité à la propriété du logement. L'écart de patrimoine entre ménages non immigrés et ménages mixtes (qui apparaît dans le graphique G 4.2) consiste donc en une différence de patrimoine immobilier.

#### 4.5.3 En Allemagne, les immigrés gagnent moins que les non-immigrés

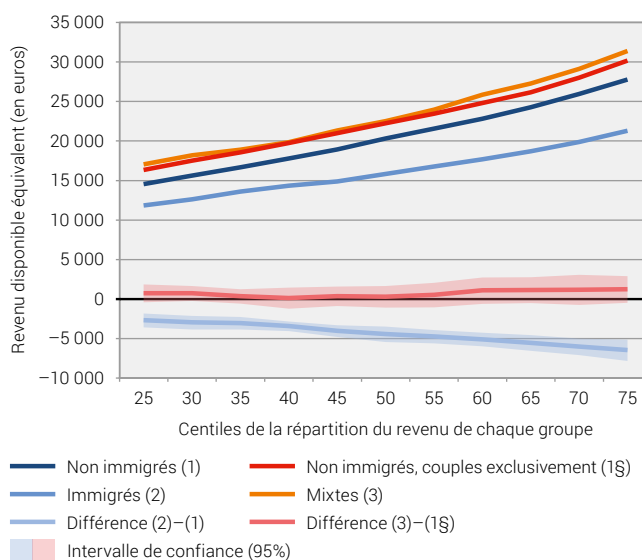
La situation démographique et économique des ménages mixtes est comparable en Suisse et en Allemagne. Dans les deux pays, les ménages mixtes sont plus grands et les personnes au sein de ces ménages ont un niveau d'éducation plus élevé qu'au sein des ménages non immigrés. Dans les deux pays, ils ont un revenu plus élevé mais un revenu équivalent comparable à celui des non-immigrés (voir tableau T4.4). Pour les immigrés, en revanche, la situation est assez différente en Suisse et en Allemagne. Les immigrés – malgré des caractéristiques démographiques similaires dans les deux pays (ils sont plus jeunes que les non-immigrés et ont plus d'enfants) – ont en Allemagne une expérience professionnelle plus proche de celle des non-immigrés (-3,9 ans

en Allemagne, -5,9 ans en Suisse), mais un revenu significativement moins élevé que les non-immigrés, même si l'on ne tient pas compte de la structure des ménages. L'écart est de 3410 EUR pour le revenu disponible médian et s'élève à 4464 EUR si l'on tient compte de la structure des ménages. À noter par ailleurs que l'écart augmente à mesure qu'on s'approche des revenus les plus élevés (voir graphique G 4.3).

#### Distribution du revenu disponible équivalent annuel, en 2012

Ménages non immigrés, immigrés et mixtes en Allemagne

G4.3



Notes: toutes les statistiques avec pondération transversale des ménages.

Source: DIW Berlin – SOEP 2012 v33.1

© OFS, auteure/auteurs 2020

**Caractéristiques moyennes de l'échantillon allemand, en 2012**

D'après la personne de référence du ménage

**T4.4**

	Non-immigrés (1)	Immigrés (2)	Mixtes (3)	(2) – (1)	(3) – (1§)
<b>Âge (en années)</b>	56,97	51,31	53,72	-5,66 années**	-1,25 années
<b>Taille du ménage (nombre de personnes)</b>	1,82	2,18	2,78	+0,36 personnes**	+0,13 personnes*
<b>Nombre d'enfants</b>	0,25	0,49	0,55	+0,23 enfants**	+0,04 enfants
<b>Statut matrimonial (en %)</b>					
Jamais marié	25,17	23,53	9,06	-1,64 p.p.	-3,11 p.p.
Marié	37,55	40,72	86,22	+3,17 p.p.	+11,00 p.p.**
Divorcé	19,99	23,10	3,82	+3,11 p.p.	-5,91 p.p.**
Veuf	16,64	11,64	0,72	-5,00 p.p.**	-1,92 p.p.**
<b>Niveau de formation (en %)</b>					
Scolarité obligatoire	11,68	22,83	7,66	+11,16 p.p.**	-0,12 p.p.
Secondaire II	51,78	45,49	48,31	-6,29 p.p.**	-2,67 p.p.
Tertiaire	36,50	31,40	44,03	-5,10 p.p.*	+2,85 p.p.
<b>Expérience professionnelle (en années)</b>	26,53	22,63	27,61	-3,90 années**	-0,19 années
<b>Statut d'activité (en %)</b>					
Salarié du public ou du privé	49,06	55,88	62,81	+6,82 p.p.**	+4,51 p.p.*
À son compte	6,31	6,32	7,55	+0,01 p.p.	+0,14 p.p.
Retraité	31,54	19,67	20,49	-11,86 p.p.**	-3,84 p.p.
Sans emploi	3,72	7,83	2,10	+4,11 p.p.**	-0,54 p.p.
Inactif	9,26	9,96	7,04	+0,70 p.p.	-0,11 p.p.
<b>Revenu disponible annuel du ménage (médiane, en EUR)</b>	25 999	22 589	40 674	-3 410 EUR**	+2 516 EUR*
<b>Revenu disponible annuel équivalent du ménage (médiane, en EUR)</b>	20 276	15 812	22 491	-4 464 EUR**	+271 EUR
<b>N'épargne pas/ne peut pas épargner</b>	37,26	57,30	30,80	+20,03 p.p.**	-2,34 p.p.
<b>Observations</b>	10 555	1 422	1 021		

Résultats pondérés avec le poids transversal ménage. 1§ ne comprend que les couples, sans les ménages d'une personne. \* significatif à 5%, \*\* significatif à 1%. p.p. signifie points de pourcentage.

Source: DIW Berlin – SOEP 2012 v33.

© OFS, auteure/auteurs 2020

#### 4.5.4 En Allemagne, les immigrés accumulent moins de richesses s'ils ne sont pas nés en Europe du Nord ou de l'Ouest

En Allemagne, l'écart de revenu entre immigrés et non-immigrés s'accompagne comme en Suisse d'un écart de patrimoine. 57,3% des immigrés en Allemagne, contre 37,3% des non-immigrés, disent ne pas pouvoir épargner. Mais malgré un différentiel d'épargne plus grand, l'écart de patrimoine entre immigrés et non-immigré est plus faible en Allemagne qu'en Suisse (voir graphique G 4.4). Les deux pays présentent aussi, pour l'ensemble de la population, un niveau de revenu moyen et un niveau de patrimoine net très différents.

Bien que les nationalités désavantagées en termes de patrimoine semblent être les mêmes en Allemagne et en Suisse (personnes nées en Afrique, en Turquie, en Ex-Yougoslavie, en Europe de l'Est et du Sud), il est intéressant de noter que les personnes issues de l'immigration nées en Allemagne accumulent moins de richesse que les immigrés issus d'Europe du Nord et de l'Ouest, dont le niveau de patrimoine est similaire à celui des personnes non issues de l'immigration (voir tableau T4.5). Cela pourrait être lié à l'appartenance de l'Allemagne à l'Union européenne, qui assure l'égalité de statut légal et civil entre Allemands et autres Européens.

**Revenu équivalent médian et patrimoine médian net des ménages, en 2012**

Écarts entre non-immigrés et immigrants en Allemagne, selon l'origine de la personne de référence

**T4.5**

	Revenu équivalent médian du ménage	Écart par rapport aux non-immigrés	Patrimoine médian net	Écart par rapport aux non-immigrés	Proportion d'immigrés
Ensemble des immigrants	15 812 EUR	-4 464 EUR**	5 835 EUR	-43 882 EUR**	100%
<b>Région d'origine des immigrants</b>					
Allemagne	17 648 EUR	-2 628 EUR**	8 000 EUR	-41 717 EUR**	29,5%
Europe du Nord et de l'Ouest	16 147 EUR	-4 129 EUR	29 500 EUR	-20 217 EUR	6,3%
Europe du Sud	15 995 EUR	-4 281 EUR**	14 000 EUR	-35 717 EUR**	7,6%
Europe de l'Est	15 012 EUR	-5 263 EUR**	2 800 EUR	-46 917 EUR**	21,9%
Ex-Yougoslavie et Turquie	14 833 EUR	-5 443 EUR**	2 000 EUR	-47 717 EUR**	17,3%
Afrique	15 889 EUR	-4 387 EUR	900 EUR	-48 817 EUR**	1,9%
Autres	15 854 EUR	-4 422 EUR**	2 450 EUR	-47 267 EUR**	15,5%

Revenu équivalent médian et patrimoine médian net en euros. Résultats pondérés avec le poids transversal ménage. \* significatif à 5%, \*\* significatif à 1%.

Source: DIW Berlin – SOEP 2012 v33.1

© OFS, auteure/auteurs 2020

**Composition du patrimoine de différentes catégories de ménages en Allemagne, en 2012****T4.6**

Type de patrimoine	Part des ménages ayant un type de patrimoine (%)			Écart (points de pourcentage)	
	Non-immigrés (1)	Immigrés (2)	Mixtes (3)	(2)-(1)	(3)-(1§)
Actifs immobiliers	48,9	31,0	58,9	-17,8**	-3,6
Comptes bancaires, actions, autres actifs financiers	68,5	47,3	80,8	-21,2**	+4,6*
Objets de valeur	8,7	6,1	15,4	-2,6**	+4,4*
Assurances vie et plans de retraite privés	45,5	36,3	58,7	-9,3**	+0,1
Hypothèques	21,4	17,2	31,2	-4,2**	-0,5
<b>Observations</b>	10 555	1 422	1 021		

Résultats pondérés avec le poids transversal ménage. 1§ ne comprend que les couples, sans les ménages d'une personne. \* significatif à 5%, \*\* significatif à 1%.

Source: DIW Berlin – SOEP 2012 v33.1

© OFS, auteure/auteurs 2020

En Allemagne comme en Suisse, les ménages immigrants accumulent moins de richesses, tant en termes immobiliers qu'en termes financiers. L'accès à la propriété du logement pourrait donc être important aussi pour les immigrants dans ce pays. Cependant, contrairement à ce qui se passe en Suisse, les ménages mixtes ne sont pas, en Allemagne, significativement désavantagés par rapport aux non immigrants en termes de patrimoine immobilier et de prêts hypothécaires (voir tableau T4.6). Les ménages mixtes sont donc plus proches des non immigrants, en termes de patrimoine, en Allemagne qu'en Suisse.



**Décomposition de l'écart de patrimoine entre immigrés et non-immigrés en Suisse (méthode DFL), en 2015** T4.7

	Centiles		
	25 <sup>e</sup>	médiane	75 <sup>e</sup>
<b>Écart total</b>	<b>42 126 fr.**</b>	<b>209 387 fr.**</b>	<b>469 000 fr.**</b>
Effet des caractéristiques	19 000 fr.** (45,1%)	75 887 fr.** (36,2%)	117 000 fr.** (24,9%)
Part inexpliquée	23 126 fr.** (54,9%)	133 500 fr.** (63,8%)	352 000 fr.** (75,1%)
<b>Observations</b>	<b>5 292</b>	<b>5 292</b>	<b>5 292</b>

\*\* significatif à 1%.

Source: OFS – SILC 2015, version du 7.6.2018, avec les données expérimentales sur le patrimoine

© OFS, auteure/auteurs 2020

**Décomposition de l'écart de patrimoine entre immigrés et non-immigrés en Suisse (méthode DFL), en 2015**

Avec la propriété du logement parmi les variables explicatives

T4.8

	Centiles		
	25 <sup>e</sup>	médiane	75 <sup>e</sup>
<b>Écart total</b>	<b>42 126 fr.**</b>	<b>209 387 fr.**</b>	<b>469 000 fr.**</b>
Effet des caractéristiques	27 118 fr.** (64,4%)	149 387 fr.** (71,3%)	274 000 fr.** (58,4%)
Part inexpliquée	15 008 fr.** (35,6%)	60 000 fr.** (28,7%)	195 000 fr.** (41,6%)
<b>Observations</b>	<b>5 292</b>	<b>5 292</b>	<b>5 292</b>

\*\* significatif à 1%.

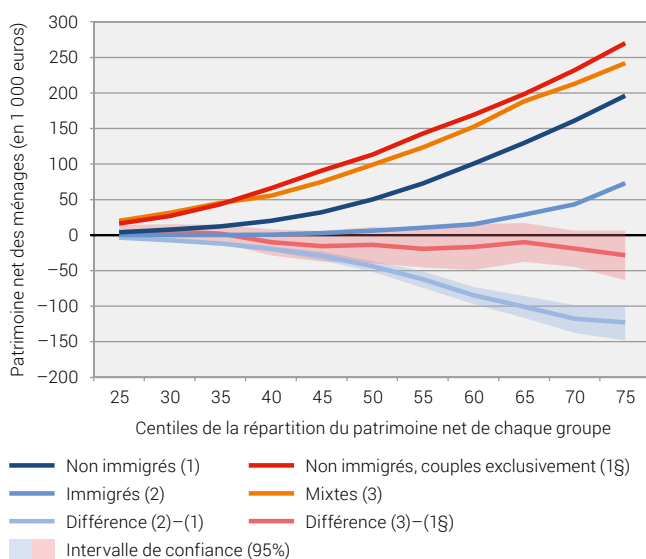
Source: OFS – SILC 2015, version du 7.6.2018, avec les données expérimentales sur le patrimoine

© OFS, auteure/auteurs 2020

**Distribution du patrimoine net des ménages, en 2012**

Ménages non immigrés, immigrés et mixtes en Allemagne

G4.4



Notes: toutes les statistiques avec pondération transversale des ménages.

Source: DIW Berlin – SOEP 2012 v33.1

© OFS, auteure/auteurs 2020

**4.5.5 En Suisse, la propriété du logement explique pour moitié l'écart de patrimoine entre immigrés et non-immigrés**

Nous avons calculé la part de l'écart de patrimoine net qui résulte des caractéristiques sociodémographiques des ménages immigrés et des ménages non immigrés (caractéristiques présentées dans le tableau T4.1 pour la Suisse et dans le tableau T4.4 pour l'Allemagne). En Suisse, environ 45,1% de l'écart de patrimoine, chez les ménages qui ont un patrimoine relativement modeste (1<sup>er</sup> quartile de la distribution), peuvent s'expliquer par des caractéristiques observables, contre seulement 24,9% de l'écart chez les ménages qui ont un patrimoine relativement important (4<sup>e</sup> quartile) (voir tableau T4.7). L'accumulation de richesse est donc déterminée plus fortement chez les ménages riches que chez les moins riches par des caractéristiques non observables et par la composition du patrimoine. Si, aux variables explicatives, on ajoute encore la propriété du logement, on explique plus de la moitié (58,4%) de l'écart de patrimoine chez les ménages fortunés (voir tableau T4.8). De plus, à la médiane, la part expliquée passe de 36,2% à 71,3%, d'où on peut conclure que deux cinquièmes environ de l'écart de patrimoine s'explique par la propriété du logement. La différence entre immigrés et non-immigrés en matière de propriété du logement pourrait être

**Décomposition de l'écart de patrimoine entre immigrés et non-immigrés en Allemagne (méthode DFL), en 2012 T4.9**

	Centiles		
	25 <sup>e</sup>	médiane	75 <sup>e</sup>
<b>Écart total</b>	<b>3 600 EUR**</b>	<b>43 882 EUR**</b>	<b>123 300 EUR**</b>
Effet des caractéristiques	3 600 EUR** (100,0%)	35 067 EUR** (79,9%)	67 000 EUR** (54,3%)
Part inexpliquée	0 EUR (0,0%)	8 815 EUR** (20,1%)	56 300 EUR** (45,7%)
<b>Observations</b>	<b>11 977</b>	<b>11 977</b>	<b>11 977</b>

\*\* significatif à 1%; l'écart de patrimoine au 1<sup>er</sup> quartile est entièrement expliqué en raison du faible niveau de patrimoine au bas de l'échelle de distribution.

Source: DIW Berlin – SOEP 2012 v33.1

© OFS, auteure/auteurs 2020

**Décomposition de l'écart de patrimoine entre immigrés et non-immigrés en Allemagne (méthode DFL), en 2012**

Avec la propriété du logement parmi les variables explicatives

**T4.10**

	Centiles		
	25 <sup>e</sup>	médiane	75 <sup>e</sup>
<b>Écart total</b>	<b>3 600 EUR**</b>	<b>43 882 EUR**</b>	<b>123 300 EUR**</b>
Effet des caractéristiques	3 600 EUR** (100,0%)	40 717 EUR** (92,8%)	118 500 EUR** (96,1%)
Part inexpliquée	0 EUR (0,0%)	3 165 EUR* (7,2%)	4 800 EUR (3,9%)
<b>Observations</b>	<b>11 977</b>	<b>11 977</b>	<b>11 977</b>

\* significatif à 5%, \*\* significatif à 1%.

Source: DIW Berlin – SOEP 2012 v33.1

© OFS, auteure/auteurs 2020

liée aussi à d'autres facteurs, parmi lesquels l'accès aux prêts hypothécaires et au marché immobilier (notamment pour les étrangers qui doivent remplir des conditions particulières pour accéder à la propriété du logement), l'intention de s'établir dans le pays et la probabilité d'hériter une maison. Les non-immigrés ont plus de chances d'hériter une maison en Suisse et projettent probablement plus que les autres de demeurer en Suisse. En outre, l'accès aux prêts hypothécaires et au marché immobilier pourrait être facilité par des informations transmises de bouche à oreille, informations qui sont plus accessibles aux non-immigrés qu'aux immigrés. L'écart de patrimoine pourrait également être un élément pertinent ici, sachant que les prêteurs demandent un dépôt d'au moins 20% de la valeur du bien (10% en espèces, 10% pouvant provenir d'un fonds de pension). Enfin, si la propriété du logement constitue un facteur explicatif si important dans le contexte suisse, cela pourrait également être dû à la hausse des prix du logement, qui a fait augmenter la valeur des maisons construites ou achetées dans les années 1970, 1980 et au début des années 2000, quand les immigrés récents n'étaient pas encore dans le pays.

#### 4.5.6 En Allemagne, l'écart de patrimoine s'explique plus facilement par le revenu et par des caractéristiques personnelles

En Allemagne, les mêmes variables expliquent une part beaucoup plus importante de l'écart de patrimoine entre immigrés et non-immigrés (voir tableau T4.9). Chez les ménages relativement riches, les caractéristiques des immigrés expliquent 54,3% de l'écart de patrimoine en Allemagne, contre seulement 24,9% en Suisse. Chez les ménages les moins riches, c'est la totalité de l'écart (100%) qui est explicable en Allemagne. Une des raisons de cette différence entre les deux pays pourrait résider dans les écarts de revenu entre immigrés et non-immigrés, qui sont relativement plus importants en Allemagne qu'en Suisse. En outre, le niveau de richesse moyen étant très élevé en Suisse, le ratio patrimoine/revenu est plus élevé en Suisse qu'en Allemagne. La corrélation entre le revenu et le patrimoine est en effet plus faible en Suisse qu'en Allemagne (0.41 en Suisse, 0.55 en Allemagne)<sup>13</sup>. Une explication de cette corrélation plus faible réside dans le fait que, en Suisse, une part plus importante du patrimoine pourrait

<sup>13</sup> Ces valeurs sont obtenues en éliminant les données du 1<sup>er</sup> et du 99<sup>e</sup> centile pour réduire l'effet des valeurs extrêmes.

ne pas provenir du revenu, mais d'autres sources, telles que l'héritage, la hausse des prix de l'immobilier et les retours sur investissements financiers<sup>14</sup>.

## 4.6 Conclusion

Nous avons procédé dans ce chapitre à une analyse comparative des revenus et du patrimoine des ménages immigrés, non immigrés et mixtes en Suisse et en Allemagne. Nos résultats montrent que la situation financière et les conditions de vie des immigrés diffèrent dans les deux pays.

Les ménages immigrés sont généralement plus grands que les ménages non immigrés de sorte que leurs revenus se répartissent entre un plus grand nombre de personnes. C'est là la principale différence entre ménages immigrés et ménages non-immigrés en Suisse. En Allemagne, les ménages immigrés ont en outre des revenus sensiblement moins élevés que les ménages non immigrés. Les ménages les plus désavantagés, à cet égard, sont ceux dont le responsable est né en Afrique, en Turquie, en Ex-Yougoslavie, en Europe de l'Est et du Sud. D'autres groupes, en revanche, sont avantagés, notamment les immigrés issus d'Europe du Nord et de l'Ouest, qui, dans les deux pays, gagnent autant voire plus que les non-immigrés et qui, en Allemagne, accumulent autant de richesse que les non-immigrés.

Dans les comparaisons portant sur le patrimoine, il faut considérer les actifs immobiliers et les actifs financiers, qui tous deux sont déterminants pour l'écart de patrimoine entre immigrés et non-immigrés. Dans les deux pays, les ménages immigrés sont moins riches que les ménages non immigrés pour les deux types d'actifs, mais le patrimoine immobilier explique une plus grande part de l'écart de patrimoine, au niveau de la médiane, en Suisse qu'en Allemagne.

Bien que les taux de propriété du logement et les ratios d'accumulation de richesse soient comparables chez les propriétaires et les locataires des deux pays (Kuhn et Grabka 2018), la propriété du logement et les emprunts hypothécaires sont moins fréquents chez les immigrés en Suisse qu'en Allemagne. C'est vrai tant pour les ménages entièrement immigrés que pour les ménages mixtes. Les ménages mixtes, qui, dans les deux pays, ont un revenu disponible équivalent comparable à celui des ménages non immigrés, sont, en Allemagne seulement, mieux lotis que les ménages non immigrés en termes de propriété du logement. Cette différence entre la Suisse et l'Allemagne pourrait être due à plusieurs facteurs.

Premièrement, seuls les ménages assez aisés ont les moyens d'acheter leur logement. Les réglementations suisses et allemandes relatives aux prêts hypothécaires, qui exigent un dépôt d'au moins 20% de la valeur du bien, pourraient constituer pour les immigrés un obstacle important à l'accès à la propriété. En Suisse, les immigrés sont en outre plus jeunes et ont moins d'années d'expérience professionnelle que les non-immigrés, ce qui pourrait également conditionner leur accès à un prêt

hypothécaire. De plus, comme l'acquisition d'un logement au moyen d'un crédit hypothécaire a un effet positif sur le comportement d'épargne, cette composante pourrait contribuer à amplifier l'écart général de patrimoine entre immigrés et non-immigrés.

Deuxièmement, seules les personnes qui envisagent de demeurer assez longtemps dans un même lieu acquièrent la propriété de leur résidence principale. Bien que le taux de propriété du logement soit, dans la population générale, à peu près le même en Suisse et en Allemagne, on peut supposer que les immigrés sont plus mobiles en Suisse qu'en Allemagne. L'année moyenne d'immigration, pour l'ensemble des immigrés, est 1995 en Suisse et 1985 en Allemagne. Il y a donc plus d'immigrés récents en Suisse qu'en Allemagne. En outre, près de la moitié (49%) des immigrés arrivés en Suisse en 1998 avaient quitté le pays 17 ans plus tard et 26% des nouveaux immigrés déclarent avoir l'intention de repartir (Steiner 2019). Les choses sont différentes en Allemagne, où 83% des immigrés déclarent vouloir rester dans le pays et 17% disent avoir l'intention de repartir. La différence de mobilité des immigrés en Suisse et en Allemagne pourrait s'accompagner d'une différence de motivation à acquérir son logement.

Troisièmement, suivant leur nationalité et leur permis de séjour, certains immigrés sont soumis en Suisse à une législation qui restreint leur droit d'acquérir une résidence principale ou secondaire. Les restrictions concernent principalement les ressortissants de «pays tiers», mais des restrictions s'appliquent aussi aux étrangers résidant à l'étranger qui souhaitent acquérir une résidence secondaire en Suisse. Le nombre d'acquisitions de résidences secondaires par des étrangers sur le territoire suisse est limité à 1500 par an. Ce nombre est réparti entre les cantons et les communes qui promeuvent le tourisme. Ces restrictions légales pourraient contribuer à expliquer pourquoi l'écart de patrimoine entre ménages immigrés et ménages non immigrés est plus grand en Suisse qu'en Allemagne. Mais même avec cette hypothèse, environ un tiers de l'écart de patrimoine demeure inexpliqué en Suisse.

La question de savoir pourquoi la part inexpliquée de l'écart de patrimoine entre ménages immigrés et ménages non immigrés est plus grande en Suisse qu'en Allemagne pourrait se ramener à la question de savoir pourquoi les Suisses ont de manière générale un niveau de patrimoine aussi élevé. La Suisse n'a pas, au cours des dernières décennies, subi un choc susceptible de bouleverser la distribution des richesses dans sa population. L'Allemagne en a subi plusieurs: l'hyperinflation de 1923; la Deuxième Guerre mondiale, qui a détruit une part considérable de son capital physique; l'afflux, après la guerre, de millions de réfugiés allemands démunis; la réforme monétaire de 1948; le Lastenausgleich, après la Deuxième Guerre mondiale, qui a obligé les Allemands fortunés à financer par l'impôt la reconstruction du pays; enfin l'unification avec l'Allemagne de l'Est, qui n'était pas un pays particulièrement prospère. En comparaison de cela, la Suisse s'est trouvée dans une situation très favorable au cours des cent dernières années. En outre, l'exiguïté de notre territoire fait que les prix de l'immobilier sont bien plus élevés en Suisse qu'en Allemagne. Il est difficile de prendre en considération tous les facteurs historiques qui pourraient avoir contribué à l'écart de patrimoine entre immigrés et non-immigrés dans les deux pays.

<sup>14</sup> Comme les données sur le patrimoine en Suisse sont encore provisoires, la corrélation plus faible en Suisse pourrait aussi être due à l'imputation des valeurs manquantes et à une part d'incertitude dans les réponses sur la valeur exacte du patrimoine.

Nous nous sommes contentés de considérer quelques variables sociodémographiques telles que le revenu, l'éducation, le statut matrimonial et le nombre d'enfants.

Il faut signaler enfin que la non-prise en compte des fonds de pension du deuxième pilier, des actifs commerciaux et des dettes de consommation pourrait avoir entraîné une sous-estimation de l'écart de patrimoine entre immigrés et non-immigrés en Suisse. Au total, l'écart de patrimoine entre ces deux groupes de population pourrait être encore supérieur aux estimations de la présente étude. En conclusion, nous dirons que, même si les ménages immigrés ont plus facilement le même revenu que les ménages non immigrés en Suisse qu'en Allemagne, ils ont – pour des raisons liées notamment à la propriété du logement – plus de difficultés en Suisse à «s'élever dans l'échelle des richesses».

## Annexe

Pour estimer si les écarts de patrimoine entre les ménages issus de l'immigration et les ménages non issus de l'immigration peuvent s'expliquer par certaines caractéristiques de chaque groupe, nous avons utilisé la décomposition de DiNardo-Fortin-Lemieux (DFL, 1996). Nous présentons brièvement ci-après la méthode de décomposition DFL. Pour une explication plus détaillée, on se reportera à DiNardo *et al.* (1996).

Sans perte de généralité, la différence observée entre les quantiles de deux distributions,  $\Delta_0^{q_\theta}$ , peut se décomposer ainsi:

$$\begin{aligned} \Delta_0^{q_\theta} &= q_\theta(F_{W_n}) - q_\theta(F_{W_m}) \\ &= \underbrace{q_\theta(F_{W_n}) - q_\theta(F_{W_n}^C)}_{\text{effet de composition}} + \underbrace{q_\theta(F_{W_n}^C) - q_\theta(F_{W_m})}_{\text{Part non expliquée}}, \end{aligned}$$

où  $q_\theta(F_{W_n})$  et  $-q_\theta(F_{W_m})$  sont le  $\theta^e$  quantile de la distribution du patrimoine net chez les non-immigrés et chez les immigrés. Le terme peut être développé avec  $\pm q_\theta(F_{W_n}^C)$ , qui est le quantile de patrimoine contrefactuel – celui qu'on observerait chez les non-immigrés si leurs ménages avaient les mêmes caractéristiques que les ménages immigrés. Les deux termes qui en résultent sont: l'effet de composition, qui indique quelle part de l'écart de patrimoine observé entre les deux groupes résulte de différences dans les caractéristiques des ménages et la part de l'écart qui n'est pas expliquée.

Pour estimer la distribution contrefactuelle  $F_{W_n}^C$ , DiNardo *et al.* (1996) proposent de repondérer la distribution observée du patrimoine net des non-immigrés. La distribution observée du patrimoine net s'écrit:

$$F_{W_n} = \int F_{W_n|X_n} dF_{X_n},$$

où  $F_{W_n|X_n}$  est la distribution conditionnelle du patrimoine net des non-immigrés (pour la caractéristique  $X$ ) et où  $F_{X_n}$  est la distribution de leurs caractéristiques. De même, la distribution contrefactuelle peut s'écrire:

$$\begin{aligned} F_{W_n}^C &= \int F_{W_n|X_n} dF_{X_m} \\ &= \int F_{W_n|X_n} \underbrace{\frac{dF_{X_m}}{dF_{X_n}}}_{\text{Facteur de repondération } \psi} dF_{X_n}, \end{aligned}$$

où  $F_{X_m}$  est la distribution des caractéristiques des ménages immigrés. On voit que la distribution contrefactuelle diffère de la distribution observée par un facteur de repondération  $\psi$ . D'après le théorème de Bayes, le facteur de repondération peut être reformulé avec des grandeurs estimables:

$$\begin{aligned} \psi &= \frac{dF_{X_m}}{dF_{X_n}} = \frac{\Pr(X | Migrant = 1)}{\Pr(X | Migrant = 0)} \\ &= \frac{\Pr(Migrant = 1 | X) / \Pr(Migrant = 1)}{\Pr(Migrant = 0 | X) / \Pr(Migrant = 0)}. \end{aligned}$$

$\Pr(Migrant = 1 | X)$  et  $\Pr(Migrant = 0 | X)$  sont les probabilités conditionnelles d'être un ménage immigré ou un ménage non immigré en fonction de  $X$ .  $\Pr(Migrant = 1)$  et  $\Pr(Migrant = 0)$  sont les probabilités inconditionnelles. Dans nos travaux, nous avons estimé les probabilités conditionnelles à l'aide d'un modèle probit où la variable dépendante est une variable binaire 0/1, désignant les ménages non immigrés et les ménages immigrés, et où les variables indépendantes correspondent à celles décrites dans notre article. Les probabilités non conditionnelles correspondent à la part pondérée des ménages immigrés/non immigrés dans l'échantillon.

Après estimation du facteur de repondération, nous procédons à la repondération de la distribution observée du patrimoine des ménages non immigrés pour obtenir les quantiles contrefactuels, qui permettent de décomposer l'écart de patrimoine imputable à la migration. La repondération est telle que les ménages non immigrés qui ont des caractéristiques semblables aux ménages immigrés reçoivent des coefficients de pondération plus élevés. Ainsi, la distribution des caractéristiques des ménages non immigrés, une fois repondérée, ressemble à celle des immigrés. Nous obtenons des écarts-types et des intervalles de confiance pour toutes les estimations au moyen d'une procédure Bootstrap répliquant l'estimation 500 fois.

## Références bibliographiques

- Bauer, Thomas K.; Deborah A. Cobb-Clark, Vincent A. Hildebrand et Mathias G. Sinning (2011): A Comparative Analysis of the Nativity Wealth Gap, *Economic Inquiry*, 49 (4), 989–1007. <https://doi.org/10.1111/j.1465-7295.2009.00221.x>.
- Bauer, Thomas K. et Mathias G. Sinning (2011): The Savings Behavior of Temporary and Permanent Migrants in Germany, *Journal of Population Economics*, 24 (2), 421–449.
- Busse, Reinhard et Miriam Blümel (2014): Germany: Health System Review, *Health Systems in Transition*, 16 (2), 1–296.
- Cobb-Clark, Deborah A. et Vincent A. Hildebrand (2006a): The Wealth and Asset Holdings of U.S.-born and Foreign-born Households: Evidence from SIPP Data, *Review of Income and Wealth*, 52 (1), 17–42. <https://doi.org/10.1111/j.1475-4991.2006.00174.x>
- Cobb-Clark, Deborah A. et Vincent A. Hildebrand (2006b): The Wealth of Mexican Americans, *Journal of Human Resources*, 41 (4), 841–868.
- Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe CEE-ONU (2017): *Guide on poverty measurement*. New York et Genève: Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe. <https://www.unece.org/index.php?id=47512&L=0> (dernière consultation le 15.05.2020).
- Constant, Amelie F.; Rowan Roberts et Klaus F. Zimmermann (2009): Ethnic Identity and Immigrant Homeownership, *Urban Studies*, 46 (9), 1879–1898. <https://doi.org/10.1177/0042098009106022>.
- De Pietro, Carlo; Paul Camenzind, Isabelle Sturny, Luca Crivelli, Suzanne Edwards-Garavoglia, Anne Spranger, Friedrich Wittenbecher et Wilm Quentin (2015): Switzerland: Health System Review, *Health Systems in Transition*, 17 (4), 1–288.
- DiNardo, John; Nicole M. Fortin et Thomas Lemieux (1996): Labor Market Institutions and the Distribution of Wages, 1973–1992: A Semiparametric Approach, *Econometrica*, 64 (5), 1001–1044. DOI: 10.3386/w5093.
- Ecoplan (2014): *Vermögenslage der privaten Haushalte. Vermögensdefinitionen, Datenlage und Datenqualität*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Gibson, John; Trinh Le et Steven Stillman (2007): What Explains the Wealth Gap Between Immigrants and the New Zealand Born? *New Zealand Economic Papers*, 41 (2), 131–162. <https://doi.org/10.1080/00779950709558507>.
- Goebel, Jan; Markus M. Grabka, Stefan Liebig, Martin Kroh, David Richter, Carsten Schröder et Jürgen Schupp (2019): The German Socio-Economic Panel (SOEP), *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, 239 (2), 345–360. <https://doi.org/10.1515/jbnst-2018-0022>.
- Guggisberg, Martina et Stephan Häni (2014): *La pauvreté des personnes âgées*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications (dernière consultation le 15.05.2020).
- Kaas, Leo; Georgi Kocharkov et Edgar Preugschat (2015): *Wealth Inequality and Homeownership in Europe*. University of Konstanz, Working Paper Series 2015-18.
- Kristensen, Ewa; Fabienne Rausa et Marcel Heiniger (2017): *Rapport statistique sur l'intégration de la population issue de la migration*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Rapport statistique sur l'intégration de la population issue de la migration (dernière consultation le 15.05.2020).
- Kuhn, Ursina et Markus Grabka (2018): Homeownership and Wealth in Switzerland and Germany. In: Robin Tillman, Marieke Voorpostel et Peter Farago (éds.): *Social Dynamics in Swiss Society*. Cham: Springer, 175–185. [http://dx.doi.org/10.1007/978-3-319-89557-4\\_12](http://dx.doi.org/10.1007/978-3-319-89557-4_12).
- Mathä, Thomas Y.; Alessandro Porpiglia et Eva Sierminska (2011): *The Immigrant/Native Wealth Gap in Germany, Italy and Luxembourg*, ECB Working Paper Series 1302.
- Office fédéral de la statistique OFS (2019a): Distribution des revenus disponibles équivalents annuels. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Indicateurs de l'intégration (dernière consultation le 15.05.2020).
- Office fédéral de la statistique OFS (2019b): Taux de risque de pauvreté. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Indicateurs de l'intégration (dernière consultation le 15.05.2020).
- Office fédéral de la statistique OFS (2019c): Privation matérielle. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Indicateurs de l'intégration (dernière consultation le 15.05.2020).

Office fédéral de la statistique OFS (2019d): Difficulté à joindre les deux bouts. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Indicateurs de l'intégration → Tous les indicateurs → Difficulté à joindre les deux bouts (dernière consultation le 15.05.2020).

Office fédéral de la statistique OFS (2019e): Comptes globaux de la protection sociale 2016: comparaisons internationales. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Sécurité sociale (dernière consultation le 15.05.2020).

Organisation de coopération et de développement économiques OCDE (2018a): *Asset-based poverty: insights from the OECD wealth distribution database*. Social Situation Monitor Research Seminar Brussels. <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=19263&langId=en> (dernière consultation le 15.05.2020).

Organisation de coopération et de développement économiques OCDE (2018b): *The Role and Design of Net Wealth Taxes in the OECD*. OECD Tax Policy Studies n° 26, Paris: Éditions OCDE.

Organisation de coopération et de développement économiques OCDE (2019): Dépenses de santé (indicateur). <https://doi.org/10.1787/1ae0af3d-fr>.

Painter, Matthew A. et Zhenchao Qian (2015): Wealth Inequality among New Immigrants, *Sociological Perspectives*, 59 (2), 368–394. <https://doi.org/10.1177/0731121415589138>.

Ravazzini, Laura; Ursina Kuhn, Gaël Brulé et Christian Suter (2019): Comparison of Survey Data on Wealth in Switzerland, *Journal of Economic and Social Measurement*, 44 (1), 25–55. DOI: 10.3233/JEM-190461

Sinning, Mathias (2010): Home-ownership and Economic Performance of Immigrants in Germany, *Urban Studies*, 47 (2), 387–409.

Steiner, Ilka (2019): Immigrants' Intentions – Leaning Towards Remigration or Naturalization? In: Ilka Steiner et Philippe Waner (éds.): *Migrants and Expats: The Swiss Migration and Mobility Nexus*. IMISCOE Research Series. Cham: Springer, 293–314.

## Informations sur l'auteure et les auteurs

*Laura Ravazzini* (1989), Dr, post-doctorante à l'Université de Neuchâtel, nccr – on the move. Domaines de recherche: revenus et patrimoine, données d'enquête.

*Christoph Halbmeier* (1987), M.Sc. économie, collaborateur scientifique à l'Institut Allemand pour la Recherche Économique (DIW Berlin). Domaines de recherche: inégalités, distribution de revenus et de patrimoines, indicateurs régionaux.

*Christian Suter* (1956), Dr, Professeur de sociologie à l'Université de Neuchâtel. Domaines de recherche: indicateurs sociaux et «social reporting», inégalités sociales et pauvreté, mondialisation et société-monde.



# 5 Une protection sociale pour qui? Participation des immigrés au système suisse de sécurité sociale<sup>1</sup>

Monica Budowski, Eveline Odermatt et Sebastian Schief

## Résumé

**Ce chapitre est une contribution aux débats sur la participation des migrants (en particulier des travailleurs de l'UE) à la sécurité sociale en Suisse. Les auteurs soumettent à un examen critique le discours dominant sur les relations entre migrations internationales et sécurité sociale. Une estimation de la contribution financière des immigrés au système suisse de protection sociale et les estimations effectués au plan international suggèrent que les migrants contribuent globalement davantage à la sécurité sociale qu'ils n'en bénéficient. Les retraités qui retournent dans leur pays d'origine perdent leur droit aux prestations complémentaires de l'assurance vieillesse et survivants. Des enquêtes qualitatives montrent que les immigrés ont du mal à s'orienter dans nos institutions de protection sociale et qu'ils ont le sentiment d'être traités injustement lorsqu'ils rentrent dans leur pays d'origine. S'appuyant sur des données secondaires quantitatives et qualitatives, les auteurs estiment que le débat sur l'immigration et la protection sociale ne pourrait que bénéficier d'un examen plus précis de la contribution totale des migrants à la sécurité sociale.**

## 5.1 Introduction

La sécurité sociale est organisée dans chaque pays en fonction de son régime migratoire, de sa réglementation du travail et de son système de protection sociale. Chaque pays fixe les conditions qui donnent droit à la sécurité sociale d'après des critères de contribution et/ou d'appartenance. Les modalités et les conditions d'accès des migrants à la sécurité sociale donnent lieu dans chaque pays à des débats et font l'objet de négociations entre les pays d'accueil et les pays d'origine des migrants. Les débats sont parfois vifs quand la solidarité s'étend (ou risque de s'étendre) à des populations qui ne sont pas, ou qui ne sont que partiellement perçues comme faisant partie de la communauté nationale, ou qui sont perçues comme ne contribuant pas de manière proportionnée ou adéquate à la sécurité sociale et au bien commun. Des conventions bilatérales ou multilatérales se concluent pour contrôler et réduire les restrictions d'accès des migrants à la sécurité sociale.

Les mouvements migratoires en Europe et vers l'Europe soulèvent des questions de solidarité en termes de participation à la protection sociale, d'accès à la protection et de transférabilité des

droits acquis vers le pays d'origine des migrants (Sabates Wheeler 2009). En Suisse et en Europe, le principe du droit à la protection sociale est aujourd'hui remis en cause en raison des effets réels ou supposés de l'immigration sur la sécurité sociale. L'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union européenne en 2007, puis dans l'espace Schengen en 2014, a alimenté la crainte de voir arriver des immigrés motivés essentiellement par le désir de profiter de l'État-providence. Il n'est pas surprenant dès lors que les études se soient multipliées au cours des quinze dernières années sur la participation financière et sur l'accès des migrants à la sécurité sociale de leur pays d'accueil (p. ex. Carmel et al. 2011; Faist 2017; Lafleur et Mescoli 2018; Levitt et al. 2017). La question des migrations et de la protection sociale est devenue une question importante dans les négociations politiques, par exemple sur l'accord institutionnel Suisse-UE (libre circulation des personnes, etc.) ou dans les négociations en cours entre la Suisse et l'UE sur le financement des indemnités de chômage des travailleurs frontaliers (Favre et al. 2018; Ramel et Sheldon 2012). Depuis quelques années, l'attitude à l'égard des immigrés bénéficiant d'une protection sociale s'est durcie un peu partout en Europe (OIM 2010). Nous examinerons ici la situation des immigrés dans le système suisse de sécurité sociale.

Nous donnerons d'abord, en nous appuyant sur les recherches qui ont été faites jusqu'ici, une vue d'ensemble de la contribution des immigrés au système suisse de sécurité sociale. Nous nous concentrerons ensuite, indépendamment des responsabilités que les migrants et les institutions associent avec l'appartenance transnationale, sur les droits des immigrés dans le système suisse de protection sociale. Enfin, considérant qu'on ne se soucie pas assez aujourd'hui de la position particulière des migrants dans le système de la sécurité sociale, eu égard à ses dimensions spatiales et temporelles, nous évoquerons les expériences faites par les migrants eux-mêmes dans le monde de la sécurité sociale et dans les services sociaux. Nous concluons par une brève discussion des résultats.

## 5.2 Contribution des migrants au système suisse de protection sociale: état de la question

Après une brève présentation du régime suisse de sécurité sociale et des caractéristiques de l'immigration en Suisse, nous comparerons les parts respectifs des immigrés et des Suisses au financement et aux bénéfices de la sécurité sociale.

<sup>1</sup> Ce texte est la traduction française d'un article original en anglais. Conformément à la pratique de l'OFS, la version française est au masculin générique



## 5.2.1 Le système suisse de sécurité sociale

Dans la plupart des typologies des régimes de protection sociale, le régime suisse est considéré comme étant proche du régime libéral anglo-saxon. En 1990, la typologie d'Esping-Andersen attribuait à la Suisse les caractéristiques suivantes: bas niveau des dépenses sociales<sup>2</sup>, niveau moyen des inégalités de revenu et faible protection des droits des salariés. Mais au cours des quarante dernières années, la Suisse a évolué du régime libéral vers le régime conservateur (Armingeon et al. 2004; Obinger et al. 2010; Nollert 2007; Nollert et Schief 2011). Contrairement aux pays à régime libéral, comme le Royaume-Uni et les États-Unis, il n'y a pas eu en Suisse de déclin substantiel du taux de remplacement net<sup>3</sup> en cas de maladie, d'accident du travail et de chômage. Les dépenses sociales ont même augmenté dans les années 1990, principalement dans l'assurance chômage, l'assurance maladie et l'assurance invalidité. Le régime suisse de protection sociale se caractérise aujourd'hui par un niveau élevé de dépenses sociales, un niveau élevé d'indépendance de la sécurité sociale par rapport au marché du travail, un faible taux de pauvreté et des inégalités de revenu modérées (Bonoli et Natali 2012; Förster et Mira d'Ercole 2005; OCDE 2019).

Le système suisse de sécurité sociale comporte trois niveaux: le premier niveau est celui des prestations allouées sous condition de ressources. Ses principaux instruments sont l'aide sociale, les prestations complémentaires à l'AVS, les réductions de primes d'assurance maladie et les allocations familiales. Les prestations sont financées soit par une assurance, soit par l'impôt, soit par une combinaison des deux. Les prestations sous condition de ressources, axées sur la demande, obéissent au principe de la subsidiarité. Elles n'entrent en jeu que si les assurances situées en amont ne fournissent pas une aide suffisante. Les risques sociaux sont couverts de manière ciblée par des prestations adaptées à chaque situation.

Le deuxième niveau est celui des assurances sociales: l'assurance vieillesse et survivants (AVS), la prévoyance professionnelle, l'assurance chômage, l'assurance maladie, l'assurance accidents et l'assurance invalidité.

Le niveau supérieur est celui des services publics de base: système de santé, système d'éducation, système juridique, etc.

Les modèles suisses d'assurance et les politiques publiques traitent les risques sociaux à trois niveaux institutionnels différents: communal, cantonal, fédéral. Le financement est assuré par des contributions individuelles, par les contributions des employeurs et par l'impôt. Dans un tel contexte, la question du

coût et des bénéficiaires pour la Suisse de la protection sociale accordée aux immigrés est une question particulièrement complexe<sup>4</sup>.

## 5.2.2 Principales caractéristiques de l'immigration en Suisse

La Suisse, dans toute son histoire récente, a été un pays d'immigration. Il n'y a pas, dans les sciences sociales, de consensus sur une définition unique et universelle de la notion de *migrant* ou d'*immigré*. En Suisse, le terme d'*immigré* désigne les demandeurs d'asile, les réfugiés, les immigrés avec ou sans papiers, les personnes entrées au titre du regroupement familial et les conjoints étrangers des immigrés. Occasionnellement, il désigne aussi les personnes nées en Suisse dont les parents ou les grands-parents ont immigré en Suisse (Jurt et al. 2014). L'Office fédéral de la statistique définit la «population issue de l'immigration» comme incluant «les personnes de nationalité étrangère ou naturalisées – sauf celles nées en Suisse et dont les deux parents sont nés en Suisse – et les personnes qui étaient Suisses à la naissance mais dont les deux parents sont nés à l'étranger». Les personnes de *nationalité étrangère* sont celles qui n'ont pas le passeport suisse (voir le chapitre 1). Dans ce qui suit, nous définissons les immigrés, dans le contexte suisse, comme les personnes de nationalité étrangère nées à l'étranger, qui vivent en Suisse et qui n'ont pas la nationalité suisse – quel que soit le moment de leur arrivée en Suisse.

En 2018, un quart de la population résidente de la Suisse était de nationalité étrangère. La majorité de ces étrangers étaient des ressortissants des pays de l'UE (environ 17% de la population totale). Les ressortissants de pays non européens ne représentent que 4% de la population (voir le chapitre 1; OFS 2019b). La législation suisse sur la nationalité est une des plus rigoureuses d'Europe. Il est particulièrement difficile d'obtenir la nationalité suisse, même pour les personnes nées en Suisse, d'où un taux de naturalisation parmi les plus faibles d'Europe (voir aussi le chapitre 7)<sup>5</sup>.

Depuis 2002, date de l'entrée en vigueur de l'accord entre la Suisse et l'UE/AELE sur la libre circulation des personnes (LCP), et encore en 2010, la Suisse a connu un niveau élevé d'immigration, avec un nombre d'arrivants assez élevé de l'OCDE par rapport à la population résidente (OCDE 2012, 276, 292). L'immigration en Suisse est déterminée en grande partie par la demande du marché du travail (voir les chapitres 2 et 3). La Suisse attire proportionnellement plus de migrants hautement qualifiés que les autres pays d'Europe (OCDE 2018a). Le nombre d'immigrés hautement qualifiés a plus que doublé depuis 1991. La plupart viennent d'Allemagne, d'Autriche, de France, de Grande-Bretagne,

<sup>2</sup> Les dépenses sociales nettes comprennent les dépenses publiques et privées. Il est tenu compte de la fiscalité directe et indirecte et des allègements fiscaux à visée sociale. L'indicateur est mesuré en pourcentage du PIB ou en dollars US par habitant (OCDE 2018b). En 2015, la Suisse occupait le troisième rang des pays de l'OCDE pour les dépenses sociales nettes (publiques et privées) (23,7% du PIB), alors qu'elle était proche du dernier rang pour les dépenses publiques (16% du PIB) (OCDE 2018b).

<sup>3</sup> Le taux de remplacement net correspond au revenu net du ménage en cas de maladie, d'accident ou de chômage, en pourcentage du revenu net antérieur du ménage.

<sup>4</sup> L'Office fédéral de la statistique (OFS) propose sur son site un schéma du modèle suisse de sécurité sociale, voir: [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Sécurité sociale → Rapports sur la protection sociale (dernière consultation le 15.05.2020).

<sup>5</sup> La loi sur la nationalité suisse (2018) dispose qu'une personne peut demander la nationalité suisse après avoir séjourné dans le pays pendant au moins dix ans, dont trois sur les cinq ans précédant le dépôt de la demande. Le temps passé en Suisse entre l'âge de 8 ans et de 18 ans compte double (OCDE 2018a).

mais aussi des Etats-Unis, du Canada et de l'Inde. Ces immigrés sont généralement plus qualifiés que ceux issus du Sud de l'Europe, d'Afrique de l'Ouest ou d'Amérique du Sud (Wanner et Steiner 2018). D'après les données de PETRA (statistique de la population résidante étrangère), plus de 70% des immigrés arrivés en Suisse entre 2003 et 2009 étaient âgés de 18 à 35 ans, et 23% étaient âgés de 36 à 50 ans (Ramel et al. 2012, 18). De 2015 à 2016, le nombre de travailleurs permanents a reculé de 6% parmi les immigrés, tandis que le nombre de travailleurs temporaires a augmenté de 7% (OCDE 2018a, 77).

On estime qu'un tiers des immigrés âgés retournent dans leur pays d'origine, qu'un tiers restent en Suisse et qu'un tiers partagent leur temps entre les deux pays (Bolzman et al. 2006, 1362, Wanner et Fibbi 2002, 37). Si les immigrés qui rentrent dans leur pays continuent à toucher leurs rentes de vieillesse (AVS) sur le territoire de l'Union européenne, d'autres prestations de la sécurité sociale, comme les prestations complémentaires (PC), les prestations de l'assurance invalidité (AI) et l'aide sociale, ne leurs sont plus versées après leur retour au pays (Bolzman et Bridji 2019).

En général, l'accès des immigrés à la sécurité sociale dépend de leur statut légal et résidentiel dans leur pays d'origine et dans le pays d'accueil. Dans la majorité des cas, les immigrés ont dans leur pays d'origine le statut de citoyen, de plurinational ou d'émigré. Dans le pays d'accueil, par exemple la Suisse, leur statut sera différent: ils seront soit des citoyens naturalisés, soit des résidents permanents, soit des résidents temporaires, soit des sans papiers<sup>6</sup>. Les droits et les prérogatives des réfugiés et des immigrés font partie aujourd'hui des questions politiques les plus âprement débattues. L'immigration étant en grande partie une immigration de travailleurs répondant à la demande du marché du travail, nous nous concentrerons ici sur les travailleurs immigrés issus de l'UE et vivant en Suisse. Ils représentent environ 65% des immigrés (OFS 2019b). Nous parlerons brièvement à la section 5.3 des travailleurs issus d'autres pays européens vivant en Suisse ou dans un autre contexte européen.

La littérature spécialisée internationale sur les rapports entre l'immigration et la sécurité sociale porte essentiellement sur les travailleurs immigrés. Nous limiterons par conséquent notre analyse aux immigrés titulaires des permis B, C ou L. Nous ne tiendrons pas compte des titulaires des permis N ou F (personnes en procédure d'asile, personnes admises à titre provisoire).

Comme dans la plupart des autres pays, le droit à la sécurité sociale est fondé en Suisse sur la résidence, sur les contributions ou sur une combinaison des deux. Le droit des immigrés à la protection sociale dépend de leur participation déclarée au marché du travail, et leur accès au marché du travail dépend principalement de leur statut de séjour. Le séjour en Suisse des ressortissants de l'UE est toujours conditionnel. La protection sociale des travailleurs migrants dans l'Union européenne est régie généralement par des normes minimales, par exemple celles de la Convention 102 de l'OIT (OIT 2019) ou du Règlement CEE 1408/71 sur la sécurité sociale pour les travailleurs migrants (Union européenne 2019). Mais les citoyens de l'UE qui vivent

et travaillent en Suisse n'ont qu'un accès limité à l'aide sociale. Ils n'ont pas accès aux prestations sociales ni aux indemnités de chômage au cours de leur première année de séjour. S'ils sont sans emploi pendant une période prolongée, ils risquent de perdre leur droit de séjour (statut de séjour).

### 5.2.3 Migrants et protection sociale: qui paie quoi?

Les rapports entre l'immigration et le système suisse de protection sociale (avec ses différents modèles de financement par l'impôt ou par les cotisations) sont complexes. Ils comportent des aspects sociaux, économiques et légaux (conditions de séjour, droit à la sécurité sociale ou à l'aide sociale, etc.). Tous ces facteurs sont interdépendants. Des études ont montré que l'estimation du rapport coût/bénéfice de l'immigration pour la sécurité sociale d'un pays donné comporte toujours nombre de facteurs inconnus (liés aux tendances migratoires et/ou aux données sur l'immigration), et que le résultat de l'estimation dépend des hypothèses retenues par les chercheurs (Österman et al. 2019). Certains aspects importants de la question font nécessairement l'objet de spéculations (Can et al. 2013; Ramel 2013). Nous nous appuyerons néanmoins ci-après sur quelques travaux qui permettent de mieux comprendre les rapports entre l'immigration et la sécurité sociale en Suisse.

#### *Contribution à l'impôt, bilan fiscal*

Malgré les débats que suscite dans beaucoup de pays d'Europe la question de l'impact fiscal des migrations à l'intérieur de l'UE, peu d'études ont été consacrées jusqu'ici à cette question (Österman et al. 2019; Ramel et al. 2012). En Suisse, le niveau de l'impôt est bas par rapport à d'autres pays d'Europe. Aux plans communal, cantonal et fédéral, l'impôt est progressif et proportionnel, parfois plafonné à un certain niveau de revenu. L'option du forfait fiscal existe dans 21 cantons. Les hauts revenus contribuent par l'impôt au financement de la sécurité sociale, allégeant d'autant la charge qui pèse sur les autres contribuables (Nollert et Schief 2011; DFF 2018). Selon Bruchez (2018), l'immigration a dans un premier temps un impact favorable sur les finances publiques de la Suisse, mais un impact plutôt négatif à long terme. Les travaux de Ramel et Sheldon (2012) et de Ramel (2013) vont dans le même sens, ainsi que les analyses de Favre et al. (voir le chapitre 3) sur les durées de séjour (voir le tableau T5.1 pour un résumé des résultats).

Ces études s'appuient sur des hypothèses discutables. Elles négligent par ailleurs certains facteurs dynamiques, qui sont favorables à long terme (économiquement et fiscalement), tels que la contribution des immigrés à l'activité économique du pays d'accueil, la flexibilité de leur réponse à la demande de main d'œuvre, leur contribution à l'innovation, les compétences et les connaissances qu'ils apportent avec eux. Les bénéfices fiscaux (à long terme) pour la Suisse dépendent également des choix des migrants eux-mêmes (combien et lesquels restent

<sup>6</sup> Pour une liste des types de permis de séjour en Suisse, voir <https://www.ch.ch/fr/demander-prolonger-autorisation-sejour/> (dernière consultation le 15.05.2020).

en Suisse, rentrent au pays ou émigrent vers un autre pays) et de l'évolution de la sécurité sociale et de la politique fiscale en Suisse (Ramel 2013; Bruchez 2018; Österman et al. 2019).

Conformément au schéma actuel de l'immigration en Suisse, qui compte environ 50% de migrants peu qualifiés et 50% de migrants hautement qualifiés, le salaire moyen des migrants récemment arrivés dans l'UE est soit supérieur, soit inférieur au salaire moyen suisse, qui se situe au milieu de la répartition des revenus (années 2003–2011; SECO 2018, 75; voir le chapitre 3). Les données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'année 2018 (OFS 2019a) montrent que la part des immigrés issus de l'UE28 et des pays de l'AELE est supérieure à celle des Suisses dans les postes de cadres supérieurs et égale à celle des Suisses dans les professions de niveau universitaire. Ces immigrés sont en outre représentés dans des proportions légèrement supérieures à la moyenne dans les professions fournissant des services à des particuliers, dans les professions de la vente, dans les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat, parmi les conducteurs de machines et d'installations. On les trouve dans une proportion trois fois plus élevée que les Suisses dans les professions élémentaires.

Quant au rapport entre la durée de séjour et le revenu, Favre et al. (2018, voir le chapitre 3) ont montré que les immigrés qui quittent le pays au cours de leur première année de séjour sont, dans des proportions supérieures à la moyenne, des personnes qui gagnent moins<sup>7</sup>: «l'immigré type qui quitte la Suisse après seulement un an de séjour gagne moins que ceux qui restent dans le pays, mais l'émigrant type des années suivantes gagne plus que ceux qui demeurent plus longtemps en Suisse» (traduction libre de Favre et al. 2018, 98). Parmi les femmes immigrées, celles qui ont un revenu moyen ou élevé quittent le pays plus tôt que les autres, alors que celles qui ont un faible revenu restent en Suisse. La majorité des femmes très qualifiées sont jeunes, célibataires (sans obligations familiales en Suisse) et très mobiles. On estime que deux tiers d'entre elles ont vécu dans un pays autre que leur pays d'origine avant d'arriver en Suisse (Wanner et Steiner 2018). Ces caractéristiques expliquent leur propension à émigrer vers d'autres pays.

Nyman et Ahlskog (2018, i) ont utilisé les microdonnées de l'enquête EU-SILC, croisées avec les statistiques des comptabilités nationales, pour étudier les effets, en termes de fiscalité, des migrations des ressortissants UE dans les 29 pays de l'Espace économique européen (EEE), y compris la Suisse. Ils ont montré, à l'aide d'un modèle statique, que la contribution fiscale des immigrés a un effet positif sur le PNB de la Suisse. L'impact fiscal positif de l'immigration en provenance de l'Union européenne est plus marqué en Suisse que dans les autres pays. Selon les auteurs, c'est dû au fait que la Suisse est, parmi les 29 pays considérés, celui où la proportion de citoyens originaires de l'UE est la plus élevée (16%), et c'est lié aussi en partie à la composition de cette population d'immigrés (part proportionnellement élevée d'immigrés très qualifiés). Ces résultats sont confirmés par une

étude plus récente sur l'impact des institutions nationales et l'impact fiscal de l'immigration au niveau individuel et au niveau du régime d'État-providence (Österman et al. 2019).

Considérant différents régimes d'États providence en Europe, Österman et al. (2019) n'ont trouvé aucune preuve à l'appui de l'idée courante selon laquelle les immigrés génèrent une charge fiscale d'autant plus grande que le régime social est plus généreux. Même si certains régimes, comme le «régime de sécurité de base» (au Royaume-Uni et en Irlande) et le «régime universel» (au Danemark, en Finlande, en Islande, en Norvège et en Suède), sont considérés comme «diamétralement opposés en termes d'institutions de sécurité sociale et d'organisation du marché du travail», rien n'indique qu'il y ait entre ces pays des différences statistiquement significatives (Österman et al. 2019, 34).

L'exemple du Royaume-Uni est particulièrement éloquent. Des études montrent que l'immigré UE moyen paie plus d'impôts dans ce pays que les résidents nés dans le pays et bénéficie moins des services publics. Dustmann et Frattini (2014) concluent, pour ce qui est de l'impact fiscal net de la population immigrée qui résidait au Royaume-Uni pendant la période 1995–2011, que la contribution des immigrés issus de l'EEE était (en termes relatifs) de 10% supérieure à celle des natifs alors que celle des immigrés non issus de l'EEE était de près de 9% inférieure à celle des natifs (Dustmann et Frattini 2014, F595). En outre, la probabilité de bénéficier de prestations publiques ou d'un crédit fiscal, ainsi que la probabilité de vivre dans un logement social, étaient moins élevées pour les immigrés que pour les natifs (Dustmann et Frattini 2014, F595).

### *Retraite*

#### *Assurance vieillesse et survivants (AVS)*

L'assurance vieillesse et survivants (AVS) absorbait 26,6% des dépenses totales des assurances sociales en 2017 (OFAS 2019, 31). L'AVS est financée par les salariés et les employeurs (représentant ensemble 72,8% des cotisations en 2018, OFAS 2019, 31) et par l'impôt. Comme les salaires des étrangers progressent de manière plus dynamique que les salaires des Suisses, la part des contributions des étrangers est en hausse. L'apport des citoyens suisses était de 76,4% en 2000 et de 68,7% en 2016; l'apport des ressortissants des pays membres de l'UE28/AELE est passé de 18,1% en 2000 à 26,1% en 2016, celui des ressortissants d'autres pays de 5,5% (2000) à 5,2% (2016) (SECO 2019, 30, tableau 4.1). En 2016, la contribution totale des ressortissants des pays de l'UE28/AELE à l'AVS était supérieure aux bénéfices qu'ils en ont retiré (15,3%) (SECO 2019, 30). N'ayant pas contribué à l'assurance pendant toute la durée de leur vie professionnelle, et étant arrivés avec les vagues d'immigration précédentes, dont le niveau d'éducation était moins élevé, seulement 7% des ressortissants de l'UE-28/AELE percevant une rente de vieillesse en 2018 touchaient une pension de retraite complète (SECO 2019, 31). Si l'on met en balance leurs contributions à l'AVS et les rentes qu'ils touchent, on voit que les immigrés contribuent de manière substantielle à cette assurance (SECO 2019, 31). Pour l'avenir, cependant, les tendances ne sont pas claires: Ramel et Sheldon (2012) estiment que les immigrés les mieux formés sont

<sup>7</sup> Estimations basées sur différentes collections de données: comptes individuels de l'assurance vieillesse, Centrale de compensation (CdC) 1981–2015; statistique de la population et des ménages (STATPOP) 2010–2015; Système d'information central sur les migrations 2003–2015 (CYMIC); Relevé structurel 2010–2014, OFS.

enclins à quitter la Suisse tandis que les immigrés moins bien formés issus des pays du Sud de l'Europe ont tendance à rester. Si cette tendance se poursuit, les auteurs pensent que l'impact fiscal aujourd'hui positif pourrait devenir négatif à mesure que les personnes aujourd'hui jeunes prendront de l'âge. Reste à voir si les immigrés futurs auront les mêmes caractéristiques que ceux d'aujourd'hui; et il est difficile de savoir si les immigrés aujourd'hui en Suisse prévoient de rester ou de rentrer au pays (voir le tableau T 5.1 pour un résumé des résultats).

### *Prestations complémentaires (PC)*

Les prestations complémentaires sont versées en cas de besoin, sur demande, et seulement aux personnes résidant en Suisse. Elles complètent les rentes de vieillesse ou d'invalidité lorsque celles-ci sont insuffisantes. En 2017, les prestations complémentaires représentaient 3% des dépenses totales des assurances sociales (OFAS 2019, 51). En 2018, près de 81% des ressortissants de l'UE28/AELE touchant des rentes de vieillesse vivaient à l'étranger et n'avaient donc pas droit aux prestations complémentaires (SECO 2019, 34).

### *Assurance invalidité (AI)*

En 2017, les dépenses de l'assurance invalidité représentaient environ 5,7% des dépenses totales des assurances sociales (OFAS 2019, 41). Environ 72% des bénéficiaires de l'assurance invalidité étaient des citoyens suisses, 19% étaient des ressortissants de l'UE/AELE (SECO 2019, 32). Environ 9% des bénéficiaires étaient des ressortissants de pays tiers. Ces derniers sont légèrement surreprésentés, alors que les citoyens suisses sont sous-représentés. Les ressortissants de l'UE28/AELE contribuent davantage au financement de l'assurance (26,1%) qu'ils n'en bénéficient (15,1% du total des rentes d'invalidité et des mesures d'intégration; voir le tableau T 5.1 pour un résumé des résultats).

### *Assurance maladie (AM)*

En 2017, l'assurance maladie représentait 18,1% de l'ensemble des assurances sociales (OFAS 2019, 71). On a ici peu d'informations sur la situation des immigrés: conformément à l'Accord sur la libre circulation des personnes, certaines personnes domiciliées dans un État membre de l'UE/AELE doivent souscrire une assurance maladie en Suisse. Ces personnes ont en principe droit, comme les autres assurés, à une réduction individuelle des primes si elles sont de condition modeste. (SECO 2018, 32). En ce qui concerne l'assurance-maladie obligatoire des assurés à l'étranger, il n'y a en principe pas de problème (SECO 2017). Très peu d'entre eux ont droit à une réduction des primes (1,03 millions de fr. en 2016, SECO 2017). Les immigrés bénéficient en moyenne de plus fortes réductions que les Suisses, mais ils contribuent davantage à l'assurance qu'ils n'en bénéficient: l'écart entre ce qu'ils paient et ce qu'ils touchent est d'environ 500 fr. par personne. Cela s'explique par leurs caractéristiques

démographiques: il y a plus de Suisses que d'immigrés dans la population âgée du pays (Ecoplan 2018, 99; voir le tableau T 5.1 pour un résumé des résultats).

### *Marché du travail et assurance chômage (AC)*

L'immigration vers la Suisse est étroitement liée au marché du travail. L'accord sur la libre circulation des personnes a contribué à satisfaire en Suisse la demande de main-d'œuvre, en particulier de main d'œuvre très qualifiée. Les Suisses peu qualifiés sont rarement remplacés dans leur emploi par des étrangers hautement qualifiés (SECO 2019). De 2005 à 2013, l'immigration a contribué à réduire le chômage et à augmenter l'emploi dans la population résidente (Basten et Siegenthaler 2013). Selon Steinhardt et al. (2010), les différences entre Suisses et étrangers quant à leur compétitivité sur le marché du travail sont dues principalement à des caractéristiques collectives liées à la structure éducationnelle des uns et des autres. Favre et al. (voir le chapitre 3) ont montré que les hommes s'intègrent plus facilement que les femmes sur le marché suisse du travail, que les personnes très qualifiées s'y intègrent plus facilement que les personnes peu qualifiées, et les ressortissants de l'UE/AELE plus facilement que les ressortissants de pays tiers. Les immigrés s'en sortent beaucoup mieux sur le marché du travail en Suisse que dans d'autres pays de l'OCDE. La situation de quelques catégories d'immigrés (femmes avec enfants, réfugiés), par contre, y est plus difficile (Liebig et al. 2012).

L'assurance chômage représentait 4,5% des dépenses totales des assurances sociales en 2017 (OFAS 2019). Les citoyens suisses fournissent 70,4% des contributions à l'assurance chômage et reçoivent 55% des indemnités distribuées par l'assurance. Pour les ressortissants de l'UE/AELE, les proportions sont de 24,4% et 31%. Bien que les ressortissants de l'UE/AELE soient bénéficiaires nets de l'assurance chômage, ce qu'ils versent et ce qu'ils touchent est supérieur à leur proportion dans la population. C'est vrai également pour les ressortissants de pays tiers (contributions: 5,3%, bénéfices: 13,6%; SECO 2019, 37).

Dans l'estimation du rapport coût/bénéfice de l'immigration pour la sécurité sociale, on ne tient généralement pas compte des fluctuations économiques. Or ces fluctuations, et les secteurs dans lesquels les immigrés travaillent, exposent statistiquement les immigrés peu qualifiés à un risque plus élevé, par rapport aux Suisses, de se retrouver au chômage (voir le tableau T 5.1 pour un résumé des résultats).

## Résumé des principaux résultats, sources et données utilisées, par thèmes

T5.1

Contributions fiscales et effets fiscaux	Sources	Données
<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'effet de l'immigration sur le budget de l'État est dans un premier temps positif; des modèles de calcul «statiques» suggèrent que l'effet pourrait être négatif à long terme (selon la durée et l'origine de l'immigration).</li> <li>– La contribution fiscale des immigrés exerce un effet positif sur le PIB de la Suisse.</li> <li>– L'impact fiscal de l'immigration UE est particulièrement favorable en Suisse. C'est dû à la proportion de ressortissants UE, qui est en Suisse la plus élevée (16%) des 29 pays de l'EEE, et en partie aussi à la composition de l'immigration UE en Suisse (part relativement élevée d'immigrés très qualifiés).</li> </ul>	<p>Brucchez 2018; Favre/Föllmi/Zweimüller 2018 (voir aussi chapitre 3); Ramel/Sheldon 2012; Ramel 2013; Nyman/Ahlskog 2018</p>	<p>AMECO macro-economic database (European Commission); EU-SILC; Enquête suisse sur la population active (ESPA); World Bank health, nutrition and population statistics 2017; Relevé structurel (RS); Statistique de la population et des ménages (STATPOP); Système d'information central sur la migration (SYMIC); Comptes AVS individuels (CI)</p>
Assurance vieillesse et survivants (AVS)	Sources	Données
<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'assurance vieillesse et survivants (AVS) représente 26,6% des dépenses totales des assurances sociales (2017).</li> <li>– Les salaires des ressortissants étrangers ont un impact positif sur le financement de l'AVS.</li> <li>– La plupart des ressortissants de l'UE/AELE ne touchent qu'une rente partielle en raison du nombre limité d'années pendant lesquelles ils ont cotisé.</li> <li>– Pour stabiliser les finances de l'AVS, il faudrait 3,5 millions d'immigrés en plus, soit une hausse de la population étrangère de 110%. Augmenter l'âge de la retraite permettrait de réduire le besoin de main d'œuvre étrangère de 110% à 80%.</li> </ul>	<p>Office fédéral des assurances sociales (OFAS) 2019a; Milivinti 2018; Secrétariat d'État à l'économie (SECO) 2017, 2018, 2019</p>	<p>Registre central des étrangers (RCE) 1998–2010; STATPOP 2010–2016; Statistique de l'AVS 1998–2014; Contributions (registre des comptes AVS individuels (CI)) et prestations (registre des rentes (RR)); Relevé structurel (SE/RS 2010–2014)</p>
Assurance invalidité (AI)	Sources	Données
<ul style="list-style-type: none"> <li>– En 2017, les dépenses consacrées à l'assurance invalidité représentaient environ 5,7% des dépenses totales des assurances sociales.</li> <li>– La libre circulation n'a pas d'effet significatif sur l'assurance invalidité (AI).</li> <li>– 19% des bénéficiaires de l'AI sont des ressortissants de l'UE/AELE. Ils absorbent 15% du montant total des allocations.</li> <li>– La plupart des ressortissants de l'UE/AELE ne touchent qu'une allocation partielle à cause du nombre limité d'années pendant lesquelles ils ont cotisé.</li> </ul>	<p>Office fédéral des assurances sociales (OFAS) 2019a; Secrétariat d'État à l'économie (SECO) 2017, 2018, 2019</p>	<p>Système d'information central sur la migration (SYMIC); STATPOP; ESPA; Statistique de l'AVS; Statistique suisse des assurances sociales 2017; Compte de profits et pertes AVS/AI 2017; Labour market data analysis (LAMDA)</p>
Assurance maladie (AM)	Sources	Données
<ul style="list-style-type: none"> <li>– En 2017, l'assurance maladie représentait 18,1% des assurances sociales.</li> <li>– La libre circulation n'a pas d'effet notable sur l'assurance maladie.</li> <li>– En 2016, environ 65 000 assurés suisses vivaient dans les pays de l'UE. Ils touchaient 1,03 million de francs au titre des réductions de primes (pays de l'UE).</li> <li>– En moyenne, les immigrés bénéficient de réductions de primes plus élevées que les Suisses, mais ils paient, par personne, 500 fr. plus qu'ils ne touchent (en raison de la structure de leur population: population plus jeune).</li> </ul>	<p>Office fédéral des assurances sociales (OFAS) 2019a; Secrétariat d'État à l'économie (SECO) 2017, 2018, 2019; Ecoplan 2018</p>	<p>SYMIC; STATPOP/ESPOP; ESPA; RCE; Enquête suisse sur la structure des salaires; Statistique de l'AVS; Statistique suisse des assurances sociales 2017; Compte de profits et pertes AVS/AI 2017; Labour market data analysis (LAMDA); Statistique des migrations (OFS, SEM) Statistique suisse des assurances sociales 2016</p>
Marché du travail et assurance chômage (AC)	Sources	Données
<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'assurance chômage représente 4,5% des dépenses totales des assurances sociales (2017).</li> <li>– Les citoyens de l'UE/AELE sont des bénéficiaires nets de l'assurance chômage; ils paient et reçoivent plus que leur part dans la population. Il en va de même pour les ressortissants de pays tiers.</li> <li>– La libre circulation n'a pas d'effet sur le taux de chômage des étrangers.</li> </ul>	<p>Office fédéral des assurances sociales (OFAS) 2019a; Secrétariat d'État à l'économie (SECO) 2017, 2018; Sheldon 2015</p>	<p>SYMIC; STATPOP; ESPA; Statistique de l'AVS; Statistique suisse des assurances sociales 2017; Compte de profits et pertes AVS/AI 2017; Labour market data analysis (LAMDA); Statistique des migrations (OFS, SEM); Recensements 1970–2000; Données des autorités fiscales</p>
Aide sociale	Sources	Données
<ul style="list-style-type: none"> <li>– En 2018, environ 3,2% de la population résidente de la Suisse ont bénéficié d'une aide sociale. Chez les personnes de nationalité étrangère, ce taux se situait à 6,1%. Le pourcentage de citoyens de l'UE/AELE (2,9%) n'est que légèrement supérieur à celui des citoyens suisses (2,3%).</li> <li>– Les requérants d'asile ont souvent besoin d'une aide sociale.</li> </ul>	<p>Secrétariat d'État à l'économie (SECO) 2017, 2018, 2019; Office fédéral de la statistique (OFS) 2019b, 2019c</p>	<p>Statistique suisse des assurances sociales 2016, 2017; SYMIC; STATPOP/ESPOP; ESPA; RCE; Indice suisse des salaires; Statistique de l'AVS; Compte de profits et pertes AVS/AI 2017; Labour market data analysis (LAMDA); Statistique des migrations (OFS, SEM)</p>

## Aide sociale

En 2018, environ 3,2% de la population résidante de la Suisse ont bénéficié d'une aide sociale. Chez les personnes de nationalité étrangère, ce taux se situait à 6,1% (OFS 2019b). Le pourcentage de citoyens de l'UE/AELE (2,9%) n'est que légèrement supérieur à celui des citoyens suisses (2,3%) (OFS 2019c). Le pourcentage de citoyens de pays européens hors UE/AELE, y compris la Turquie, est de 8,5%. Le pourcentage le plus élevé de bénéficiaires de l'aide sociale (16,3%) s'observe chez les ressortissants d'autres pays du monde (pays tiers non membres de l'UE/AELE, OFS 2019c); dans ce groupe, il existe un lien étroit entre les bénéficiaires de l'aide sociale et les requérants d'asile (OFS 2019b). Le pourcentage de bénéficiaires de l'aide sociale est moins élevé chez les immigrés d'Europe du Nord et de l'Ouest que chez les Suisses, alors qu'il est plus élevé chez les immigrés d'Europe du Sud et de l'Est. Le groupe des ressortissants des ressortissants d'autres pays du monde est assez petit, de sorte que l'aide sociale qu'ils touchent est sans effet notable. De plus, le fait pour un immigré de demander l'aide sociale compromet presque toutes ses chances d'obtenir la nationalité suisse (voir le tableau T.5.1 pour un résumé des résultats).

En résumé, les effets de l'immigration en provenance de l'UE sont tantôt positifs, tantôt négatifs, suivant les assurances sociales. Globalement les études suggèrent que les effets positifs prédominent. La Suisse est privilégiée par rapport aux autres pays d'Europe: économie florissante, peu de chômage, immigration régulée par le marché du travail, proportions élevées d'immigrés jeunes et très qualifiés. Par rapport à l'ensemble de la population suisse, les immigrés font moins usage des assurances sociales ou ils en bénéficient moins pour y avoir cotisé moins longtemps (p. ex. assurance vieillesse et survivants) (voir le tableau T.5.1 pour un résumé des résultats). Les études que nous avons passées en revue suggèrent que, globalement, les immigrés provenant de l'UE ne constituent pas un fardeau financier pour le système suisse de sécurité sociale. En outre, les immigrés les plus âgés et les plus fragiles perdent certains bénéfices de la sécurité sociale s'ils retournent dans leur pays d'origine ou s'ils migrent vers un autre pays.

## 5.3 Expériences des immigrés dans la protection sociale

La manière dont les immigrés font usage de la sécurité sociale, leurs droits à des services dans le pays d'accueil, leurs relations avec les institutions de protection sociale, leurs expériences en matière d'éligibilité et d'accès à la sécurité sociale n'ont pas été étudiés à ce jour de manière systématique. Il y a là une lacune dans la littérature spécialisée. Il nous paraît dès lors utile de compléter les considérations qui précèdent sur la contribution des immigrés à la sécurité sociale et sur les bénéfices qu'ils en retirent, par quelques considérations sur la manière dont la Suisse et les autres pays riches d'Europe du Nord et de l'Ouest protègent et favorisent la mobilité de la population. Au-delà des modèles coût/bénéfice discutés plus haut, c'est le point de vue

des immigrés, en particulier celui des moins favorisés, qui nous importe ici. Faute de données spécifiques sur les immigrés de l'UE, nous présenterons les résultats d'une étude qualitative réalisée auprès des personnes âgées du canton de Zoug. Plusieurs groupes de population ont été interviewés: des personnes de langue italienne, des personnes de langue anglaise et des personnes issues d'Ex-Yougoslavie et de Turquie (Jurt et al. 2014, 9). Des résultats comparables (à ceux présentés ci-après) ont été obtenus dans d'autres pays (voir par exemple, pour l'Autriche, l'Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni; Scheibelhofer et Holzinger, 2018).

### 5.3.1 Accès au système et concrétisation de la protection sociale

L'étude commandée par le canton de Zoug montre que les immigrés, en particulier les plus âgés, ceux qui approchent de la retraite ou qui sont déjà à la retraite, font l'expérience d'un hiatus entre le discours sur leurs droits en matière de protection sociale et la réalité pratique (Jurt et al. 2014). Une grande partie des immigrés interrogés n'utilisent pas intégralement les services et les institutions publiques disponibles (services de santé, services sociaux, etc.), soit parce qu'ils ne connaissent pas bien le système suisse de protection sociale, soit parce qu'ils se heurtent à des obstacles administratifs dus à la complexité du système dans son ensemble ou à la complexité des procédures d'octroi des prestations liées aux besoins (Jurt et al. 2014). La majorité des personnes interrogées ne savaient pas bien où demander de l'aide:

«Souvent, nous ne savons pas à qui nous adresser. Nous sommes démunis et sans ressources. Nous avons du mal à nous faire comprendre et à lire le courrier que nous recevons. Un jour, des gens de Bâle sont venus chez nous. C'étaient des employés de la FTMH (Syndicat de l'industrie, de la construction et des services). Ils nous ont conseillé de ne pas solliciter la totalité de notre avoir de pension (deuxième pilier), mais seulement une partie, disant que ce serait plus avantageux pour nous. C'est l'information qu'ils nous ont donnée, mais nous ne savons pas si c'est exact.» (Hakan 63 ans, en Suisse depuis 34 ans: Jurt et al. 2014, 25).

Le manque de maîtrise de la langue est une des raisons pour lesquelles les immigrés ignorent l'existence de certains services et y ont moins recours que le reste de la population. Les immigrés qui dépendent d'un traducteur, en particulier, rencontrent des difficultés (par exemple lorsqu'ils ont besoin de consulter un médecin):

«J'ai toujours eu des contacts réguliers avec mon médecin et avec un interprète, mais maintenant je ne vais plus chez le médecin parce que je n'ai plus d'interprète» (Asmeret 64 ans, en Suisse depuis cinq ans; Jurt et al. 2014, 27).

«(...) Au guichet, ils ne prennent pas le temps de nous expliquer comment remplir les formulaires. Ils nous les remettent, sachant que nous n'y comprendrons rien, et attendent qu'on les leur rapporte remplis. Nous sommes entièrement livrés à nous-mêmes.» (Hakan 63 ans, en Suisse depuis 34 ans; Jurt et al. 2014, 25).

À cause de ces expériences négatives, les migrants se méfient des institutions publiques de leur pays d'accueil et de leur pays d'origine. Les auteurs de l'étude concluent que beaucoup d'immigrés âgés omettent de solliciter des services auxquels ils auraient théoriquement droit après avoir contribué à la sécurité sociale pendant toute leur vie d'adulte. Jurt et al (2014) estiment que le recours insuffisant des immigrés aux services disponibles traduit bien la distance qu'il y a entre un idéal commun d'ouverture sur les autres cultures et l'expérience pratique des immigrés et des institutions publiques.

### 5.3.2 Portabilité de la protection sociale vers le pays d'origine

Le sort des migrants est déterminé par les choix et les actes des migrants et de leurs familles autant que par des facteurs structurels comme la législation, le marché du travail et la sécurité sociale. Les systèmes de prévoyance publique et professionnelle du pays d'accueil et du pays d'origine peuvent influencer sur les décisions des migrants (Hunter 2011). La décision de rentrer au pays, par exemple, est souvent liée aux droits sociaux accessibles dans un contexte donné. Un immigré peut renoncer à rentrer au pays s'il craint de perdre certains avantages sociaux. Le système de sécurité sociale et les accords passés entre le pays d'origine et le pays d'accueil sont des éléments importants que les migrants prennent en considération au moment de décider s'ils vont rentrer au pays ou s'établir ailleurs. En l'absence d'accords bilatéraux, les migrants peuvent perdre une partie des bénéfices acquis dans le pays d'accueil et devront se contenter du niveau de protection de leur pays d'origine (Vathi et al. 2019). Le cas des immigrés croates qui envisagent de rentrer au pays au moment de la retraite, par exemple, montre comment l'absence d'accord bilatéral conditionne les droits sociaux des individus et combien cela pèse sur les projets de vie des migrants. Les immigrés croates rentrés au pays paient des impôts sur leurs rentes de vieillesse<sup>8</sup>. Celles-ci s'en trouvent réduites au niveau de celles des Croates restés au pays, bien qu'ils aient cotisé une somme proportionnellement beaucoup plus grande au régime de pension suisse et payé des impôts qu'ils n'auraient pas payés en Croatie (Jurt et al. 2014). Dans ces conditions, les immigrés préfèrent souvent rester dans leur pays d'accueil, craignant de ne pas pouvoir s'en sortir avec les faibles rentes versées dans leur pays d'origine. Parfois, ils optent pour la solution des allers et retours, aussi longtemps de

leur santé et leurs moyens le leur permettent (Jurt et al. 2014). Dans la citation qui suit, on sent la frustration de Stjepan lorsqu'il songe aux conséquences qu'aurait pour lui le transfert de sa pension de retraite suisse vers la Croatie.

«C'est parce que la Croatie taxe les pensions de retraite comme les revenus. Ce n'est pas juste. Nous avons vécu ici, nous avons payé nos impôts ici en Suisse, et maintenant on voudrait que nous versions encore de l'argent là-bas... Mais là-bas, on ne touche rien. Nous ferons donc notre retraite ici. C'est injuste» (Stjepan, 58 ans, en Suisse depuis 34 ans; Jurt et al. 2014, 19).

Dans une enquête sur la situation des Albanais rentrés au pays, la grande majorité des personnes interrogées ont fait état d'une protection sociale insuffisante dans leur pays et disent avoir subi des pertes financières faute d'accord entre leur pays d'immigration et leur pays d'origine sur la portabilité de leurs droits en matière de sécurité sociale (Vathi et al. 2019). Ce qu'ils trouvent dans leur pays d'origine contraste fortement avec ce dont ils ont fait l'expérience dans l'UE. Ils rentrent avec des attentes qui se heurtent à des fins de non-recevoir dans les institutions et les administrations de leur pays, et ils perdent une partie de leurs avoirs.

«En vérité, nous sommes étrangers dans notre propre pays, (...) nous sommes sans protection. Personne ne nous protège... ils ne nous aident pas. Ils croient que l'argent coule à flots en Grèce et que nous nous sommes rempli les poches! Où que nous allions, dans n'importe quelle institution, on nous demande si nous avons de l'argent... à leur donner!» (Vathi et al. 2019, 12).

L'accès à la sécurité sociale dans le pays d'accueil leur a permis d'accumuler un capital – fruit de longues années d'un travail souvent astreignant (Vathi et al. 2019). Les migrants se sentent discriminés quand, à leur retour, ils se voient partiellement ou entièrement privés de protection sociale, ou quand leur projet de retour est compromis par l'absence de portabilité de leurs droits vers leur pays d'origine. Ces exemples d'expériences faites par les migrants montrent le fossé qui existe encore entre les réalités vécues au quotidien et les conditions de portabilité de la protection sociale.

<sup>8</sup> Les ressortissants croates qui touchent leur pension de retraite d'un État membre de l'UE ne sont pas soumis à une double imposition à leur retour en Croatie (Jurt et al. 2014).



## 5.4 Conclusion

Le but de ce travail était double: premièrement, procéder à une revue de la littérature spécialisée pour évaluer les contributions et les bénéfices des migrants, en particulier des travailleurs issus de l'UE, dans le système suisse de protection sociale; deuxièmement, montrer les expériences faites par les migrants dans le système suisse de protection sociale et comment la protection transnationale est vécue au quotidien.

La contribution des immigrés au système suisse de protection sociale varie selon les domaines de protection, mais plusieurs études montrent que leur contribution est globalement positive: les migrants contribuent davantage au système qu'ils n'en bénéficient. Les études qui ont été faites montrent de manière assez concordante que les migrants UE du Nord et de l'Ouest de l'Europe contribuent plus qu'ils ne coûtent à l'État social et que les impôts qu'ils paient ont un effet favorable sur le PNB du pays d'accueil (Nyman et Ahlskog 2018; Österman et al 2019; Can et al 2013; Ramel 2013). Ces études montrent par ailleurs qu'un problème de viabilité pourrait se poser à long terme – cela dépend des hypothèses retenues quant à l'évolution future de la sécurité sociale et des politiques institutionnelles.

Les modèles coût/bénéfice couramment utilisés tendent à négliger les effets économiques globalement favorables des contributions des migrants à l'activité économique du pays d'accueil: réponse flexible à la demande de main d'œuvre, savoir-faire, innovation, connaissances et formations acquises dans le pays d'origine ou de provenance. En général, les migrations de main d'œuvre bénéficient à tous parce qu'elles varient au gré des *cycles économiques* – et ce fait est généralement méconnu dans les débats publics sur l'apport des migrants et sur la charge qu'ils représentent pour la sécurité sociale du pays d'accueil.

La section 5.3, consacré aux expériences faites par les migrants en Suisse et ailleurs en Europe, montre que les migrants sont souvent pris en étau entre le discours officiel sur leurs droits, les conditions pratiques de leur accès à la protection sociale et les expériences qu'ils font avec les institutions publiques, expériences souvent préjudiciables des deux côtés (institutions et migrants). Si la mobilité légale et régulière marche bien pour la majorité des migrants intra-européens, des obstacles subsistent au niveau de la transférabilité de leurs droits en matière de protection sociale. Les migrants rencontrent toutes sortes de difficultés: discriminations, jugements négatifs, complexité des dispositifs de protection sociale, barrière de la langue.

Dans les travaux de recherche et dans le débat public, on a tendance à traiter séparément les aspects économiques, politiques et sociaux du phénomène migratoire, qui sont pourtant interdépendants. Considérer les coûts et les bénéfices des flux migratoires dans le cadre de la sécurité sociale du pays d'accueil est insuffisant; d'autres services, comme la formation que les migrants apportent avec eux, doivent être aussi pris en compte, avec les assurances sociales et tous les dispositifs de sécurité sociale. Pour pouvoir maîtriser les questions liées aux migrations et à la sécurité sociale, et harmoniser les *pratiques et processus transnationaux*, il faut des politiques qui ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. La question des droits des migrants et de

leur participation à la sécurité sociale mérite d'être étudiée dans toute sa complexité. Il faut étudier comment les contributions et les droits des migrants sont liés à des trends économiques globaux – comme la demande de mobilité et de flexibilité sur le marché international du travail et l'évolution internationale des politiques migratoires. Ces recherches – si elles ne se limitent pas aux seuls facteurs économiques, si elles tiennent compte des réalités transnationales ainsi que des fractures socioéconomiques, politiques et psychologiques – ouvriront la voie à des discussions publiques plus nuancées sur la question de la participation financière des migrants à la sécurité sociale des pays d'accueil. Il faut encourager enfin les travaux qui analysent les droits des migrants dans leur pays d'accueil et dans leur pays d'origine, compte tenu des réalités des marchés, des pratiques familiales et des pratiques communautaires.

## Références bibliographiques

- Armingeon, Klaus; Fabio Bertozzi et Giuliano Bonoli (2004): Swiss worlds of welfare, *West European Politics*, 27 (1), 20–44.
- Basten, Christoph et Michael Siegenthaler (2013): *Do immigrants take or create residents' jobs? Quasi-experimental evidence from Switzerland*. Working Paper vol. 335. Zurich: KOF Swiss Economic Institute, EPF Zurich. <https://doi.org/10.3929/ethz-a-009789990>.
- Bolzman, Claudio et Slim Bridji (2019): Older immigrants living in Switzerland and ambivalence related to return around the retirement period, *International Journal of Comparative Sociology*, 60 (1–2), 14–36.
- Bolzman, Claudio; Rosita Fibbi et Marie Vial (2006): What to do after retirement? Elderly migrants and the question of return, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 32 (8), 1359–1375.
- Bonoli, Giuliano et David Natali (2012): Conclusion: multidimensional transformations in the early 21st century welfare states. In: Giuliano Bonoli et David Natali (éds.): *The politics of the new welfare state*. Oxford: Oxford University Press, 309–331.
- Bruchez, Pierre-Alain (2018): *Impact de l'immigration sur les finances publiques en Suisse*. Working Paper de l'AFF n° 24. Berne, Administration fédérale des finances.
- Can, Ensar; Nathalie Ramel et George Sheldon (2013): *Effekte der Personenfreizügigkeit auf die wirtschaftliche Entwicklung der Schweiz*. Studie erstellt im Auftrag des Schweizerischen Arbeitgeberverbands. Bâle: Université de Bâle.
- Carmel, Emma; Alfio Cerami et Theodoros Papadopoulos (éds. 2011): *Migration and welfare in the new Europe: social protection and the challenges of integration*. Bristol: University Press.

Département fédéral des finances DFF (2018): Imposition d'après la dépense. [https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/themen/impots/steuern-national/imposition-d\\_apres-la-depense/fb-bestuerung\\_nach\\_aufwand.html](https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/themen/impots/steuern-national/imposition-d_apres-la-depense/fb-bestuerung_nach_aufwand.html) (dernière consultation le 15.05.2020).

Dustmann, Christian et Tommaso Frattini (2014): The fiscal effects of immigration to the UK, *The Economic Journal*, 124 (580), 593–643.

Ecoplan (2018): *Efficacité de la réduction des primes – Monitore 2017*. Berne: Office fédéral de la santé publique.

Esping-Andersen, Gøsta (1990): *The three worlds of welfare capitalism*. Cambridge: Polity Press.

Faist, Thomas (2017): Transnational social protection in Europe: a social inequality perspective, *Oxford Development Studies*, 45 (1), 20–32.

Favre, Sandro; Reto Föllmi et Josef Zweimüller (2018): *Réussite des immigrés sur le marché du travail en Suisse: étude longitudinale de l'évolution du revenu et de la participation à la vie active*. Publication du SECO; politique du marché du travail n° 55 (10.2018). Berne: Secrétariat d'état à l'économie.

Förster, Michael et Marco Mira d'Ercole (2005): *Income distribution and poverty in OECD countries in the second half of the 1990s*. Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations n° 22. Paris: Éditions OCDE.

Hunter, Alistair (2011): Theory and practice of return migration at retirement: the case of migrant worker hostel residents in France, *Population, Space and Place*, 17 (2), 179–192.

Jurt, Luzia, avec la coopération de Melek Akkaya et Luis Vicuña Muñoz (2014): *Alter und Migration. Zur Situation der älteren Migrationsbevölkerung im Kanton Zug*. Olten: Fachhochschule Nordwestschweiz, Hochschule für Soziale Arbeit. <https://www.zg.ch/behoerden/direktion-des-innern/kantonales-sozialamt/aktuell/studie-alter-und-migration-zur-situation-der-aelteren-migrationsbevoelkerung-im-kanton-zug/schlussbericht-studie%20alter%20und%20migration.pdf/view> (dernière consultation le 15.05.2020).

Lafleur, Jean-Michel et Elsa Mescoli (2018): Creating undocumented EU migrants through welfare: a conceptualization of undeserving and precarious citizenship, *Sociology*, 52 (3), 480–496.

Levitt, Peggy; Jocelyn Viterna, Armin Mueller et Charlotte Lloyd (2017): Transnational social protection: setting the agenda, *Oxford Development Studies*, 45 (1), 2–19.

Liebig, Thomas; Sebastian Kohls et Karolin Krause (2012): *L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail en Suisse*. Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations n° 128. Paris: Éditions OCDE.

Milivinti, Alice (2018): *How many Migrants does the Swiss Pension System Need?* nccr – on the move, Working paper n° 19.

Nollert, Michael (2007): Sonderfall im Rheinischen Kapitalismus oder Sonderweg im liberalen Wohlfahrtskapitalismus? – Zur Spezifität des Sozialstaats Schweiz. In: Thomas Eberle et Kurt Imhof (éds.): *Sonderfall Schweiz*. Zürich: Seismo, 153–171.

Nollert, Michael et Sebastian Schief (2011): Preventing the retrenchment of the welfare state: Switzerland's competitiveness in the world market for protection, *Competition and Change*, 15 (4), 315–335.

Nyman, Pär et Rafael Ahlskog (2018): *Fiscal effects of intra-EEA Migration*. REMINDER project. Uppsala: Uppsala University. <https://www.reminder-project.eu/wp-content/uploads/2018/03/Impact.pdf> (dernière consultation le 15.05.2020).

Obinger, Herbert (2010): Switzerland: from liberal to conservative welfare state – a pattern of late maturation? In: Herbert Obinger, Peter Starke, Julia Moser, Claudia Bogedan, Edith Gindulis et Stephan Leibfried (éds.): *Transformations of the welfare state: small states, big lessons*. Oxford: Oxford University Press, 191–244.

Office fédéral de la statistique OFS (2019a): Distribution par profession des personnes actives occupées, selon le statut migratoire, la nationalité et le sexe 2012–2018. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Actualités → Quoi de neuf? (dernière consultation le 15.05.2020).

Office fédéral de la statistique OFS (2019b): *Communiqué de presse: Bénéficiaires de l'aide sociale en 2018*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Sécurité sociale → Aide sociale (dernière consultation le 15.05.2020).

Office fédéral de la statistique OFS (2019c): ASE: Bénéficiaires de l'aide sociale économique de nationalité étrangère et taux d'aide sociale selon les groupes de pays. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Tableaux (dernière consultation le 15.05.2020).

Office fédéral des assurances sociales OFAS (2019): *Statistique des assurances sociales suisses 2019*. Berne: OFAS. <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ueberblick/grsv/statistik.html> (dernière consultation le 15.05.2020).

Organisation de coopération et de développement économiques OCDE (2012): *Perspectives des migrations internationales 2012*. Paris: Éditions OCDE.

Organisation de coopération et de développement économiques OCDE (2018a): *Perspectives des migrations internationales 2018*. Paris: Éditions OCDE.

Organisation de coopération et de développement économiques OCDE (2018b): Dépenses sociales. [https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/social-spending/indicator/english\\_7497563b-en](https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/social-spending/indicator/english_7497563b-en) (dernière consultation le 15.05.2020).

Organisation de coopération et de développement économiques OCDE (2019): *Social expenditure update. Public social spending is high in many countries*. Paris: Éditions OCDE.

Organisation internationale du travail OIT (2019): *ILO Social Security Convention N° 102*. [https://www.ilo.org/moscow/areas-of-work/social-security/WCMS\\_249301/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/moscow/areas-of-work/social-security/WCMS_249301/lang--en/index.htm) (dernière consultation le 15.05.2020).

Organisation internationale pour les migrations OIM (2010): *World Migration Report 2010. The future of migration: building capacities for change*. Genève: OIM.

Österman, Marcus; Joakim Palme et Martin Ruhs (2019): *National institutions and the fiscal effects of EU migrants*. REMINDER project. Uppsala: Uppsala University. <https://www.reminder-project.eu/publications/working-papers/national-institutions-and-the-fiscal-effects-of-eu-migrants/> (dernière consultation le 15.05.2020).

Ramel, Nathalie (2013): *The fiscal effects of the new immigration in Switzerland*. Bâle: Université de Bâle. <https://www.unine.ch/files/live/sites/irene/files/shared/documents/SSES/Ramel.pdf> (dernière consultation le 15.05.2020).

Ramel, Nathalie et George Sheldon (2012): *Fiskalbilanz der Neuen Immigration in die Schweiz*. Expertise des FAI, erstellt mit finanzieller Unterstützung des Bundesamtes für Migration. Bâle: Université de Bâle.

Sabates Wheeler, Rachel (2009): *Social security for migrants: trends, best practice and ways forward. Project on "Examining the existing knowledge on social security coverage extension"*. Working Paper n° 12, Genève: International Social Security Association.

Scheibelhofer, Elisabeth et Clara Holzinger (2018): "Damn it, I am a miserable Eastern European in the eyes of the administrator". EU migrants' experiences with (transnational) social security, *Social Inclusion*, 6 (3), 201–209.

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (2017): *Retour sur quinze années de libre circulation des personnes. Treizième rapport de l'Observatoire relatif à l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché du travail en Suisse*. Berne: SECO.

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (2018): *Quatorzième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché du travail et les assurances sociales*. Berne: SECO.

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (2019): *Quinzième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché du travail et les assurances sociales*. Berne: SECO.

Sheldon, George (2015): *Wirtschaftliche Auswirkungen der Personenfreizügigkeit in der Schweiz*. nccr – on the move, kurz und bündig n° 1. [https://nccr-onthemove.ch/wp\\_live14/wp-content/uploads/2015/12/Policy-Brief-nccr-on-the-move-01-George-Sheldon\\_DE\\_160219.pdf](https://nccr-onthemove.ch/wp_live14/wp-content/uploads/2015/12/Policy-Brief-nccr-on-the-move-01-George-Sheldon_DE_160219.pdf) (dernière consultation le 15.05.2020).

Steinhardt, Max Friedrich; Thomas Straubhaar, Jan Wedemeier, avec la coopération de Sibille Duss (2010): *Studie zur Einbürgerung und Integration in der Schweiz: Eine arbeitsmarktbezogene Analyse der schweizerischen Arbeitskräfteerhebung*. Studie des HWWI im Auftrag von der Schweizerischen Eidgenossenschaft vertreten durch das Bundesamt für Migration (BFM). Hamburg: Hamburgisches WeltWirtschaftsinstitut (HWWI).

Union européenne (2019): *Règlement (CEE) No 1408/71*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:31971R1408&from=FR> (dernière consultation le 15.05.2020).

Vathi, Zana; Veronika Duci et Elona Dhembo (2019): Social protection and return migration: trans-national and trans-temporal developmental gaps in the Albania-Greece migration corridor, *Migration and Development*, 8 (2), 243–263.

Wanner, Philippe et Rosita Fibbi (2002): Familles et migration, familles en migration. In: Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF (éd.): *Familles et migration. Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales*. Berne: COFF, 9–49.

Wanner, Philippe et Ilka Steiner (2018): Une augmentation spectaculaire de la migration hautement qualifiée en Suisse, *Social Change in Switzerland*, n° 16. DOI: 10.22019/SC-2018-00007.

## Informations sur les auteures et l'auteur

Monica Budowski (1957), Dr, Professeure en sociologie, politiques sociales et travail social à l'Université de Fribourg. Domaines de recherche: inégalités sociales, précarité, qualité de vie et bien-être, recherche sociale comparative.

Eveline Odermatt (1975), Dr, collaboratrice scientifique à l'Université de Fribourg, sociologie, politiques sociales et travail social. Domaines de recherche: migration du travail intra-européenne, migration et développement, transnationalisme.

Sebastian Schief (1968), Dr, Privat-docent, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Fribourg, sociologie, politiques sociales et travail social. Domaines de recherche: politiques sociales, sociologie du travail et de l'économie, précarité, recherche sociale comparative.

# 6 Les migrations internes en Suisse: pratiques et impacts<sup>1</sup>

Jonathan Zufferey

## Résumé

**Ce chapitre étudie les migrations internes en Suisse entre 2011 et 2016. Il se base sur des données exhaustives de la population, comprenant quelque 4,2 millions de changements de résidence pour près de 47 millions d'observations individuelles et spatialement géocodées. La Suisse d'aujourd'hui se caractérise par une forte mobilité interne – sur l'ensemble de sa vie, chacun changerait en moyenne 7,5 fois de résidence. L'étude montre qu'il y a une grande diversité de pratiques entre cantons, mais c'est surtout en fonction du type de commune que les différences sont les plus marquées. Toutefois, il demeure que les mouvements migratoires en Suisse se déroulent surtout à petite échelle et sur de courtes distances. Le chapitre analyse également l'influence des facteurs individuels sur les migrations internes ainsi que sur le fait de connaître plusieurs mouvements en quelques années. Il montre notamment que l'âge et l'origine migratoire sont les facteurs les plus déterminants de la mobilité.**

## 6.1 Introduction

La migration interne a une influence majeure sur la répartition territoriale de la population. Quantitativement et dans la Suisse d'aujourd'hui, les flux internes ont plus de poids sur la composition spatiale de la population que les arrivées et départs de migrants internationaux (Wanner 2014).

Cela a aussi été le cas par le passé, au XIX<sup>e</sup> siècle déjà, le développement industriel a attiré la population vers les villes proches des usines et des centres industriels au détriment des campagnes, qui se sont peu à peu vidées. Durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les migrations internes gagnent encore en importance. L'envie d'espace et le développement des transports, notamment individuels, pousse une frange de la population à privilégier la périphérie des villes. Ce phénomène s'est poursuivi jusque dans les années 1970 alors que la Suisse connaît en parallèle une transformation vers une économie tertiaisée (Bassand 2004). Les flux de migration internes – de longue distance en particulier – s'atténuent dans les années suivantes et la distribution entre régions de la population helvétique s'approche d'un état d'équilibre (Schuler et Kaufmann 1995). Néanmoins à l'échelle locale le développement des zones suburbaines (banlieues) et des zones périurbaines gagne en importance. Cela se

traduit par des flux migratoires de plus courtes distances partant des centres des agglomérations vers des quartiers résidentiels alentours. Dans les années 1980 déjà, à l'exception de Zurich, les centres de toutes les grandes villes de Suisse perdent des habitants au bénéfice des couronnes (Kupiszewski et al. 2000). Après cette phase de déclin urbain, les villes suisses connaissent un phénomène de reprise quelque 20 années plus tard (Rérat 2016) et deviennent à nouveau attractives pour une part de la population qui se réapproprie les centres et les friches industrielles.

Ce développement de la migration interne, brièvement esquissé ci-dessus, a non seulement une influence sur la distribution de la population dans l'espace, mais elle modifie également sa composition. Que ce soit lors de l'exode rural ou de la réurbanisation récente des villes (gentrification), la migration est sélective et les personnes qui partent se distinguent de celles qui restent en termes d'âge, de position socioéconomique ou d'origine par exemple (Rérat et al. 2009). Si bien que les migrations internes redistribuent la population, mais la redistribuent de façon sélective.

Le tableau général de la migration interne n'est toutefois pas homogène et, il y a en fait de grandes variations dans la pratique des migrations internes, que ce soit entre régions d'un pays ou entre pays. La Suisse, en comparaison internationale, a toujours été caractérisée par des volumes importants de migration interne. En 1941, il est estimé que seulement 44% de la population réside encore dans sa commune de naissance (Zelinsky 1971), ce qui ferait de la Suisse le second pays à avoir la plus forte mobilité interne. D'autres estimations, basées cette fois sur les changements de résidences en 1980, placent toujours la Suisse dans les pays ayant la plus forte mobilité interne derrière les états anglo-saxons (Long 1991). Selon des données du début du XXI<sup>e</sup> siècle, les comportements de migration interne en Suisse seraient cette fois moins marqués que dans les pays Scandinaves et les Etats-Unis mais se situeraient à un niveau comparable à celui de la France et largement supérieur à celui de ses autres voisins – Allemagne, Autriche, Italie (Caldera Sánchez et Andrews 2011).

Au-delà des phénomènes macro-régionaux, des facteurs attractifs ou répulsifs poussant des individus à arriver, rester ou partir de leur lieu d'habitation, les attributs individuels ont une influence majeure sur les probabilités d'entreprendre une migration interne.

Les raisons familiales (décohabitation du foyer parental, mise en ménage, naissance d'un enfant, divorce, etc.) sont des facteurs majeurs dans la décision de chercher une nouvelle résidence. Les dimensions de la formation (partir étudier dans une autre ville) et du monde professionnel (nouvel emploi, chômage, retraite) expliquent également nombre de changements de résidence

<sup>1</sup> Conformément à la pratique de l'OFS, la version française est au masculin générique.

bien que le développement des transports en commun permette aujourd'hui de penduler plutôt que de se relocaliser (Dessemontet et al. 2010). En Suisse, les raisons familiales, professionnelles et de formation expliqueraient quelque 35% des migrations internes (Charton et Wanner 2001). À noter que ces facteurs de la mobilité interne concernent davantage les individus les plus jeunes mais aussi certains groupes de la population – les personnes ayant un haut niveau d'éducation sont par exemple plus enclines à migrer en raison d'un marché du travail plus fluide.

Les aspirations de chacun, mais aussi des facteurs économiques (loyer, impôts, taux hypothécaire, être ou devenir propriétaire), d'aménagement du territoire (disponibilité de logement, densité de population, degré d'urbanisation, environnement, infrastructure) et politique (état providence, aide au logement, accès à la propreté, autres droits) sont autant de dimensions prises en considération lors d'un changement de résidence. Selon l'étude de Charton et Wanner (2001), un peu moins d'un quart des personnes qui ont changé de résidence en Suisse l'ont fait pour trouver un logement mieux adapté et un autre quart pour accéder à la propriété (achat, construction ou héritage).

Dans la mesure statistique de la migration interne, des considérations méthodologiques ont une grande importance sur les résultats. Comment mesurer et enregistrer les migrations? L'approche privilégiée par l'Office fédéral de la statistique est de considérer comme une migration interne tout changement de commune (OFS 2019) et de différencier les mouvements intra-cantonaux et intercantonaux. Cette approche à l'avantage de la fiabilité puisque ces mouvements sont dument enregistrés par les registres communaux des habitants mais elle omet les migrations ayant lieu à l'intérieur d'une même commune. Or plus la commune est de taille importante, plus ces omissions sont potentiellement nombreuses. En outre, la Suisse a connu ces dernières décennies un remodelage important des communes – leur nombre a diminué de plus de 300 entre 2000 et 2010 – si bien que la statistique des migrations internes perd de sa comparabilité. En raison de ces problèmes, qui ne sont d'ailleurs pas propres à la Suisse, et pour permettre de meilleures comparaisons internationales, des chercheurs appellent désormais à mesurer la migration interne en considérant les changements de résidence et ce à partir de données géocodées (Stillwell et al. 2017).

Ce chapitre se propose justement d'explorer les migrations internes en Suisse en se basant sur les changements de résidences au sein de la population résidente permanente entre 2011 et 2016 (voir l'encadré 6.1 qui présente en détail les données utilisées). La section 6.2 propose un panorama du phénomène des migrations internes alors que la section 6.3 s'intéresse aux individus et aux facteurs qui contribuent à expliquer les migrations.

### Encadré 6.1: Données utilisées

Cette étude se base sur les données individuelles de la statistique de la population et des ménages (STATPOP) au 31 décembre de chaque année entre 2010 à 2016. Seules les personnes de la population résidente permanente ont été considérées. Les registres de population enregistrent des informations démographiques au niveau individuel (âge, sexe, statut matrimonial, nationalité, durée de séjour principalement), du ménage (identifiants des membres du ménage) et des informations géographiques (identifiant du bâtiment et géocoordonnées). Elles ont en outre été appariées avec le registre des cotisations et des rentes permettant de calculer le revenu issu d'activités lucratives (Steiner et Wanner 2015).

Comme les données disposent d'un identifiant individuel pour les personnes et les bâtiments, il a été possible de reconstituer les trajectoires des lieux de domicile pour tous les individus qui étaient enregistrés au moins deux années consécutives. Les données de l'année durant laquelle les individus immigreront ou émigreront de Suisse, naissent ou décèdent, tout comme les données des individus dont le bâtiment n'a pas été géocodé ont été exclues des analyses; cela représente quelque 6% des observations de la population résidente permanente. Par exemple, les personnes qui sont domiciliées en Suisse entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2016 sont observées pendant 6 années consécutives. En revanche, un individu qui arrive en Suisse durant l'année 2011 et décède en 2015, ne dispose que de 3 pleines années d'observation (2012, 2013 et 2014). Évidemment, seuls les changements administratifs de résidence peuvent être considérés ici.

Au total, les données exploitées pour la période 2011 à 2016 comprennent 46 987 116 observations de 8 798 177 individus différents qui connaissent 4 218 250 changements de résidence. En raison de la nature annuelle des données, seul un changement de résidence par année civil peut être dénombré.

Concernant la migration interne, ces données individuelles quasi-exhaustives permettent de décrypter les déterminants individuels de la mobilité. De plus, grâce aux coordonnées géographiques, cette étude peut mesurer pour la première fois les mobilités à l'intérieur d'une même commune et déterminer la distance des mouvements. Les analyses présentées dans cette recherche se distinguent légèrement de la statistique démographique suisse qui définit la migration interne comme le fait de transférer son domicile dans une autre commune de Suisse et ne considère donc pas les mouvements à l'intérieur d'une même commune. En outre, la statistique démographique présente généralement les migrations internes sous forme de flux, c'est-à-dire le nombre de mouvements qui ont eu lieu durant une année parmi la population résidente (une personne pouvant ainsi effectuer plusieurs migrations), et non le nombre de personnes qui migrent. En raison des données manquantes et afin de ne pas donner des chiffres qui se distinguent de ceux de l'Office fédéral de la statistique, les résultats seront présentés sous la forme de probabilité annuelle de migrer plutôt qu'en nombre absolu.



## 6.2 Les migrations internes: évolutions temporelles et géographiques

Cette section a pour objectif de dresser un portrait des flux migratoires en Suisse. L'étude se propose d'aller le plus finement possible dans l'analyse en exploitant des données individuelles quasi-exhaustives sur la période 2011 à 2016 (voir encadré 6.1). Ces données permettent non seulement de décrire les facteurs individuels de la migration interne mais aussi de pénétrer pour la première fois à l'échelle intra-communale en étudiant précisément les migrations qui se déroulent à l'intérieur d'une même commune.

### 6.2.1 Intensité des flux

Ces dernières décennies, la mobilité interne en Suisse connaît une forte augmentation: les changements de communes parmi la population résidente permanente passent ainsi de quelque 370 000 mouvements annuels dans les années 1980 à plus de 500 000 à partir de 2015 (OFS 2019). Cette croissance de 35% coïncide toutefois avec une augmentation de la population (+32% entre 1980 et 2015) et donc du nombre de personnes susceptibles de migrer. Par conséquent, le nombre de changements de résidence par personne n'a que peu augmenté ces dernières décennies.

En considérant tous types de mobilité interne (y compris à l'intérieur d'une même commune), entre 2011 et 2016, nos analyses montrent que 9,2% de la population change chaque année de domicile. Cette proportion reste stable durant les 6 années d'observation. En se basant sur les comportements observés entre 2011 et 2016, une personne qui vivrait en Suisse de la naissance à l'âge de 90 ans changerait en moyenne 7,5 fois de résidence durant sa vie.

Les mouvements de proximité dominent puisque 44% de ces changements de résidence ont lieu à l'intérieur d'une même commune, 40% dans une commune du même canton et seulement 16% dans un autre canton. Le graphique G.6.1 illustre l'intensité des flux migratoires par canton selon le type de mouvement. D'un point de vue général, ces résultats illustrent l'importance de la migration de proximité dans le système de la mobilité d'aujourd'hui.

Ce graphique montre aussi une forte diversité de comportements d'un canton à un autre puisque la population la plus mobile est à Bâle-Ville avec une moyenne de 10,1% de la population qui change chaque année de résidence contre seulement 7,2% à Appenzell Rhodes-Intérieures. Cette diversité se retrouve également dans la nature des mouvements.

Il s'avère que dans les cantons qui abritent de grandes agglomérations, il y a moins de départs vers d'autres cantons – c'est le cas à Genève, Berne, Vaud, Zurich et, dans une moindre mesure, à Lucerne. La forte attractivité des villes d'aujourd'hui et les nombreuses possibilités de formation et d'emploi qu'elles offrent limitent les départs vers un autre canton. Bâle-Ville, en raison de sa petite taille et de son interdépendance avec son demi-canton voisin, fait exception et connaît une forte mobilité intercantonale.

En revanche, les cantons du Tessin et du Valais se caractérisent par de faibles probabilités annuelles de migration intercantonale. Pour le Tessin, la barrière linguistique pourrait expliquer qu'on

privilégie les migrations à l'intérieur du canton. Quant au Valais, canton alpin ayant une forte identité régionale, ces basses probabilités sont étonnantes compte tenu de la forte émigration des jeunes allant étudier dans d'autres cantons. Des cas sous-enregistrement du domicile effectif auprès de l'administration sont probables dans le cas présent.

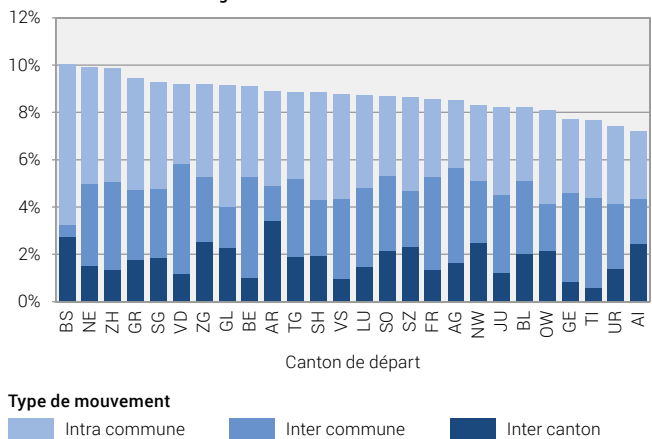
Une forte intensité de migrations entre communes d'un même canton se retrouvent dans les cantons ayant un grand territoire (Vaud, Berne, Argovie, Fribourg, Valais) et offrant ainsi davantage d'opportunités d'accueil. Mais, à l'exception de Bâle-Ville, c'est paradoxalement dans des cantons qui n'abritent pas de grandes villes que les probabilités annuelles de migration interne à l'intérieure d'une commune sont les plus élevées: Glaris, Schaffhouse et le Valais dominent en effet le classement.

### Proportion de personne entreprenant une migration interne, de 2011 à 2016

Par canton de départ, selon le type de mouvement

G 6.1

Probabilité annuelle de migration interne



## Probabilité annuelle de migration interne et distribution des mouvements selon la distance parcourue, de 2011 à 2016

Selon le type de commune de départ

T6.1

	Probabilité annuelle de migration interne (en %)	Distribution des distances parcourues (en %)					Total
		0 – 1 km	1 – 5 km	5 – 10 km	10 – 50 km	50 km+	
Urbain, grande agglomération	9,6	26,8	36,3	13,8	17,1	6,1	100
Urbain, agglomération moyenne	9,7	30,5	34,4	11,4	17,5	6,2	100
Urbain, petite agglo ou hors	9,3	34,4	29,0	10,2	19,8	6,7	100
Périurbain, forte densité	8,5	30,2	24,5	16,4	23,5	5,3	100
Périurbain, moyenne densité	7,8	25,8	24,4	18,9	25,0	5,9	100
Périurbain, faible densité	7,1	20,5	22,8	21,4	28,8	6,4	100
Centre rural	9,1	37,0	21,3	9,9	23,5	8,2	100
Rural (central)	7,8	26,8	23,9	16,7	27,0	5,4	100
Rural (périphérique)	7,8	31,5	19,4	12,1	24,8	12,2	100

Source: OFS – STATPOP

© OFS, auteur 2020

à l'intérieur d'une même commune ne dépassent rarement 5 kilomètres, 10% des mouvements intercommunaux et 1% des mouvements inter-canton font moins de 2 kilomètres.

### 6.2.3 Lieux de départ et d'arrivée

Comme nous le verrons à la section 6.3, les mouvements migratoires dépendent fortement des caractéristiques individuelles. Si certains habitants ont des profils qui les amènent davantage à migrer, il est aussi vrai que certains lieux sont attractifs pour enregistrer des arrivées alors que d'autres poussent plutôt à partir.

Au niveau du lieu de résidence, c'est dans les communes urbaines qu'on enregistre le plus de départs avec des probabilités d'émigration interne supérieures à 9,6% dans les grandes et moyennes agglomérations (tableau T6.1). Ces flux sont pour la plupart des relocalisations au sein de la même agglomération ou dans les environnements proches puisqu'environ 75% des mouvements issus des agglomérations ont lieu sur une distance inférieure à 10 km. Cette forte mobilité urbaine provient essentiellement d'une population plus jeune et plus mobile mais aussi, dans une moindre mesure, de départs non compensés vers la périphérie ou d'autres régions. Ainsi les cinq plus grandes villes du pays (Zürich, Genève, Bâle, Berne et Lausanne) perdent ensemble sur la période 2011 à 2016 plus de 35 000 habitants par la migration interne (OFS 2019). Ces grandes villes continuent toutefois de croître grâce aux flux internationaux.

C'est en revanche dans les zones périurbaines et rurales que les flux de départ sont les plus faibles et que, paradoxalement, ceux qui se déplacent parcourent des distances plus grandes (tableau T6.1). Avec une probabilité annuelle de 7,1% de départ, cela signifie qu'en moyenne une personne sur 14 change annuellement de résidence dans les communes périurbaines à faible

densité d'habitants. Les zones périurbaines et rurales comprennent en effet davantage de propriétaires et de familles qui sont moins enclins à la mobilité.

Les mouvements internes ne sont pas neutres; ils influencent les équilibres démographiques et politiques non seulement au niveau local et communal, comme nous venons de le voir, mais aussi au niveau régional et cantonal. Sur la période 2004 à 2013, certains cantons comme Bâle-Ville et Genève ont perdu plus de 12 000 habitants par des migrations internes (Heiniger 2015). Ils sont suivis par St-Gall, Grisons et Neuchâtel avec des pertes supérieures à 5 000 habitants. D'autres cantons en revanche s'appuient sur la mobilité intercantonale pour connaître une importante croissance. C'est le cas des cantons d'Argovie et de Fribourg avec un solde migratoire respectivement de 21 000 et 17 000 personnes; ils sont suivis par le Valais, Thurgovie et Lucerne avec des gains supérieurs à 5 000 personnes.

### 6.2.4 La traversée du Röstigraben

Les régions linguistiques en Suisse ont souvent été vues comme de véritables barrières à la migration interne, en particulier à partir des années 1990 où les changements de régions linguistiques sont devenus particulièrement rares (Huissoud et al. 1996). Nos analyses confirment cette tendance puisque 96% des mouvements internes en Suisse ont lieu à l'intérieur de la même région linguistique. Le tableau T6.2 montre ainsi les flux entre et à l'intérieur des régions.

C'est dans les régions linguistiques les plus peuplées que les migrations à l'intérieur des frontières linguistiques sont les plus fortes: ainsi en Suisse alémanique, c'est près de 99% des migrations qui restent dans la même région. Les romands restent également très enclins dans leur région linguistique (96,5%) alors



**Distribution des flux migratoires entre régions linguistiques en %, de 2011 à 2016****T6.2**

Matrice de la distribution relative ligne des flux migratoires par région linguistique (en %)					
	Langue commune d'arrivée				
	Allemande	Française	Italienne	Romanche	Total
<b>Langue commune de départ</b>					
Allemande	98,90	0,83	0,22	0,10	100
Française	3,31	96,50	0,17	0,00	100
Italienne	5,58	1,49	92,90	0,04	100
Romanche	38,20	0,61	1,06	60,10	100

Source: OFS – STATPOP

© OFS, auteur 2020

**Distribution des flux migratoires entre régions linguistiques en %, de 2011 à 2016****T6.3**

Pour les migrations internes de plus de 20km

Matrice de la distribution relative ligne des flux migratoires par région linguistique (mouvements supérieurs à 20km) (en %)					
	Langue commune d'arrivée				
	Allemande	Française	Italienne	Romanche	Total
<b>Langue commune de départ</b>					
Allemande	94,00	4,07	1,42	0,50	100
Française	16,60	82,30	1,06	0,02	100
Italienne	40,20	10,80	48,60	0,33	100
Romanche	90,00	1,77	3,06	5,16	100

Source: OFS – STATPOP

© OFS, auteur 2020

que les italophones quittent davantage leur région (92,9%) et les Romanches encore plus (60,1%). Il est intéressant de relever que pour les personnes provenant d'une région italoophone, il y a davantage de migrations vers des communes où l'on parle allemand que français malgré la proximité culturelle latine pour les secondes (5,6% des migrations vers des communes de langue allemande et 1,5% de langue française).

Cette imperméabilité des frontières linguistiques est évidemment à nuancer à la lecture des lignes précédentes qui démontraient la domination des migrations de courtes distances: comme la plupart des Suisses se déplacent sur de faibles distances, traverser une frontière linguistique qui n'est pas à proximité est tout logiquement un phénomène rare.

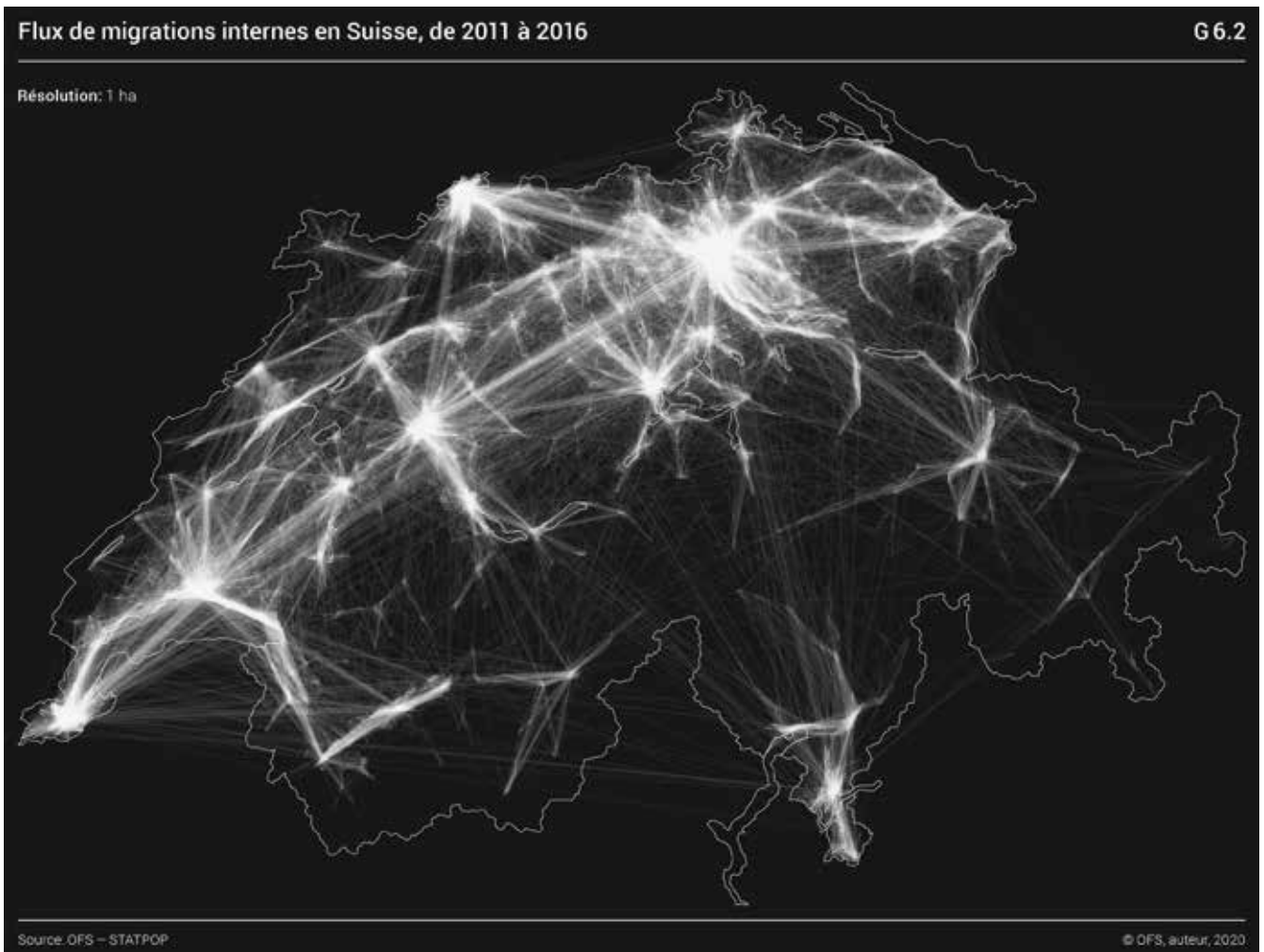
Parmi les individus qui entreprennent une migration d'une distance supérieure à 20 km, on constate une hausse des flux entre régions linguistiques. Le tableau T6.3 montre ce phénomène et fait distinctement ressortir la plus grande inter-connectivité des régions linguistiques: si 6% des personnes résidant dans une région germanophone changent de région linguistique lorsque la distance de la migration est supérieure à 20 km, cette proportion monte à 17,7% pour la région francophone et même à 51,4% pour la région italoophone.

**6.2.5 Une cartographie des flux**

En cartographiant les flux migratoires de la même façon que Cheshire et Uberti (2014) ont représenté les trajectoires des pendulaires autour de Londres, le graphique G6.2 illustre l'intensité des migrations internes en Suisse durant toute la période 2011 à 2016. Il est ainsi possible de dégager une image des tendances migratoires de moyenne et longue distances.

Cette carte fait apparaître le plateau Suisse comme un environnement extrêmement connecté, dont les centres de gravités sont les plus grandes agglomérations du pays. Elles drainent en effet les flux des régions périphériques alentours. Mais c'est en particulier la région zurichoise qui brille par sa centralité. Il est important de relever que l'intensité des flux autour de Zurich dépasse les frontières de l'agglomération.

Par ailleurs, les régions alpines, les Grisons, le Tessin, le Valais ainsi que les cantons de la Suisse centrale, certes moins peuplés, sont en revanche peu connectés avec le reste du pays. Il est encore intéressant de relever qu'il n'est pas possible de distinguer la frontière linguistique entre l'allemand et le français sur le plateau mais qu'un écart visible apparaît en Valais alors qu'aucune barrière naturelle ne fait obstacle aux migrations dans la vallée du Rhône.



### 6.3 Migration interne et parcours de vie

Les trajectoires migratoires dépendent dans une large mesure de facteurs individuels. Mais la décision d'entreprendre une migration trouve souvent sa source dans un événement qui pousse les individus à modifier leur lieu de résidence. Par exemple, un mariage, la naissance d'un enfant ou un nouvel emploi sont des événements typiquement liés avec une relocalisation. L'approche théorique du parcours de vie, initiée par Elder (1974), permet justement d'interpréter les événements du parcours de vie en les replaçant dans leur contexte, c'est-à-dire à la fois au moment individuel (âge) auxquels ils se produisent et aussi au moment temporel (période). C'est en faisant appel à cette clé de lecture, et en considérant aussi les caractéristiques individuelles que seront traitées les migrations internes dans cette section.

Le parcours de vie de chacun est parsemé d'événements et de transitions dans les sphères professionnelles, familiales et migratoires. Ces différentes sphères sont en fait profondément connectées et il arrive bien souvent qu'un événement d'une sphère induise un autre événement d'une autre sphère (Courgeau 1990). C'est particulièrement vrai pour la migration qui fait partie intégrante des changements familiaux: ainsi une mise en couple ou une séparation/divorce sont accompagnés d'une mobilité, au

moins pour l'un des deux partenaires. La naissance d'un enfant et l'agrandissement de la famille nécessitent souvent une adaptation du logement. Il en va de même pour des changements professionnels ou le début d'un cursus universitaire qui peuvent motiver une migration afin de trouver un domicile plus proche.

Certains facteurs individuels, tels que l'âge, le sexe, la position socioéconomique, l'origine et le statut matrimonial notamment, ont été associés à la mobilité dans des recherches précédentes. Ces facteurs sont intrinsèquement liés avec des événements du parcours de vie mais ils modulent également des aspirations personnelles de mobilité ou d'immobilité. Ces aspirations font référence à diverses préférences individuelles – désir d'un domicile plus grand ou plus petit, vivre dans un nouveau quartier, quitter le centre-ville, etc. – mais aussi à des contraintes – séparation, loyer trop élevé, nuisances sonores, projet d'aménagement, etc. Ils renvoient donc à des situations très différentes et peuvent se situer à plusieurs niveaux.

### 6.3.1 Cycle de vie

L'approche du cycle de vie analyse l'intensité des migrations en fonction des âges. Il y a en effet une structure très claire quasi universelle qui correspond à une augmentation des flux migratoires chez les jeunes adultes puis à une diminution progressive avec le vieillissement. Cette forme de la migration selon le cycle de vie s'explique, selon Clark et Davies Withers (2009), par une simultanéité d'événements parmi des individus qui traversent une même étape du cycle de vie: ainsi les individus quittent le foyer parental, se marient, font des enfants et divorcent plus ou moins au même moment.

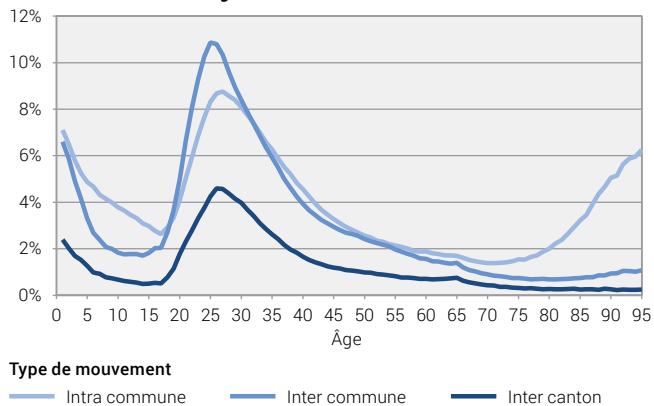
Le graphique G6.3 illustre la très forte structuration de la migration interne en fonction des âges de la vie. La forme des migrations internes suit une tendance relativement similaire, quel que soit le type de mouvement; l'intensité est juste plus élevée pour les migrations à l'intérieur d'une même commune ou entre commune du même canton qu'entre communes de cantons différents.

#### Probabilité annuelle de migration interne, de 2011 à 2016

Par âge, selon le type de mouvement

G6.3

##### Probabilité annuelle de migration interne



Source: OFS – STATPOP

© OFS, auteur 2020

C'est à partir de l'âge de la majorité que l'intensité des migrations internes augmente fortement. Elle atteint son maximum à l'âge de 26 ans et diminue ensuite progressivement pendant la décennie suivante. Cette étape du cycle de vie correspond tout d'abord au départ du foyer parental et à des types de logement marqués par la flexibilité (vie dans de petits appartements ou studios, ou alors en colocation). Pendant cette période du cycle de vie surviennent en outre les premiers changements professionnels et le début et la fin de formations (universités ou hautes écoles) qui peuvent motiver un changement de ville ou de région. C'est aussi pendant cette période qu'ont lieu les prémices de la fondation de la famille (mise en couple, mariage) qui nécessitent des ajustements résidentiels lorsque la famille s'agrandit (naissance d'enfant) ou la relation se termine (séparation, divorce). Cette période correspond enfin à des changements d'aspiration avec d'abord la

volonté des jeunes adultes de vivre dans les centres villes et, par la suite, des familles de se déplacer vers les zones périurbaines moins urbanisées (Kupiszewski et al. 2000). Le graphique G6.3 illustre également l'importance de ces ajustements par la forte mobilité des enfants en bas âge – l'intensité est particulièrement forte à la naissance mais diminue que lentement ensuite puisque d'autres événements motivent ces changements de résidence (naissances des sœurs ou de frères, début de la scolarité, divorce des parents, changement d'aspiration des parents, etc.).

Au-delà de 40 ans, on constate encore une baisse des migrations, avec toutefois un très léger sursaut à l'âge de la retraite. Si les mouvements intercantonaux et intercommunaux continuent de diminuer, les mouvements à l'intérieur d'une même commune augmentent massivement à partir de 75 ans; à l'approche du quatrième âge, lorsque de nouveaux besoins se font ressentir. Cette migration de proximité correspond à la réadaptation des personnes âgées dans des logements plus petits et fonctionnels ou à un départ vers un home pour personnes âgées.

La mobilité du cycle de vie est fortement influencée par les normes et les habitudes sociales. Avec l'allongement des études et l'âge plus tardif à la décohabitation, l'augmentation de la mobilité à l'âge adulte tend à se produire plus tardivement alors que sa diminution est plus progressive. Cela s'explique principalement par une déstandardisation du parcours de vie et en raison de nouvelles normes familiales (divorces, familles recomposées) et professionnelles (changement d'emplois plus fréquents).

### 6.3.2 Les facteurs individuels de la migration interne

Cette section aborde l'intensité des migrations internes en fonction de différents attributs individuels. Le sexe, le statut matrimonial et la composition du ménage, l'origine, ainsi que le revenu sont tour à tour explorés. Puisque ces facteurs sont, pour la plupart, fortement liés avec la composante de l'âge, un indicateur tenant compte de la distribution des âges est également proposé: le nombre total de migrations standardisé par âge de la naissance à l'âge de 90 ans (NTM) qui peut s'interpréter comme le nombre moyen de mouvements internes qu'une personne ayant cette caractéristique effectuerait dans sa vie.

#### Sexe

Les femmes et les hommes connaissent environ les mêmes intensités de migration interne et donc un nombre de mouvements durant leur vie qui est très similaire (tableau T6.4). Pourtant, il apparaît un léger décalage dans l'intensité de la migration par âge (graphique G6.4).

Les femmes connaissent en effet une mobilité qui est plus précoce que les hommes mais qui diminuent aussi plus tôt: elle correspond à un départ du foyer parental, de la mise en couple et de la première naissance qui ont lieu, en moyenne, un peu plus tôt que chez les hommes. On constate aussi que la mobilité chez les aînés est plus forte chez les femmes que chez les hommes. Cela provient notamment du fait que les hommes ont en moyenne une

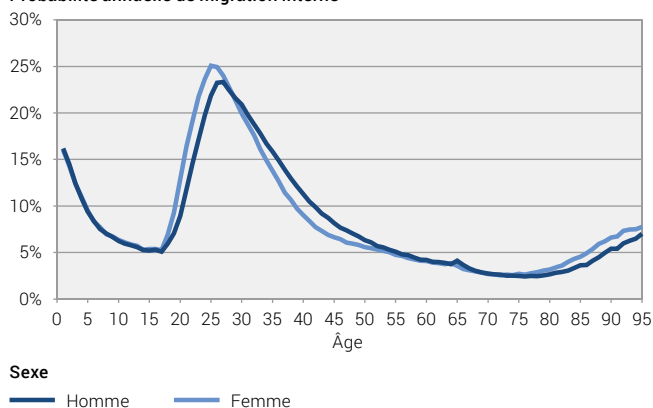
durée de vie moins longue, et les femmes, qui se retrouvent alors seules, effectuent davantage une mobilité d'ajustement aux grands âges (vers un appartement plus adéquat ou un EMS par exemple).

### Probabilité annuelle de migration interne, de 2011 à 2016

Par âge et sexe

G 6.4

Probabilité annuelle de migration interne



Source: OFS – STATPOP

© OFS, auteur 2020

### Statut matrimonial et composition du ménage

Concernant le statut matrimonial et la composition du ménage, une très forte mobilité des célibataires ainsi que des ménages d'une seule personne ressort de nos analyses (tableau T 6.4). Pour ces groupes, la mobilité est particulièrement forte pour les mouvements de longue distance – les probabilités de migration intercantionales sont en effet supérieures à 2% contre 1,5% en moyenne pour toute la population. Les personnes mariées et les ménages comprenant entre 2 et 10 personnes ont quant à eux des probabilités de migration internes qui sont plus faibles. Cela est dû en partie à une concordance de la structure familiale et un âge plus avancé du cycle de vie; les personnes mariées et celles ne vivant pas seule comprennent davantage de personnes qui ont déjà traversées des transitions familiales liées à la mobilité – décohabitation, mise en couple, éventuellement naissance d'enfant.

Les personnes divorcées et veuves ont des probabilités annuelles de migration interne qui sont relativement basses (sensiblement inférieures à la moyenne pour tous les types de mouvements) mais qui s'expliquent en grande partie par l'âge avancé des membres de ces groupes. Ainsi l'indicateur standardisé du nombre de mouvements durant la vie dénote d'une mobilité particulièrement forte des personnes divorcées (NTM 12.1).

Notons encore que les ménages de grandes tailles – ménages collectifs tels que des internats, logements de travailleurs temporaires, homes pour personnes âgées, hôpitaux, prisons, etc. – voient transiter une population extrêmement mobile (NTM de 13,2 pour les ménages de 10 à 99 personnes et de 18,3 pour les ménages de plus de 100 personnes) et renvoie au statut éphémère des logements en question.

### Origine

La migration interne des populations d'origine étrangère a souvent été analysée dans une perspective économique, c'est-à-dire en interprétant les mouvements comme une relocalisation de la main d'œuvre dépendante de la demande du marché du travail (Zarin-Nejadan et Murier 2000). Le constat général des recherches antérieures en Suisse est celui d'une plus forte mobilité interne des étrangers. Si les facteurs individuels et la dimension du parcours de vie sont aussi déterminants, les populations migrantes sont caractérisées par moins d'attache et de lien avec la région dans laquelle elles vivent, et par conséquent un plus grande facilité à repartir à nouveau (Lerch 2012).

Les résultats du tableau T 6.4 confirment la plus forte mobilité des personnes issues de la migration. Les étrangers nés à l'étranger ont les probabilités de migration annuelles les plus élevées (12,8%) suivi des étrangers nés en Suisse (10,7%). Ces estimations sont de 8,1% pour les Suisses nés en Suisse et de 7,7% pour les Suisses nés à l'étranger. La population issue de la migration étant particulièrement jeune, les écarts aux Suisses en termes de mobilité interne sont moins accentués lorsque l'on considère le nombre de mouvements standardisé par âge. L'écart entre les étrangers nés en Suisse et les Suisses nés en Suisse devient minime (NTM de 7,4 contre 7,0)

Les travaux antérieurs sur la mobilité des migrants montrent que c'est souvent durant les premières années après une arrivée internationale que les migrants sont les plus mobiles (Lacroix et Zufferey 2019). La théorie de l'ajustement est souvent mise en avant pour expliquer ce phénomène. Elle postule qu'en raison d'un manque d'information et de connaissances sur le pays de destination (par exemple concernant le marché du logement, le quartier d'habitation ou même le marché du travail), les migrants n'arrivent pas forcément à une localisation optimale et se réajustent spatialement dans les années suivantes (Clark et Huang 2003).

Parmi les étrangers nés à l'étranger, on peut constater une baisse progressive de la migration interne alors que la durée de séjour augmente (tableau T 6.4). Une année après une migration internationale, la probabilité de migration interne s'élève à 15,6% contre seulement 6,1% parmi les étrangers résidant depuis 20 ans ou plus en Suisse. Cette plus forte mobilité concerne tant les migrations de courte distance (intra- et inter-communes) que celles qui incluent un changement de canton et vont donc au-delà d'un simple réajustement local.

### Revenu

Dans une recherche précédente, des chercheurs ont démontré une forte relation entre le degré de mobilité spatiale et la position socioéconomique en Suisse (Charton et Wanner 2001): plus le niveau d'éducation est élevé, plus la propension à migrer est importante. Cette particularité, qui n'est pas exclusive à la Suisse, renvoie dans une large mesure à la structure du marché du travail puisqu'un diplôme universitaire ouvre la porte à des opportunités d'emplois très spécifiques et pour lesquelles il convient parfois de se déplacer.

**Probabilité annuelle de migration interne et nombre total de migrations standardisé par âge, de 2011 à 2016**

Selon différentes caractéristiques individuelles

**T6.4**

	Probabilité annuelle de migration interne (en %)				Nombre total de migrations*
	inter canton	inter commune	intra commune	Total	NTM
<b>Sexe</b>					
Homme	1,48	3,69	4,01	9,18	7,4
Femme	1,45	3,47	3,87	8,79	7,5
<b>Statut matrimonial</b>					
Célibataire	2,10	5,03	5,09	12,22	8,0
Marié/e	0,90	2,37	2,93	6,20	6,8
Divorcé/e	1,68	1,17	3,10	5,95	12,1
Veuf/ve	0,45	1,17	3,10	4,72	7,5
<b>Taille du ménage</b>					
1 personne	2,00	3,91	4,43	10,34	13,6
2 personnes	1,42	3,40	3,35	8,17	9,2
3 personnes	1,79	4,56	4,63	10,98	8,0
4 personnes	1,10	3,03	3,65	7,78	6,4
5–9 personnes	1,14	3,17	3,98	8,29	7,2
10–99 personnes	1,39	4,38	6,40	12,17	13,2
100 et plus personnes	4,05	6,79	6,73	17,57	18,3
<b>Origine migratoire</b>					
Suisse né en Suisse	1,37	3,32	3,39	8,08	7,0
Suisse né à l'étranger	1,29	2,93	3,46	7,68	7,7
Étranger né en Suisse	1,31	3,86	5,52	10,69	7,4
Étranger né à l'étranger	2,05	4,95	5,83	12,83	9,7
Manquant	0,47	1,79	5,58	7,84	8,2
<b>Durée en suisse (pour les étrangers nés à l'étranger)</b>					
1 an	4,39	9,79	11,39	25,57	17,5
2 à 4 ans	3,46	7,83	8,24	19,53	13,2
5 à 9 ans	2,44	5,54	6,31	14,29	9,3
10 à 19 ans	1,31	3,60	5,14	10,05	6,9
20 ans et plus	0,64	2,14	3,27	6,05	5,2
<b>Revenu mensuel du ménage standardisé par personne</b>					
Moins de 1000 fr.	0,87	2,06	3,22	6,15	9,5
1000–2999 fr.	1,49	3,64	4,51	9,64	8,1
3000–4499 fr.	1,48	3,91	4,48	9,87	7,5
4500–5999 fr.	1,52	4,14	4,31	9,97	7,1
6000–7499 fr.	1,66	4,33	4,02	10,01	6,9
7500–8999 fr.	1,80	4,22	3,78	9,80	6,7
9000–14 999 fr.	1,97	3,93	3,57	9,47	6,8
15 000 fr. et plus	2,00	3,53	3,35	8,88	7,0
<b>Total</b>	<b>1,46</b>	<b>3,63</b>	<b>4,15</b>	<b>9,24</b>	<b>7,5</b>

\* standardisé par âge

Sources: OFS – STATPOP; Cdc – CI

© OFS, auteur 2020

Les données utilisées dans ce chapitre ne permettent pas de distinguer les individus en fonction de leur niveau de formation mais d'approcher la position sociale par une mesure standardisée du revenu du ménage<sup>2</sup>. Nos résultats dans le tableau T 6.4 montrent que les plus faibles revenus (moins de 1000 francs par membre du ménage par mois) connaissent des probabilités de migration interne inférieures aux autres (6% contre 9 à 10% pour toutes les autres catégories). Mais standardisée par âge, cette propension à la migration est au contraire la plus forte pour les petits revenus. Il est encore intéressant de relever que les différences dans l'intensité totale des migrations internes sont relativement modestes pour les revenus supérieurs à 3000 francs par mois mais que le type de mobilité varie fortement: les hauts revenus tendent en effet à être plus mobiles à longue distance (entre cantons), les revenus intermédiaires entre communes d'un même canton alors que les faibles revenus bougent plus à l'intérieur d'une même commune.

### 6.3.3 Les migrations multiples

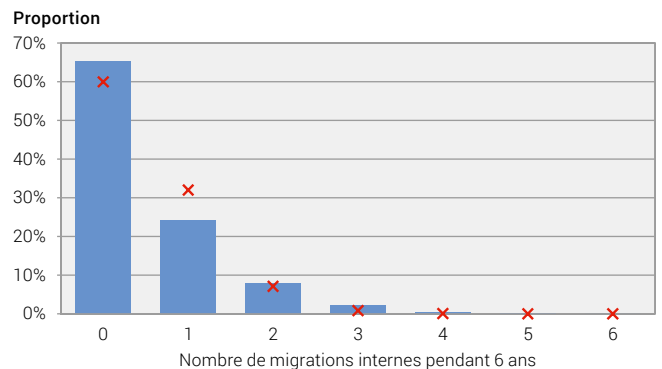
Les sections précédentes appréhendaient les migrations internes transversalement – c'est-à-dire en cumulant l'ensemble des mouvements de la population sur une année – or, certains individus ont une forte propension à bouger et se relocalisent chaque année, alors que d'autres sont plus sédentaires (Zufferey et al. 2020). Cette partie clôt le chapitre sur les migrations internes en présentant les caractéristiques des individus qui ont connu plusieurs migrations internes sur six années d'observation<sup>3</sup>.

Observée durant 6 années consécutives, près de deux tiers de la population n'a pas changé de domicile entre 2011 et 2016, un quart a déménagé lors d'une année, 8% durant deux années d'observation et 2% durant trois années d'observation (voir graphique G 6.5). Ceux à avoir changé de résidence plus de trois années sur les six années d'observation sont beaucoup plus marginaux mais on peut tout de même dénombrer 610 individus qui ont migré chacune des 6 années. Ces individus hyper-mobiles sont certes rares mais ils sont significativement plus nombreux que ce que l'on pourrait attendre en cas d'indépendance statistique (voir la note du graphique G 6.5).

Les migrants multiples se caractérisent par des attributs spécifiques. Si les différences entre les sexes sont marginales (moins de 1 point de pourcentage d'écart), l'âge en revanche apparaît comme le facteur le plus déterminant. Le graphique G 6.6 montre en effet que parmi la population observée durant six années

**Nombre de migrations internes parmi la population observée durant six ans, de 2011 à 2016**

**G 6.5**



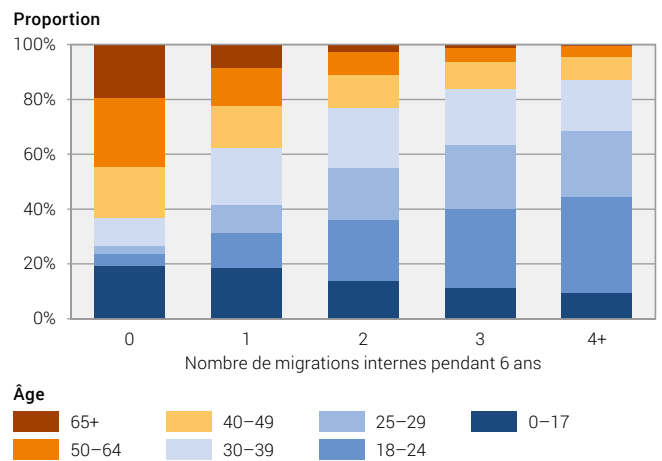
Remarque: la croix rouge indique la distribution théorique (selon une loi binomiale) du nombre de migrations internes si ce nombre était régit par le hasard. L'écart entre la barre et la croix indique qu'il y a des individus qui sont plus sédentaires et d'autres plus mobiles en raison de leurs caractéristiques ou attributs.

Source: OFS – STATPOP

© OFS, auteur 2020

**Nombre de migrations internes selon l'âge<sup>1</sup>, de 2011 à 2016**

**G 6.6**



<sup>1</sup> âge en 2011

Source: OFS – STATPOP

© OFS, auteur 2020

consécutives, les jeunes adultes sont les plus mobiles. Ainsi les 18 à 29 ans représentent près de 60% des personnes ayant migré au moins 4 fois en 6 ans et ils sont moins de 7% à n'avoir jamais changé de résidence. Chez les 50-64 ans et encore plus chez les 65 ans et plus, l'hyper mobilité est rare: ces groupes sont en effet, en proportion, de moins en moins nombreux parmi les populations les plus mobiles.

Quant au type de mouvements effectués, bien qu'il existe une grande diversité, ce sont surtout des mouvements intra-communaux ou intercantonaux qui dominent parmi les migrants multiples. Ainsi, les trajectoires incluant plus de deux mouvements entre cantons dans un intervalle de 6 ans sont rares; elles représentent seulement 10% de l'ensemble migrants multiples.

<sup>2</sup> Mesuré à partir des cotisations à l'assurance-vieillesse et survivants, le revenu total du ménage est divisé par le nombre de personnes dans le ménage selon la clé d'équivalence proposée par l'OCDE (1 pour le premier adulte, 0,5 pour chaque autre personne de plus de 14 ans et 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans).

<sup>3</sup> Les résultats présentés dans cette partie ne considèrent que les individus qui ont été observés sur l'ensemble de la période de suivi 2011 à 2016, c'est-à-dire durant 6 ans (n=6 915 069). Cette mesure est certes imparfaite puisqu'elle omet tout mouvement ayant eu lieu avant ou après, mais elle permet déjà de dégager une tendance sur des statistiques encore méconnues en Suisse. Notons en outre que par cette sélection de la population, l'intensité moyenne des migrations internes a diminué (la probabilité annuelle de migration est désormais de 8,2% contre 9,2% sur l'ensemble de la population résidente permanente) notamment car les personnes qui migrent internationalement (arrivées ou départs) entre 2011 et 2016 ne peuvent être considérés ici. Or, il a été vu plus haut que ces individus sont particulièrement mobiles.



## 6.4 Conclusion

La migration interne a une influence majeure sur la répartition territoriale de la population en Suisse. Elle a aujourd'hui plus de poids sur la composition spatiale de la population que les arrivées et départs de migrants internationaux. Ce chapitre se propose d'approfondir la question des mouvements migratoires internes en Suisse à partir de données de l'ensemble de la population entre 2011 et 2016. C'est en exploitant près de 47 millions d'observations individuelles et spatialement géocodées que quelque 4,2 millions de changements de résidence sont analysés dans cette recherche. La section 6.2 décrit l'intensité et les attributs des flux migratoires alors que la section 6.3 approfondit les facteurs individuels des migrations.

La Suisse d'aujourd'hui se caractérise par une forte mobilité interne. Entre 2011 et 2016, nos analyses montrent que 9,2% la population change annuellement de domicile. Sur l'ensemble de sa vie, chacun changerait en moyenne 7,5 fois de résidence. Les migrations internes se déroulent toutefois à petite échelle puisque 41% des individus se déplacent sur une distance de moins de 2 kilomètres et 60% parcourent moins de 5 kilomètres. Cette proximité se retrouve aussi en fonction des unités administratives: 44% des changements de résidence ont lieu à l'intérieur d'une même commune, 40% dans une commune du même canton et seulement 16% dans un autre canton. L'étude montre qu'il y a une grande diversité de pratiques entre cantons, mais c'est surtout en fonction du lieu de domicile (type de commune) que les différences sont les plus marquées. C'est en effet dans les grandes agglomérations que la mobilité est la plus forte, mais elle est confinée, dans la grande majorité des cas, à l'espace de l'agglomération. Dans les zones périphériques, les mouvements internes sont moins fréquents mais ils connectent des lieux plus distants. L'analyse aborde également les changements de résidence entre les régions linguistiques et montre que, dans une large mesure, il s'agit d'espaces très cloisonnés.

La section 6.3 étudie les facteurs individuels de la migration. Elle montre en particulier que l'âge est l'un des facteurs les plus déterminants des migrations internes. Le cycle de vie, c'est-à-dire, les étapes traversées au fil des âges telles que la décohabitation, la mise en couple, la naissance d'un enfant, la formation, un changement d'emploi, etc., dynamise les migrations et concentrent ainsi la plupart des mouvements entre l'âge de 20 et 35 ans. S'il n'y a que peu de différences quant à la mobilité des femmes et des hommes, l'étude montre que l'origine migratoire joue un rôle déterminant en particulier durant les premières années après une arrivée internationale. Le chapitre aborde encore le rôle du statut matrimonial, de la structure du ménage et aussi celui du revenu dans la mobilité interne. La dernière partie adresse la question de migrations multiples. Si, durant les six années d'observation, près de deux tiers de la population ne connaît aucun changement de résidence, un habitant sur dix se relocalise deux fois ou plus et, il existe tout de même une proportion minimale de cas qui se sont déplacés lors de chacune des six années d'observation.

D'un point de vue méthodologique, cette recherche fait une contribution importante à la thématique dans le cas Suisse. En exploitant des données individuelles et géocodées de l'ensemble de la population résidente suivie pendant six ans

(au maximum), elle permet de remédier à quelques manques dans les statistiques publiques et évite aussi les problèmes inhérents à la mesure des migrations entre des aires administratives.

## Références bibliographiques

- Bassand, Michel (2004): *La métropolisation de la Suisse*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Caldera Sánchez, Aida et Dan Andrews (2011): *Déménager ou ne pas déménager: quels sont les déterminants des taux de mobilité résidentielle dans l'OCDE?* Documents de travail du Département des Affaires économiques de l'OCDE, n° 846. Paris: Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/5kghtc7kzx21-en>.
- Charton, Laurence et Philippe Wanner (2001): *Migrations internes et changements familiaux en Suisse: Analyse du module «mobilité» de l'enquête suisse sur la population active de 1998*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Cheshire, James et Oliver Uberti (2014): *London. The information capital*. London: Particular Books.
- Clark, William A. V. et Suzanne Davies Withers (2009): Fertility, mobility and labour-force participation: A study of synchronicity, *Population, Space and Place*, 15 (4), 305–321. <https://doi.org/10.1002/psp.555>.
- Clark, William A. V. et Youqin Huang (2003): The Life Course and Residential Mobility in British Housing Markets. *Environment and Planning A*, 35 (2), 323–339. <https://doi.org/10.1068/a3542>.
- Courseau, Daniel (1990): Migration, family and career: A life course approach. In: Paul B. Baltes, David L. Featherman et Richard M. Lerner (éds.): *Life-span development and behavior*, 10. Hillsdale: Erlbaum, 219–256.
- Dessemontet, Pierre; Vincent Kaufmann et Christophe Jemelin (2010): Switzerland as a Single Metropolitan Area? A Study of its Commuting Network, *Urban Studies*, 47 (13), 2785–2802. <https://doi.org/10.1177/0042098010377371>.
- Elder, Glen H. (1974): *Children of the Great Depression: Social change in life experience*. Chicago: University of Chicago Press.
- Heiniger, Marcel (2015): Migrations intercantionales. *Démos: Informations démographiques*, n° 1. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique, 3–7.
- Huissoud, Thérèse; Martin Schuler et Hans Steffen (1996): *Les migrations en Suisse entre 1981 et 1993: Une analyse des statistiques de l'état annuel de la population et des migrations (ESPOP)*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.



Kupiszewski, Marek; Martin Schuler, Marc Reichle, Helen Durham et Philip Rees (2000): *Internal migration and regional population dynamics in Europe: Switzerland case study*. Working Paper, School of Geography, University of Leeds.

Lacroix, Julie et Jonathan Zufferey (2019): A life course approach to immigrants' relocation: Linking long- and short-distance mobility sequences, *Migration Letters*, 16 (2), 283–300. <https://doi.org/10.33182/ml.v16i2.683>.

Lerch, Mathias (2012): La mobilité des étrangers sur le territoire suisse. In: Philippe Wanner (éd.): *La démographie des étrangers en Suisse*. Zürich: Seismo, 86–112.

Long, Larry (1991): Residential Mobility Differences among Developed Countries, *International Regional Science Review*, 14 (2), 133–147. <https://doi.org/10.1177/016001769101400202>.

Office fédéral de la statistique OFS (2019): Migration interne. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Migration interne (dernière consultation le 29.04.2020).

Rérat, Patrick (2016): Le retour des villes: Les phénomènes de déprise et de reprise démographiques dans les villes suisses, *Espace populations sociétés*, 2015/3–2016/1. <https://doi.org/10.4000/eps.6204>.

Rérat, Patrick; Ola Söderström, Etienne Piguet et Roger Besson (2009): From urban wastelands to new-build gentrification: The case of Swiss cities, *Population, Space and Place (Special issue: New Forms of Gentrification)*, 16 (5), 429–442. <https://doi.org/10.1002/psp.595>.

Schuler, Martin et Vincent Kaufmann (1996): Pendularité à longue distance, *disP - The Planning Review*, 32 (126), 3–10. <https://doi.org/10.1080/02513625.1996.10556612>.

Steiner, Ilka et Philippe Wanner (2015): *Towards a New Data Set for the Analysis of Migration and Integration in Switzerland*. nccr – on the move, Working paper n° 1. <https://nccr-onthemove.ch/publications/towards-a-new-data-set-for-the-analysis-of-migration-and-integration-in-switzerland/> (dernière consultation le 29.04.2020).

Stillwell, John; Martin Bell et Ian Shuttleworth (2017): Studying internal migration in a cross-national context. In: Tony Champion, Thomas Cooke et Ian Shuttleworth (éds.): *Internal migration in the developed world: Are we becoming less mobile?* London: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315589282>.

Wanner, Philippe (2014): *Une Suisse à 10 millions d'habitants. Enjeux et débats*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

Zarin-Nejadan, Milad et Thierry Murier (2000): Analyse des mouvements migratoires internes des étrangers en Suisse 1981–1995. *Démos: Bulletin d'information démographique*, n° 3. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

Zelinsky, Wilbur (1971): The Hypothesis of the Mobility Transition, *Geographical Review*, 61 (2), 219–249. <https://doi.org/10.2307/213996>.

Zufferey, Jonathan; Ilka Steiner et Didier Ruedin (2020): The many forms of multiple migrations: Evidence from a sequence analysis in Switzerland, 1998 to 2008, *International Migration Review*. DOI: 10.1177/0197918320914239.

## Informations sur l'auteur

Jonathan Zufferey (1984), Dr, démographe, chef de projet scientifique à l'Observatoire suisse de la santé. Domaines de recherche: migrations contemporaines en Suisse, inégalités de mortalité, indicateurs de santé.

# 7 Quelle voie vers l'inclusion? La citoyenneté entre institutions et attitudes<sup>1</sup>

Marion Aeberli et Gianni D'Amato

## Résumé

**Depuis la naissance des États-nations, la citoyenneté a été le moyen le plus puissant pour définir une égalité entre les individus. Des attitudes discriminatoires perdurent néanmoins, même dans les sociétés libérales. Le présent chapitre étudie l'accès à la citoyenneté et les facteurs qui favorisent des approches inclusives. Il vise à mesurer l'influence des institutions cantonales sur la nature inclusive ou restrictive des procédures de naturalisation et à évaluer la sensibilité de ces institutions aux opinions de la population. Nous montrerons que le caractère plus ou moins inclusif des pratiques cantonales dépend de facteurs démographiques et politiques. Les cantons qui connaissent une forte immigration et possèdent une importante population urbaine privilégient des politiques migratoires inclusives. Plus l'orientation est libérale à tous les échelons politiques du canton, plus celui-ci tendra à se montrer inclusif dans sa pratique migratoire. Ces résultats sont vérifiés et confirmés par une enquête de l'OFS. Une attitude libérale prédomine dans la population des cantons à tendance inclusive. La population des cantons à grande diversité démographique est plus progressiste et plus à l'aise avec la société plurielle moderne que celle des cantons démographiquement plus homogènes. Au niveau individuel, les attitudes face à la diversité dépendent des conditions de vie, de l'expérience migratoire et de l'orientation politique de chacun.**

## 7.1 Le rôle de la citoyenneté

### 7.1.1 La citoyenneté comme moteur d'inclusion

Selon la doctrine en cours dans les sociétés occidentales, la citoyenneté est un instrument normatif qui constitue la base essentielle de l'égalité et de la dignité sociale (D'Amato 2001). Les constitutions modernes rejettent en général tout ce qui crée des discriminations au sein de la population. Par conséquent, l'égalité et la respectabilité comprennent non seulement des droits, mais aussi des obligations et des responsabilités, liées au statut politique et légal de la citoyenneté. Les membres d'une collectivité ne jouissent cependant pas tous du même degré de respectabilité. L'absence de droits ou une asymétrie entre droits et devoirs peut entraver leur participation pleine et entière au sein

d'une communauté politique, et engendrer ou renforcer ainsi des discriminations. La perception d'autrui peut par ailleurs conduire à des discriminations envers d'autres habitants, quel que soit leur statut. Traditionnellement, seuls les citoyens *pleno jure* jouissent pleinement de la protection de l'État et des droits constitutionnels. Voici les questions clés qui se posent dès lors: qui est citoyen? Comment étendre la citoyenneté aux non-citoyens? Quelles attitudes garantissent le respect mutuel? C'est sur la volonté d'inclure ou d'exclure des résidents non encore considérés comme citoyens que le débat s'est focalisé ces dernières décennies. Si les constitutions libérales n'excluent en principe que rarement des citoyens ou des membres de l'électorat pour des raisons d'ordre culturel, religieux ou ethnique, ces critères jouent un rôle important dans l'évaluation ou l'appréciation de possibles futurs citoyens. Cette attitude envers autrui peut dépendre du cadre institutionnel général, possibilité que nous analysons dans ce chapitre en nous fondant sur les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS). On peut considérer que la controverse au sujet des droits sociaux, civils et, plus récemment, politiques dont les immigrés ont fait les frais à plus d'un titre est un indicateur du fonctionnement des systèmes politiques et des formes actuelles d'exclusion et, partant, de la qualité de nos démocraties.

L'histoire de la démocratie montre que des régimes démocratiques et performants peuvent être perçus de différentes manières. Une partie de la population peut par exemple trouver un système inclusif et progressiste, tandis qu'une autre partie peut le juger discriminatoire et hégémonique. Les pratiques de marginalisation se fondent en général sur l'évaluation de critères à même de justifier l'exclusion. Aux États-Unis, par exemple, l'origine ethnique et le sexe ont longtemps limité l'accès au service militaire, voire, dans une «république en armes», à la citoyenneté (Shklar 1991). Outre l'origine ethnique et le sexe – critères de ségrégation appliqués au début du républicanisme –, la classe sociale a aussi servi de critère d'exclusion décisif aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Diverses luttes menées à différents niveaux ont marqué l'évolution des démocraties modernes; elles ont débouché sur la création de systèmes de protection sociale destinés à combler le fossé entre nantis et démunis, à garantir l'accès à la formation et à la santé, à instaurer une solidarité sans précédent. La nationalité<sup>2</sup> n'en a pas moins été, et reste dans une certaine mesure,

<sup>1</sup> Ce texte est la traduction française d'un article original en anglais. Conformément à la pratique de l'OFS, la version française est au masculin générique.

<sup>2</sup> Dans la littérature spécialisée, la citoyenneté se réfère aux personnes jouissant pleinement du droit de participation, soit à l'aspect actif du statut de citoyen, tandis que la nationalité désigne l'appartenance formelle à un État-nation (D'Amato 2001). Dans ce texte, nous considérons ces deux termes comme des synonymes.

un puissant moyen pour décider s'il convient de considérer les immigrés comme des égaux, s'ils ont droit au même respect ou s'ils «méritent» un traitement inégal (D'Amato 2001).

Dans les pays d'immigration traditionnels d'outre-mer, l'accès des immigrés à la citoyenneté puis à la naturalisation allait de soi, car il s'inscrivait dans un vaste processus d'intégration. L'Europe et, plus particulièrement, la Suisse n'ont accueilli de gros contingents d'immigrés qu'après la Seconde Guerre mondiale. Comme ils étaient recrutés à titre de travailleurs temporaires, nul n'imaginait qu'ils puissent un jour devenir des citoyens à part entière. La dynamique des flux migratoires et d'autres changements ont sans doute contribué à instaurer une conception plus inclusive de la citoyenneté et à favoriser l'acceptation des migrants, deux points que nous analyserons dans ce chapitre. Avec le regroupement familial, les saisonniers sont devenus des immigrés établis dans le pays. Nombre d'entre eux ont conservé leur nationalité d'origine, un choix rationnel à la fois pratique, car procurant certains droits, et symbolique, car témoin d'une autre identité nationale. À la même époque, les principaux pays d'accueil démocratiques ont élargi les droits des résidents permanents dans plusieurs domaines, les hissant parfois au niveau de ceux des nationaux. Enfin, de plus en plus de pays d'immigration ont abandonné la règle (issue d'un consensus en droit international) selon laquelle les personnes obtenant leur naturalisation devaient renoncer à leur nationalité précédente et de plus en plus de pays d'émigration ont accepté que leurs expatriés possèdent des nationalités multiples. Ces divers changements ont occulté la ligne de séparation, naguère très nette, entre étrangers et citoyens. Alors que certains observateurs ont salué cette tendance, y voyant l'avènement d'une ère cosmopolite post-nationaliste qui finirait par reléguer aux oubliettes la citoyenneté liée à un État, d'autres se sont inquiétés des loyautés multiples des migrants, de leur apparente liberté de jouir des droits du citoyen (sans en avoir les obligations) et de la mobilisation politique d'identités ethniques ou religieuses (lire à ce sujet l'excellent article de Bauböck et al. 2006).

En revendiquant une participation politique plus large, les immigrés se sont attaqués au «noyau dur» (Barbalet 1988) des démocraties modernes. Les efforts déployés pour accroître leurs possibilités de participer aux processus démocratiques, tant au niveau national que transnational, en a fait un nouvel objet d'étude, qui repose sur trois dynamiques politiques liées et interdépendantes: comment les systèmes politiques ont-ils réagi, sur le plan institutionnel, à la croissance de la population immigrée? De quelle manière (plus ou moins inclusive) a été défini l'accès à la citoyenneté? Quelles stratégies les immigrés ont-ils choisies pour parvenir à l'intégration?

Les droits obtenus jusqu'ici semblent montrer qu'il est impossible, contrairement à ce que l'on supposait au XIX<sup>e</sup> siècle, d'associer de manière stricte un ensemble de droits à une entité nationale. Considérer les immigrés installés à long terme davantage comme des résidents que comme des étrangers (Hammar 1985) a fait progresser la réflexion sur l'écart, au sein d'une nation, entre le statut légal des citoyens et les droits des non-nationaux. Il a également fallu remettre en question les normes civiles communes afin de favoriser la coexistence au sein d'un monde pluriel.

## 7.1.2 Évolution de la notion de citoyenneté

La notion de citoyenneté a connu moult changements au fil du temps. Depuis la démocratie athénienne de l'Antiquité, sa définition fondamentale correspond à un statut d'appartenance à une entité politique autonome. De nos jours, on associe différentes significations à la notion moderne de citoyenneté: elles vont du statut légal de la nationalité aux vertus du «bon citoyen» apportant sa contribution à la collectivité. Dans cette section, nous adoptons une conception largement politique de la citoyenneté, fondée sur l'appartenance et la participation de plein droit d'un individu à une communauté politique. C'est en particulier dans le cadre de la migration que la citoyenneté marque une distinction entre les membres établis d'une collectivité et les non-membres, cette distinction se fondant sur la relation privilégiée des premiers avec l'État.

Or cette relation à l'État a évolué. Les progrès technologiques permettent d'élargir et d'approfondir les contacts avec le «pays d'origine» de même qu'avec les membres du même groupe établis en d'autres lieux. De plus, une certaine représentation de la «patrie», véhiculée en particulier par les médias, était très répandue parmi les personnes émigrées et parmi celles restées au pays (Kaya et Baglione 2008). Les médias – journaux, radio, télévision et, désormais aussi, internet – ont de tout temps largement contribué à propager un sentiment d'appartenance commune. Aujourd'hui, il n'est dès lors plus considéré comme illégitime d'entretenir des liens diasporiques multiples. Avec l'avènement de la mondialisation, la «fragmentation» de l'individu constitue au contraire un atout. Analysant tout spécialement le transnationalisme politique, Bauböck (2003, 701) a mis en évidence le rôle joué par l'évolution des institutions et par les nouvelles notions d'appartenance, tant dans les pays d'origine que d'accueil. L'un des nouveaux traits marquants de l'appartenance transnationale réside dans la possibilité offerte à tous les individus, nationaux et non nationaux, de combiner statut et affiliations internes et externes, comme l'illustre parfaitement la double nationalité.

Une littérature émergente qui explore les modes d'appartenance se concentre sur les diverses manières dont une identité se construit aujourd'hui en rapport avec différents lieux, groupes et pays (voir p. ex. Christiansen et Hedetoft 2004; Sicakkan et Lithman 2005; Paugam 2008; Paugam et al. 2020). Considérées d'un autre point de vue, de telles affiliations peuvent être appelées «liens». La notion de liens sociaux, culturels, économiques et politiques des individus focalise notre attention moins sur les identités que sur les relations et les habitudes sociales qui structurent leur vie (Fibbi et D'Amato 2008).

Selon différents auteurs (Brubaker 1992; Bauböck 2003), la citoyenneté est un concept plus discriminatoire que les liens et l'appartenance, car elle correspond à un statut de membre accordé par une communauté politique établie. La citoyenneté n'est ni un phénomène purement subjectif (à l'instar du sentiment d'appartenance) ni un phénomène objectif, au sens où il pourrait être perçu par un observateur qui considère de l'extérieur la situation et les activités sociales d'une personne. La citoyenneté se fonde sur un rapport quasi contractuel entre un individu et une collectivité (Bauböck et al. 2006). Elle comprend la loyauté envers une communauté, mais aussi la protection universelle des droits

individuels garantie par l'État. Contrairement à l'appartenance et aux liens, la citoyenneté est également une notion binaire qui oppose «citoyens» et «non-citoyens».

### Encadré 7.1: nccr – on the move

nccr – on the move est le National Center of Competence in Research (NCCR, centre national de compétences en matière de recherche) dédié aux études sur la migration et la mobilité. Il vise à mieux comprendre les phénomènes contemporains liés à la migration et à la mobilité en Suisse et ailleurs. Interdisciplinaire, le NCCR réunit la recherche en sciences sociales, en économie et en droit ([www.nccr-onthemove.ch](http://www.nccr-onthemove.ch)).

Récemment, des discours républicains et communautaristes ont à nouveau mis l'accent sur les obligations et les responsabilités morales, de même que sur les devoirs légaux associés à la citoyenneté. Ces discours pourraient exercer une influence sur l'accès, plus ou moins ouvert ou restrictif, à la citoyenneté. Ils veulent en effet imposer aux migrants les devoirs du citoyen de manière moins progressive et moins différenciée que les droits du citoyen. Les pays d'accueil ont pourtant régulièrement affirmé que les populations immigrées sont tenues de s'assimiler ou de s'intégrer, profitant de la procédure de naturalisation pour souligner un devoir de loyauté, qui s'avère au mieux implicite pour les citoyens de naissance. L'Autriche, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse ont tous mis en place des cours d'intégration pour les nouveaux arrivants, qui comprennent principalement l'apprentissage de la langue et quelques instructions et informations pratiques sur le système juridique et politique du pays d'accueil. Avec sa structure fédéraliste et sa démocratie directe, la Suisse est un cas intéressant pour étudier les facteurs qui légitiment une approche plus restrictive ou plus libérale de l'inclusion. Le présent chapitre se penche donc sur les questions suivantes: le caractère libéral ou restrictif de l'inclusion relève-t-il des seules institutions cantonales et fédérales ou celles-ci sont-elles sensibles à l'attitude générale qui prévaut au sein de

la population? Dans quelle mesure la notion de citoyenneté est-elle liée à ces attitudes? Existe-t-il, en général, une relation entre attitudes, contexte institutionnel et spécificités individuelles?

## 7.2 Citoyenneté et fédéralisme

Selon le nccr – on the move (2018; voir encadré 7.1), la législation suisse compte indéniablement parmi les plus restrictives d'Europe pour ce qui est d'acquérir la citoyenneté par naissance sur son territoire (*jus soli*, droit du sol ou principe du lieu de naissance) ou à la suite d'un séjour prolongé (naturalisation ordinaire). Comparée à ses voisins européens, la Suisse accorde plus rarement aux résidents étrangers le droit de vote dans les élections locales. Dans ce domaine, des différences significatives séparent néanmoins les cantons, la Suisse romande se montrant plus inclusive que les autres régions linguistiques. À l'inverse, la Suisse figure parmi les pays les plus généreux lorsqu'il s'agit de permettre aux personnes expatriées de participer à des scrutins nationaux.

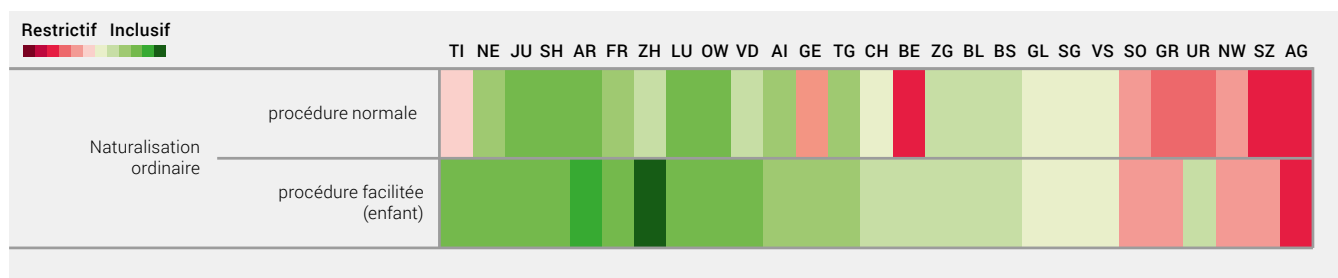
Les critères régissant l'accès à la citoyenneté en Suisse diffèrent beaucoup d'un canton à l'autre (voir graphique G7.1). Ils varient au niveau des exigences légales régissant les points suivants: durée de résidence, compétences linguistiques, intégrations culturelle et civile, réputation ainsi que ressources économiques. En matière de naturalisation, les cantons du Jura, de Schaffhouse, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Lucerne et d'Obwald possèdent les dispositions les plus inclusives. À l'opposé, les cantons d'Argovie, de Schwyz et de Berne connaissent les régimes les moins inclusifs, qui imposent en général des exigences accrues en termes de résidence, de connaissance de la langue, d'intégration culturelle et civile, de moralité et de ressources économiques.

Pour quelles raisons certains cantons se montrent-ils plus inclusifs dans leurs procédures de naturalisation? Ces raisons relèvent-elles d'une philosophie différente, institutionnalisée en matière d'intégration, ou sont-elles indirectement liées aux valeurs qui prévalent au sein de la population? Dans un État fédéral comme la Suisse, l'accès à la citoyenneté se heurte à l'évidence au défi que représente une gouvernance à plusieurs niveaux. Certains mécanismes centralisateurs, dont l'application est garantie par une Cour suprême en Allemagne et aux États-Unis, opèrent

### Aperçu de la législation suisse sur la citoyenneté au niveau cantonal<sup>1</sup>

Indicateurs de la législation suisse sur la citoyenneté, état au 10 janvier 2019

G7.1



<sup>1</sup> Pour le calcul des indicateurs, voir: <https://nccr-onthemove.ch/publications/swisscit-index-on-citizenship-law-in-swiss-cantons-conceptualisation-measurement-aggregation/>. Pour tous les indicateurs de mobilité et migration, voir: <https://indicators.nccr-onthemove.ch>.

moins en Suisse. Tant le Parlement que les citoyens s'opposent aux approches centralisatrices, tous deux conférant un poids politique important à l'opinion en période de mobilisation politique. Par le biais d'initiatives populaires et de référendums, la démocratie directe offre en effet aux groupes sociaux l'occasion de participer directement au processus politique et peut ainsi entraîner une forte politisation de la question migratoire. Par le passé, les instruments de la démocratie directe ont toujours contraint l'élite politique à négocier des mesures contre l'immigration avec des acteurs populistes. Si d'autres pays d'Europe peuvent adopter des politiques «à huis clos» (Guiraudon 2000) pour étendre certains droits politiques et sociaux aux migrants, c'est quasiment impossible en Suisse.

De plus, bien que la Confédération ait le pouvoir de légiférer dans la plupart des domaines, l'application des politiques fédérales incombe en majeure partie aux cantons, ce qui explique en partie les écarts observés. Ce système a le mérite de réduire la charge de travail de la Confédération; quant aux cantons, ils restent maîtres de leurs priorités et peuvent adapter les politiques fédérales aux situations locales. Ces spécificités de l'État fédéral suisse affectent également les politiques en matière de citoyenneté. Dans ce domaine, ce sont les cantons et les communes qui jouent un rôle central. Les cantons bénéficient en particulier d'une grande marge de manœuvre dans la promotion des directives recommandées par les institutions fédérales. Dans la pratique, ce fédéralisme d'exécution constitue la pierre angulaire du système politique suisse. Bien que le gouvernement central possède l'autorité législative, l'application de la législation est confiée aux cantons. Pour s'acquitter de leur tâche, ceux-ci doivent disposer d'une marge d'appréciation. Elle leur permet d'adapter les dispositions fédérales aux conditions locales, d'où une plus grande légitimité des décisions. Voilà pourquoi les États fédéraux sont parfois décrits comme des «laboratoires» se prêtant à l'expérimentation de différents modèles et à l'élaboration de bonnes pratiques. À l'inverse, le fédéralisme peut faire subir aux migrants une discrimination structurelle et une inégalité de traitement problématiques en fonction de leur lieu de résidence dans un canton (Manatschal 2013). Reste à déterminer la cause exacte des écarts intercantonaux.

### 7.3 Mesurer l'inclusivité dans les cantons suisses

Dans une étude récente, qui explorait les marges de manœuvre cantonales dans l'application de la législation sur les migrations, les auteurs ont cherché à comprendre les facteurs contextuels expliquant le caractère inclusif (ou restrictif) des pratiques cantonales (Probst et al. 2019). Ils ont analysé ces facteurs dans le cadre de la citoyenneté. À cet effet, ils ont créé des indices capables de mesurer le degré d'inclusivité de différents secteurs de la politique migratoire. L'inclusivité désigne une pratique qui, contrairement à une conception restrictive, cherche à favoriser l'intégration en facilitant l'accès à la participation et aux droits et repose dès lors sur des exigences modestes et sur un large soutien financier. En bref, elle définit des degrés variables de facilité ou de difficulté pour les personnes immigrées d'accéder à la

citoyenneté pleine et entière. L'inclusivité et la restrictivité sont les deux pôles du spectre des possibilités s'offrant aux cantons pour concevoir leurs politiques d'intégration.

Le contexte des différents cantons a été décrit à l'aide d'indicateurs appropriés: notamment l'indice démographique, l'indice politique et l'indice d'inclusivité, chacun se fondant sur plusieurs variables.

- *Indice démographique*: Cet indice livre des informations sur le degré de diversité au sein des populations des cantons sur la base des indicateurs suivants: évolution démographique, part de la population étrangère, part de la population issue de la migration, part de la population urbaine, taux de naturalisation standardisé, taux de chômage, proportion de mariages mixtes (binationaux) et part de la population suisse ayant suivi une formation du degré tertiaire.
- *Indice politique*: Cet indice combine des informations sur les résultats des votations relatives à des questions migratoires ainsi que sur l'orientation politique du législatif et de l'exécutif en matière d'immigration. Les résultats de votations proviennent de quatre scrutins qui ont eu lieu entre 2009 et 2017.
- *Indice d'inclusivité*: Cet indice se fonde sur les quatre indicateurs suivants: taux d'octroi de l'asile, taux de naturalisation, taux d'intégration et taux d'admission. Chacun d'entre eux se compose de différentes variables qui couvrent les pratiques cantonales dans les quatre domaines spécifiés. Il fournit des informations sur le cadre institutionnel que chaque canton a défini dans ces domaines.

L'analyse révèle que l'orientation politique des autorités d'un canton exerce une influence sur ses pratiques de naturalisation. Une pratique inclusive est étroitement liée à des vues libérales sur la migration, vues qui se retrouvent dans les résultats des votations et dans la composition du législatif. Ce constat correspond à celui de Helbling (2010), qui conclut que le taux de rejet des demandes de naturalisation est plus élevé là où la population locale se montre restrictive envers la naturalisation (ou l'octroi de droits civils).

L'analyse montre par ailleurs que la composition de la population cantonale présente un lien avec l'inclusivité dans le domaine de la naturalisation. Les cantons où une part élevée de la population est issue de la migration tendent à appliquer des pratiques inclusives. C'est typique de cantons à forte population urbaine. Ces indications confirment en outre l'hypothèse selon laquelle les cantons moins urbanisés s'avèrent en général plus restrictifs en matière de naturalisation.

L'étude a analysé les différents contextes et évalué plusieurs indicateurs de pratiques inclusives. Ses auteurs ont observé un lien fort entre les indicateurs politiques et démographiques, d'une part, et l'inclusion, d'autre part. Les cantons affichant un taux élevé d'immigration et une population urbaine privilégient des politiques migratoires inclusives. Cette observation se réfère aux conclusions de Wichmann et al. (2011, 97), selon qui le degré d'urbanisation explique au mieux les différences intercantionales en matière d'inclusivité. L'analyse des variables individuelles (agrégées dans l'indice démographique) révèle une influence particulièrement forte de la proportion d'étrangers et de personnes issues de la migration. Il est possible d'interpréter cette

observation à la lumière de l'hypothèse du contact, qui remonte à Allport (1954). Cette théorie dit que l'ouverture envers les personnes immigrées s'accroît parallèlement à l'intensité de leurs contacts avec la population résidente (voir aussi Hewstone et Swart 2011). Une concentration plus forte de migrants, typique des centres urbains, ne signifie pas nécessairement que ceux-ci ont des contacts étroits avec la population résidente, mais augmente la possibilité de ce type de rencontres.

S'ajoutant à l'indice démographique, l'analyse du contexte prend en compte l'orientation politique des cantons, plus précisément l'attitude plus ou moins libérale en matière de migration qui prévaut au sein de leur Parlement, de leur gouvernement et de la population votante. L'indice politique présente le lien le plus fort et le plus fiable avec l'inclusivité dans la direction prévue: si les milieux politiques ont une attitude libérale face à l'immigration, le canton concerné tendra à appliquer des pratiques plus inclusives qu'un canton dont le paysage politique est plus conservateur dans ce domaine.

## 7.4 Attitudes face à la diversité: poids du contexte institutionnel, de la démographie et des facteurs individuels

Dans quelle mesure les attitudes observées au sein de la population sous-tendent-elles le contexte suisse décrit plus haut? Existe-t-il une relation entre le contexte institutionnel, défini en termes de pratiques cantonales, et les attitudes de la population face à la diversité, notamment si l'on tient compte du droit de veto que la démocratie directe accorde aux citoyens? Cette partie du chapitre tente d'analyser les liens complexes qui existent entre contexte institutionnel et attitudes de la population.

### Encadré 7.2: Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

Dans un contexte marqué par la diversité, l'enquête de l'OFS sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) a pour objectif de présenter une image fiable des enjeux soulevés par la cohabitation des différents groupes vivant actuellement dans le pays. Depuis 2016, elle recueille tous les deux ans des informations sur l'acceptation, le rejet et l'intégration de certains groupes. Elle permet de suivre les tendances que certains phénomènes, comme le racisme, la xénophobie et la discrimination, dénotent au sein de la société. Les données collectées servent de base pour observer les changements sociaux et contribuent à mieux orienter les politiques en matière d'intégration et de lutte contre la discrimination.

Les indices démographique et politique, mentionnés ci-dessus, ont permis d'expliquer les écarts qui séparent les cantons en matière d'inclusivité. L'étape suivante associe l'étude de Probst et al. (2019) avec les données de l'enquête de l'OFS sur le vivre ensemble en Suisse (voir encadré 7.2 «Enquête sur le vivre ensemble en Suisse») afin de vérifier la pertinence des catégories définies pour l'inclusivité et la restrictivité. Cette vérification aidera également à déterminer si un lien existe entre le

cadre institutionnel, façonné par les pratiques cantonales, et les attitudes au sein de la population. Les attitudes observées sont celles face à la diversité et aux «autres» tels que les personnes migrantes, des groupes ethniques donnés ou des minorités religieuses (voir encadré 7.3 «Attitudes face à la diversité»).

### Encadré 7.3: Attitudes face à la diversité

Divers indicateurs permettent d'observer les attitudes face à la diversité, chacun d'entre eux se référant dans une certaine mesure au processus de différenciation et à la notion d'altérité. Dans notre cas, ces attitudes sont mesurées à l'aune du sentiment de malaise éprouvé par une population donnée lorsqu'elle est confrontée à des différences dans la vie de tous les jours. Ce sentiment est associé à cinq critères clés ou causes de gêne, à savoir des différences en termes de couleur de la peau, de nationalité, de langue, de religion et de mode de vie (nomade au lieu de sédentaire).

### 7.4.1 Attitudes et contexte institutionnel

Puisque le contexte suisse attribue un grand poids politique aux attitudes de la population, la relation potentielle de ces dernières avec les politiques cantonales est analysée à l'aide de l'indice d'inclusivité de Probst et al. (2019). Cette approche permet de savoir si les personnes vivant dans des cantons classés parmi les «inclusifs» selon l'indice se montrent plus ouvertes envers la diversité que les personnes habitant dans des cantons situés à l'opposé, c'est-à-dire «non inclusifs».

L'évaluation tend dans une certaine mesure à valider le lien entre le caractère inclusif d'un canton et les attitudes de sa population à l'égard des «autres»<sup>3</sup>. Le graphique G7.2 révèle qu'il existe une relation quasi linéaire entre le sentiment de malaise face à la diversité et le degré d'inclusivité de chaque canton suisse. Bâle-Ville est le canton où l'indice d'inclusivité est le plus élevé (0,91) et où les attitudes face à la diversité sont en moyenne les moins négatives (16% de la population affichent des attitudes négatives); Uri est le canton où l'indice d'inclusivité est le plus faible (0,23) et les attitudes les plus négatives (79%). Dans les cantons considérés comme inclusifs sur la base de leurs pratiques administratives<sup>4</sup>, un peu moins de 30% des habitants ressentent un malaise face à une personne perçue comme différente; dans les cantons considérés comme restrictifs<sup>5</sup> et dans les cantons classés entre-deux<sup>6</sup>, cette proportion est plus élevée, se situant entre 34% et 37%. Les écarts les plus nets entre les cantons classés selon leur degré d'inclusivité apparaissent surtout au niveau des droits des non-nationaux. Dans les régions où les pratiques cantonales sont inclusives, deux tiers de la population pensent

<sup>3</sup> Moyennes cantonales selon l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse.

<sup>4</sup> Bâle-Ville, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud, Soleure

<sup>5</sup> Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Fribourg, Grisons, Nidwald, Schwyz, Tessin, Uri, Zoug

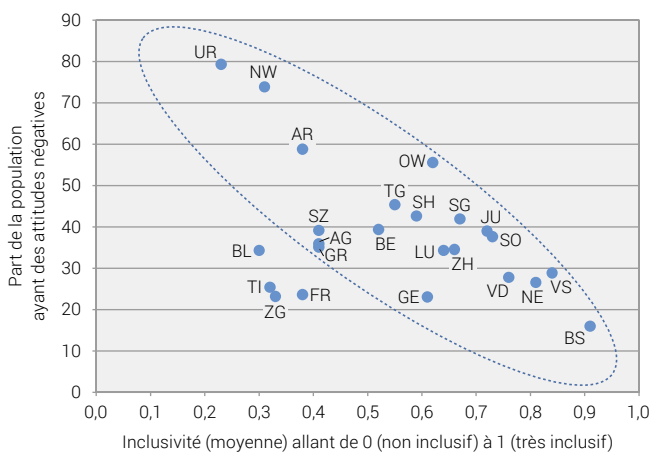
<sup>6</sup> Berne, Genève, Glaris, Lucerne, Obwald, Schaffhouse, Saint-Gall, Thurgovie, Zurich



que les ressortissants étrangers nés en Suisse devraient bénéficier d'une naturalisation automatique. Dans les cantons moins inclusifs ou restrictifs, la proportion chute à 57% et à 53% respectivement. Le même constat prévaut pour ce qui est d'accorder la participation politique et le droit de vote aux non-nationaux: dans les cantons inclusifs, 55% de la population est favorable à cette idée, alors que celle-ci n'est approuvée que par 42% de la population dans les cantons plus restrictifs. Comme escompté, pratiques cantonales et attitudes au sein de la population se rejoignent pour ce qui est des droits des non-nationaux.

Bien que des différences s'observent selon le degré d'inclusivité des cantons, la relation entre l'indice d'inclusivité de Probst et al. (2019) et l'indicateur d'attitudes basé sur les données issues de l'enquête de l'OFS sur le vivre ensemble (2018) est plutôt faible (voir tableau T.7.1 en annexe). L'étude de Probst et al. (2019) révélant une forte influence positive de l'indice démographique sur l'inclusivité, il convient d'analyser de plus près le lien entre démographie et attitudes.

**Attitudes face à la diversité, selon le degré d'inclusivité des cantons suisses<sup>1</sup>, en 2018** **G7.2**



<sup>1</sup> Les cantons de GL et de AI sont exclus parce qu'ils contiennent moins de 5 observations.

Sources: OFS – VeS; Probst et al. 2019

© OFS, auteure/auteur 2020

**7.4.2 Démographie et attitudes**

Selon les conclusions présentées plus haut, les pratiques cantonales sont liées aux attitudes de la population face à la diversité, sans que la relation existante soit forte. Il est dès lors permis de supposer que le caractère inclusif des cantons et l'ouverture de la population sont des éléments distincts. Reste à savoir si la démographie est un facteur commun qui présente des liens à la fois avec les pratiques cantonales et les attitudes individuelles.

*Indice démographique*

Dans l'étape suivante, nous examinons si les personnes vivant dans des cantons à grande diversité selon l'indice démographique se montrent plus ouvertes face à la diversité que celles qui habitent dans des cantons qui se situent à l'autre extrémité de l'échelle de la diversité définie par Probst et al. (2019).

Comme ce fut le cas jusqu'à un certain point pour l'inclusivité, il est possible de confirmer le lien entre la diversité d'un canton en termes de composition démographique et les attitudes de sa population envers les «autres» (voir tableau T.7.1 en annexe). Le facteur démographique est corrélé davantage avec le sentiment de malaise que le facteur d'inclusivité. Plus la diversité d'un canton est grande – c'est-à-dire plus il se distingue par une forte proportion d'étrangers, une part élevée de personnes issues de la migration, une grande proportion de population urbaine, etc. – plus les attitudes face aux questions mentionnées sont positives. Le graphique G7.3 illustre, pour tous les cantons suisses, la relation linéaire qui existe entre le sentiment de malaise face à l'altérité et le degré de diversité. La disposition des points sur une ligne montre que la corrélation entre les variables est plutôt forte: plus la diversité est faible, plus les attitudes sont négatives. Dans les cantons dont la démographie présente une grande diversité<sup>7</sup> par exemple, le sentiment de gêne ressenti par la population face à quelqu'un perçu comme différent est plus faible (en moyenne, 30% de la population ressent un malaise) que dans les cantons à diversité démographique moyenne<sup>8</sup> (37%) ou faible<sup>9</sup> (48%). L'attitude envers les ressortissants étrangers est aussi plus positive dans le groupe des cantons à démographie diversifiée que dans ceux à démographie moyennement ou peu diversifiée. Dans les premiers, la majorité de la population accepterait d'accorder des droits plus larges aux non-nationaux, notamment le droit de vote, le droit au regroupement familial, le droit de la deuxième génération à la naturalisation automatique et le droit de rester dans le pays même lorsque les possibilités d'emploi se font plus rares. Dans les cantons à démographie peu diversifiée, seule une minorité accepterait de consentir de tels droits. L'écart le plus net entre les cantons concerne la participation politique: 51% de la population y est favorable dans les cantons diversifiés contre 44% dans les cantons où moyennement diversifiés et 30% dans les non diversifiés.

Les attitudes diffèrent donc en fonction de la composition démographique des cantons. Pour certains indicateurs, tel le sentiment de malaise, les pourcentages varient beaucoup. Comparé à l'indice d'inclusivité fondé sur les pratiques cantonales, l'indice démographique explique mieux les attitudes envers les «autres» (voir tableau T.7.1 en annexe). Une vérification utilisant des facteurs agrégés ou contextuels construits à l'aide des données de l'enquête de l'OFS sur le vivre ensemble (régions linguistiques ou degré d'urbanisation, p. ex.) révèle néanmoins que la relation entre l'indice démographique de Probst et al. (2019)

<sup>7</sup> Argovie, Bâle-Ville, Genève, Neuchâtel, Schaffhouse, Tessin, Vaud, Zoug, Zurich

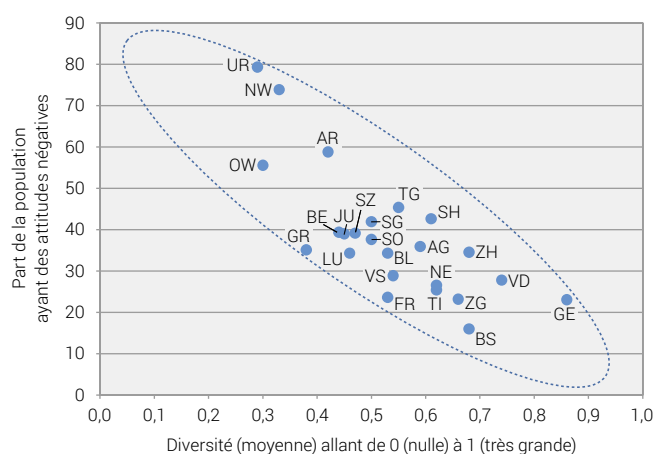
<sup>8</sup> Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Glaris, Jura, Lucerne, Saint-Gall, Schwyz, Soleure, Thurgovie, Valais

<sup>9</sup> Appenzell Rhodes-Intérieures, Grisons, Nidwald, Obwald, Uri



et les attitudes face à la diversité est plutôt faible. Le faible lien entre la diversité et les attitudes pourrait s'expliquer par les écarts dans la composition des échantillons des deux jeux de données. Une autre explication pourrait résider dans la structure de l'indice démographique mis au point par Probst et al. (2019). Si cet indice inclut différentes variables adéquates pour analyser l'inclusivité, l'urbanisation n'en constitue qu'une composante parmi d'autres. En matière d'attitudes, il conviendrait d'examiner de plus près l'importance de l'urbanisation elle-même, puisqu'elle semble expliquer au mieux la notion d'inclusivité (Wichmann et al. 2011).

### Attitudes face à la diversité, selon le degré de diversité des cantons suisses<sup>1</sup>, en 2018 G7.3



<sup>1</sup> Les cantons de GL et de AI sont exclus parce qu'ils contiennent moins de 5 observations.

Sources: OFS – VeS; Probst et al. 2019

© OFS, auteure/auteur 2020

#### Degré d'urbanisation

De par sa structure, l'indice démographique de Probst et al. (2019) n'explique pas de manière suffisante les attitudes face à la diversité et à l'altérité. Concentrer l'analyse sur l'urbanisation seule permet d'évaluer l'impact de ce facteur.

Comparé à l'indice d'inclusivité et à l'indice démographique, le facteur d'urbanisation élaboré par l'OFS définit trois types de régions en fonction de la densité de population (zone densément peuplée, zone urbanisée intermédiaire et zone faiblement peuplée), qui expliquent bien les attitudes au sein de la population. Dans les zones urbanisées et densément peuplées, les avis sur la diversité sont positifs, alors qu'ils sont moins favorables, voire négatifs, dans les zones faiblement peuplées. La part de personnes qui ressentent un malaise face à un individu différent en raison de sa nationalité, de sa langue, de sa religion ou de sa couleur de peau, est plus élevée dans les zones non urbanisées (40%) que dans les zones urbanisées (26%). L'attitude envers les ressortissants étrangers s'avère également plus positive dans les zones densément peuplées que dans les zones intermédiaires ou faiblement peuplées. Un indicateur qui mesure la menace ressentie par la population révèle un écart similaire: 22% des personnes

vivant dans des zones non urbanisées se sentent menacées par les non-nationaux, tandis que seuls 12% font état du même sentiment dans les zones urbanisées.

Les attitudes varient donc en fonction du degré d'urbanisation des régions suisses. Ce résultat tend à confirmer l'hypothèse du contact avancée par Allport (1954) et par Hewstone et Swart (2011). Selon cette théorie, l'ouverture envers la population immigrée s'accroît avec l'intensité des contacts entre «endogroupes» et «exogroupes». Sachant que les centres urbains augmentent les occasions de rencontrer les «autres» et compte tenu des résultats présentés plus haut, on peut admettre que l'urbanisation est une bonne variable pour remplacer celle du contact.

#### 7.4.3 Attitudes et facteurs individuels

Jusqu'ici, nous avons examiné l'influence de facteurs agrégés, telles les pratiques cantonales et la démographie, sur les attitudes face à la diversité en Suisse et constaté que la corrélation entre les premiers et les seconds est faible à moyenne. Nous analysons à présent le poids de facteurs individuels. Cette démarche plus globale vise tout d'abord à comprendre le rôle des facteurs individuels, puis l'importance du contexte institutionnel *parmi d'autres facteurs*<sup>10</sup>.

Le lien entre facteurs individuels et attitudes envers les «autres» tend à se confirmer davantage que pour tout autre facteur contextuel (voir tableau T.7.2 en annexe). À l'exception du sexe, qui n'est pas nettement associé aux attitudes analysées, tous les facteurs individuels présentent de fortes corrélations. Trois facteurs ressortent du lot: les conditions de vie, la nationalité et l'orientation politique (gauche-droite).

#### Conditions de vie

Les conditions de vie (voir encadré 7.4 «Conditions de vie»), qui correspondent ici à la situation financière des ménages, sont un facteur qui explique en grande partie l'attitude envers les «autres». Les personnes vivant dans des conditions difficiles tendent à avoir un avis plus négatif sur la diversité et les non-nationaux que des personnes vivant dans des conditions bonnes ou assez bonnes. La proportion de la population qui ressent un malaise face à un individu perçu comme différent est ainsi plus élevée parmi les personnes aux conditions de vie difficiles (49%) que parmi celles bénéficiant de bonnes conditions de vie (31%). Dans le même sens, des personnes confrontées à des difficultés financières sont moins enclines à octroyer davantage de droits aux non-nationaux que celles vivant dans l'aisance. Pour ce qui est du regroupement familial, 49% des personnes du premier groupe accepteraient d'accorder ce droit contre 63% dans le second.

<sup>10</sup> Parmi différentes variables disponibles dans l'enquête de l'OFS sur le vivre ensemble en Suisse, nous en avons testé plusieurs – sexe, âge, nationalité, statut sur le marché du travail, conditions de vie, orientation politique (gauche-droite) et appartenance religieuse – à titre de facteurs explicatifs additionnels.

**Encadré 7.4: Conditions de vie**

Le facteur lié aux conditions de vie se fonde sur la manière dont les personnes vivant dans un ménage perçoivent leur capacité financière à joindre les deux bouts à la fin du mois. Les réponses à la question sont classées dans quatre catégories allant de «très facile» à «très difficile» et sont censées refléter le niveau de revenu du ménage.

*Nationalité et expérience de la naturalisation*

La nationalité et la naturalisation sont deux facteurs très proches qui expliquent les attitudes envers l'altérité. En matière de perception de la diversité, l'attitude des personnes de nationalité suisse diffère systématiquement de celle des ressortissants étrangers. Quel que soit le sujet considéré, ces derniers font preuve d'une plus grande ouverture envers les non-nationaux, tandis que les Suisses se montrent plus fermés. Pour ce qui est des droits, une majorité des citoyens suisses sont prêts à élargir les droits des étrangers vivant dans le pays afin d'y inclure le droit au regroupement familial, la naturalisation automatique et le droit de vote. Si l'attitude est positive, le degré d'approbation reste toujours inférieur à celui mesuré chez les ressortissants étrangers. En ce qui concerne la participation politique, en particulier le droit de vote aux niveaux communal et cantonal, un écart considérable sépare les deux groupes: 39% des Suisses, contre 72% des non-nationaux, estiment que les étrangers devraient pouvoir exprimer leur opinion politique par le biais du vote.

La naturalisation, considérée ici comme la caractéristique qui distingue les personnes suisses de naissance et celles devenues suisses au terme d'une procédure de naturalisation, compte aussi parmi les facteurs clés liés aux attitudes face à la diversité. Elle dénote les mêmes tendances que le facteur «nationalité». Les attitudes des personnes naturalisées diffèrent de celles des personnes nées suisses et de celles des étrangers. Dans l'ensemble, les ressortissants étrangers restent le groupe qui se montre le plus ouvert aux «autres», tandis que les Suisses de naissance sont les plus fermés; les Suisses naturalisés se situent entre les deux, leur attitude s'avérant inclusive ou restrictive selon les sujets. Parmi les personnes suisses nées suisses, 41% ressentent par exemple un malaise lorsqu'elles rencontrent un individu perçu comme différent et la proportion est de 26% parmi les personnes naturalisées. C'est parmi les étrangers que ce sentiment est le moins répandu: 20%. Il est possible d'établir un lien entre la naturalisation et les droits que la population accorderait aux non-nationaux. Les avis concernant le droit de vote aux niveaux cantonal et communal en sont un excellent exemple. Parmi les personnes suisses depuis la naissance, 37% estiment qu'il convient d'accorder ce droit aux étrangers, alors que la proportion atteint 51% parmi les personnes naturalisées. Ce sont à nouveau les ressortissants étrangers qui sont plus favorables que tous les autres groupes à l'élargissement des droits civiques des non-nationaux (72%).

Quel que soit le sujet considéré, les écarts qui séparent les opinions des différents groupes mettent en évidence un lien entre nationalité et expérience de la naturalisation, d'une part, et attitudes envers les «autres», d'autre part. La relation entre citoyenneté et attitudes est significative et peut être qualifiée de forte.

*Orientation politique (gauche-droite)*

Globalement, parmi tous les facteurs considérés, l'orientation politique (gauche-droite) est celui qui explique le mieux les attitudes face à la diversité. Les opinions politiques peuvent dès lors être perçues comme un facteur clé dans l'explication des attitudes envers les «autres». Le modèle qui analyse les attitudes face à la diversité (voir tableau T 7.2 en annexe) montre que les personnes positionnées à droite de l'échiquier politique sont 2,2 fois plus susceptibles d'avoir un avis négatif sur la diversité que celles situées au centre. Près de l'extrémité droite de l'échiquier (niveau 9), la valeur estimée atteint 8, c'est-à-dire que les personnes affichant cette position politique sont 8 fois plus susceptibles d'avoir un tel avis que celles situées au centre. Plus en détail, on observe que le sentiment de malaise face à la diversité est le moins répandu parmi les personnes positionnées à gauche (16% de ce groupe éprouvent ce sentiment) et le plus fréquent au sein de la droite (56%), les centristes se situant entre les deux (36%). Pour ce qui est des droits à accorder aux non-nationaux, on observe les mêmes tendances en termes d'attitudes: à gauche, les gens sont plus enclins à élargir les droits des ressortissants étrangers (73% leur accorderaient le droit de vote; 79% le droit à la naturalisation automatique de la deuxième génération; 83% le droit au regroupement familial), tandis que ceux de la droite sont nettement moins favorables à un tel élargissement (23% pour le droit de vote; 31% pour le droit à la naturalisation automatique de la deuxième génération; 37% pour le droit au regroupement familial).

**7.4.4 Influence du contexte institutionnel sur les attitudes et sur les facteurs individuels**

L'évaluation du poids des facteurs institutionnel, démographique et individuels pris séparément a révélé que ces derniers sont plus étroitement liés aux attitudes face à la diversité et à l'altérité que les deux premiers types de facteurs, tous deux agrégés. Pour prendre en compte aussi bien les facteurs individuels que les facteurs contextuels dans la même analyse – en procédant en fait à une évaluation combinée de différents types de facteurs qui se distinguent par leur niveau – il est possible d'évaluer le poids de chaque facteur individuel pour divers groupes de cantons. Comme auparavant, chaque groupe de cantons est défini en fonction du degré d'inclusivité des pratiques administratives (Probst et al. 2019). Considérer les facteurs qui expliquent au mieux les attitudes *au sein de chaque groupe de cantons* offre un autre moyen d'appréhender la relation entre les attitudes face à la diversité et l'inclusivité des cantons ainsi que leurs pratiques.

Il est intéressant de constater que la situation cantonale exerce une influence sur le classement des facteurs expliquant les attitudes face à la diversité ou face aux «autres». Dans les cantons considérés comme non inclusifs en raison de leurs pratiques administratives, l'orientation politique, la nationalité, l'âge et les conditions de vie sont les trois principaux critères associés aux attitudes. La situation observée dans les cantons restrictifs est proche de celle qui prévaut dans l'ensemble de la Suisse (voir section 7.4.3). Dans les cantons décrits comme inclusifs, d'autres variables, en dehors de l'orientation politique et des conditions de vie, s'avèrent plus importantes: le statut sur le marché du travail (avoir un emploi ou être au chômage notamment) et le niveau de formation sont les premiers facteurs qui expliquent les attitudes observées. Dans ce type de cantons, la nationalité ne semble pas étroitement liée aux attitudes face à la diversité. À ce stade, il convient de relativiser le rôle de la citoyenneté et de sa capacité à forger des attitudes: la citoyenneté joue certes un rôle important, mais seulement dans le contexte de certains cantons restrictifs.

## 7.5 Conclusion

En Suisse, comme dans d'autres pays occidentaux industrialisés, la migration a constitué un phénomène social fondamental (Sayad 1991), qui a modifié la structure et l'évolution des sociétés modernes. Le défi auquel celles-ci ont été confrontées, en particulier après 1945, consistait à trouver un nouveau compromis afin d'adapter les institutions à la transformation sociétale engendrée par la migration. Or, il est de l'intérêt de l'État de faire coïncider collectivité imaginée et collectivité réelle et de préparer la nation à relever de futurs défis. À cet égard, la citoyenneté peut être l'un des leviers sociétaux permettant de promouvoir l'adaptation institutionnelle. Sa gestion peut varier selon différents critères et traditions: la citoyenneté peut s'acquérir par la naissance ou par la lignée familiale, la naturalisation peut être définie de manière libérale ou restrictive. L'effort consenti par des systèmes politiques pour adapter les politiques régissant la citoyenneté aux habitants récemment arrivés dans le pays peut être perçu comme la volonté d'accroître la capacité d'adaptation des institutions à de nouvelles réalités sociales. Un tel changement restera cependant impossible si la culture politique d'une collectivité ou les attitudes de ses citoyens s'opposent à l'inclusion. Un changement ne peut s'installer de manière durable que si la population l'accepte et y adhère.

En Suisse, les cantons et les communes ont leur mot à dire quant à l'acquisition de la citoyenneté et à l'ouverture institutionnelle. Il s'avère donc indispensable de connaître, par exemple, la culture politique des cantons et l'attitude de leurs citoyens pour comprendre le caractère inclusif ou exclusif des politiques régissant la citoyenneté. Les normes en la matière varient fortement en fonction des modèles cantonaux. Le fédéralisme exécutif, principe fondamental du système politique suisse, accorde une marge d'appréciation aux cantons dans l'application des lois fédérales et fait ainsi des cantons des laboratoires se prêtant à l'expérimentation de différentes pratiques. Pour ce qui est de l'inclusion, le positionnement politique des autorités cantonales exerce une influence sur les pratiques en matière de

naturalisation. Une proportion élevée de personnes issues de la migration favorise aussi l'application de pratiques libérales dans ce domaine.

Afin de comprendre les liens complexes entre contexte institutionnel et attitudes de la population, nous avons combiné les résultats d'une enquête de l'OFS et ceux d'une récente étude de Probst et al. (2019). Ce faisant, nous avons distingué les cantons inclusifs des cantons moins inclusifs et corrélié cette information avec des attitudes individuelles positives ou négatives face à la diversité. Les citoyens vivant dans des cantons dotés d'une culture politique et de pratiques plus inclusives se montrent plus ouverts envers d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes immigrées ou appartenant à une minorité. La combinaison des deux études a par ailleurs révélé que les personnes vivant dans des cantons présentant une démographie plus diversifiée affichent une attitude plus libérale envers différentes formes d'altérité. À l'opposé, moins la population d'un canton est diversifiée, plus ses citoyens adoptent une attitude négative. Les pratiques politiques d'un canton et la composition de sa population ont donc une influence sur les attitudes libérales, mais la relation est statistiquement faible.

On obtient des résultats plus probants en se concentrant sur le niveau individuel et en mesurant le rapport entre certaines attitudes et certaines catégories (urbanisation en référence avec des données individuelles). Comparées à celles observées avec les indices politique et démographique, les relations obtenues sont plus fortes: dans les zones urbanisées et densément peuplées, les avis sur la diversité et les non-nationaux sont positifs, alors qu'ils sont moins favorables, voire négatifs, dans les régions moins peuplées. Ce constat confirme l'hypothèse selon laquelle l'ouverture envers les autres augmente dans les zones densément peuplées, où des contacts étroits entre «endogroupes» et «exogroupes» sont plus probables.

Mettre davantage l'accent sur les facteurs individuels a confirmé leur forte corrélation avec les attitudes face aux personnes issues de la migration ou appartenant à une minorité. Des conditions de vie confortables et une expérience de la migration dans la famille sont presque toujours synonymes d'attitudes libérales envers les «autres», favorables à l'ouverture des institutions aux migrants ainsi qu'aux minorités. Comme on pouvait s'y attendre, c'est l'orientation politique qui présente la relation la plus forte avec des attitudes positives: les personnes soutenant une droite radicale ont une opinion nettement plus négative de la diversité que les libéraux de gauche et les centristes, qui se montrent plus positifs envers les «autres».

En conclusion, plus les cantons sont diversifiés sur les plans politique et démographique et plus leur population est habituée à la diversité, plus leurs institutions s'avèrent ouvertes. De fait, la voie vers l'intégration n'est pas à sens unique: les institutions exercent un effet sur les possibilités d'inclusion, mais celles-ci subissent à l'inverse l'influence des attitudes. Ainsi, dans une démocratie directe comme la Suisse, importe-il de toujours prendre en considération les deux niveaux (institutionnel et individuel) dans les questions qui ont pour enjeu l'inclusion et l'exclusion.

## Annexe

### Régression logistique des attitudes négatives face à la diversité, en 2018

T 7.1

Variable expliquée 1 = Attitudes négatives face à la diversité 0 = Autres attitudes		Estimation du rapport de cotes			Variable expliquée	
		Estimation	Intervalle de confiance: 95%			Valeur p
<b>Inclusivité des pratiques cantonales</b>						
Modalité de référence	Cantons inclusifs				176	
	Cantons entre inclusivité et restrictivité	1,13	0,88	1,44	0,34	311
	Cantons restrictifs	0,97	0,74	1,28	0,83	582
<b>Diversité</b>						
Modalité de référence	Cantons à forte diversité				517	
	Cantons à diversité moyenne	1,71	1,13	2,59	0,01	494
	Cantons à faible diversité	1,14	0,96	1,35	0,13	58
<b>Degré d'urbanisation</b>						
Modalité de référence	Zone densément peuplée				605	
	Zone urbanisée intermédiaire	1,43	1,18	1,74	0,00	262
	Zone faiblement peuplée	1,63	1,31	2,04	<,0001	202
<b>Région linguistique de la Suisse</b>						
Modalité de référence	Région germanophone et romanche				819	
	Région francophone	0,68	0,53	0,86	0,00	179
	Région italophone	0,74	0,53	1,05	0,09	71
<b>Influence des variables sur le modèle</b>		Degré de liberté	Wald Chi²		Pr > Chi²	
Inclusivité des pratiques cantonales		2	2,38		0,30	
Diversité		2	7,32		0,03	
Degré d'urbanisation		2	25,57		<,0001	
Région linguistique de la Suisse		2	12,04		0,00	
<b>Test de l'hypothèse nulle</b>		Degré de liberté	Valeur F		Pr > F	
Rapport de vraisemblance		8	20883,1		<,0001	
Test «score»		8	9,24		<,0001	
Test de Wald		8	8,8		<,0001	

Pour connaître le degré de significativité de la modalité d'une variable, on considère la valeur p. Si elle est inférieure à 5% (0.05), la modalité est jugée suffisamment significative. Si l'on considère la probabilité d'avoir des attitudes négatives face à la diversité pour un groupe comparativement à un groupe de référence, un rapport de cotes s'approchant de 1,0 signifie qu'il n'y a aucune différence entre les deux groupes pour ce qui est de cette probabilité. Un rapport de cotes inférieur à 1,0 indique que le groupe étudié est moins susceptible d'avoir des attitudes négatives face à la diversité que le groupe de référence. Un rapport de cotes supérieur à 1,0 indique que le groupe étudié est plus susceptible d'avoir des attitudes négatives face à la diversité que le groupe de référence.

Source: OFS – VeS

© OFS, auteure/auteur 2020

## Régression logistique des attitudes négatives face à la diversité, en 2018

T 7.2

Variable expliquée 1 = Attitudes négatives face à la diversité 0 = Autres attitudes		Estimation du rapport de cotes			Variable expliquée	
		Estimation	Intervalle de confiance: 95%			Valeur p
<b>Sexe</b>						
Modalité de référence	Femmes					549
	Hommes	1,00	0,84	1,18	0,99	520
<b>Âge</b>						
Modalité de référence	40–54 ans					271
	15–24 ans	0,78	0,59	1,04	0,09	115
	25–39 ans	0,95	0,75	1,21	0,69	232
	55–64 ans	0,99	0,76	1,29	0,95	179
	65 ans ou plus	1,39	1,05	1,85	0,02	272
<b>Nationalité</b>						
Modalité de référence	Suisse					937
	Étrangère	0,45	0,35	0,57	<,0001	132
<b>Niveau de formation</b>						
Modalité de référence	Niveau secondaire II					516
	École obligatoire	1,09	0,86	1,39	0,48	180
	Degré tertiaire	0,81	0,67	0,98	0,03	369
<b>Statut sur le marché du travail</b>						
Modalité de référence	Personne active					769
	Personne au chômage	0,37	0,18	0,79	0,01	11
	Personne non active	0,74	0,59	0,93	0,01	283
<b>Conditions de vie</b>						
Modalité de référence	Bonnes					526
	Plutôt bonnes	1,43	1,19	1,72	0,00	407
	Plutôt mauvaises	1,56	1,15	2,12	0,00	86
	Mauvaises	2,87	1,75	4,71	<,0001	38
<b>Orientation politique (gauche-droite)*</b>						
Modalité de référence	Centre (niveaux 4–6*)					324
	Gauche (niveaux 0–3*)	0,33	0,25	0,44	<,0001	102
	Droite (niveaux 7–10*)	2,23	1,79	2,78	<,0001	351
	Pas d'affiliation politique	0,79	0,61	1,01	0,06	169
<b>Croyance/spiritualité</b>						
Modalité de référence	Personne plutôt croyante					443
	Personne croyante	0,95	0,72	1,25	0,71	119
	Personne plutôt non-croyante	1,02	0,83	1,25	0,89	272
	Personne non-croyante	1,22	0,98	1,54	0,08	232

Source: OFS – VeS

© OFS, auteure/auteur 2020

## Régression logistique des attitudes négatives face à la diversité, en 2018 (fin)

T7.2

Influence des variables sur le modèle	Degré de liberté	Wald Chi²	Pr > Chi²
Sexe	1	0,00	0,99
Âge	4	13,77	0,01
Nationalité	1	42,93	<,0001
Niveau de formation	3	6,36	0,10
Statut sur le marché du travail	3	12,84	0,01
Conditions de vie	4	30,14	<,0001
Orientation politique (gauche-droite)	4	185,89	<,0001
Croyance/spiritualité	4	11,76	0,02

Test de l'hypothèse nulle	Degré de liberté	Valeur F	Pr > F
Rapport de vraisemblance	24	36 118,30	<,0001
Test «score»	24	16,13	<,0001
Test de Wald	24	12,50	<,0001

Pour connaître le degré de significativité de la modalité d'une variable, on considère la valeur p. Si elle est inférieure à 5% (0.05), la modalité est jugée suffisamment significative.

Si l'on considère la probabilité d'avoir des attitudes négatives face à la diversité pour un groupe comparativement à un groupe de référence, un rapport de cotes s'approchant de 1,0 signifie qu'il n'y a aucune différence entre les deux groupes pour ce qui est de cette probabilité.

Un rapport de cotes inférieur à 1,0 indique que le groupe étudié est moins susceptible d'avoir des attitudes négatives face à la diversité que le groupe de référence.

Un rapport de cotes supérieur à 1,0 indique que le groupe étudié est plus susceptible d'avoir des attitudes négatives face à la diversité que le groupe de référence.

\* Sur une échelle de 0 à 10 dans laquelle 0 signifie «complètement à gauche» et 10 «complètement à droite».

Source: OFS – VeS

© OFS, auteure/auteur 2020

## Références bibliographiques

- Allport, Gordon (1954): *The Nature of Prejudice*. Reading, Massachusetts: Addison-Wesley Publishing Company.
- Barbalet, Jack (1988): *Citizenship: Rights, Struggle and Class Inequality*. London: Open University Press.
- Bauböck, Rainer; Eva Ersbøll, Kees Groenendijk et Harald Waldrauch (2006): *Acquisition and Loss of Nationality. Policies and Trends in 15 European countries*. Amsterdam: Amsterdam University Press.
- Bauböck, Rainer (2003): Towards a political theory of migrant transnationalism, *International Migration Review*, 37 (3), 700–723. <https://doi.org/10.1111/j.1747-7379.2003.tb00155.x>
- Brubaker, Rogers (1992): *Citizenship and Nationhood in France and Germany*. Harvard: Harvard University Press.
- Christiansen, Flemming et Ulf Hedetoft (2004): *The Politics of Multiple Belonging: Ethnicity and Nationalism in Europe and East Asia (Research in Migration and Ethnic Relations Series)*. Burlington: Ashgate Publishing Company.
- D'Amato, Gianni (2001): *Vom Ausländer zum Bürger. Der Streit um die politische Integration von Einwanderern in Deutschland, Frankreich und der Schweiz*. Münster: LIT-Verlag.
- Fibbi, Rosita et Gianni D'Amato (2008): Transnationalisme des migrants en Europe: une preuve par les faits, *Revue européenne des migrations internationales*, 24 (2), 7–22.
- Guiraudon, Virginie (2000): European Integration and Migration Policy: Vertical Policy-making as Venue Shopping, *Journal of Common Market Studies*, 38 (2), 251–271. <https://doi.org/10.1111/1468-5965.00219>.
- Hammar, Tomas (1985): *European Immigration Policy. A Comparative Study*. Cambridge: Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511898143>.
- Helbling, Marc (2010): Switzerland: Contentious Citizenship Attribution in a Federal State, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 36 (5), 793–809. <https://doi.org/10.1080/13691831003764334>.
- Hewstone, Miles et Hermann Swart (2011): Fifty-odd years of inter-group contact: From hypothesis to integrated theory, *British Journal of Social Psychology*, 50 (3), 374–386. <https://doi.org/10.1111/j.2044-8309.2011.02047.x>
- Kaya, Bülent et Simone Baglioni (2008): Le transnationalisme en action: le cas des Turcs en Suisse, *Revue européenne des migrations internationales*, 24 (2), 167–191. <https://doi.org/10.4000/remi.4632>.

Manatschal, Anita (2013): *Kantonale Integrationspolitik im Vergleich. Eine Untersuchung der Determinanten und Auswirkungen subnationaler Politikvielfalt*. Baden-Baden: Nomos.

Office fédéral de la statistique OFS (2018): Enquête sur le vivre ensemble en Suisse. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → Population → Enquête Vivre ensemble en Suisse (dernière consultation le 15.05.2020).

Paugam, Serge (2008): *Le lien social*. Paris: Presses Universitaires de France.

Paugam, Serge; Tugce Beycan et Christian Suter (2020): Ce qui attache les individus aux groupes et à la société. Une comparaison européenne, *Revue suisse de sociologie*, 46 (1), 7–35.

Probst, Johanna; Gianni D'Amato, Samantha Dunning, Denise Efionayi-Mäder, Joëlle Fehlmann, Andreas Perret, Didier Ruedin et Irina Sille (2019): *Marges de manœuvre cantonales en mutation: Politique migratoire en Suisse*. SFM Studies n° 73. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Sayad, Abdelmalek (1991): *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Bruxelles: De Boeck-Wesmael, collection L'Homme/L'étranger.

Shklar, Judith (1991): *American Citizenship. The Quest for Inclusion*. Harvard: Harvard University Press.

Sicakkan, Hakan G. et Yngve Lithman (2005): Politics of Identity, Modes of Belonging and Citizenship: An Overview of Conceptual and Theoretical Challenges. In: Hakan G. Sicakkan et Yngve Lithman (éds.): *Changing the Basis of Citizenship in the Modern State. Political Theory and the Politics of Diversity*. Lewiston, New York: The Edwin Mellen Press, 1–36.

Wichmann, Nicole; Michael Hermann, Gianni D'Amato, Denise Efionayi-Mäder, Rosita Fibbi, Joanna Menet et Didier Ruedin (2011): *Les marges de manœuvre au sein du fédéralisme: La politique de migration dans les cantons*. Berne: Commission fédérale des migrations.

## Informations sur l'auteure et l'auteur

*Marion Aeberli* (1988), master en sciences sociales, sociologie, collaboratrice scientifique à l'Office fédéral de la statistique. Domaines de recherche: migration, intégration, vivre ensemble, racisme, xénophobie, discrimination

*Gianni D'Amato* (1963), Dr, Professeur de migration et citoyenneté à l'Université de Neuchâtel et directeur du nccr – on the move et du Forum Suisse pour l'étude des migrations et de la population. Domaines de recherche: citoyenneté, mobilité, populisme et histoire de la migration.



# Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

## Les principales publications générales

### L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

### Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

## Pour plus d'informations

### Centre d'information statistique

058 463 60 11, [info@bfs.admin.ch](mailto:info@bfs.admin.ch)

## Le site Internet de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

### La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse ([www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail ([order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)). [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

### Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix. [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

### STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats. [www.stattab.bfs.admin.ch](http://www.stattab.bfs.admin.ch)

### Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique. [www.statatlas-suisse.admin.ch](http://www.statatlas-suisse.admin.ch)

La série *Panorama de la société suisse*, publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) et les universités de Neuchâtel et de Fribourg, est le fruit d'une initiative conjointe de la statistique publique et de la recherche universitaire en sciences sociales. Elle vise à présenter au public intéressé de nouvelles connaissances importantes sur des questions sociopolitiques clés et sur les évolutions fondamentales de la société suisse.

Cette première édition du *Panorama de la société suisse* est consacrée aux thématiques de la migration, de l'intégration et de la participation. Des spécialistes issus de diverses disciplines y analysent de manière approfondie les évolutions récentes et proposent des interprétations et des explications. Ils et elles éclairent sous des angles différents les contextes, les caractéristiques et les circonstances de l'immigration en Suisse, en considérant aussi bien les migrations internationales que les migrations internes, les processus d'intégration et l'évolution générale de la société.

**En ligne**

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

**Imprimés**

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

Office fédéral de la statistique

CH-2010 Neuchâtel

[order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

tél. 058 463 60 60

**Numéro OFS**

2016-2000

**ISBN**

978-3-303-00650-4